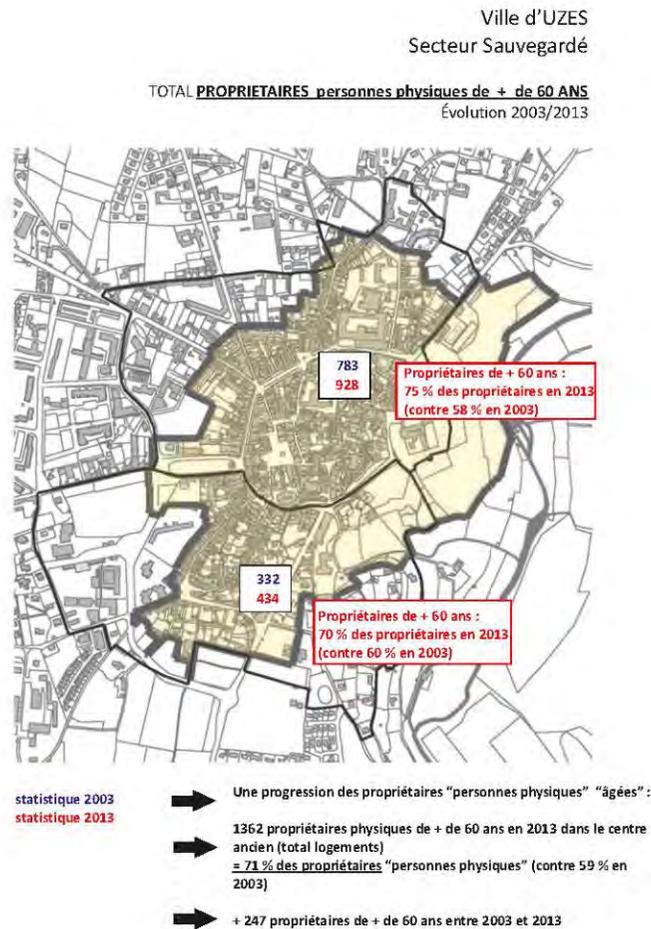
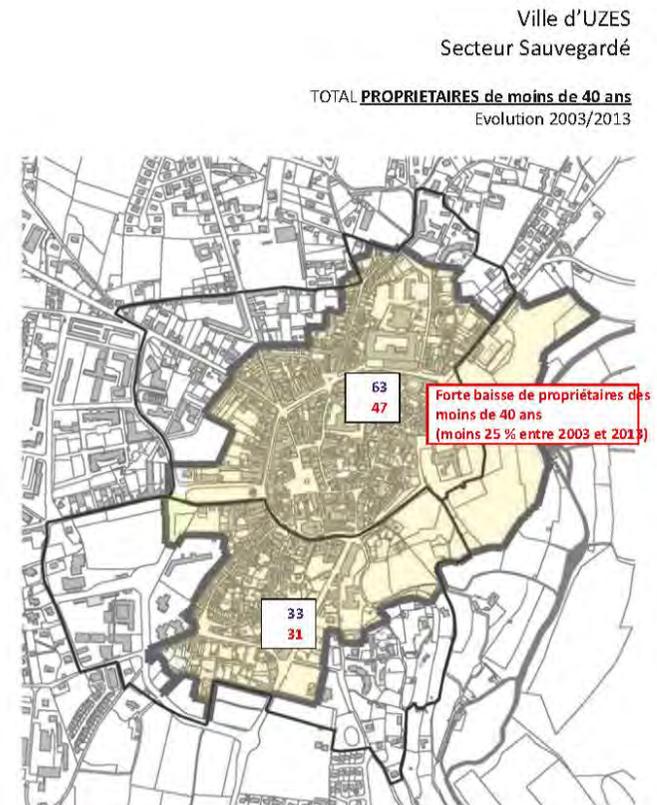


Les propriétaires dans le centre ancien

- Des propriétaires âgés (60 ans ou plus) très majoritaires 71 % des propriétaires.



Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats C1 04 2015-UZES stats cerema 2003 2013 AY AX 55.cdr



Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats C1 04 2015-UZES stats cerema 2003 2013 AY AX 55.cdr

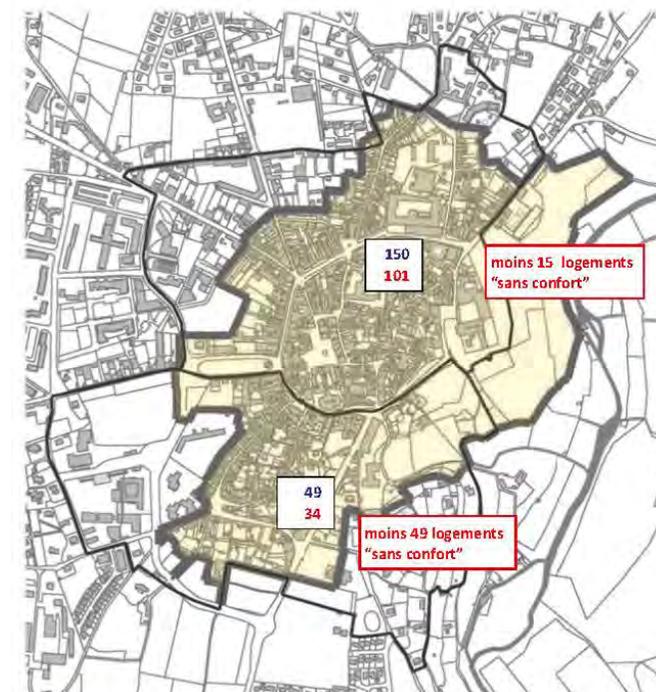
Un parc relativement ancien, des logements vétustes

Source : G2C environnement, 2012

- Les logements antérieurs à 1949 occupent encore 32% du parc en 2006 sur la commune
- **L'étude préalable d'OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) confiée au bureau d'études URBANIS en 2004 comporte des données sur l'état du marché immobilier à Uzès :
 - **Le marché locatif dans l'ancien reste tendu malgré les opérations réalisées au cours des deux dernières années ; la faible rentabilité de l'investissement locatif est la principale cause avancée pour expliquer la tension du marché locatif.**
 - Le marché de la vente des immeubles à réhabiliter est également tendu. Du fait des prix de vente élevés (de 1 500 à 2 000 euros du mètre carré, selon le caractère et l'état de l'immeuble, les biens d'exception pouvant atteindre 3000 euros du mètre carré), les stocks s'allongent. Le nombre élevé d'annonces de biens à la vente confirme cette tendance. Les personnes extérieures à la région et les étrangers représenteraient la moitié des acquéreurs ; cependant la demande locale est en augmentation, en raison notamment du niveau élevé des loyers qui incite les ménages à acquérir leur logement.
 - **Un premier diagnostic a confirmé que malgré son image prestigieuse amplement méritée, le centre historique d'Uzès recèle une part significative de logements en situation de vétusté ou d'inconfort, et ponctuellement d'insalubrité.**
- Les logements « sans confort » sont en baisse entre 2003 et 2013 selon les données Filocom) ; ils sont estimés à 135 (moins 64 logements « sans confort » en 10 ans).
- Sur la même période les logements « tout confort » ont progressé fortement : + 43 % (1318 logements « tout confort » en 2013).

Ville d'UZÈS
Secteur Sauvegardé

TOTAL **LOGEMENTS SANS CONFORT TOTAL**
Évolution 2003/2013

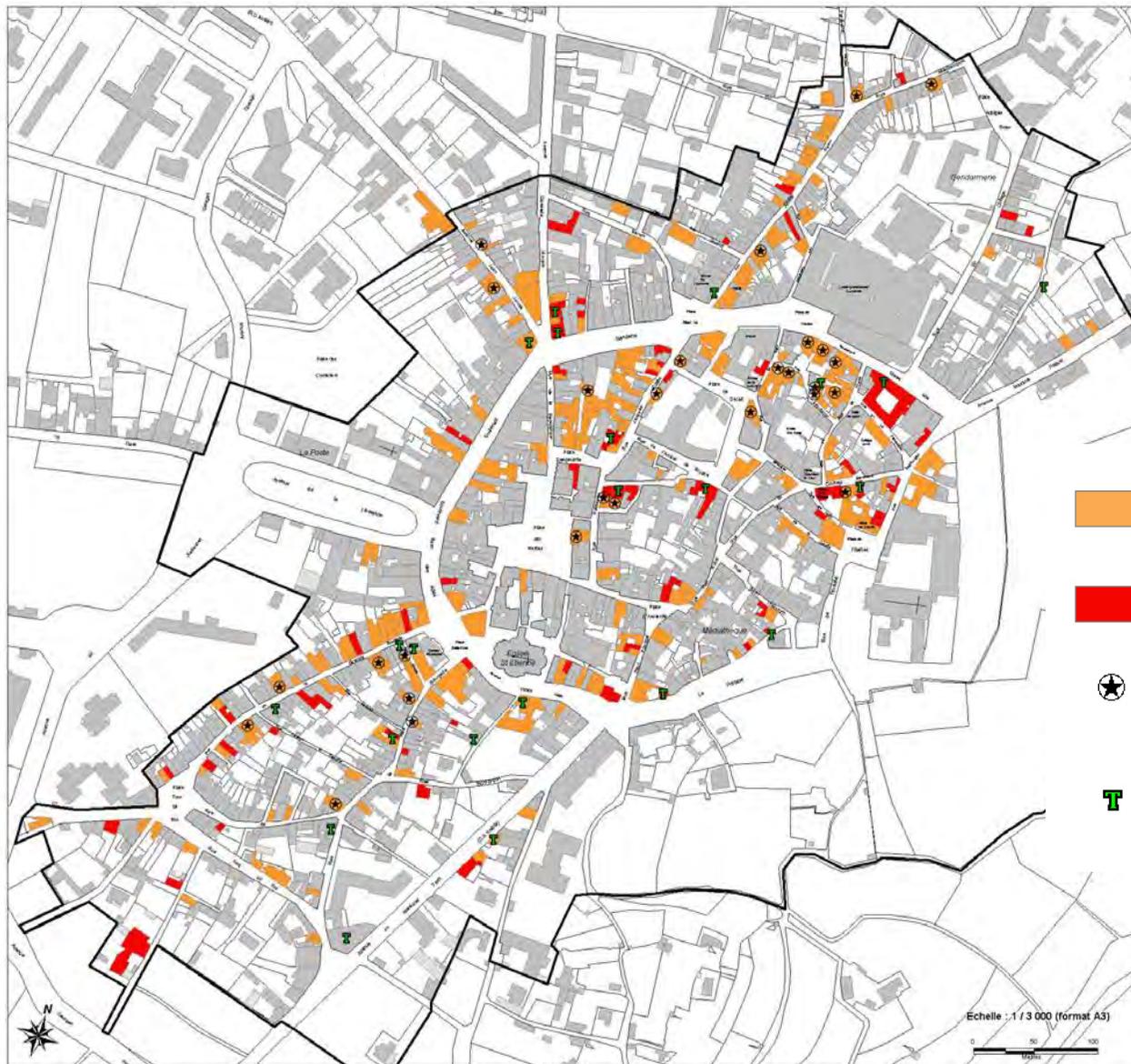


statistique 2003
statistique 2013

- ➔ 135 logements « sans confort » en 2013 sans le centre ancien
- ➔ Baisse de l'inconfort des logements (moins 32 % de logements « sans confort »)

Source : exploitation statistiques CEREMA 2015 - données sections cadastrales AX et AY
UZES/etudes/statistiques CEREMA/exploitations stats CI 04 2015-UZES stats cerema 2003 2013 AY AX SS.cdr

Identification de l'état apparent des immeubles en 2004, Agence Urbanis



Commune d'Uzès
Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
Etude de réalisation

**Etat apparent
des immeubles**

 immeuble vétuste occupé

 immeuble vétuste vacant

 présence de logements occupés
potentiellement indignes

 immeuble en travaux


Source : Relevés Urbanis, juin 2004.
Cartographie : Urbanis, septembre 2004

Les permis et autorisations dans le secteur sauvegardé

Source : Ville d'Uzès, juillet 2015

L'examen des permis de construire instruits et autorisés dans le secteur sauvegardé sur la période 2010 / 2014 permet de mieux appréhender les types d'aménagements et de travaux :

- Restaurations d'immeubles : 11 PC
- Restauration/extensions /aménagements de combles : 8 PC
- Transformation de garages ou annexes en habitations : 4 PC
- Nouvelle habitation : 1PC

- Travaux de rénovation : 5 PC

- Construction d'annexe : 1 PC
- Construction de garage ou abri voiture : 2 PC
- Construction de piscine : 1 PC
- Aménagement de terrasse : 3 PC

- Réfection de toiture : 3 PC
- Modification des ouvertures : 4 PC

- Aménagement d'un commerce ou service : 1PC

Au total, ce sont **près de 13000 m² de surfaces de plancher (ou shon) qui ont été créées** de 2010 à 2014.

Les points forts	LOGEMENT Les points faibles / les contraintes
<p>Dans le centre ancien :</p> <p>Une prédominance des résidences principales (1457 en 2013 sur les seules sections cadastrales AY et AX).</p> <p>Un équilibre des statuts d'occupation entre propriétaires occupants et locataires.</p> <p>Des logements de grande taille permettant l'accueil de familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité des logements de taille moyenne (3/4 pièces) : 660 logements, soit 45 % du parc de résidences principales du SS) et des « grands logements » (132 en SS) <p>Les logements inconfortables en baisse (moins 65 entre 2003 et 2013 sur les seules sections cadastrales AY et AX)</p> <p>Une offre importante en locatif social permettant une bonne mixité sociale à l'échelle de la commune.</p>	<p>Dans le centre ancien :</p> <p>... en baisse (moins 11 % entre 2003 et 2013), au bénéfice de résidences secondaires et logements vacants.</p> <p>Un parc relativement ancien à entretenir et réhabiliter Des logements</p> <p>Des propriétaires âgés (60 ans ou plus) très majoritaires 71 % des propriétaires</p> <p>Un déséquilibre entre l'offre et la demande en logements.</p> <p>Un taux de logements vacants plus fort dans le périmètre du Secteur Sauvegardé, des statistiques INSEE et Filocom qui diffèrent mais attestent d'une vacance importante</p> <p>Encore beaucoup de demandes en logements locatifs sociaux, un seul programme de 16 logements a été réalisé dans les années 1980 par la SAHLM « Un toit pour tous » rue Nicolas Froment</p>
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre en logement sur la commune afin de répondre aux besoins de la population actuelle et future - Inciter à la réhabilitation dans le centre ancien - Poursuivre les actions pour résorber la vacance et l'insalubrité, améliorer le confort des logements - Maintenir les grands logements pour accueillir des familles et garantir la diversité sociale du centre ancien 	

I.1.5.1 - Un emploi communal dynamique et diversifié

En 2009, l'Insee recense en 5440 emplois sur la commune dont 2800 emplois environ qui sont occupés par des travailleurs ne vivant pas sur le territoire communal. Uzès est donc un centre économique à l'échelle de la Communauté de commune ou du Pays de l'Uzège.

La commune dispose de nombreux emplois, ce qui permet à 64% des actifs uzétiens d'y travailler.

Toutefois, Uzès n'échappe pas au phénomène généralisé d'éloignement entre lieux de résidence et lieux de travail. Ce phénomène lié à l'étalement urbain, la concentration des emplois dans les pôles urbains, l'accroissement de la mobilité et la pression foncière, n'est pas sans concerner Uzès qui devient quotidiennement le support de migrations pendulaires multiples.

- **46% des actifs uzétiens vont travailler dans les communes limitrophes et les bassins d'emplois alentours, tels que Nîmes, Alès ou encore Bagnols-sur-Cèze.**
- **Parallèlement, Uzès attire quotidiennement de nombreux actifs venant de toutes parts, issues de près de 80 communes alentours.** Ces derniers viennent notamment de Saint-Quentin-la-Poterie, Nîmes et Montaren et Saint-Médiers.

Une concentration d'emplois importante avec des secteurs d'activité prédominants

- **3180 actifs soit 65 % de la population uzétienne de 15 à 64 ans**
- **2617 actifs ayant un emploi.** Le taux d'emploi des 25 à 54 ans actifs est important (71 %) alors que celui des actifs entre 55 ans et 64 ans est faible (32 %).
- Un taux d'emploi fort puisque la ville concentre sur son territoire de nombreuses activités économiques (commerces, services, activités de production, etc)

Les secteurs d'activité les plus développés sont :

- **les secteurs des commerces et services (plus de 40 % de l'emploi sur la commune) portés notamment par la forte activité touristique**
- **les secteurs relatifs à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale** (40 % de l'emploi communal environ), en raison de la concentration d'administrations, de services à la personne et de centres de formation et d'enseignement.

Les secteurs de l'industrie et de la construction sont moins représentés (respectivement 12 % et 7 %) et l'activité agricole ne représente que 1 % de l'emploi de la commune.

Un emploi communal dynamique

Source : G2C environnement et données UNISTATIS de 2007

- une croissance globale de l'emploi passant de 1972 en 1997 à 2917 en 2007 soit une augmentation de 48% en 10 ans.

Cette croissance dénote d'une **situation positive de l'économie de la commune en termes de développement d'activités et d'installations d'entreprises.**

Une forte représentation du secteur tertiaire

Source : G2C environnement et données UNISTATIS de 2007

Depuis 1997, l'évolution des emplois salariés privés met en exergue l'émergence et la place de certain secteur dans l'économie de la commune.

Le commerce maintient une place primordiale avec 26.9% de l'emploi salarié en 2007 pour 25 % en 1997 notamment du fait de la forte activité touristique et du rôle de ville centre que joue Uzès sur son territoire supra communal.

Le domaine d'activité des services (service à la personne, service aux entreprises, éducation, santé, administration, activités de finance, etc.) est majoritaire sur la commune et a progressé entre 1997 et 2007 passant de 40 % de l'emploi à 47 %.

Le domaine de l'industrie des biens de consommation, d'équipements, l'industrie agricole et l'agroalimentaire est en régression et représente 18, 4 % de l'emploi contre 25 % en 1997.

Enfin, le domaine de la construction est en régression de puis 1997 passant de 10 % de l'emploi à 7,5 % en 2007.

L'économie de la commune est donc de plus en plus tournée vers les activités de commerces et services et ses activités de production et de construction son en déclin.

1.1.3.2 – Une activité agricole qui assure la préservation et « l’entretien » de l’écrin paysager de la ville

Source : RGA 2010

En 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) de la commune était de 520 ha soit 20 % du territoire communal. Cette SAU est en diminution : elle représentait 24 % en 2000 et 33% en 1988 (source : RGA 2010).

- **La commune compte en 2010 environ 40 exploitations agricoles** de type polyculture / poly-élevage et viticulture
- **L’agriculture ne représente qu’environ 3 % de l’emploi communal.**
- Le nombre des exploitations et des exploitants agricoles est également en diminution.

Le poids de l’activité agricole dans le développement économique global de la commune est donc relativement faible.

En revanche, l’activité agricole joue de manière générale un rôle majeur dans la préservation et la valorisation des paysages et des entités paysagères de la commune. Elle met en particulier en valeur l’agglomération et le centre ville d’Uzès perché sur son promontoire et dominant les plaines agricoles.

L’activité agricole participe également à lutter contre le risque de propagation des incendies notamment aux abords de l’agglomération.

**Le Secteur sauvegardé ne compte pas de zones agricoles ni de sièges d’exploitation.
Les trois exploitations agricoles classées en ICPE (Installations Classées pour la Protection de l’Environnement) ne se situent pas à proximité du centre-ville et du Secteur sauvegardé.**

1.1.3.3 – Les principales zones d’activités économiques

Le Secteur du Mas de Mèze à l’ouest de l’agglomération :

Cette zone d’activité, d’une superficie de 6 hectares, accueille aujourd’hui 20 entreprises mais est amenée à évoluer. Lors de sa création, elle a intégré des entreprises déjà anciennement implantées.

La Zone d’Activité du Pont des Charettes au sud de l’agglomération :

Cette zone d’activité, d’une surface de 15 hectares, accueille 62 entreprises. Les commerces les plus importants sont ceux situés autour du rond Point principal soit le Carrefour, Monsieur Bricolage et Gédimat qui attirent des clients venant d’un périmètre assez large de communes alentour.

Indépendamment de ces deux zones d’activité structurantes, Haribo-Ricqles-Zan, la société SEDI (édition et diffusion d’imprimés) et Les Papeteries du Val d’Eure sont des entreprises majeures à l’échelle du territoire communale et emploi chacune entre 40 et 300 salariés environ).

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d’entreprises de grosse taille comme Haribo-Ricqles-Zan et n’est pas concerné par les zones d’activités (impact sur la circulation, les besoins en équipements, le paysage, etc.).

1.1.3.4 – Les activités dans le périmètre du Secteur sauvegardé

L'offre importante de commerces et services dans le périmètre du Secteur sauvegardé

L'essentiel des commerces, services et boutiques d'artisanat sont situés dans le périmètre du Secteur sauvegardé notamment de part et d'autre :

- du boulevard Gambetta, Victor Hugo, Charles Gide,
- des rues de la République, Jacques d'Uzès
- de la Place aux Herbes.

Le nombre de commerces et services dans le Secteur sauvegardé de manière générale a fortement augmenté avec le développement de l'activité touristique d'Uzès :

- la ville comptait 117 commerces en 1961 et 183 en 2003.
- elle compte 306 commerces, services et locaux professionnels en 2013.

Les commerces du Secteur sauvegardé sont essentiellement des cafés, salons de thé, restaurants, libraires, marchands de journaux et tabac, coiffeurs, épiceries et boulangeries, prêt à porter, magasins de souvenirs et hôtels et chambres d'hôtes.

Uzès compte aussi un nombre important de galeries d'art et d'artisanat plutôt situé sur la partie Est du centre ancien.

Les services dans le périmètre du Secteur sauvegardé sont principalement des assurances, des banques, mutuelles, centres de formation et de maintenance et agences immobilières.

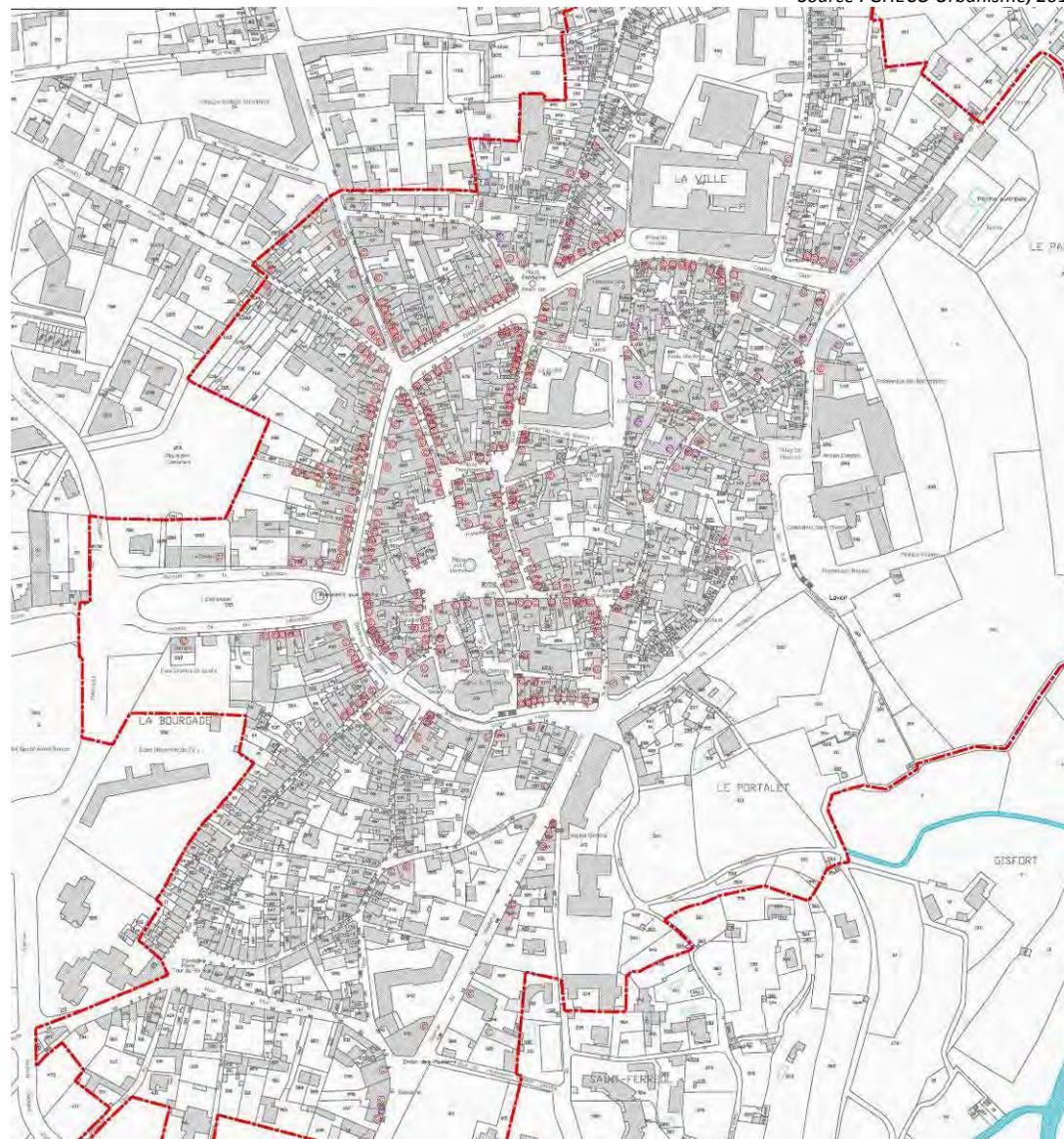
Ces commerces et services assurent une activité économique majeure et une animation dans le centre ancien très intense en période estivale

On ne constate pas de vacance significative des locaux commerciaux.

Le droit de préemption sur les locaux commerciaux n'a pas été institué par la ville.

Localisation des commerces dans le centre-ville d'Uzès

Source : GHECO Urbanisme, 2013



L'activité touristique et culturelle de la ville

Source : Rapport d'activité de l'Office du Tourisme, 2015

Uzès est une des cités les plus touristiques du Gard.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, la promotion et l'organisation de diverses manifestations ont permis de faire connaître la Cité et d'attirer de nombreux touristes.

La Ville d'Uzès considère ainsi son patrimoine comme un facteur de développement local source d'attractivité touristique moteur de son économie locale.

L'Office de Tourisme a accueilli 129 620 personnes dans ses locaux au cours de l'année 2013 contre 130 889 personnes en 2012, soit une légère baisse de - 1 %.

L'année 2013 reste une bonne année pour l'ensemble des socioprofessionnels du territoire. La **saison** estivale avec plus de 63.83 % de la fréquentation sur 4 mois (juin à septembre) reste la période majeure de fréquentation annuelle.

Dans la fréquentation des OT, il faut noter que les statistiques nationales font état de 30% de fréquentation locale et de 70 % de fréquentation purement touristique.

La période de fréquentation principale est la période de juin à septembre avec plus de 65% de la fréquentation totale annuelle.

La clientèle touristique est essentiellement excursionniste (activité de tourisme pour une journée) et vient du littoral, des Alpilles, le Lubéron et des villes culturelles de la région (Nîmes, Avignon, Arles, Montpellier). Les visiteurs associent souvent Uzès au site du Pont du Gard et au musée du Bonbon.

La clientèle touristique qui vient en séjour à Uzès provient principalement de la région parisienne, du Nord-Pas-de-Calais, de Suisse, de Belgique et outre-atlantique des Etats-Unis.

La ville est attractive du fait de sa richesse architecturale et patrimoniale et de ses quartiers aux styles et formes différents : le quartier épiscopal, la juiverie, un quartier plus aristocratique, un foyer urbain populaire autour de la Place aux Herbes, etc.

Les éléments majeurs du patrimoine bâti de la ville, attractif auprès du public, sont la cathédrale Saint-Théodorit, le palais épiscopal, le château ducal, l'Hôtel de Ville, les trois tours (tour du Roi, tour de l'Evêque et tour du Duc) mais aussi la Place aux herbes, l'Eglise Saint-Étienne et les nombreux hôtels particuliers.

Le terroir du Pays de l'Uzège est également riche et la ville d'Uzès en est une vitrine : activités artisanales, produits du terroir (label Vin du Pays Duché d'Uzès, produits maraîchers, truffes, plantes condimentaires et autres produits méditerranéens), etc. Ces produits sont mis en valeur à Uzès au travers de marchés de Pays ou de marchés nocturnes en période estivale mais également d'événements festifs comme la Foire aux Vins en août ou le mois de la Truffe en janvier.

La ville est aussi le lieu de festivités et activités culturels riches tout au long de l'année : foires diverses, journées des créateurs, concerts, activités culinaires et Journées Nationales de

Gastronomie et une 20^{ème} d'événements équestres par an en rapport au Haras National d'Uzès (courses, visites guidées, foires, etc.).

Le tourisme industriel s'est également développé au cours des dernières années, avec notamment le Musée du Bonbon communément appelé Musée Haribo, fréquenté en 2010 par près de 300 000 visiteurs.

Uzès développe enfin le « tourisme vert » en mettant en valeur des espaces naturels attractifs et de qualité (vallée de l'Eure, Rivière de l'Alzon et massifs boisés) et des activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, équestre, sport d'eau).

Plus de 34 ballades et randonnées sont proposées par l'Office du Tourisme autour d'Uzès (soit 430 km de sentiers de randonnée) dont 12 parcours vélo.

L'Office de la Culture d'Uzès assure le lien entre les associations et le public, il s'est donné pour mission de faciliter leur fonctionnement pour :

- Une bonne liaison et une étroite collaboration entre elles ainsi qu'avec la Municipalité et les organismes d'Etat, Régionaux et Départementaux
- l'utilisation rationnelle et équitable des équipements et matériels municipaux existants, dans le cadre du calendrier annuel des manifestations programmées par l'Office de la Culture
- la réalisation de toute démarche et montage de projets tendant à l'amélioration et au développement de ces équipements
- l'organisation des manifestations culturelles et éducatives et le développement de la culture et de l'éducation populaire dans le cadre le plus large

Il programme des manifestations culturelles telles que :

- le Salon du Meuble Peint et les journées Métiers d'Art
- le service éducatif, les animations scolaires et l'action culturelle du patrimoine qui en découle
- les concerts de musique en dehors de la période estivale.

Journées Européennes du Patrimoine 2013 organisées en septembre en partenariat avec le service de la Culture de la ville d'Uzès, le service des Archives de la ville d'Uzès, In Situ, le musée Municipal G. Borias, la médiathèque de la ville d'Uzès, le Haras National d'Uzès et l'office culturel de Saint-Quentin la Poterie.

Visites guidées de ville (été 2013)

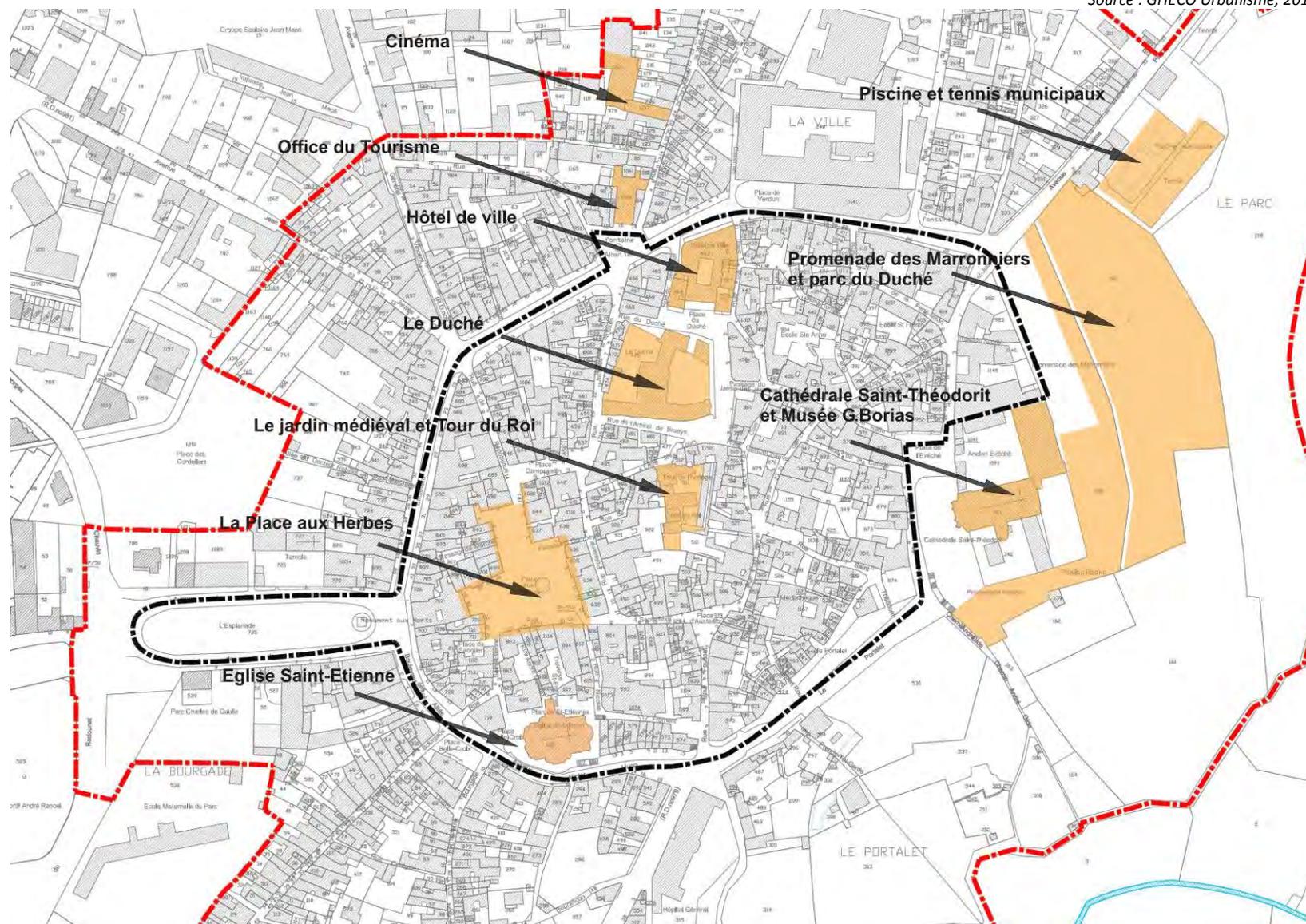
En 2013, 42 visites assurées pendant l'été pour 986 personnes guidées

Les visites Nocturnes été 2013

En 2013, 8 visites assurées pendant l'été pour 501 personnes guidées

Principaux sites touristiques dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Une large offre en restauration :

Uzès compte plus de 50 restaurants dont plus de 40 dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

Les restaurants sont principalement des restaurants traditionnels ou « gourmands » mais aussi des brasseries, crêperies et pizzerias.

Des hébergements diversifiés mais des hôtels principalement hauts de gamme :

Sur le territoire, un potentiel de plus de 3250 personnes sur près de 430 hébergements payants déclarés, répartis comme suit :

- 10 hôtels,
- 2 résidences de tourisme,
- 2 campings
- 81 chambres d'hôtes
- 330 locations de vacances (+ 3 haltes camping-cars)
- 184 411 nuitées déclarées en 2013 contre 148 481 nuitées déclarées en 2012 soit 152 561.9 € de taxe de séjour encaissée en 2013 contre 113 949.72 € en 2012

-Nombre de nuitées déclarées par type d'hébergements en 2013

Hôtellerie de plein air : 44 799 nuitées (33 174 nuitées en 2012)

Hôtel : 40 016 nuitées (39 853 nuitées en 2012)

Location : 55 848 nuitées (47 052 nuitées en 2012)

Chambres d'hôtes : 26 630 nuitées (18 986 nuitées en 2012)

Résidence de tourisme : 17 118 nuitées (9416 en 2012)

En termes d'hôtels, Uzès manque d'hébergement moyen voire bas de gamme : les hôtels de la ville sont des hôtels haut de gamme relativement coûteux.

En prenant en compte les résidences secondaires estimés à 679 en 2011 et le parc d'hébergement marchand, le PLU en cours d'élaboration (*G2C environnement*) évalue une capacité d'accueil maximale de 2875 personnes supplémentaire en période estivale soit environ 30% de population supplémentaire.

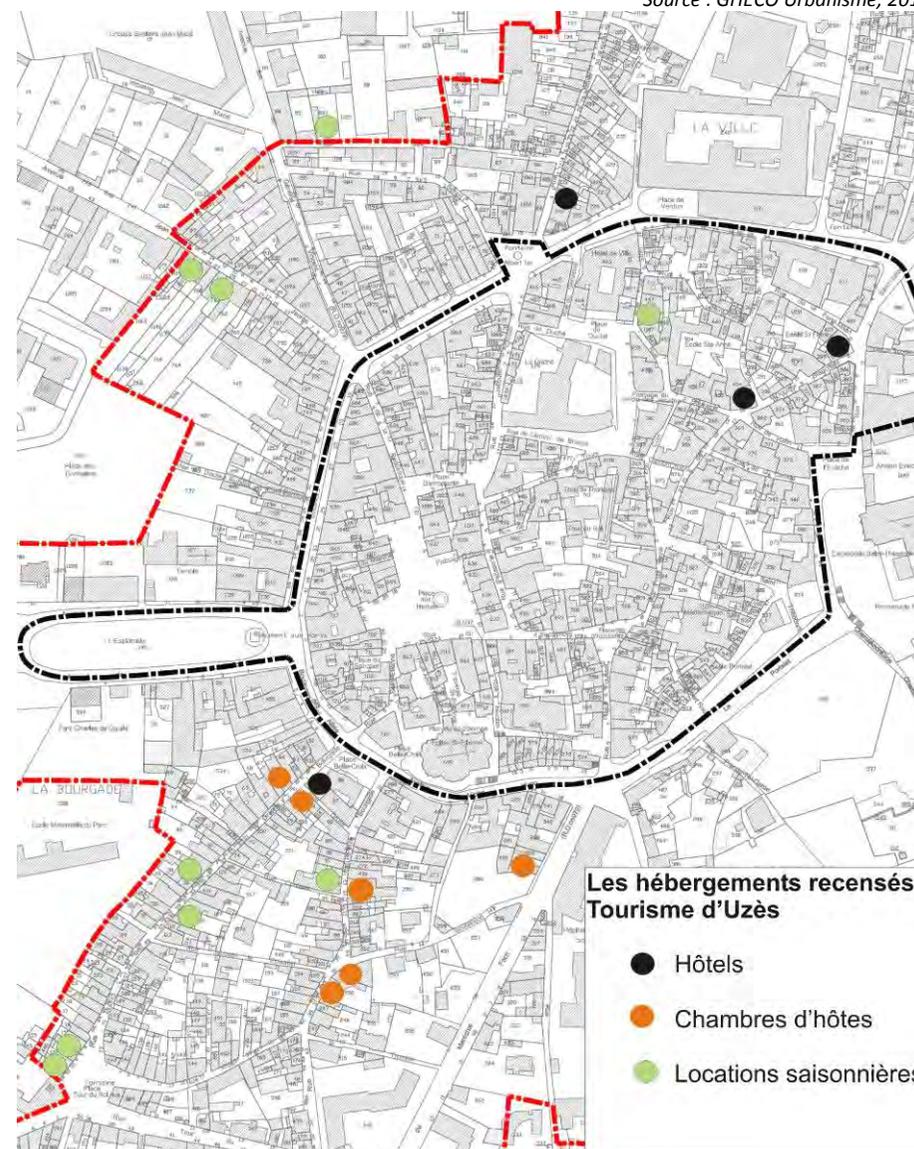
L'accueil se répartit sur l'ensemble de l'agglomération mais concentre les activités touristiques sur le centre-ville et le Secteur sauvegardé.

La ville d'Uzès considère son patrimoine et son activité touristique comme un des facteurs principaux de développement local et de moteur de son économie.

Les différents hébergements possibles dans le périmètre du Secteur sauvegardé sont des hôtels (4), des chambres d'hôtes (7) et des locations saisonnières (9). Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif ; il s'agit des hébergements affiliés à l'Office du Tourisme qui représentent la majorité des hébergements possible dans le Secteur sauvegardé.

Hébergements dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	ACTIVITES ECONOMIQUES Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une commune attractive en termes d'emplois et de services pour les communes rurales alentours. - Un taux d'emploi relativement important à l'échelle du pays de l'Uzège - Deux zones d'activités qui regroupent des commerces et services diversifiés. - Des offres touristiques haut de gamme. <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre-ville dynamique d'un point de vu économique - Pas d'enjeux agricoles dans le périmètre du Secteur sauvegardé (nuisances sonores, circulation d'engins agricoles, etc.). - Des rues commerçantes animées en permanence dans le centre ancien. - La présence commerces et services nombreux et diversifiés - Une activité touristique intense autour de son centre ancien, moteur du développement économique de la ville. - Une capacité d'hébergement importante (capacité d'accueil de 800 lits/nuit et plus de 500 maisons secondaires). 	<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie de plus en plus tournée vers les activités de commerces, services et vers le tourisme et des activités de production et de construction en déclin. - Une activité agricole peu génératrice d'emploi. - Une activité touristique pouvant entraîner des insuffisances en termes de réseaux et d'équipements en période estivale. - Absence d'hébergement bas de gamme. - Le risque de réduction des activités permanentes du centre-ville en cas de développement important de zones commerciales en périphérie (niveau PLU) <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité commerciale en centre-ville génère des flux de circulation importants notamment sur le tour de ville (boulevard Gambetta et André Gide par exemple). - Toutefois les inconvénients de circulation s'inscrivent dans l'animation d'une ville active.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter la structure urbaine de l'agglomération d'Uzès composée de pôles d'équipements, de pôles économiques (zones d'activités) et de pôles touristiques. • Renforcer la centralité économique du centre-ville : asseoir la polarité d'Uzès par la conservation d'une mixité des fonctions (économiques, touristiques et résidentielles). • Conforter l'activité de commerciale et de services du centre-ville, moteur du développement économique et la commune et garante de son animation. • Pérenniser les structures d'hébergements touristiques existantes et diversifier son offre. • Développer le « tourisme vert » en valorisant le rapport de la ville aux abords de l'Alzon et des Seynes jusqu'à la forêt communale d'Uzès. 	

La commune d'Uzès dispose d'un niveau d'équipements très satisfaisant. En effet, Uzès est la commune la plus importante du territoire intercommunal et est un pôle d'attractivité en termes de services et d'emplois.

I.1.6.1 – Les équipements à l'échelle communale (excluant les équipements dans le périmètre du Secteur sauvegardé)

Source : G2C environnement

Les équipements administratifs

La ville d'Uzès est plus le chef-lieu de canton. Elle compte :

- Le Centre des Impôts,
- La Perception,
- La Subdivision de l'Équipement,
- La Gendarmerie,
- Une mission locale d'insertion.

Les équipements généraux

La commune d'Uzès dispose de deux cimetières : un cimetière catholique et un cimetière protestant.

Les équipements scolaires

La commune dispose de plusieurs collèges et écoles en dehors du périmètre du Secteur sauvegardé (effectifs scolaires 2013-2014 / 2014-2015) :

- Ecole élémentaire de Pont de Charrettes (***/17 élèves)
- Ecole élémentaire Jean Macé (***/238 élèves)
- Ecole élémentaire privée du Prieuré (NC, hors contrat)
- Ecole maternelle du Pas du Loup (80/68 élèves)
- L'école maternelle du Parc (130/115 élèves) en limite du Secteur sauvegardé

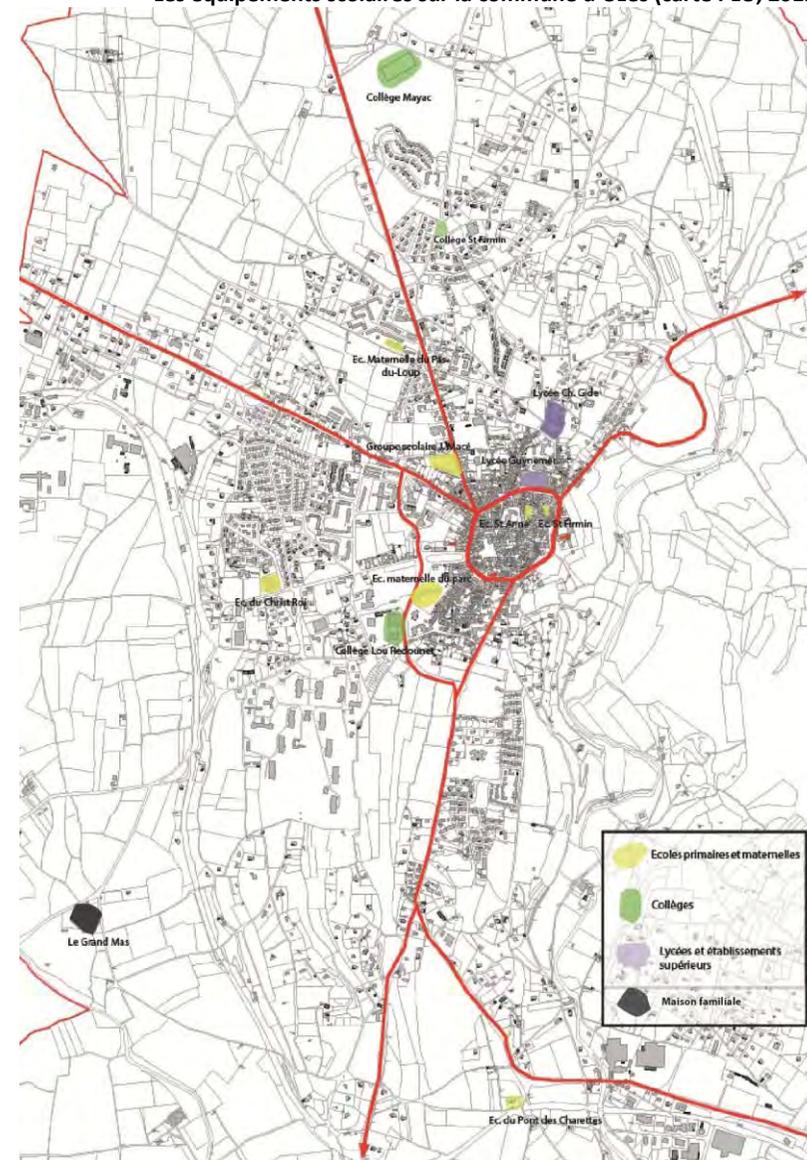
Collèges (effectifs 2012/2013) :

- Collège public Lou Redounet (582 élèves),
- Collège public Mayac (355 élèves),
- Collège privé Saint Firmin (243 élèves),

Evolutions des effectifs scolaires :

On note une baisse des effectifs scolaires sur les 2 écoles maternelles du par cet du Pas du Loup. Les effectifs sont stables sur l'école élémentaire Pont des Charrettes (une vingtaines d'élèves).

Les équipements scolaires sur la commune d'Uzès (carte PLU, 2015)



Equipements sportifs

Concernant les équipements sportifs, il existe huit complexes sportifs sur la commune :

- le gymnase André Rancel,
- le stade Louis Pautex,
- le stade du Refuge,
- le Pré de Savy (stade du Redounet),
- la Galerie des Pâtres (terrain de tennis),
- les terrains multisports de Mayac, des Amandiers, des Mûriers,
- Les arènes municipales Jean Clément.
- Un golf (privé) au Sud-Est du territoire communal
- Un « skateparc ».
-

La commune compte également le Haras National d'Uzès à l'Ouest de l'agglomération (Mas des Tailles).

Equipements socio-éducatifs

Uzès dispose également de plusieurs équipements socio-éducatifs principaux

- Une crèche – halte garderie
- Une maison Familiale et Rurale

Equipements sanitaires et sociaux

- Le Centre Hospitalier « Le Mas Careiron » spécialisé en psychiatrie, créé en 1965 qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restructuration comprenant la démolition de plusieurs bâtiments existants et la construction d'une nouvelle structure regroupant les unités d'hospitalisation, une unité de crise, l'unité des malades difficiles, la pharmacie et le service de consultation.

La commune compte également deux maisons de retraite :

- Les Jardins de l'Escalette
- Les Terrasses de Gisfort

Les projets communaux en matière d'équipements structurants :

Extrait PADD, projet 04/2015 :

L'ambition est de répondre aux besoins d'une population de plus de 10000 habitants et de conforter le rayonnement intercommunal des équipements d'Uzès.

Dans cet objectif le pôle d'équipements publics scolaires et sportifs André Rancel-Lou Redounet situé à l'ouest du centre-ville sera conforté.

L'offre d'équipements sera également complétée par :

- la réalisation d'un nouvel équipement sportif, une halle de sports, dans le quartier Mayac ;
- le développement des équipements destinés à la petite enfance ;
- l'optimisation et la réhabilitation des écoles existantes à moyen et long terme (l'école du Parc notamment avec un potentiel d'accueil pour de nouvelles classes) ;
- la création d'un centre culturel ;
- l'ouverture envisagée à moyen terme d'une nouvelle maison de retraite médicalisée.

Tous ces projets se situent en dehors du périmètre du secteur sauvegardé.

En secteur sauvegardé :

L'aménagement d'un équipement scolaire avec internat est à l'étude sur l'ancienne gendarmerie, sur un îlot partiellement bâti.

1.1.6.2 – Les équipements en Secteur sauvegardé

Outre son nombre important de commerces et services, le Secteur sauvegardé est caractérisé par un niveau d'équipements publics et privés important qui assure sa vitalité et son animation tout au long de l'année : les différents quartiers du Secteur sauvegardé ne sont pas que des quartiers résidentiels.

Les équipements généraux et administratifs

Le Secteur sauvegardé compte l'Hôtel de Ville, la Poste et le Tribunal d'Instance

Les équipements scolaires

Le centre-ville dispose de deux établissements d'enseignement secondaire et de deux écoles maternelles et élémentaires :

- Le lycée d'enseignement général et technologique Charles Gide (700 élèves) donnant sur la place Adolphe Bosc.
- Le lycée Professionnel des Métiers d'Art Georges Guynemer (279 élèves) donnant sur la Place de Verdun.
- L'école élémentaire et maternelle privée Saint Anne (418 élèves y compris école maternelle).

Equipements sportifs

Le centre-ville compte :

- le Parc du Duché est utilisé par des sportifs et des promeneurs
- la piscine municipale du Serrebonnet et les terrains de tennis sont des équipements sportifs à proximité du centre-ville.

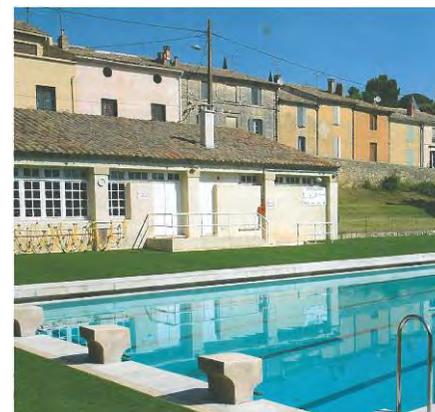
Equipements culturels, socio-éducatifs et de loisirs

La ville accorde une importance particulière au domaine de la culture. De nombreux sites et équipements culturels permettent de mettre en valeur le patrimoine d'Uzès et de développer des programmes culturels variés. :

- L'Office du Tourisme
- Une Maison des Jeunes et de la Culture, située au nord du lycée Guynemer
- Une Médiathèque, rue du Portalet
- Le musée uzétien G. Borias
- Le cinéma Capitol
- Une école de musique municipale
- Le jardin médiéval et la tour du Roi
- Le Duché
- Cathédrale Saint-Théodorit et l'Eglise Saint-Etienne
- Le Temple protestant

Equipements sanitaires et sociaux

- L'Hôpital Général des Terrasses situé à proximité immédiat du centre ancien. Disposant d'un vaste terrain jouxtant la Maison de retraite « Les Jardins de l'Escalette », cet Hôpital porte le projet de création d'un nouvel établissement de 80 lits d'une surface totale de près de 5 700 m²



Piscine municipale



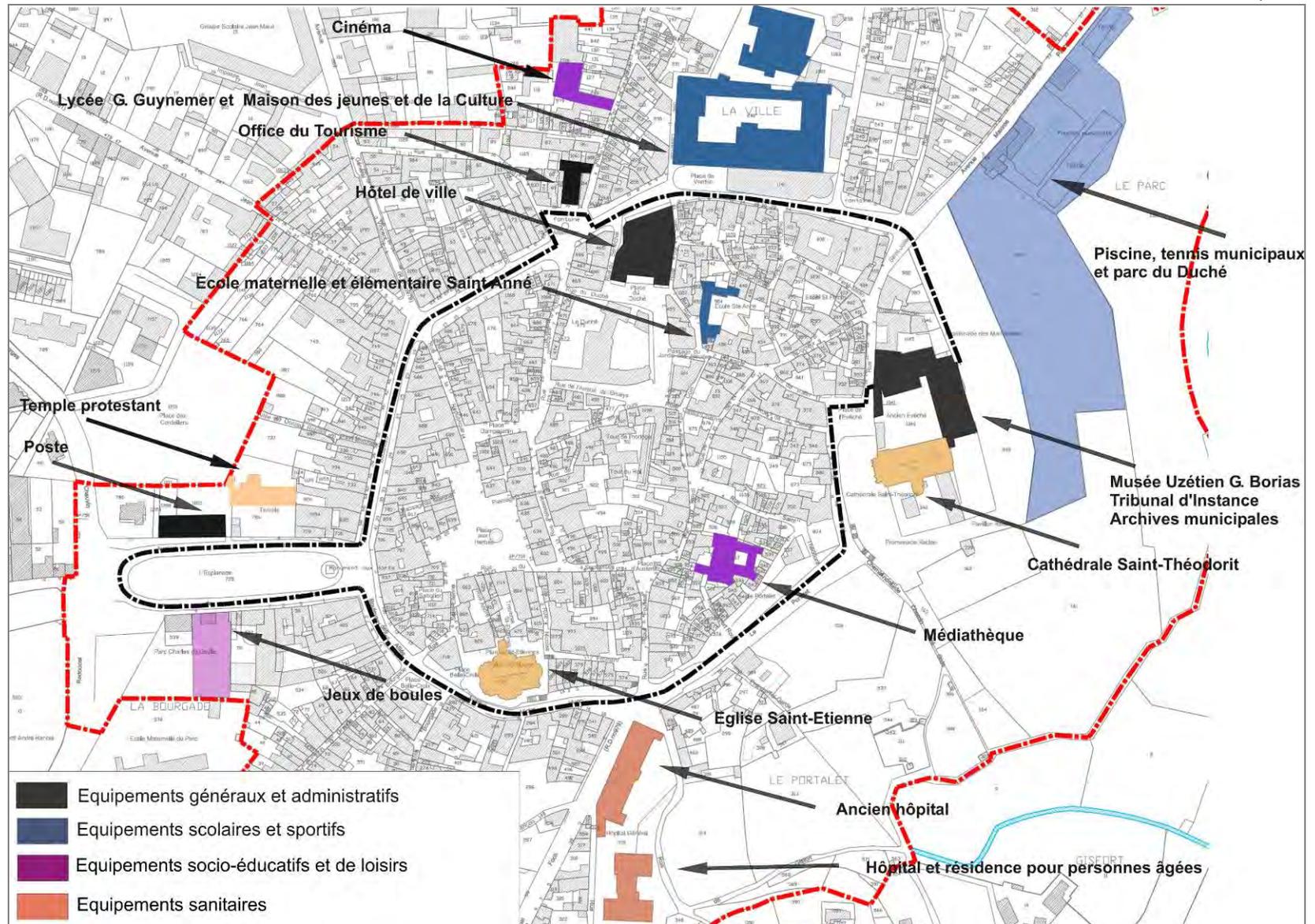
Terrains de tennis municipaux

Projets d'équipement en secteur sauvegardé :

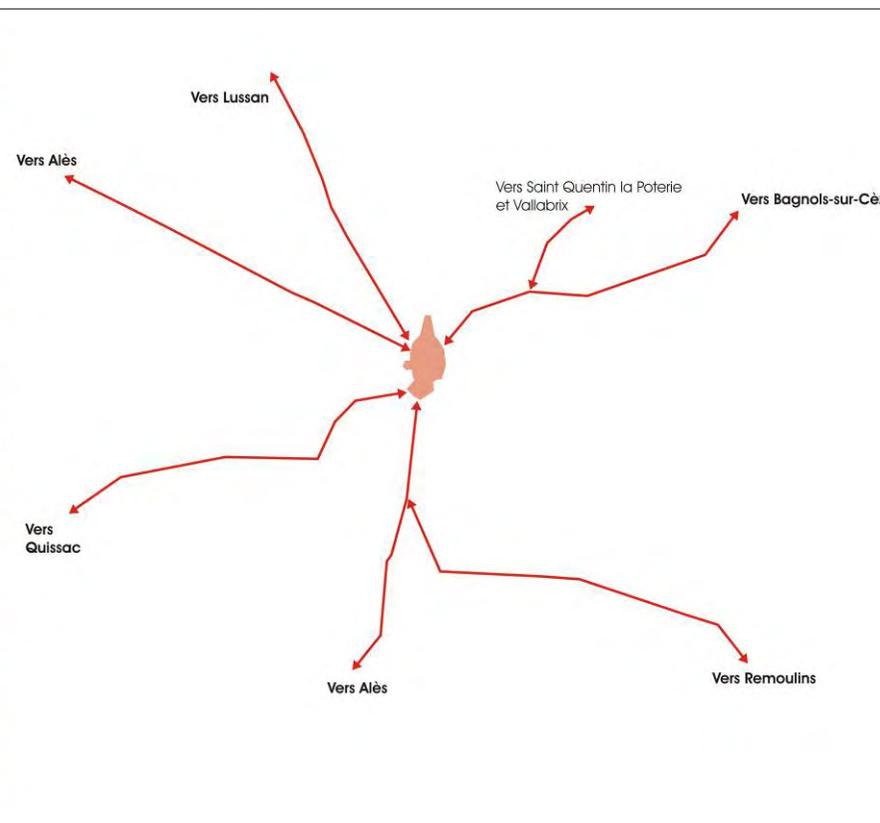
Les deux lycées Guynemer et Gide doivent être dotés d'un nouvel internat, de salles de sport et d'une restauration. La Région a engagé des études sur ces deux établissements pour accueillir un nouveau programme.

Localisation des principaux équipements dans le périmètre du Secteur sauvegardé

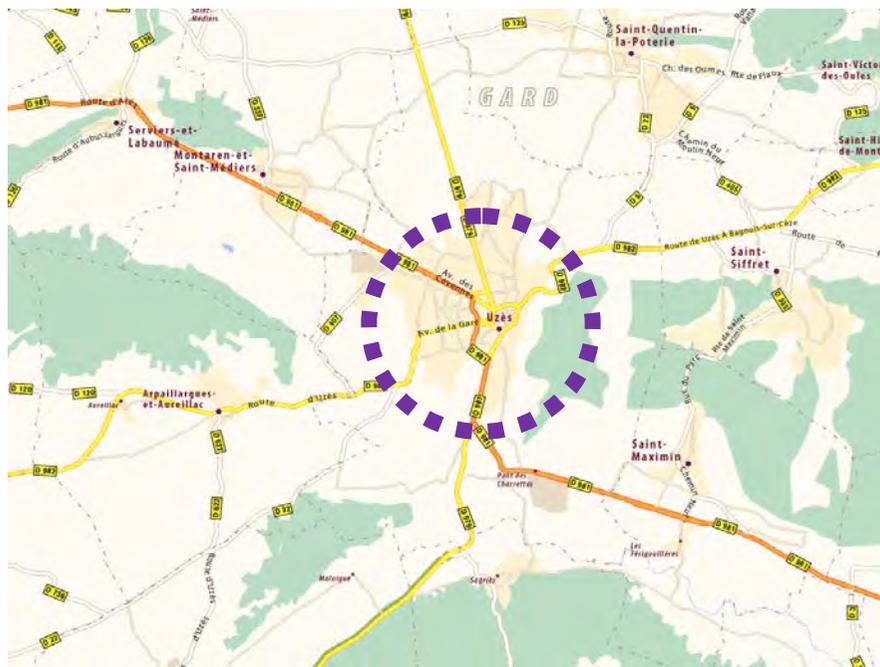
Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	LES EQUIPEMENTS Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'équipements communal satisfaisant qui permet de répondre aux besoins quotidiens de la population d'Uzès. - Des équipements diversifiés (équipements scolaires, sportifs, socio-culturels, sanitaires, etc.). - Une attractivité des équipements Uzétiens pour les communes rurales alentour. <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre-ville dynamique d'un point de vu économique - Des rues commerçantes animées dans le centre ancien - La présence commerces et services et équipement nombreux et diversifiés, gage d'une ville locale permanente en centre-ville - Une activité touristique intense autour de son centre ancien, moteur du développement économique de la ville - Une capacité d'hébergement importante (capacité d'accueil de 800 lits/nuit et plus de 500 maisons secondaires) 	<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des équipements qui génèrent des flux de circulation important notamment dans les zones d'activités et aux abords du centre-ville - Le risque de réduction des activités permanentes du centre-ville en cas de transferts d'équipements éloignés. <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains équipements génèrent des flux de circulation particulièrement important (lycées, écoles, etc.). - Toutefois les inconvénients de circulation s'inscrivent dans l'animation d'une ville active et doivent gérés comme tel.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'offre de commerces, services et équipements communaux. • Maintenir des équipements dans le Secteur sauvegardé pour assurer une vie active permanente et réduire l'impact d'une vie saisonnière qui ne serait fondée que sur le tourisme. • Préserver les équipements qui participent à la qualité de vie de ses habitants (écoles, équipements socioculturels, piscine, etc.) et au maintien du tissu économique quotidien. • Favoriser la desserte optimale des équipements générateurs de trafic pour limiter l'encombrement du centre-ville. 	



En raison du relief, de la vallée de l'Eure et du grand paysage qui accompagne l'est de la ville, le développement viaire est, historiquement, dissymétrique par l'ouest.



Le Plan de Déplacement d'Uzès a été réalisé en 2012 par l'agence *Horizon Conseil* de manière à engager une stratégie et des actions cohérentes en matière de gestion des déplacements. Cette étude permet de fixer trois objectifs majeurs :

- Améliorer et mieux organiser la circulation automobile et optimiser le réseau viaire existant
- Mieux gérer le stationnement tout en aménageant les espaces publics majeurs
- Accroître la place dévolue aux cyclistes, aux piétons et aux Personnes à Mobilité Réduite

Extrait PADD, projet 04/2015 :

L'attractivité et la localisation du centre-ville en position de carrefour routier d'envergure départementale, ainsi que la structure « en étoile » du réseau de déplacement motorisé ont pour conséquences de nombreux encombrements, principalement au niveau du centre-ancien.

Par ailleurs, le réseau de mobilités douces reste insuffisamment développé.

L'objectif global de la commune est de proposer une offre différenciée en déplacements, alternative aux circulations motorisées. Dans cet objectif, il s'agira de :

- développer un réseau de déplacements doux (voies vertes, voiries partagées, parkings-vélos...) : tant au niveau de la zone urbanisée d'Uzès, afin **d'améliorer l'interconnexion entre les différents quartiers / pôles de la commune, ainsi que l'accessibilité au centre-ville et aux principaux équipements / pôles d'équipements de la commune...**, qu'à l'échelle intercommunale de l'Uzège, en vue de connecter Uzès aux communes voisines : liaison notamment avec les communes de Saint-Quentin-la-Poterie au Nord et Montaren-et-Saint-Médiers à l'Ouest.
- assurer les liaisons inter-quartiers en matière de mobilités motorisées par la création de nouvelles voies ;
- **fluidifier et déplacer les flux traversant le territoire communal hors du centre-ville pour diminuer les nuisances liées aux déplacements motorisés par la création de contournements au sud et à l'est.**
- une réorganisation et un confortement de l'offre en stationnement, notamment en vue d'établir une politique de « parkings-relais » en périphérie du centre ancien, couplée à un réseau de transports alternatifs (transports en commun, modes doux...) permettant d'acheminer ensuite les habitants, travailleurs et touristes d'Uzès jusqu'à son centre-ville.
- une **nouvelle répartition de la place occupée par différents modes de déplacements dans certains secteurs** (piéton, vélo, voiture...) et la requalification / réappropriation par le piéton de certains espaces (espace centre-ville/Bourgades, **Promenade des Marronniers...**).
- une **meilleure gestion des flux collectifs touristiques et scolaires** – notamment des bus et des cars en période estivale.

I.1.5.3 – Un projet d'aménagement de voies de contournement

Actuellement les routes départementales et les boulevards circulaires supportent :

- un trafic de transit relativement stable sur l'année,
- un trafic de desserte locale,
- un trafic touristique saisonnier.

Rares sont les connexions entre ces grandes pénétrantes qui permettraient de contourner le centre-ville ; aujourd'hui seul l'axe constitué par l'Avenue Georges Chauvin, l'Avenue du Redounet et l'Avenue Georges Pompidou permet de relier la Route d'Alès (RD 981) à la Route de Nîmes (RD 979) en évitant les boulevards.

Un des objectifs majeurs de la commune consiste à limiter à terme la circulation de transit sur les boulevards de ceinture du centre ancien, en favorisant la création de liaisons entre les principales pénétrantes.

Dans l'optique de décongestionner le centre-ville, la commune a lancé une étude de contournement.

Une étude réalisée par la commune met en avant quelques hypothèses de projets pour améliorer les déplacements dans la ville.

Sources : étude communale : travail sur un principe d'organisation de la circulation automobile à horizon 2025 et projet de rapport de présentation PLU (2015)

Les principales hypothèses de projets concernent, sous réserve des impacts paysagers et environnementaux :

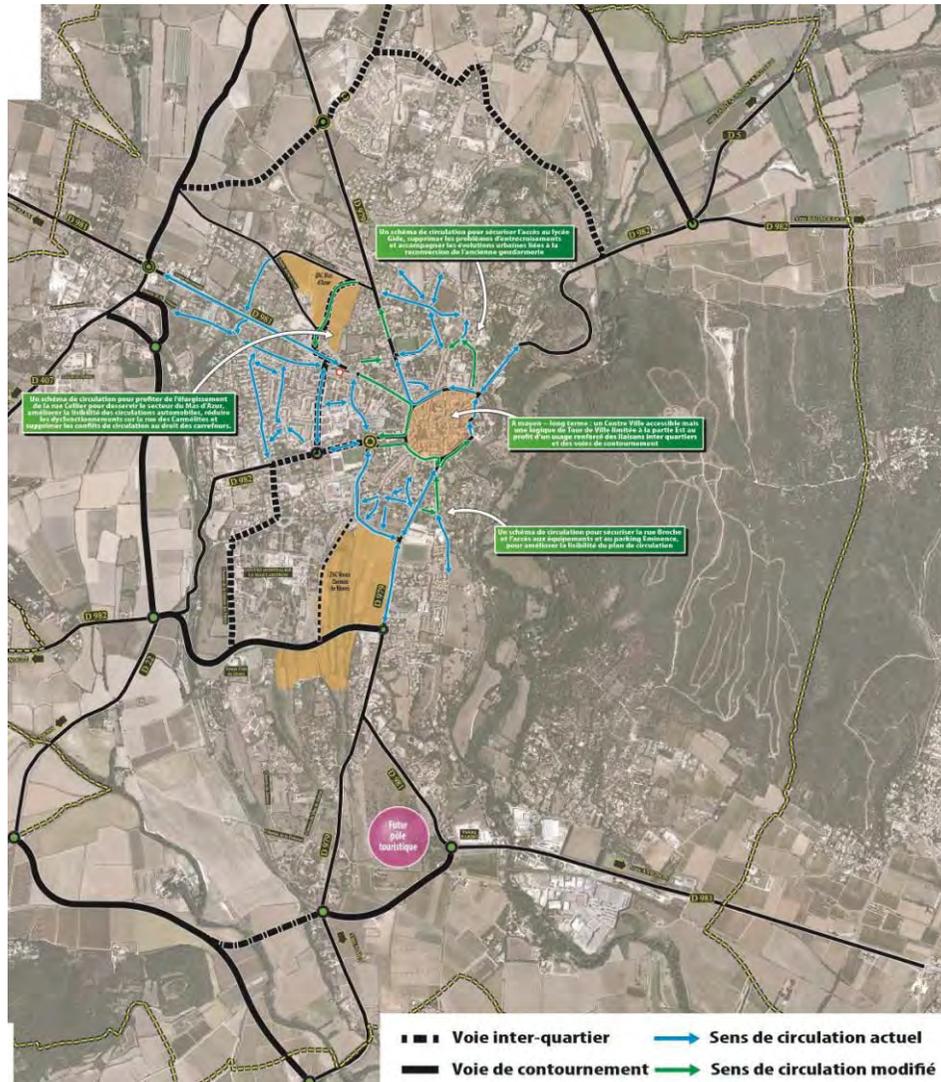
- la création d'une liaison entre la Route de Saint-Ambroix (RD979) et la Route d'Alès (RD 981) par le chemin de Landry et la voie qui le prolonge pour aboutir au carrefour du Mas de Mayac. Le carrefour du Mas de Mèze, récemment réalisé au carrefour constitué par la Route d'Alès, la Rue Landry et le Chemin du Mas des Tailles constitue l'amorce de cette future voie d'évitement.
- L'aménagement d'une voie de contournement Est d'Uzès reliant la RD 982 à la RD 981 ; cette voie, située en totalité sur le territoire d'Uzès, partirait du croisement de la route de Bagnols-sur-Cèze et de la Route de Saint-Quentin la Poterie au Nord pour déboucher au Sud sur la Route de Remoulins au droit du Mas de Rey. Deux giratoires devront être réalisés, aux deux extrémités de cette voie d'évitement.
- Un projet de voie sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée est également en réflexion avec le conseil général, il permettrait un contournement Ouest de la commune.

- La création d'une voie de liaison inter quartier entre la rue Alexandre Cellier et le chemin du Pas du Loup assurant la desserte du futur quartier du Mas d'Azur. L'aménagement d'un carrefour entre l'Avenue Alteirac et le Chemin du Pas du Loup est par ailleurs prévu.
- La sécurisation du croisement constitué au Pont des Charettes, par la route de Remoulins (RD 981) et le Chemin de Bargeton, le long duquel un parking a été aménagé sur lequel stationnent les milliers de visiteurs du Musée Haribo. Il est ainsi prévu l'aménagement d'un rond-point à la sortie du virage de Boucarude, où aboutiront le Chemin de Bargeton déplacé, le Chemin de Malaric et la Route de Remoulins.

Les différents projets de contournement faciliteront le transit en périphérie d'Uzès. Le déplacement du trafic en périphérie de la ville va constituer de nouvelles limites physiques à la tache urbaine d'Uzès.

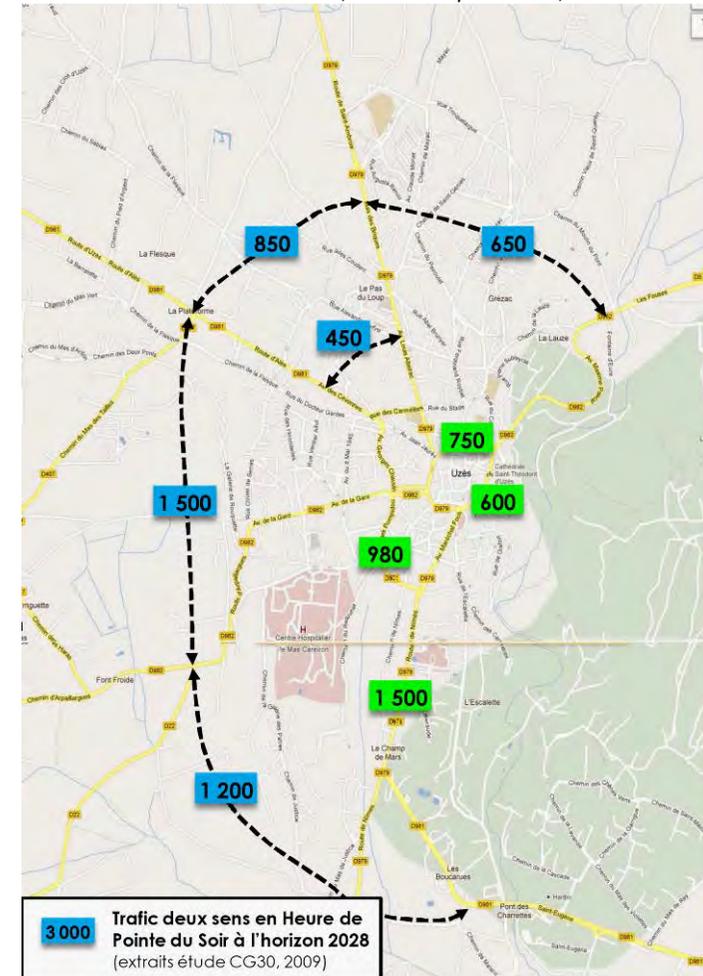
Le traitement des abords, la destination des terrains nouvellement circonscris à l'intérieur de cette ceinture urbaine constituent un des enjeux majeurs de la commune.

Extrait plan de déplacements d'Uzès
Principes d'organisation de la circulation automobile à l'horizon 2025



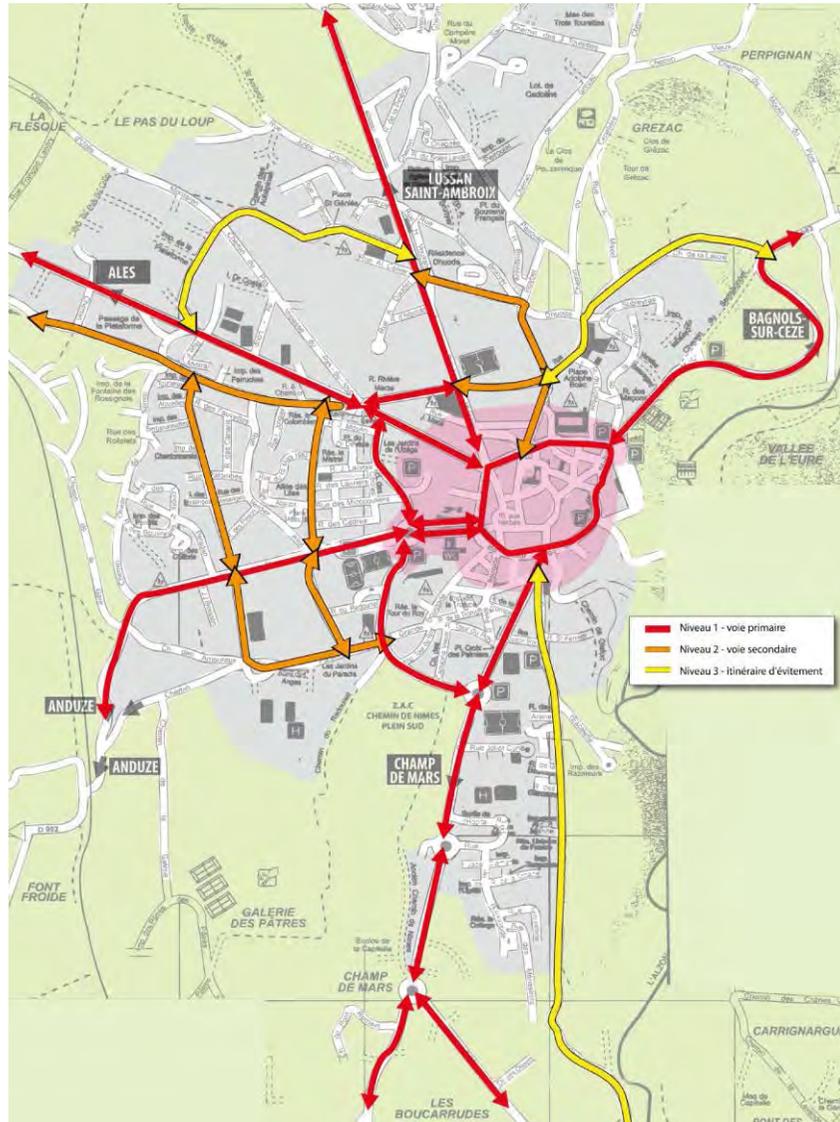
Le projet d'aménagement de voies de contournement figure au Plan de déplacement en 2012. Ce projet aurait pour but de réduire significativement le trafic de transit dans le centre ville et notamment celui des poids lourds mais aussi d'absorber la croissance globale des flux de circulation automobile.

Voies de contournement par l'Ouest et le Nord de l'agglomération
 Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012



Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, ce projet permettrait de décongestionner le tour de ville, les boulevards et les abords de la Cathédrale notamment aux heures de pointes et en période estivale.

1.1.5.4 - Un réseau de voiries dense en circulation automobile qui s'appuie en partie sur le noyau intra-muros



Hiérarchisation du réseau viaire autour du centre-ville
 Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

Le Plan de Déplacement caractérise le réseau viaire du centre-ville de la manière suivante :

- **Un réseau de voies primaires** formées par l'avenue de la Gare, l'avenue V. Hugo, avenue Maréchal Foch, avenue G. Pompidou, boulevard C. Gide, avenue Maxime Pascal, avenue Général Vincent, avenue Jean-Jaurès, etc. très fréquenté et desservants les équipements générant le plus de trafic.
- **Un réseau de voies secondaires** qui s'articule autour du réseau primaire (avenue Moïse Charles, rue des Hirondelles, rue du Stade, etc.)
- **Des voiries identifiées comme itinéraire d'évitement** (rue A. Cellier, rue e la Plateforme, etc.).

Les enjeux les plus forts en termes de circulations se situent au niveau des voiries primaires sur et aux abords du tour de Ville.

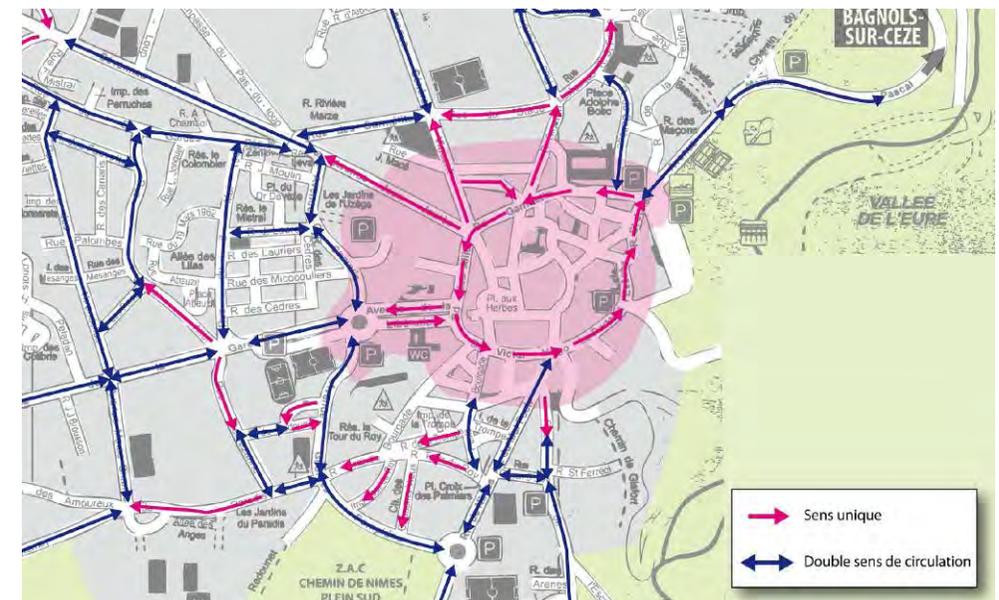


Schéma de circulation actuel

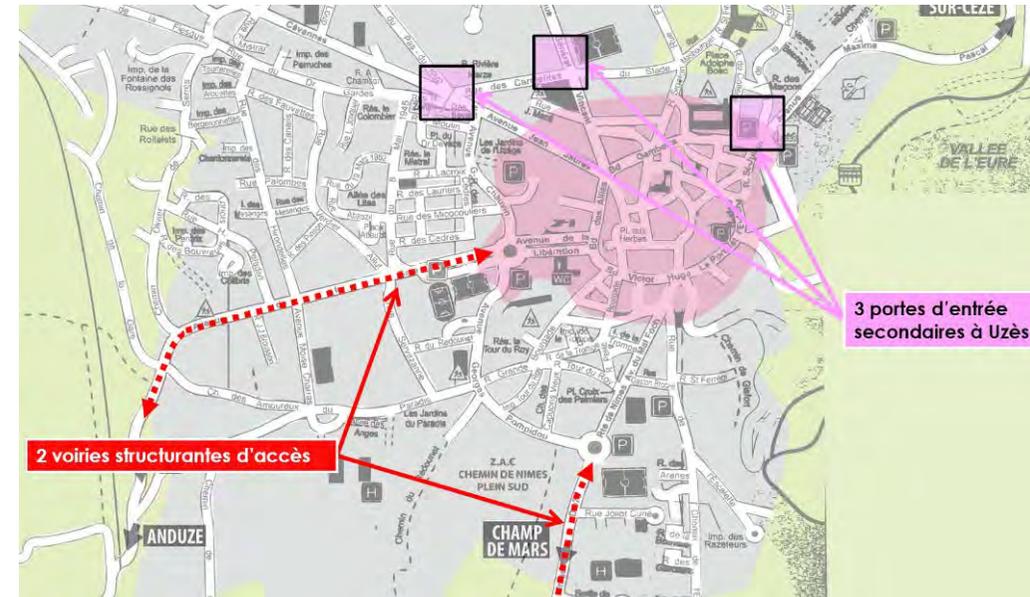
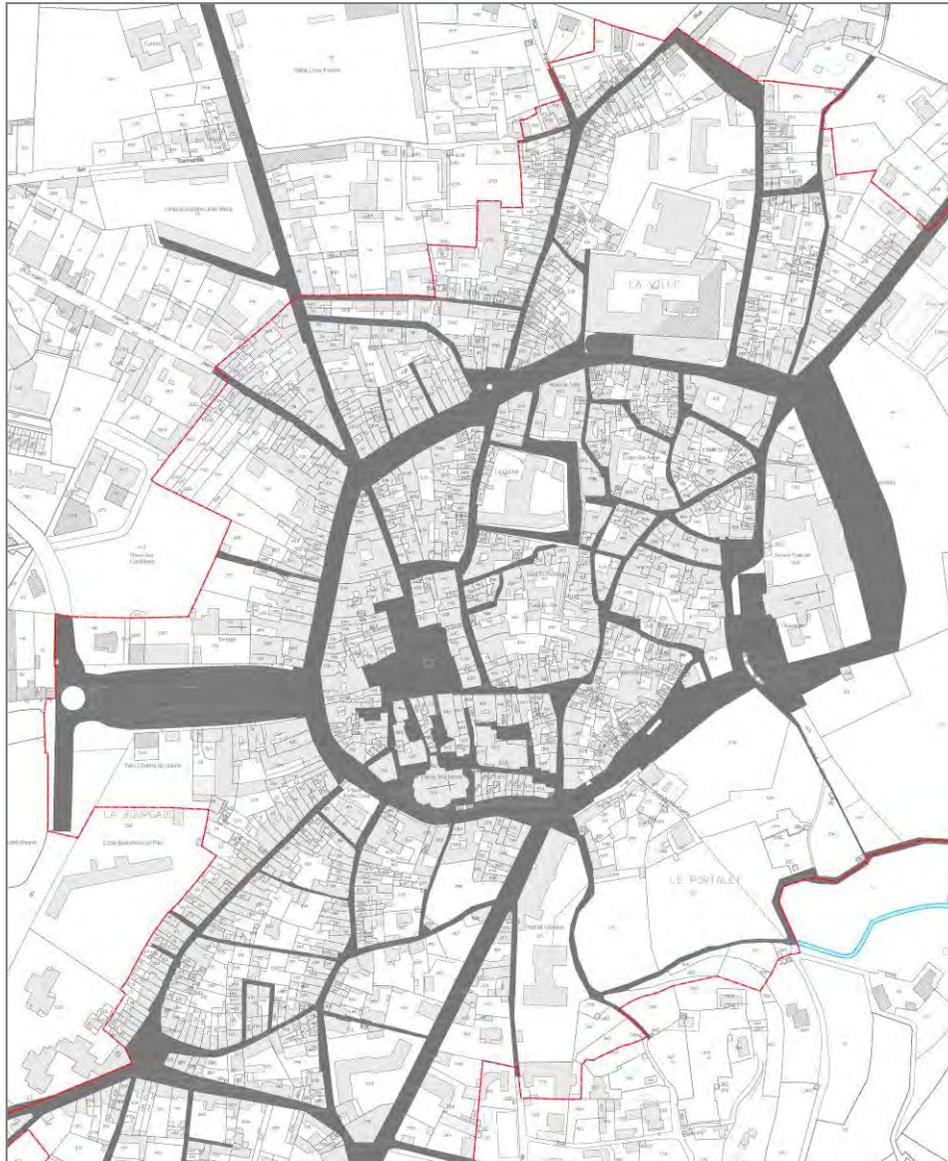
Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

La majorité du centre-ville est desservie par un réseau de voiries en sens-unique (flèches roses) alors que les espaces urbains en continuité du centre-ville sont à double sens (plus à l'ouest).

I.1.5.5 – Une trame viaire complexe dans le Secteur sauvegardé

Ensemble de la trame viaire en espaces publics dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Structuration du réseau viaire

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacements, 2012

Le Secteur sauvegardé est constitué principalement de petites rues, ruelles et venelles dont certaines sont strictement piétonnes ou piétonnes accessibles aux véhicules (riverains, services de livraisons, services de secours) excepté le tour de ville formée par les boulevards et avenues Gambetta, Victor Hugo, Le Portalet et Charles Gide.

Ce tour de ville est desservi par 5 avenues pénétrantes hiérarchisées de la manière suivante par le Plan de Déplacements :

- 2 voies structurantes d'accès : Avenue de la Libération et du Maréchal Foch
- 3 portes d'entrée secondaires : Avenues Maxime Pascal, Général Vincent et Jean Jaurès.

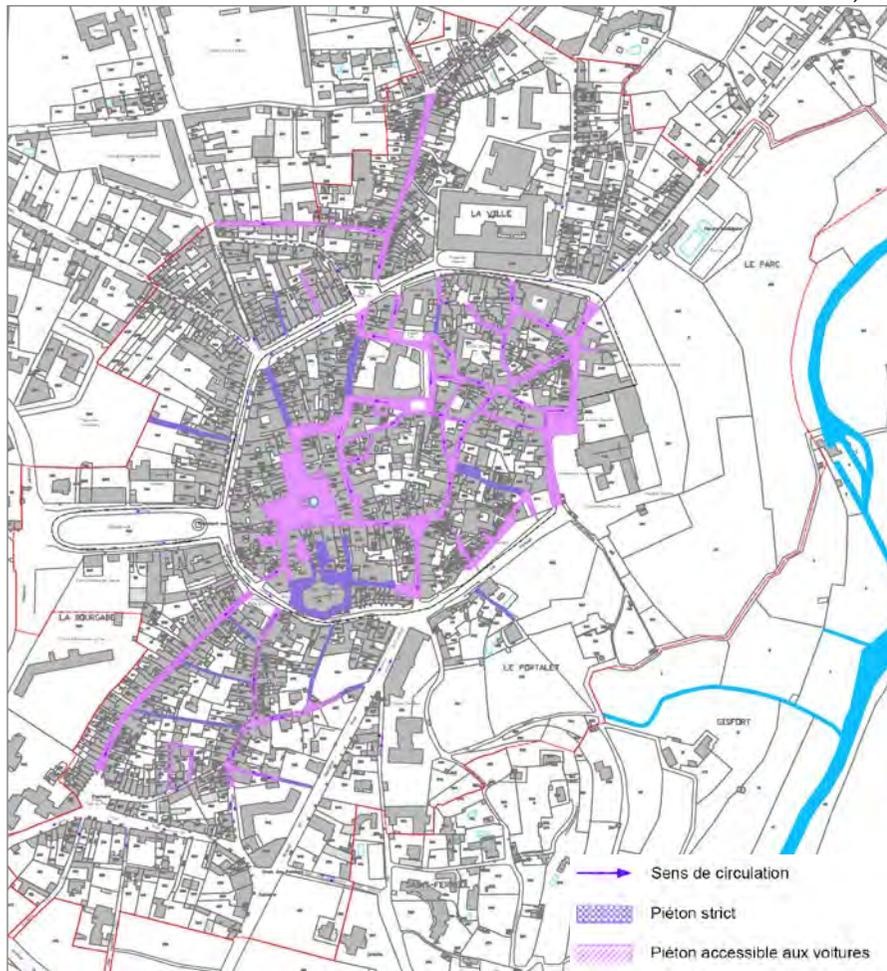
Trame viaire piétonne dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Excepté le tour de ville et les avenues qui le desservent (Avenue de la Libération, Maréchal Foch, Maxime Pascal, Général Vincent et Jean Jaurès), la trame viaire dans le Secteur sauvegardé est piétonne mais accessible aux voitures.

Ces petites rues sont donc accessibles aux riverains, services de livraison ou de secours par exemple en sens unique. Seules quelques rues commerçantes (rue de la République, rue Jacques d'Uzès), petites rues (rue Saint-Théodorit, rue Droite, rue Centrale, rue Jacques le Puisatier, etc.) et venelles sont strictement piétonnes.

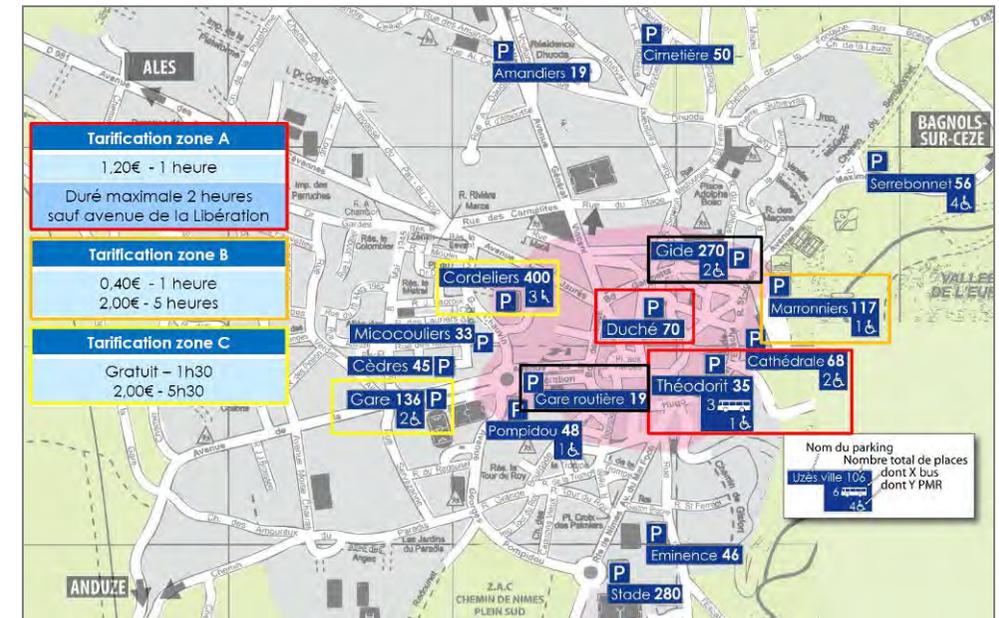
Trame viaire piétonne dans le Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



I.1.5.6 – Le stationnement en centre-ville et dans le Secteur sauvegardé

Les aires de stationnement dans l'ensemble du centre-ville



L'offre de stationnement en centre-ville

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacements, 2012

Les parkings les plus fréquentés sont les parkings du Portalet, Pompidou, Micocouliers, Eminence, des Cordeliers, Charles Gide et la Promenade des Marronniers.

Les parkings Cordelier et Gide sont les plus importants en termes de capacité d'accueil en centre-ville.

D'après le Plan de Déplacements, l'analyse des pratiques de stationnement dans le centre-ville d'Uzès révèle les points caractéristiques suivants :

Une offre de plus de 2 100 places de stationnement :

- Des aires de stationnement en parkings nombreuses, cumulant près de 1 700 places, dont 60 % dans l'hyper centre, soit 1027 places,
- Des stationnements sur voirie de l'ordre de 500 places, dont 230 payantes et 47 % dans l'hyper centre,
- Des stationnements payants dans le périmètre élargi du centre historique et gratuits sur le reste de la commune.

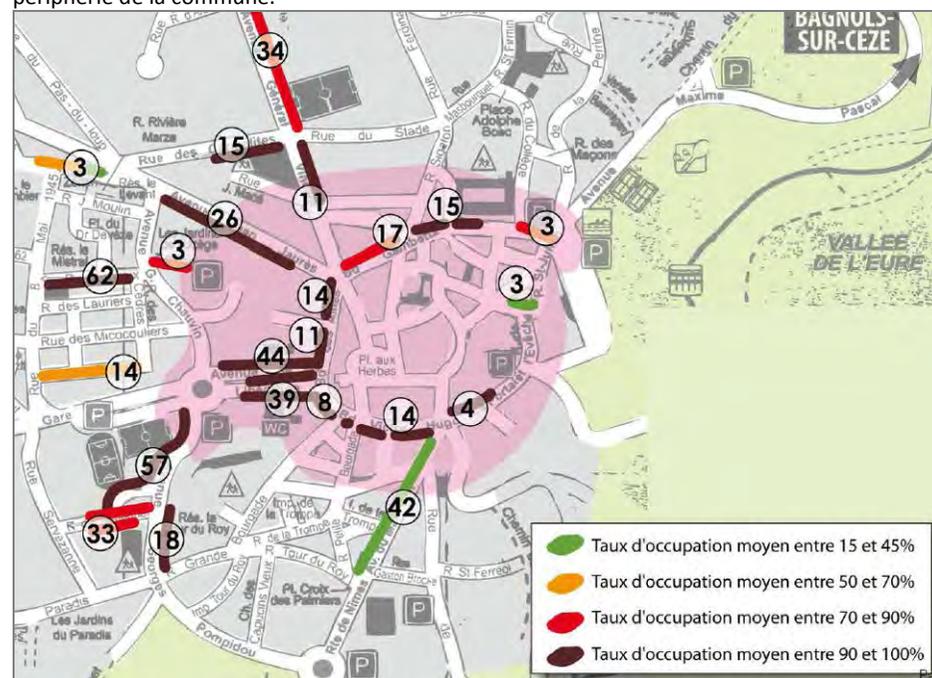
Une occupation « autorisée* » globalement moyenne :

- En moyenne, 44% des places de stationnement en parking sont occupées en journée sur l'ensemble des parkings d'Uzès,
- Pour les parkings du centre-ville, cette moyenne atteint les 56% de taux d'occupation.
- En voirie, le taux d'occupation moyen est logiquement proche du taux de saturation, notamment autour du centre historique et dans ses abords immédiats.

* représente les véhicules stationnés sur des places matérialisées.

Les parkings bénéficiant d'une situation centrale sont généralement payants, avec une tarification variable selon les zones. La tarification relativement faible, n'incite pas, notamment les salariés, à stationner en périphérie. De plus, la durée de gratuité assez importante ne permet pas d'assurer une rotation en faveur des chalands.

Le taux d'occupation des parkings est relativement fort dans les parkings centraux et faible en périphérie de la commune.



Taux d'occupation moyen des voiries pour le stationnement

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

En moyenne, 44% des places de stationnement en parking sont occupées en journée sur l'ensemble des parkings d'Uzès.

Dans le centre-ville, le taux d'occupation des aires de stationnement le long des voiries est de manière générale important (taux d'occupation 56% dans les parkings du centre-ville).

Sur voirie, le taux d'occupation est généralement proche du taux de saturation, en particulier dans le centre ancien et ses abords immédiats.

De part et d'autre de l'avenue de la Gare, des avenues Victor Hugo et Gambetta et autour du centre ancien, le taux d'occupation moyen de ces places de parking est supérieur à 90 % en journée.

Le stationnement payant est globalement de courte durée au niveau du tour de ville. L'absence de réglementation en périphérie du centre est propice au stationnement de longue durée.

Une problématique de stationnement illicite est constatée dans le centre ancien et aux alentours. En moyenne, ce sont près de 250 véhicules qui stationnent illicitement.

Les aires de stationnement semblent bien positionnées au regard des voies d'accès vers le centre-ville d'Uzès.

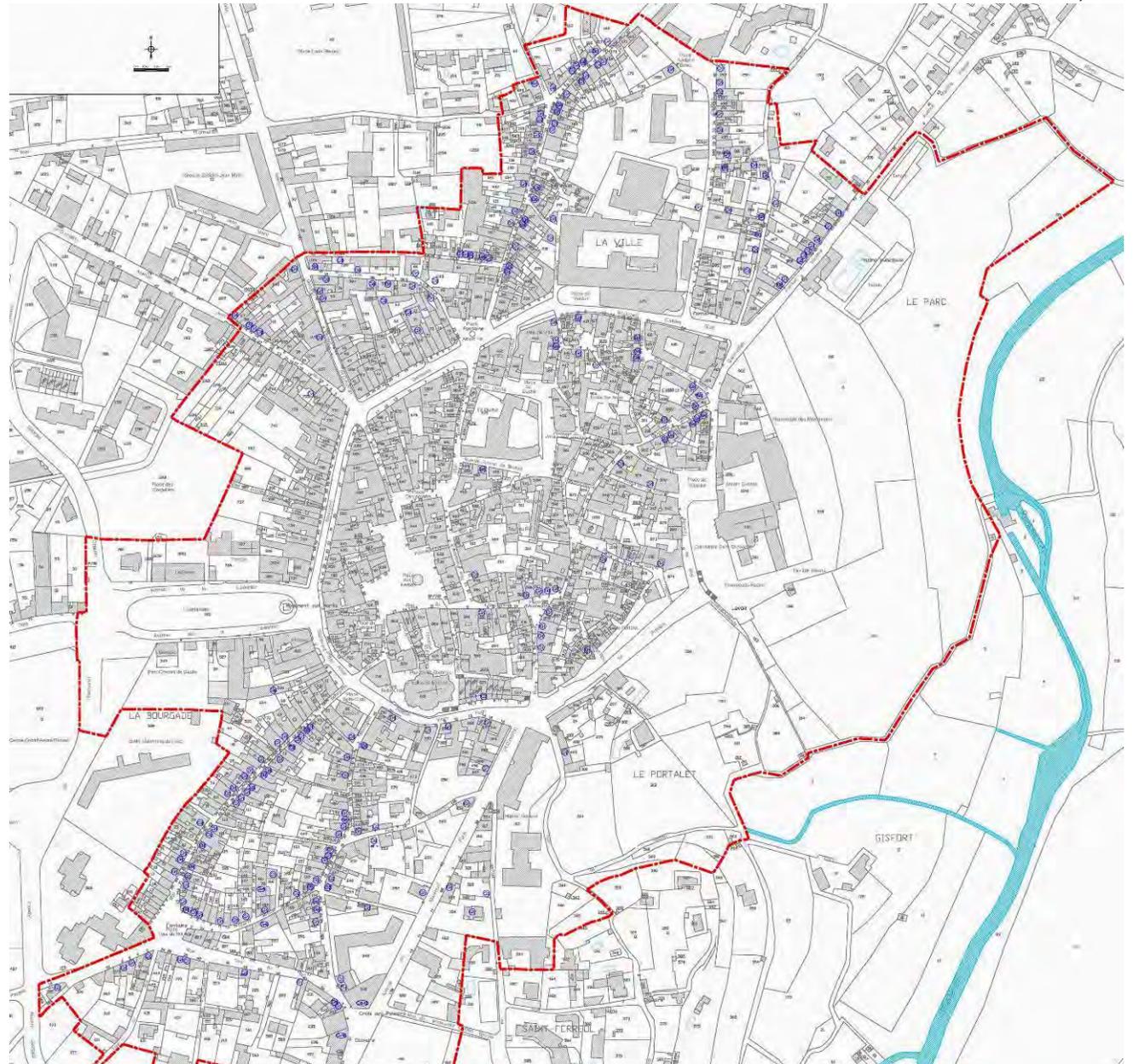
L'amélioration de l'offre de stationnement tant sur le plan quantitatif que sur le plan spatial est également un enjeu majeur pour la commune. L'enjeu réside notamment dans le développement du stationnement aux abords du centre-ville, le respect de la réglementation, l'adaptation de l'offre aux besoins des riverains et commerçants et l'amélioration de la signalétique des parkings à l'entrée de la ville.

Une politique de jalonnement limitée est à redéfinir et à uniformiser pour mieux guider les automobilistes.

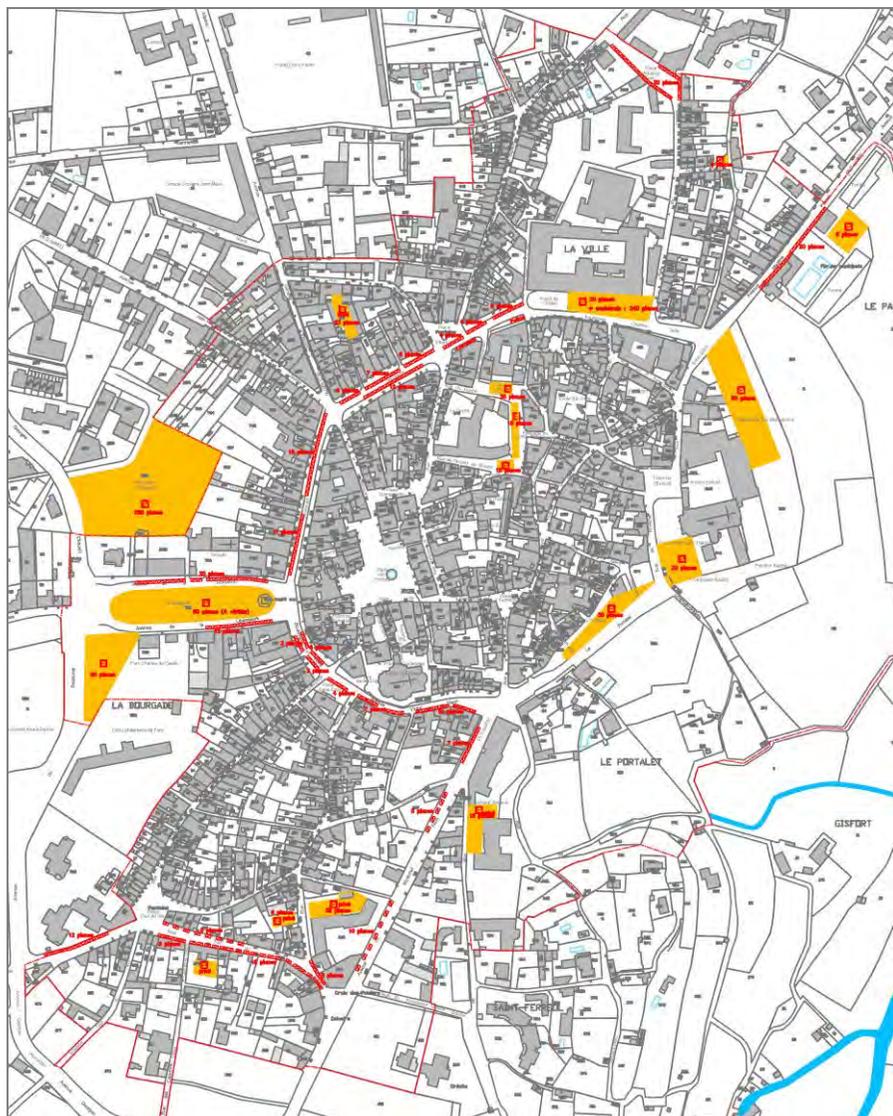
Il n'existe pas de projet de création de nouveaux parcs de stationnement public en 2015.

Localisation des garages privés en rez-de-chaussée dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les aires de stationnement dans le périmètre du Secteur Sauvegardé



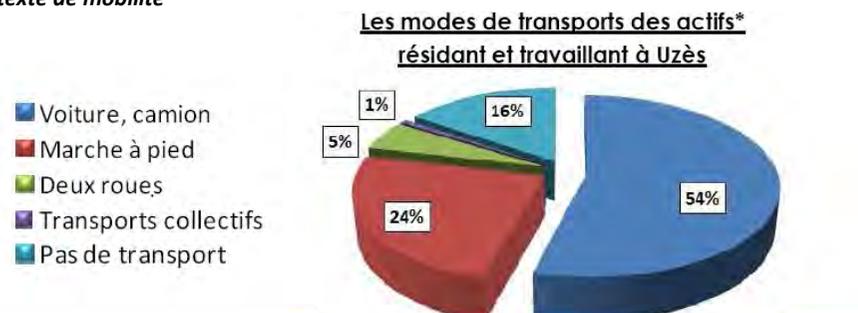
Source : GHECO Urbanisme, 2013

LE STATIONNEMENT

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>Une offre de stationnement de 2 150 places dans le centre-ville élargi dont 1 350 places payantes</p> <p>Une offre diversifiée, associant parkings (1 700 places) et places de stationnement sur voirie (450 places)</p> <p>Des aires de stationnement relativement bien positionnées au regard des voiries d'accès au centre-ville d'Uzès</p> <p>Des disponibilités au sein des parkings gratuits et payants (environ 650 places en moyenne hors Stade et Mayac) : Gide, Cordeliers, Gare = 62% de ces disponibilités.</p> <p>Quelques disponibilités en voirie (environ 85 places en moyenne) : rue du Maréchal Foch, rue des Cèdres</p>	<p>Offre sur voirie payante et gratuite : une occupation proche de 100% une quasi indisponibilité de places en journée,</p> <p>Un manque de respect de la réglementation du stationnement,</p> <p>Une signalisation routière hétéroclite et peu pertinente, n'orientant pas efficacement les automobilistes,</p> <p>Tarifications de stationnement sont faibles n'incitant pas à stationner en périphérie,</p> <p>Durée de gratuité trop importante pour assurer une rotation en faveur des chaland.</p> <p>L'extension du parking de la promenade des Marronniers en site classé et l'artificialisation progressive de l'espace.</p>
Les objectifs / les pistes d'amélioration	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des parkings aux abords du centre-ville, notamment entrée sud. • Adapter l'offre de stationnements aux abords du cœur de ville, en prenant en compte les besoins des riverains et ceux des commerçants. • Améliorer la signalétique des parkings à partir des portes d'entrée de la ville en créant une signalisation adaptée. • Améliorer le site de la promenade des Marronniers. 	

I.1.6.1 – La circulation automobile

Contexte de mobilité



Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

- **L'utilisation de la voiture comme mode de transport est dominante : 54% des actifs résidant et travaillant à Uzès l'utilise comme moyen de déplacement principal**, notamment du fait de la très faible offre en transports collectifs urbains.
- D'autre part, du fait du caractère resserré du centre-ville, peu étendu spatialement, et de l'effet « urbain » qui est favorable au déplacement doux, **les déplacements en vélo ou à pied représentent près de 30 % des déplacements totaux.**

Un trafic de transit important aux heures de pointe :

La section où le trafic est le plus important aux heures de pointe correspond à la RD 981 qui contourne le centre-ville par l'ouest avec le passage de plus de 385 véhicules/heure.

L'avenue de la Gare et la RD 982 qui traverse le centre-ville est également un axé très utilisé avec 275 véhicules/heure au niveau de l'avenue Maxime Pascal

Des flux migratoires de travailleurs entrant dans la ville plus important que les sortants :

La ville d'Uzès représente un centre économique local attractif ; elle se positionne comme la capitale économique de l'Uzège. De fait, elle génère des flux entrants plus importants que les flux sortants.

- **2 533 actifs* résidants à Uzès sortent quotidiennement du territoire communal pour aller travailler :**
 - **1 622 actifs*** (64%) restent au sein de la commune, se déplaçant sur des distances « Domicile Travail » relativement courtes, générant des flux importants de circulation au sein de la ville.
 - **786 actifs*** (31%) travaillent dans une autre commune du Gard, dont notamment Nîmes, Bagnols-sur-Cèze, et Montaren-et-Saint-Médiers.
 - **125 actifs*** (5%) travaillent dans un autre département de la Région Languedoc Roussillon ou dans une autre Région de France
- **3 461 actifs* ne résidant pas à Uzès entrent quotidiennement à Uzès pour travailler, générant des flux denses de circulation :**
 - 3 351 actifs* (97%) proviennent du Gard (principalement de Saint-Quentin-la-Poterie, de Nîmes et de Montaren-et-Saint-Médiers).
 - 110 actifs* proviennent d'un autre département de la Région Languedoc-Roussillon, ou d'une autre Région en France, dont 17 actifs* (15%) de Montpellier.

*Actifs = actifs de plus de 15 ans ayant un emploi – Source : recensement de la population INSEE 2007 et Plan de Déplacement, 2012

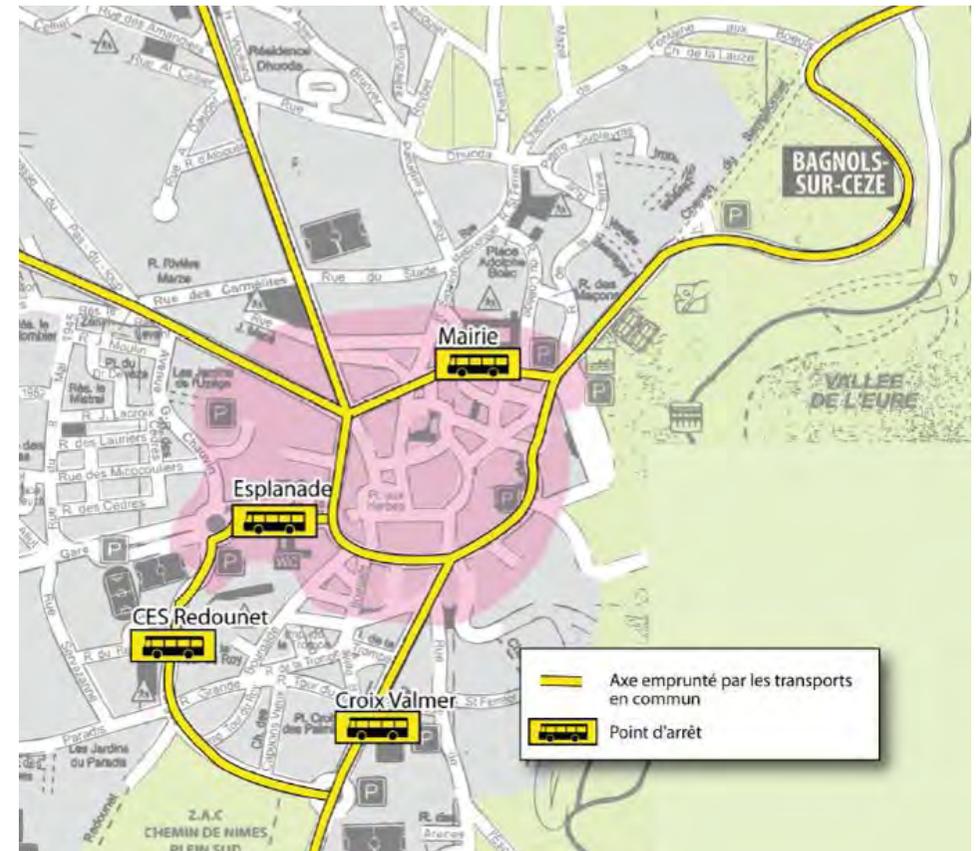
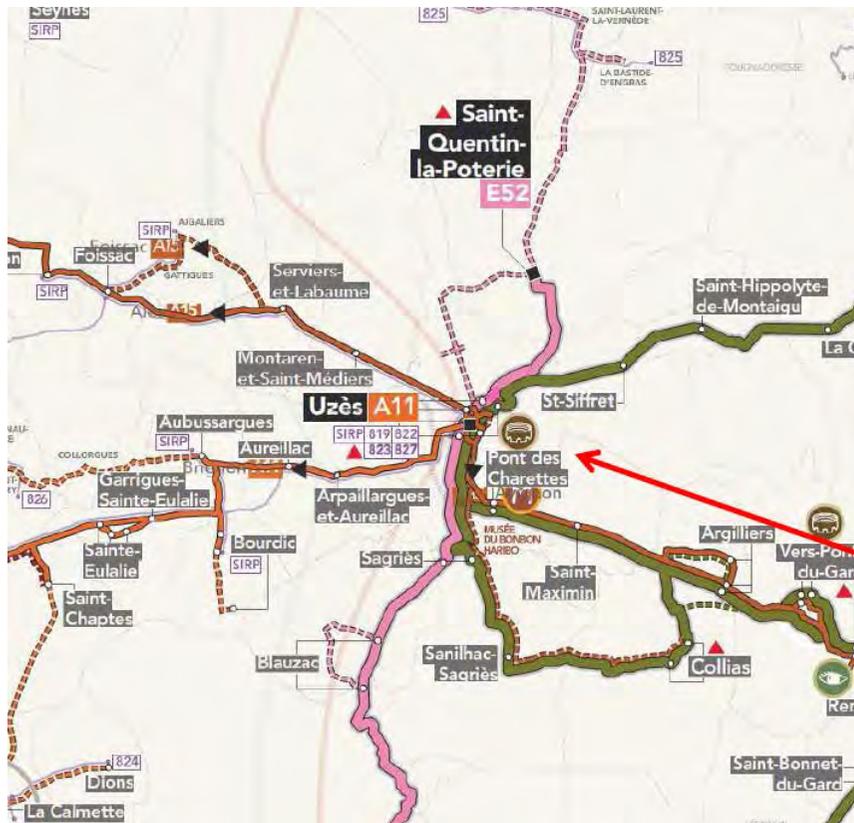
Le Plan de Déplacement a évalué les flux entrants, sortants et traversant la ville le matin et le soir et en période estivale ou non.

Les résultats corroborent les données Insee : **le flux des personnes entrant dans la ville le matin pour y travailler est plus important que le flux sortant des personnes qui travaillent sur d'autres communes.**

Le nombre de voitures qui traversent la ville (trafic de transit) est également intense et posent des problèmes de circulation notamment aux abords du centre-ville.

Les flux de circulation sont similaires en période normale ou estivale du fait de la forte activité touristique et des flux que cela génère.

I.1.6.2 – Des transports en commun faiblement développés



Les points d'arrêt et de desserte

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

Le Plan de déplacement dresse le constat suivant :

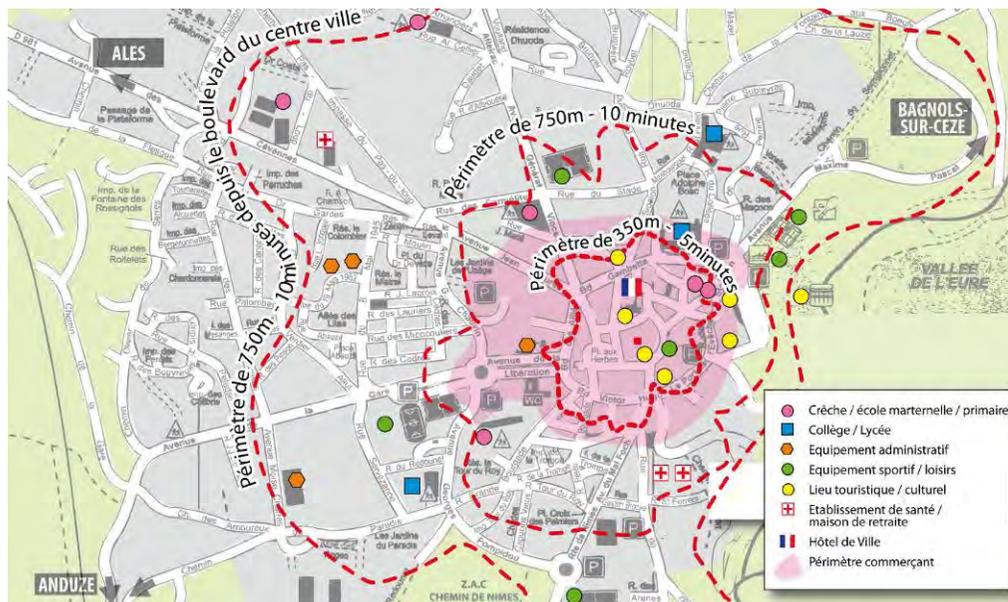
- Une absence d'offre urbaine centrée sur Uzès et vers les communes alentours
 - Une offre limitée à la desserte interurbaine assurée par le Conseil-Général soit 4 lignes interurbaines :
 - o Ligne E52 : Saint Ambroix – Uzès – Nîmes
 - o Ligne A11 : Uzès – Brignon – Nîmes
 - o Ligne A15 : Avignon – Alès
 - o Ligne B21 : Pont Saint esprit – Bagnols-sur-Cèze – Nîmes
- Et des lignes scolaires :
- o Ligne 823 desserte des lycées d'Uzès
 - o Ligne 819 desserte du collège Louis Redounet
 - o Navette inter collège

5 point d'arrêts desservis par ces différentes lignes dont 2 dans l'hyper centre :

- L'Esplanade
- La Mairie – Lycée Guynemer
- La croix Valmer
- Le CES Redounet
- CES Trintignant

1.1.6.3 – Les modes de déplacement doux

Les circulations douces dans la ville



Les pôles générateurs de trafic et périmètres de déplacement des piétons

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

L'analyse des pratiques de déplacement piéton dans le centre-ville d'Uzès révèle les points caractéristiques suivants :

Secteur centre historique

Les cheminements dans le cœur historique ou dans les parties les plus anciennes bénéficient d'un traitement piéton ou semi piéton (peu de voiture donc, peu de conflits). Ce traitement offre aux piétons des cheminements sécurisés et de bonne qualité.

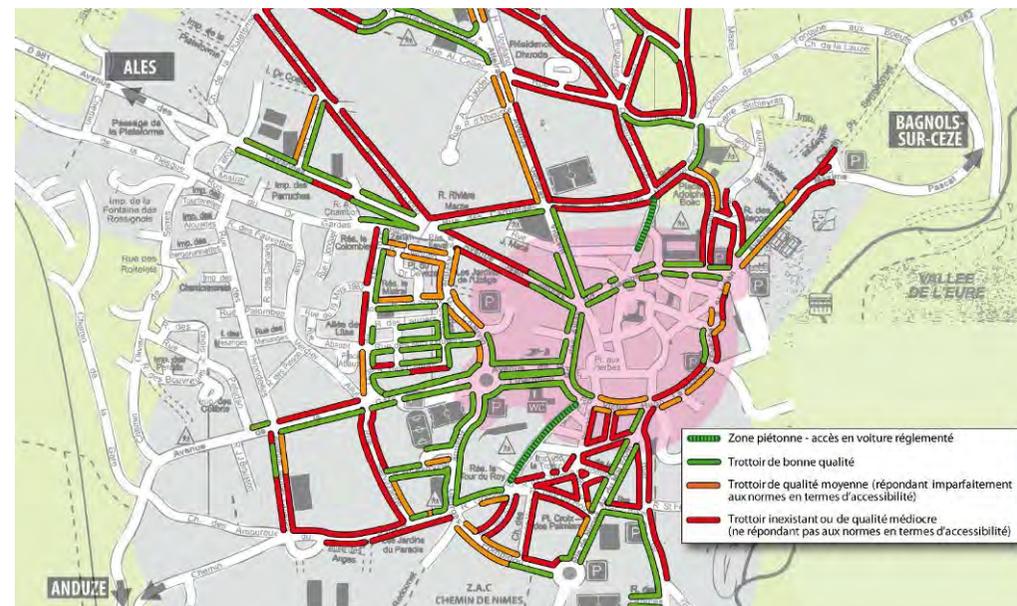
Autour du cœur historique (périètre de 500m)

Les grands axes de circulation bénéficient de cheminements piétons relativement confortables. Les secteurs nouvellement aménagés ont bien pris en compte les piétons en leur offrant des cheminements de qualité satisfaisante.

Certaines sections du tour de ville, notamment rue Saint-Julien, ne garantissent pas la sécurité des piétons et encore moins celle des PMR.

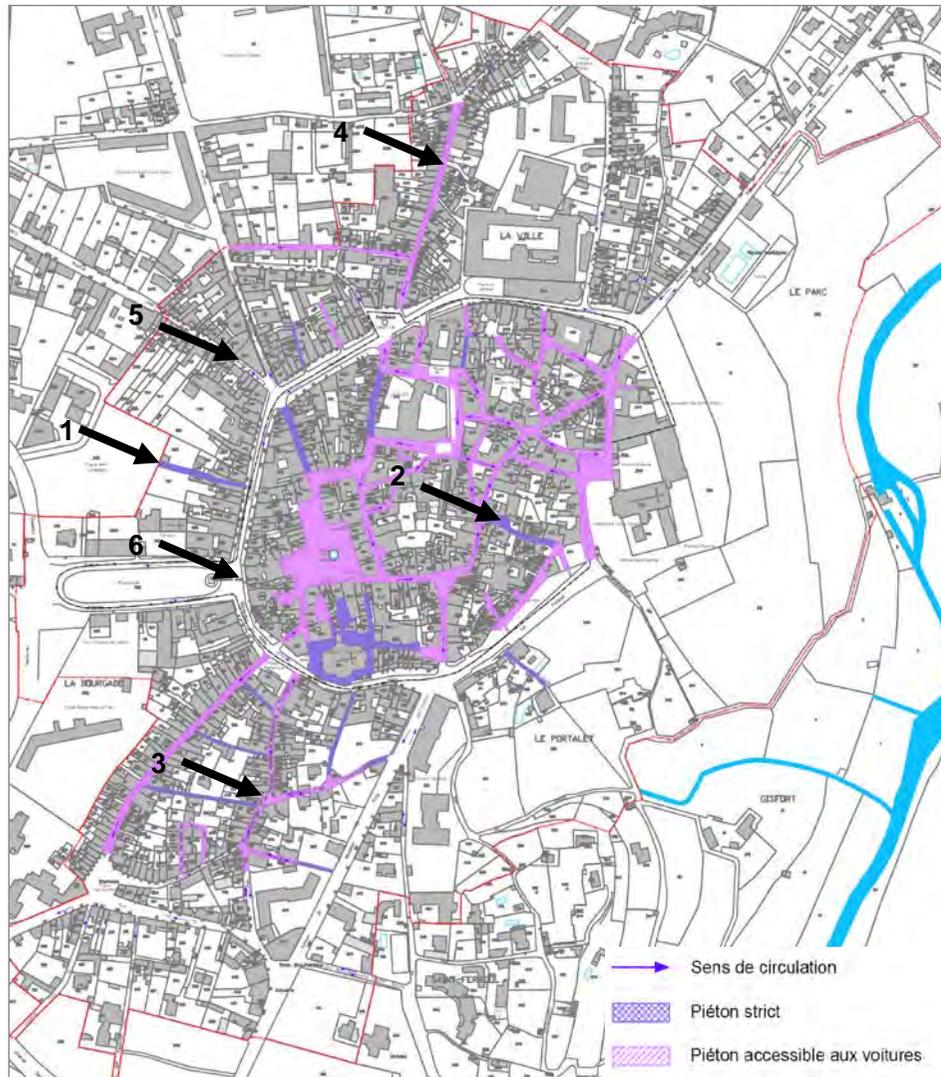
Le reste de la zone agglomérée (périètre à 500m du centre historique)

Les cheminements extérieurs à un périmètre de 500/600 m du cœur historique sont généralement de mauvais qualité ou inexistant.



Qualification des cheminements piétons

Source : Horizon Conseil, Plan de Déplacement, 2012

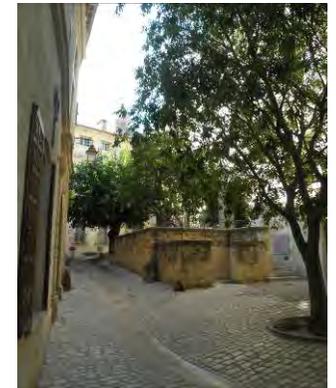


Source : GHECO Urbanisme, 2013

Les différents types de cheminements piétons dans le périmètre du Secteur Sauvegardé



1 - Cheminement piéton – Allée du Docteur Robillot



2 - Cheminement piéton rue Saint-Théodorit



3 - Espace de circulation partagé (cheminement piéton accessible aux véhicules) – rue de la Petite Bourgade



4 - Espace de circulation partagé (cheminement piéton accessible aux véhicules) – rue Xavier Sigalon



5 - Avenue Jean Jaurès et cheminements piétons de part et d'autre



6 - Cheminements piétons (trottoirs) de part et d'autre du tour de ville

Les points forts	LES DEPLACEMENTS - Les points faibles / les contraintes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un centre historique protégé de la circulation automobile générale <p>Les transports en commun Une offre inter urbaine diversifiée en direction des principaux pôles urbains du Gard (Nîmes, Bagnols sur Cèze, Alès) Une offre inter urbaine à destination des usagers scolaires</p> <p>Les déplacements piétons/vélos Un hyper centre à l'échelle des déplacements piétons, des distances inférieures à 750m et des temps de parcours piétons de 10 mn maximum, Une concentration d'équipements, services, et commerces le long d'axes bien identifiés et/ou de secteurs circonscrits : cœur de ville, Tour de Ville Un cœur de ville historique bénéficiant d'un traitement quasi-piéton et de qualité, à l'écart de la circulation automobile générale.</p> <p>Une zone urbanisée à l'échelle des déplacements cyclables quotidiens : des distances inférieures à 3 km et des temps de parcours de 10 mn maximum Une concentration d'équipements de services, de commerces le long d'axes bien identifiés et/ou de secteurs circonscrits ...</p>	<p>Des trafics de transit importants, représentant 1/3 du trafic total, Un réseau de voirie en étoile et une concentration des flux sur et aux abords du Tour de Ville, Le boulevard du Tour de Ville, un passage quasi obligé pour les véhicules en relation avec Uzès, Des carrefours saturés, des points d'insécurité, sources de dysfonctionnement circulatoire.</p> <p>Des temps de parcours élevés aux heures de pointe compte tenu des dysfonctionnements circulatoires Une forte concentration des cars sur le Tour de Ville et des conflits à certaines périodes Une offre urbaine sur Uzès et vers les communes limitrophes inexistante L'absence de vélo libres et d'espaces de voirie dédiés au vélo en entrée de ville</p> <p>Des traversées piétonnes des principaux axes de circulation peu confortables et des discontinuités piétonnes importantes, Des espaces publics moyennement à peu accessibles à pied, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite, Des entrées de ville peu qualifiantes, « routière » : RD 979- Avenue du Général Vincent, RD 982- Avenue Maxime Pascal, RD 981- Avenue des Cévennes, RD 979- Route de Nîmes.</p> <p>Des aménagements cyclables inexistants Des axes principaux de circulation aux trafics élevés, avec une circulation dense avec des perturbations significatives Une topographie défavorable à l'Est, Nord-Est (Saint-Quentin-la-Poterie) et au Sud-Ouest (vers Anduze-Dions) Une desserte des pôles générateurs de déplacements qui reste à satisfaire Des circuits VTT nombreux autour d'Uzès mais une absence de connexion à travers le centre-ville. La faible présence du vélo dans le Secteur sauvegardé et un manque de lisibilité des itinéraires</p>
Les objectifs / les pistes d'amélioration	
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le réseau de voirie principal afin d'accompagner les évolutions urbaines actuelles et à venir, - Améliorer les liaisons inter quartiers en évitant l'usage des voiries d'accès au cœur de ville (tour de ville) ou des carrefours actuellement saturés, - Supprimer les « points noirs » circulatoires et sécuriser les points de conflits, - Requalifier le tour de ville : nécessité : <ul style="list-style-type: none"> . D'engager une politique d'amélioration du réseau de voirie pour accompagner un fort dynamisme communal . D'adapter le plan de circulation actuel . De créer une déviation Ouest 	<p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les points d'arrêts - Offrir une desserte alternative attractive le jour du marché - Réfléchir à une offre ciblée en semaine et le samedi, de types transports à la demande ou navettes pour répondre aux besoins des populations non motorisées et des communes voisines (avec aménagement des points de rabattement automobile) - Développer la mise à disposition de vélos en libre-service <p>Circulations douces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner une place de choix aux piétons : assurer les continuités piétonnes sur les axes plus fréquentés - Jalonner/Signaliser les principaux itinéraires piétons : distance, temps de parcours, valorisation des axes commerçants et/ou historiques ; conforter, matérialiser et sécuriser les cheminements piétons d'accès aux pôles générateurs de déplacements dans le centre-ville et aux abords des équipements scolaires, entre les parkings et le cœur de ville - Développer des itinéraires cyclables sur les axes « favorables », relativement plans et dotés de pôles générateurs (équipements, services, commerces...)

I.2 – LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE ET DES SITES AUTRES QUE LE PSMV

I.2.1 – Les Sites

Les sites protégés au titre de la loi 1930 :

Sites classés

- Places de la République et Dampmartin (0,68ha)
- Promenade des Marronniers (0.97ha)

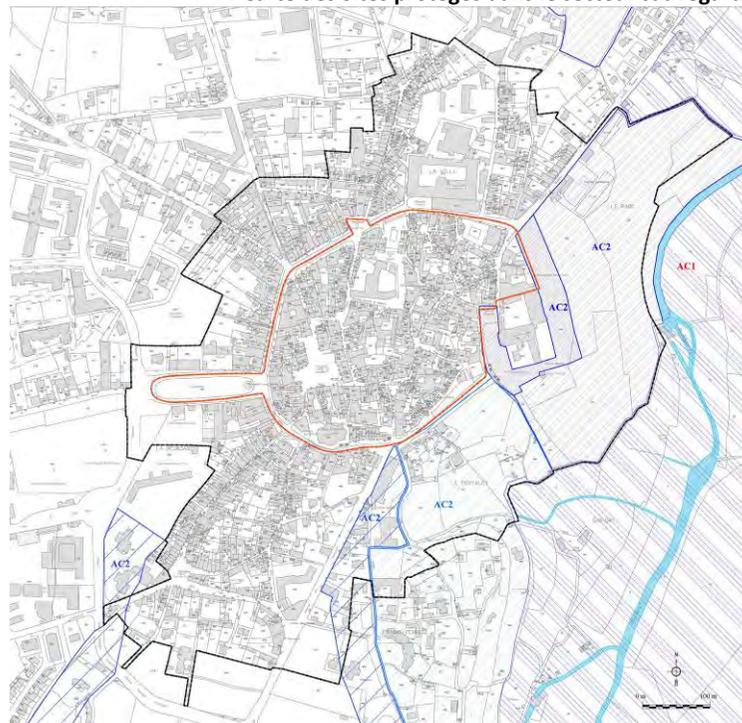
Sites inscrits

- Le quartier de la Lauze (92.43ha)
- Places de la République et Dampmartin (2,25ha)

Périmètre de protection

- Le panorama découvert de la promenade des Marronniers (303,66ha)

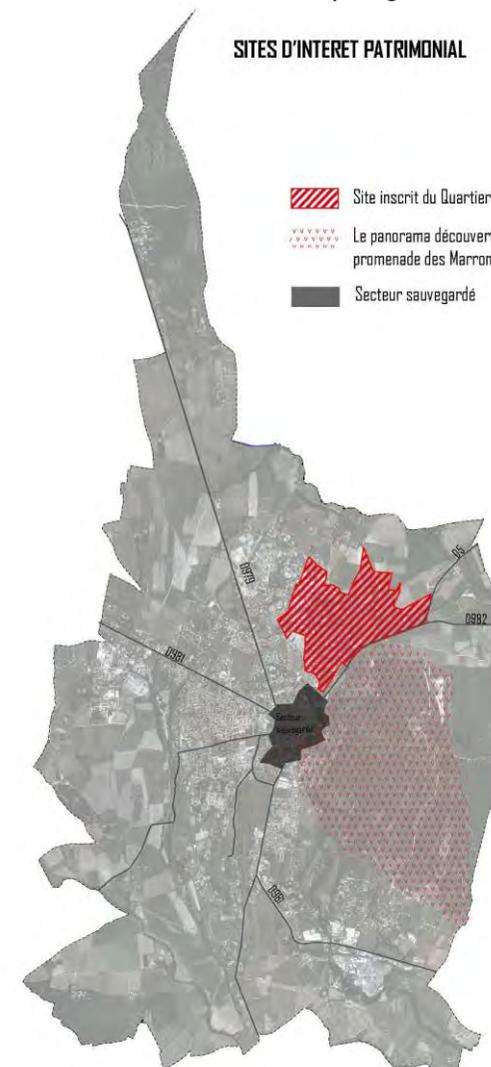
Carte des Sites protégés dans le secteur sauvegardé



Carte des Sites protégés sur Uzès (carte PLU, 2015)

SITES D'INTERET PATRIMONIAL

-  Site inscrit du Quartier de Lauze
-  Le panorama découvert de la promenade des Marronniers
-  Secteur sauvegardé



I.2.2 - Les Monuments Historiques

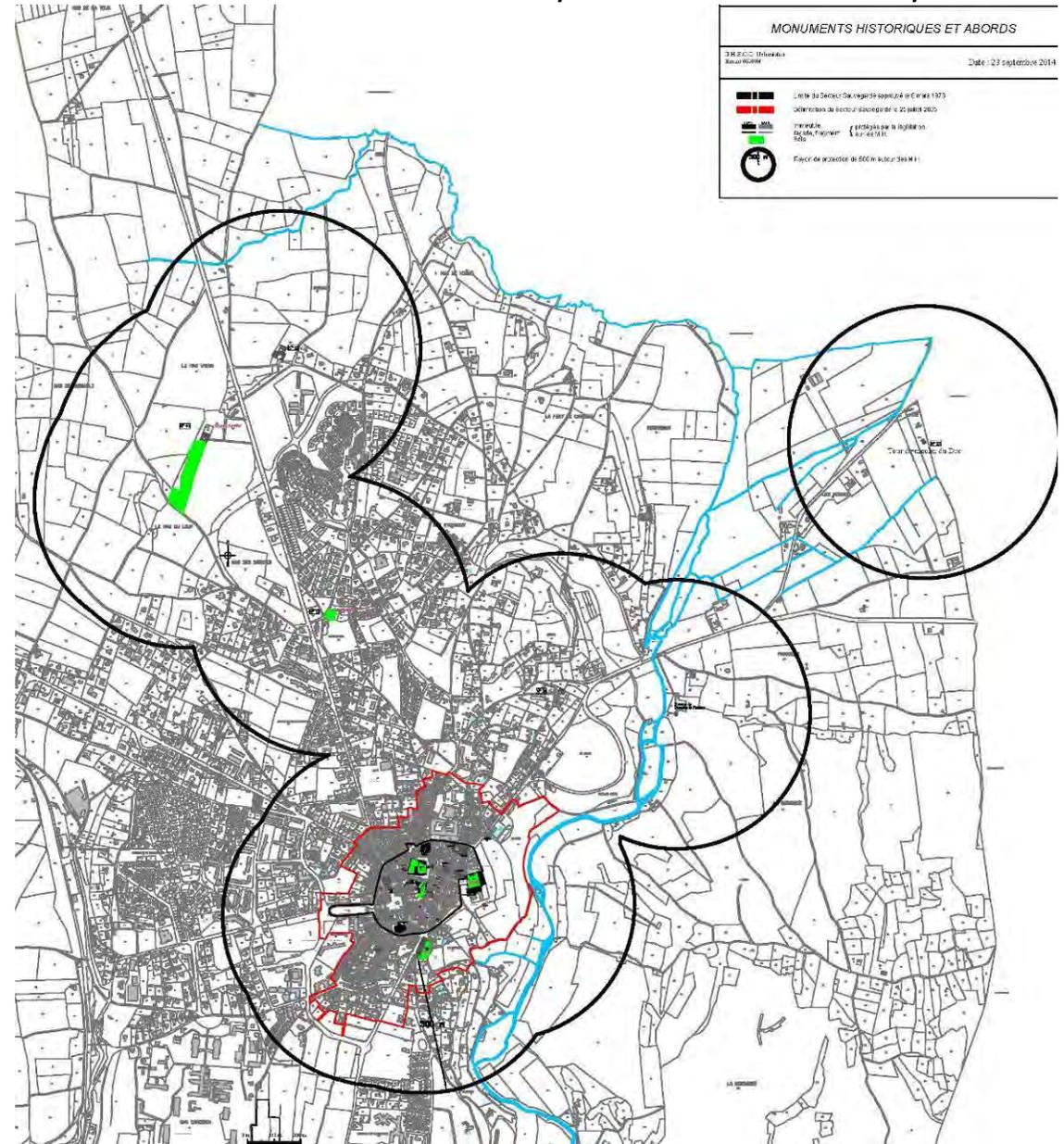
N°	Nom	Adresse	Nature de la protection	Section et N° de parcelle	Date classement MH	Date inscription MH
1	Cathédrale	Lieu-dit l'Evêché	Tour dite campanile (fenestrelle) Cathédrale.		1862 03/07/1963	
2	Crypte		Crypte		12/07/1886	
3	Maison du 17 ^e siècle	1 rue Saint Etienne	Porte et vantail.			20/03/1929
4	Maison 16 ^e siècle	1 place Dampmartin	Façade avec tourelle. Escalier et façade sur cour.			25/06/1929 06/12/1949
5	Château dit le Duché 12 ^e et 18 ^e siècle	Route des Bagnols	Entrée du Parc Duché, porte.		26/10/1334	26/10/1934
6	Immeuble	19 boulevard Victor Hugo	Cour et élévation			15/03/1934
7	Maison	3 rue Paul Foussat	Fenêtre, porte et élévation.			16/03/1938
8	Hôtel d'Aigaliers	Place de la République	Elévation et toiture.			06/12/1949
9	Maison du 17 ^e siècle	12 rue de la République	Escalier, élévation et toiture.			06/12/1949
10	Eglise Saint Geniès (ruines) et pinèdes avoisinantes (Hors PSMV)		Terrain et arbres			29/12/1949
11	Maison 18 ^e siècle	25 rue du docteur Jean Blanchard	Clôture et grille.			10/05/1954
12	Maison 18 ^e siècle	11 boulevard Gambetta	Porte			10/05/1954
13	Maison 18 ^e siècle	29 boulevard Gambetta	Balcon, escalier, élévation, clôture, rampe d'appui et grille.			10/05/1954
14	Maison 18 ^e siècle	16 rue Jacques-d'Uzès	Balcon, élévation, clôture, grille, toiture.			10/05/1954
15	Maison 18 ^e siècle	20 rue Jacques-d'Uzès	Balcon, élévation, clôture, grille, toiture.			10/05/1954
16	Maison 18 ^e siècle	16 rue de la petite Bourgade	Fenêtre, porte, élévation, clôture grille et toiture.			10/05/1954
17	Maison	28 rue du docteur Blanchard	Porte, vantail.			13/05/1954
18	Maison 14 ^e , 15 ^e et 18 ^e S	24 rue du docteur Jean Blanchard	Porte et vantail.			13/05/1954
19	Maison 18 ^e et 19 ^e siècle.	21 rue du docteur Blanchard	Porte et vantail.			13/05/1954
20	Maison 17 ^e et 18 ^e siècle	7 rue de la Pélissierie	Escalier, clôture, rampe d'appui et grille.			15/05/1954
21	Maison	7 rue du 4 septembre	Porte et vantail.			15/05/1954
22	Maison 18 ^e siècle	5, 7 boulevard des Alliés ; anciennement boulevard de l'Esplanade	Balcon, fenêtre, élévation, clôture, grille			15/05/1954
23	Maison 18 ^e siècle	26 rue du docteur Blanchard	Heurtoir en cuivre, rampe en fer forgé.			02/06/1954

N°	Nom	Adresse	Nature de la protection	Section et N° de parcelle	Date classement MH	Date inscription MH
24	Pavillon Racine		Pavillon			17/06/1959
25	Hôtel de Castille, 1 ^{er} quart du 19 ^e siècle		Élévation et toiture.			15/03/1962
26	Domaine de Plantery. (hors PSMV)		Fontaine.			05/08/1963
27	Tour du Moulin du Duc. (hors PSMV)	Les Fouzes, Uzès	Tour.			14/10/1963
28	Mas de Lauze, anciennement dit la Maladrerie. (hors PSMV)		Élévation et toiture.			11/10/1971
29	Eglise Saint Etienne, 3 ^e quart du 18 ^e siècle		Eglise.		29/11/1974	
30	Partie subsistante des remparts, Tour du Roi et Tour de l'Evêque		Tour du roi et Tour de l'évêque, chapelle et partie subsistante des remparts.		14/11/1979	
31	Ancien Evêché		Ecurie, enclos, cour, portail, pavillon, élévation, clôture, toiture, grille, sol et bâtiments.		23/12/1981	
32	Hôtel de ville	Rue du Sénéchal, rue du Salin, place du Duché, boulevard Charles Gide	Cour, galerie, élévation et toiture.		21/03/1983	
33	Mas de Mayac. (hors PSMV)		Élévation et toiture			11/06/1987
34	Aqueduc Gallo-Romain de Nîmes. (hors PSMV)		Vestiges archéologiques de l'Aqueduc et parcelles traversées ou bordées par son tracé.			25/07/1997
35	Ancien grand séminaire	26, 28 boulevard Charles Gide, rue de la Ferté-Milon	Terrasse, escalier, ancien Séminaire. Bâtiment en totalité.	AY 408	04/12/2003	28/07/1999
36	Maison, (ancienne église Saint-Julien).	28, boulevard Charles Gide	Ancienne église	AY 407	09/09/1999	09/09/1999
37	Hôtel du 18 ^e siècle	2 rue Port Royal	Décor intérieur, rampe d'appui, grille et porte.	AY 521		31/07/2000
38	Hôpital général	Avenue du maréchal Foch	Chapelle en totalité, jardin, façades, toiture, élévation et escalier.			24/12/2004
39	Hôtel Chambon de la Tour	18 rue du docteur Jean Blanchard	Porte, vantail et décor intérieur, Hôtel en totalité.			25/04/2007

Carte des protections Monuments historiques sur Uzès

LES MONUMENTS PROTEGES, INSCRITS ET CLASSES M.H.

*et le périmètre de protection qui les accompagne
(cercles des 500 mètres)*



Carte des protections au titre des Monuments historiques, inscrits et classé, dans le secteur Sauvegardé

Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille.

Les catégories de travaux concernés sont : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha, les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable et les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques (livre V, article R. 523-4).

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est toutefois pas une servitude d'urbanisme.

13 sites sont concernés sur la commune d'Uzès, inventoriés par le Service Régional d'Archéologie (Direction Régionale de l'Action Culturelle Languedoc-Roussillon) sur la commune d'Uzès.

Extrait de l'Arrêté du 22 septembre 2010 :

Notice de présentation annexée à l'arrêté n°

100610

Toutes les zones sont sans seuil

Zone 1 : Oppidum du second Age du Fer du Grand Mas.

Zone 2 : Pont médiéval et moderne de Seynes et abords.

Zone 3 : Habitat, prieuré et chapelle de Mas Saint-Eugène et établissement de l'époque républicaine.

Zone 4 : Villa antique de Croumouneau et terroir environnant.

Zone 5 : vaste exploitation agricole de Carrignargues occupée durant la République et le Bas Empire.

Zone 6 : Ensemble des parcelles traversées par l'aqueduc antique Uzès-Nîmes entre la source de la vallée d'Eure et la limite de la commune de Saint Maximin ; ces parcelles sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Zone 7 : Habitat du premier et du second Age du Fer dit du Plateau de la Montagne.

Zone 8 : Ensemble de la ville d'Uzès : ville protohistorique, antique et médiévale avec ses faubourgs et voies d'accès.

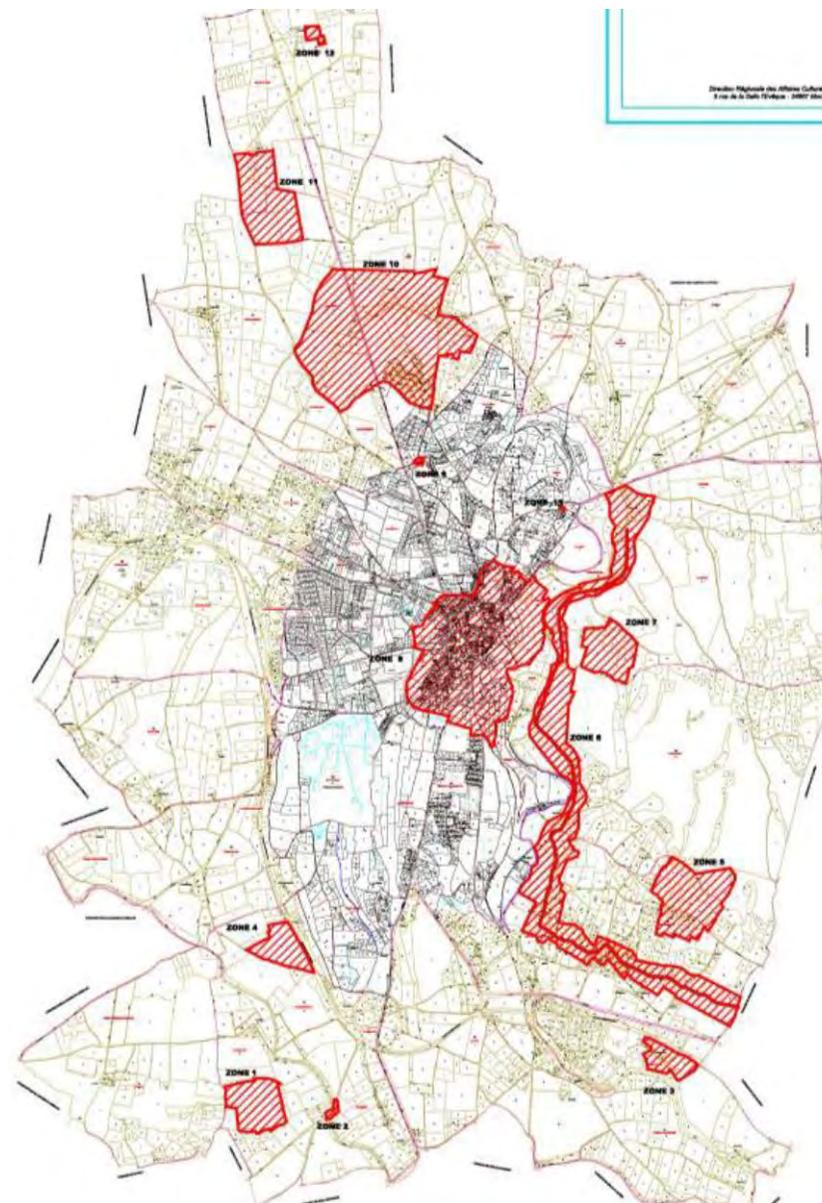
Zone 9 : Eglise médiévale de Saint Genies, Inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Zone 10 : Mas de Mayac : monastère d'époque moderne ayant succédé et deux établissements ruraux du Haut et du Bas Empire.

Zone 11 : Exploitation agricole gallo-romaine du Mas Vieux et abords.

Zone 12 : Exploitation agricole gallo-romaine du Mas Blanc et abords.

Zone 13 : Demeure médiévale et moderne du Mas de la Lause, inscrite pour partie à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.



I.3 – LES ACTIONS D'AMENAGEMENT

LA POLITIQUE URBAINE DANS LE SECTEUR SAUVEGARDE ET SES ABORDS

LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

I.3.1 - Les aménagements du court à long terme

Un secteur sauvegardé composé à 90% d'immeubles d'intérêt historique et architectural et d'espaces protégés.

La marge d'évolution du territoire inclus dans le périmètre du PSMV est faible.

On compte :

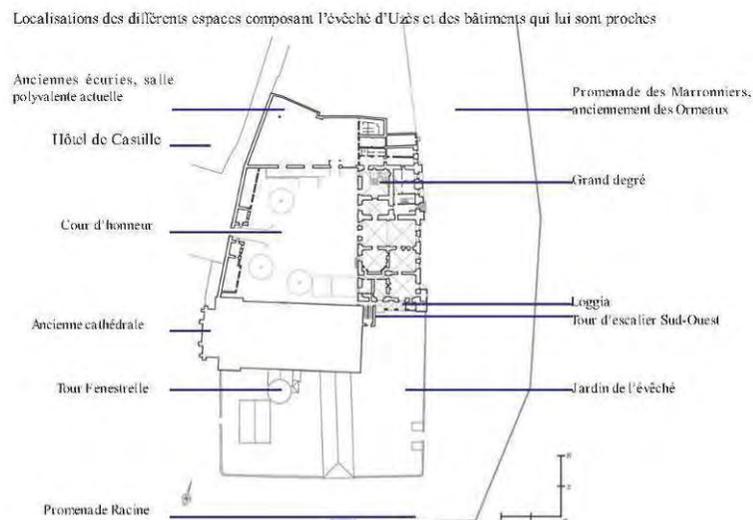
1. Le plan de circulation
2. Le site de l'évêché et ses abords
3. Le quartier Saint-Roman
4. Des espaces en cœurs d'îlot entre la rue du Général Vincent, les impasses Alfred Méric et José Belon et la rue Benoît
5. La façade sud de la médiathèque
6. L'ancien hôpital général
7. La place Tour du Roi
8. L'axe de l'avenue du Maréchal Foch
9. Le site de l'ancienne gendarmerie

1. Le plan de circulation

L'allègement de la circulation, notamment l'usage de la rue de l'évêché, de la rue Saint Julien et des boulevards comme seul anneau circulaire suppose une forme de déviation, ou de répartition du trafic de transit. Le projet d'une grande déviation ouest a été suspendu au profit d'une répartition des flux. Il n'est pas possible de modifier des voies dans le secteur sauvegardé. Cette évolution incombe au P.L.U. (en cours 2010-2017).

2. Le site de l'ancien évêché et ses abords

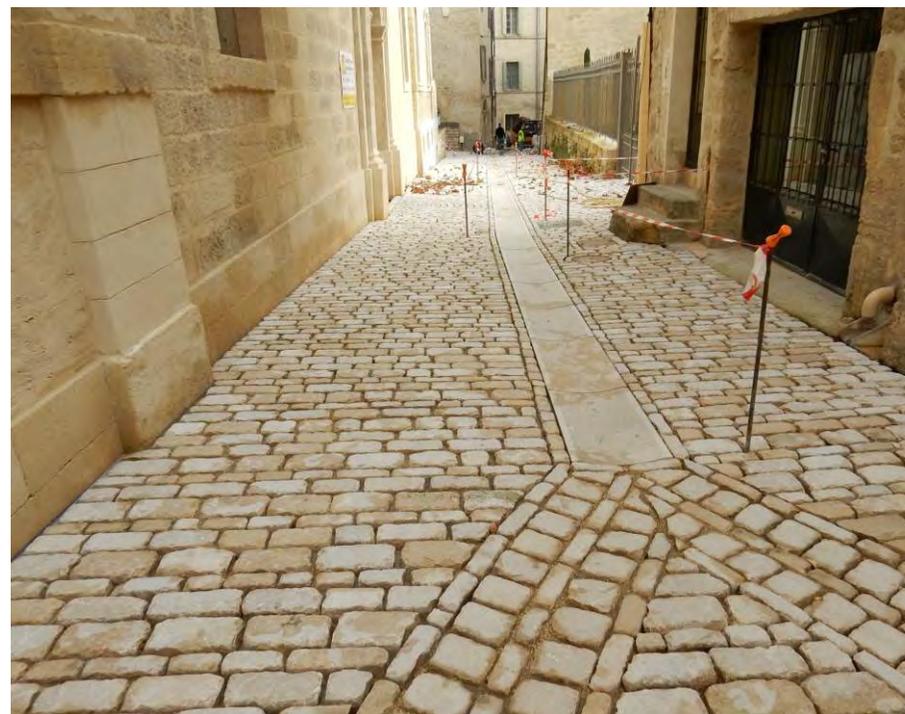
Une importante étude préalable confiée par la DRAC à Thierry Algrin se traduit par des propositions dont l'importance, en coûts induits, suppose une programmation adaptée aux possibilités d'aménagement et au devenir des différentes fonctions qui composent le site.



Le site de l'ancien évêché, extrait de l'étude préalable – Thierry Algrin

3. Le quartier Saint-Roman

Le quartier Saint-Roman n'était pas l'objet d'une protection importante au PSMV de 1978, nombre d'immeubles n'étaient pas protégés. Le bâti du quartier est assez dégradé au droit du boulevard et comporte des logements peu confortables (2^{ème} ou troisième rang). Aujourd'hui (2016) le réemploi de l'ancien séminaire est en voie d'achèvement ; l'école Saint-Firmin a été démolie pour restituer l'ancien jardin et l'espace public est pavé dans la continuité des voies proches.



Rue de la Ferté-Milon en chantier

ph BW 19/01/2016

4. Des espaces en cœurs d'îlot entre la rue du Général Vincent, les impasses Alfred Méric et José Belon et la rue Benoît

Seul cœur d'îlot dont l'évolution présente un potentiel important de mise en valeur, malgré sa petite taille, les espaces occupés par des garages et un commerce supposent de préserver l'avenir. Le secteur sauvegardé ne donne pas d'orientation d'aménagement, à la demande de la collectivité, mais trace des pistes potentielles en permettant la démolition du bâti sans intérêt architectural, la reconstruction sur la rue du Général Vincent et l'obligation de ménager, à long terme et à l'occasion des opérations futures, des cheminements dont la nature sera mise au point ultérieurement, afin de désenclaver les impasses et de rendre l'activité commerciale sur la rue du Général Vincent plus attractive.

Les aménagements pourront se faire au cas par cas ou sous la forme d'une opération globale à l'initiative des propriétaires.



Ph BW 28/09/2012

Edifices pourraient être remplacés à moyen ou long terme en continuité des immeubles de la rue du Général Vincent et possibilité d'accès au cœur d'îlot pour créer une placette ou désenclaver les impasses.

5. La façade sud de la médiathèque



Intérieur de la médiathèque

Ph BW 13/10/2015

La médiathèque, inaugurée le 10 février 1995, est un important équipement pour Uzès ; son activité se double de nombreuses animations et manifestation culturelles.

Cet équipement dispose de deux accès, l'un par la rue Port-Royal, l'autre par le Portalet.

Sur le Portalet, une « dent creuse » permet l'accès, sans aspect qualitatif ; d'autre part, un immeuble, actuellement protégé au PSMV, vacant se dégrade. La collectivité a demandé la possibilité de lever la protection pour reconstituer un front bâti qui rende lisible l'accès à la médiathèque.

Toutefois le cœur d'îlot n'a jamais été conçu pour être visible de l'extérieur (architecture de dalle). Il importe donc de reconstituer un front bâti sur le Portalet comprenant l'entrée de l'équipement.



Le Portalet : l'immeuble de la parcelle n°540 et l'entrée sud de la médiathèque : quel que soit le projet futur (porche isolé, immeuble-porche), il importe d'assurer la continuité du front bâti et de préserver l'unité de matière du front urbain du Portalet, dont l'histoire et la forme restent une originalité pour l'histoire et le paysage d'Uzès.

Une étude préalable de l'agence d'architecture Boivin, Broussous Sarl du 31 janvier 2013 décline différentes solutions.

6. L'ancien hôpital Général

Le réemploi de l'ancien hôpital, principalement affecté à du tertiaire est en cours sous la maîtrise d'œuvre de Madame Gabrielle Welisch.



7. La place Tour du Roi



Place Tour du Roi

Place triangulaire de jonction de voies, la place tour du Roi nécessite à terme un aménagement qualitatif en continuité du traitement d'espace public de la rue Grande Bourgade.

8. L'axe de l'avenue du Maréchal Foch



Avenue du Maréchal Foch

Entrée de ville sud, la voie constitue un axe économique important, dont il convient d'accompagner l'évolution à mesure du développement urbain.

9. Le site de l'ancienne gendarmerie



Site du projet d'extension des lycées, vu depuis les immeubles du haut de la rue Sigalon ; les écuries, en premier plan, ont été démolies.

L'îlot est déjà occupé en partie par le Lycée Guynemer et les ateliers d'enseignement professionnel. Le terrain de l'ex-gendarmerie est l'objet du projet d'extension des lycées pour un internat, la restauration et les salles de sport, sous maîtrise d'ouvrage de la Région. Un cahier des charges d'urbanisme a été établi, validé par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé, en 2012, en complément du PLU qui s'applique jusqu'à l'approbation du Secteur Sauvegardé étendu.

Un site majeur pour la connaissance de l'histoire d'Uzès, un monastère du VI^e siècle et son enclos

D'après sa *Vita*, une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul au nord de la ville, et fonda au sud un monastère placé sous la règle de Saint-Césaire d'Arles (détruit par les calvinistes). Cette église aurait été implantée pour certains historiens à l'emplacement du couvent des Capucins, pour d'autres sur le site où prirent place au XVIII^e siècle les casernes^{[1][1]}. La topographie actuelle des sites de l'ancienne gendarmerie et des anciennes casernes semble bien évoquer un même enclos, d'ailleurs enserré de hauts murs de pierre du côté de la rue Sigalon et de la rue Masbourguet. De fait, nous pouvons penser que cette aire constitue l'empreinte d'un domaine, vraisemblablement monastique dépendant de l'ancienne église Saint-Pierre et Saint-Paul - son potentiel archéologique s'avérant donc de première importance pour l'histoire de la ville. C'est ce que les fouilles préventives réalisées par l'INRAP en 2013 – 2014 ont démontré en révélant des vestiges importants dont certains datent de la période gallo-romaine.

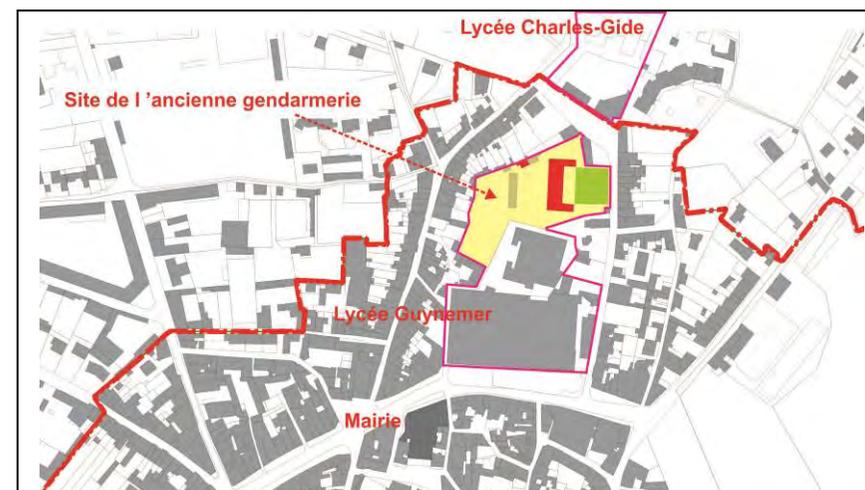
Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002, p. 800.

L'ancienne gendarmerie, réalisation de Claude Méry, architecte de la Ville d'Uzès

La gendarmerie est édifée en 1905 grâce aux fonds propres du maire d'Uzès, Léonce Pascal (registre des déclarations du 12 août 1905, A.M.) qui en confie le chantier à l'architecte Claude Méry ; il devient architecte de la ville d'Uzès au moins de 1896 à 1911 (façade de l'hôtel de ville, etc.).

L'édifice et ses écuries prennent place sur une partie de l'ancien domaine en maintenant les limites de son enclos.

La gendarmerie, de composition classique avec corps principal encadré de deux ailes à pignons à fronton, s'impose dès lors au centre de l'ancien parc. Depuis la rue, une allée plantée d'arbres en commande l'accès vers son portail monumental.



Un programme important pour les lycées et pour le centre-ville

Les lycées d'Uzès portent une grande notoriété en matière d'enseignement, notamment des métiers d'art ; le redéploiement d'un internat est essentiel. L'espace dévolu au programme reste restreint et une réflexion globale sur les deux lycées semble nécessaire ; toutefois, le Lycée Gide ne se situe pas dans le secteur sauvegardé.

Le projet de règlement du Secteur Sauvegardé confirme les dispositions du PLU et les orientations imposées par le Service Territorial de l'Architecture, en ce qui concerne la hauteur par rapport au terrain naturel, limitée à R+2 et l'éloignement du bâti suivant un gabarit à 45° par rapport aux limites séparatives.

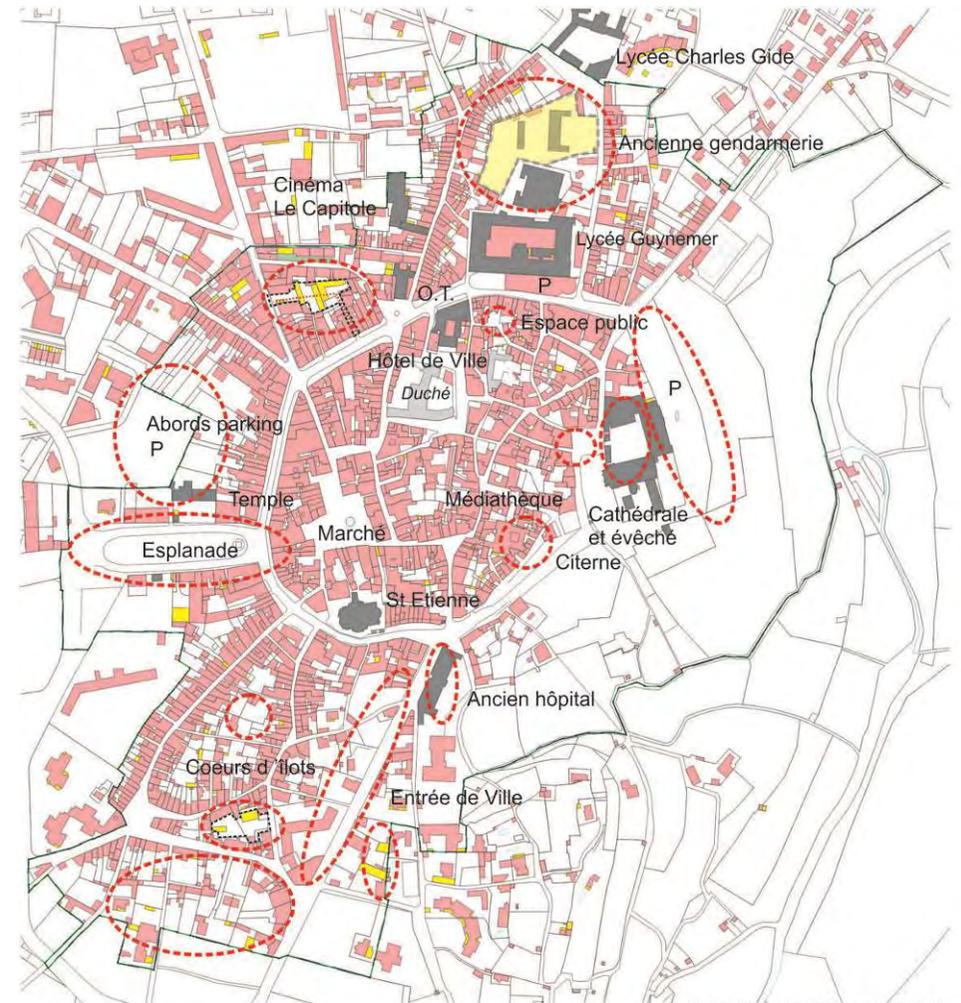
I.3.2 - La politique urbaine dans le secteur sauvegardé

Au-delà des points évoqués ci-dessus, la politique urbaine s'exprimera par le PLU. En secteur sauvegardé, il s'agit essentiellement d'assurer la qualité architecturale, d'accompagner les projets de façades commerciales, de contrôler l'usage du domaine public, notamment pour les terrasses.

Une charte des terrasses a été établie.

Par ailleurs, la collectivité gère l'évolution du plan de circulation, pour alléger le trafic, et introduire les circulations douces, notamment les deux-roues. L'espace de stationnement des boulevards a été requalifié à cet effet.

La carte des lieux à enjeu ci-contre a constitué une base de réflexion en 2012.



C.L.S.S. du 18 janvier 2012

P.S.M.V. d'UZES et P.A.D.D.
Lieux à enjeux

I.4 – ARTICULATION DU PLAN AVEC LES DOCUMENTS DE PORTEE SUPERIEURE ET PLANS ET PROGRAMMES

I.4.1 - Les documents de portée supérieure

1.4.1.1 - Le Schéma de Cohérence Territoriale : le SCOT Uzège-Pont du Gard

Le SCOT Uzège Pont du Gard est porté par le syndicat mixte du SCOT Uzège-Pont du Gard. Son périmètre est identique à celui du Pays « Uzège Pont du Gard » qui regroupe 48 communes et deux communautés de communes (CC) : du Pays d'Uzès et du Pont du Gard.

Le SCOT approuvé en février 2008, est chargé de coordonner les différents Plans Locaux d'Urbanisme. L'article L 111-1-1 du code de l'urbanisme prévoit que : « Les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale et des schémas de secteur ».

Le SCOT définit des grands objectifs à l'échelle du Pays pour les 10 années à venir :

- L'accueil de près de 12 500 nouveaux habitants
 - La construction de près de 6000 logements
 - La protection des écosystèmes les plus sensibles et les espaces agricoles à forte valeur ajoutée.
- En matière d'habitat, celui-ci prévoit un objectif de 15 à 20% de logements locatifs ou en accession maîtrisés.

Le DOO définit 3 orientations générales :

- Pour un territoire attractif :
 - o Valorisation des paysages
 - o Répartition stratégique des espaces à vocation économique
 - o Stratégie de développement urbain
- Pour un territoire solidaire :
 - o Un maillage équilibré de l'offre aux personnes
 - o Diversification des types d'habitat et des modes d'habiter
 - o Un engagement partagé dans la prévention des risques et des pollutions
- Pour un territoire durable :
 - o La pérennité d'une agriculture dynamique et respectueuse de son environnement
 - o Une gestion durable des ressources naturelles
 - o Une organisation de la mobilité.

Le SCOT ne définit pas d'objectifs chiffrés spatialisés spécifiquement sur Uzès.

Le PADD du SCOT définit des grandes orientations qui concernent plus spécifiquement Uzès :

- Favoriser le renouvellement d'Uzès et Remoulins, en équilibrant leur croissance avec les communes limitrophes, pour préserver une certaine vitalité de leurs fonctions de centralités urbaines, économiques, de services, voir touristiques ;

A Uzès, la volonté du SCOT est de ne pas aggraver sa situation de saturation. Pour cela, il s'agit de renforcer le positionnement de deux principales communes environnantes : Saint-Quentin-la-

Poterie et Montaren-Saint-Médiers. A moyen terme, celles-ci devront pouvoir apporter de nouvelles réponses économiques, commerciales ou de service à la population du bassin de vie d'Uzès afin que celui-ci conserve sur le long terme son attractivité économique, touristique et sociale.

- Compléter et renforcer les pôles d'emplois, en renforçant les pôles industriels forts tels Haribo, les espaces d'enjeux intercommunaux tels la frange Ouest d'Uzès.

- Conforter les axes de développement et de désenclavement du territoire :

- . La revalorisation de l'axe transversal Avignon-Alès, véritable dorsale de l'Uzège Pont du Gard, par un contournement fort d'Uzès.

- . Le renforcement du réseau interne permettant de relier les pôles urbains forts : axe Lussan-Uzès.

- Maîtriser l'évolution du paysage et le devenir du patrimoine, en protégeant les espaces les plus emblématiques : le centre historique d'Uzès comme espace patrimonial structurant ;

- Recréer un véritable potentiel immobilier et foncier pour accueillir les entreprises,
 - . en construisant une offre sélective et hiérarchisée sur des sites stratégiques tels qu'Uzès Ouest, le site de l'usine Haribo ;
 - . en favorisant le développement du tertiaire au sein des « pôles urbains » ;

- Coordonner l'aménagement des secteurs liés au tourisme et aux loisirs pour renforcer la destination Uzège-Pont du Gard,
 - . en complétant et consolidant l'offre existante à Uzès ;
 - . en assurant une meilleure diffusion des flux en créant un véritable réseau de découverte : du Pont du Gard et d'Uzès vers les autres secteurs du territoire ;

- Doter le territoire d'un maillage efficace d'équipements, de commerces et services,
 - . en maintenant l'équilibre commercial existant entre centre et périphérie et limitant l'invasion commerciale ;
 - . en anticipant l'implantation des équipements structurants et répondant au plus près des besoins ;

- Diversifier l'habitat pour rendre le territoire accessible à tous,
 - . en intervenant sur la production de logements afin de favoriser l'émergence d'une offre diversifiée et adaptée aux souhaits et aux capacités des ménages ;
 - . en développant des programmes d'habitat à destination des personnes âgées et/ou à mobilité réduite ;

- Mobiliser davantage les outils opérationnels d'urbanisme et d'aménagement, en renforçant le rôle de la puissance publique dans les projets d'aménagement ;

- Améliorer les conditions de trafic et de stationnement :
 - . en prévoyant à moyen et long terme les itinéraires de délestage ou de désenclavement : contournement d'Uzès, secteur d'Uzès à Saint Chaptes, Lusan-Uzès.

- . en limitant la saturation des pôles urbains et touristiques
 - . en sécurisant les traversées des zones résidentielles : RD 981, RD22
 - . en réduisant les risques et nuisances dus au trafic routier : axe Uzès Remoulins
- Conserver le potentiel agricole sur le long terme et protéger les espaces à forte valeur ajoutée telle l'appellation d'origine VDQS duché d'Uzès.

Les cartographies du SCOT mettent en évidence plusieurs orientations spatialisées sur Uzès :

- Hiérarchiser les espaces à vocation économiques : deux pôles d'intérêt communautaire et complémentarité fonctionnelle, un pôle industriel à conforter ;
- Conforter les pôles urbains et les pôles d'équilibre : la polarité urbaine d'Uzès, les pôles d'équilibre et bassins de proximité ;
- L'agriculture actrice de l'aménagement, un développement urbain respectueux du paysage : maintien de coupures verts au nord et à l'ouest de la tâche urbaine, limitation de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers, lien maintien du patrimoine arboré et sécurité routière.
- Des espaces agricoles à qualifier, des écosystèmes à protéger et des corridors écologiques à maintenir
- Préserver les espaces agricoles.

1.4.1.2 - Le Plan de déplacement urbain (PDU) d'Uzès

La commune d'Uzès a réalisé une étude sur les déplacements en 2011.

Cette dernière, a mis en exergue plusieurs enjeux en matière de :

- **Modes doux** : pour une sécurisation des déplacements piétons et cyclables
 - Des entrées de ville qualifiantes « de la route à la rue » ;
 - Une offre cyclable à initier en cohérence avec une politique de modération des vitesses ;
 - Un meilleur partage de l'espace public, des voiries d'accès au centre-ville offrant une place de choix aux piétons, en cohérence avec leur environnement urbain ;
 - Un cœur de ville attractif dédié aux piétons, aux commerces, à la vie de quartier.
- **Transports en commun** : des transports en communs incitatifs les jours de marché et au-delà :
 - Des liaisons vers le centre-ville rapides, des itinéraires directs ;
 - Des itinéraires protégés des flux automobiles, sur des voies secondaires ;
 - Des TC comme une alternative à la voiture pour les déplacements pendulaire, une offre renforcée en entrée de ville en lien avec les parcs de dissuasion ;
 - Des conditions d'accès sécurisées jusqu'aux points d'arrêt.
- **Stationnement** : une organisation du stationnement en fonction des usages
 - Plus de places disponibles au plus près des commerces : un stationnement de courte durée généralisée en centre-ville ;
 - Des parcs de dissuasion attractifs en entrée de ville ou dans les communes limitrophes en lien avec les transports en commun ;
 - Des espaces de stationnement résidents dédiés en centre-ville et une tarification attractive ;

- Jalonnement, information/communication et contrôle des pratiques des stationnements comme compléments indispensables.

- **Circulation automobile** : un réseau viaire hiérarchisé pour accompagner les évolutions du territoire

- Un contournement et des voies de maillage indispensables pour poursuivre un développement communal affirmé ;
- Des mises à sens unique pour sécuriser les déplacements piétons et supprimer les secteurs encombrés ;
- Des carrefours à réaménager dans un souci de fluidité et de sécurité des cheminements piétons ;
- Une politique de modération des vitesses en direction du cœur de ville.

1.4.1.3 - Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée est entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

Il définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

Le SDAGE fixe les grandes orientations pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.

Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et à s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée, restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, préserver les zones humides et la biodiversité.

LES PRIORITÉS 2016-2021

- S'adapter au changement climatique

Il s'agit de la principale avancée de ce SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale. Les cartes de vulnérabilité, tirées du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, mettent en évidence les territoires vulnérables, au regard de la disponibilité en eau, de l'assèchement des sols, de la biodiversité et de l'eutrophisation des eaux.

- Assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine

Les prélèvements d'eau dépassent en moyenne la capacité des cours d'eau à maintenir le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Dans ces territoires, le SDAGE demande d'élaborer des plans de gestion de la ressource en eau.

- Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé

Face au coût de traitement des pollutions, les actions préventives sont privilégiées pour maintenir une qualité d'eau compatible avec l'alimentation en eau potable, tout en réduisant les besoins en traitement de potabilisation.

Pour réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides qui affectent les captages, le SDAGE demande de mettre en oeuvre des plans d'actions

- Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations

Les actions de restauration de l'état écologique et de prévention des inondations sont trop souvent conduites de façon séparée alors qu'elles sont complémentaires.

Le SDAGE préconise de préserver l'espace de bon fonctionnement des milieux et de conserver les champs d'expansion de crues qui participent à ce bon fonctionnement. Il incite les collectivités à une application complète de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) à l'échelle des bassins versants.

Le SDAGE engage les acteurs à développer les plans de gestion sédimentaire. Il identifie les territoires qui nécessitent des actions visant conjointement la restauration physique des cours d'eau et la gestion de l'aléa d'inondation. Ces démarches contribuent aux objectifs du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Les rivières doivent laisser passer les graviers, cailloux, sables... nécessaires à leur bon fonctionnement et redevenir des milieux de vie de qualité. Le SDAGE vise la restauration de la continuité écologique et un transport suffisant des sédiments sur près de 1 400 seuils et barrages situés sur des cours d'eau.

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé

Les surfaces imperméabilisées augmentent les ruissellements qui contribuent au risque d'inondations et altèrent la qualité de l'eau (lessivage de polluants).

Le SDAGE incite à ce que les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités (SCOT et PLU) prévoient, en compensation de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées à hauteur d'une valeur guide de 150 % de la nouvelle surface imperméabilisée.

- Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite

50 % des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990 et cette tendance se poursuit, même si la régression a été ralentie ces dernières années. Les zones humides ont pourtant un intérêt écologique majeur et contribuent à la régulation des cycles hydrologiques en stockant l'eau quand elle est en excès et en la relarguant en période sèche.

Les projets d'aménagement doivent éviter puis réduire les impacts sur les zones humides. Lorsque des destructions sont inévitables, le SDAGE demande de compenser les fonctions de la zone humide qui sont détruites : fonction hydraulique (champ d'expansion de crue), fonction de biodiversité (présence d'une faune ou d'une flore spécifique) ou fonction biogéochimique (préservation de la qualité des eaux). Il incite à l'élaboration de plans de gestion stratégique des zones humides dans les bassins versants, afin d'anticiper et d'orienter les aménagements.

- Préserver le littoral méditerranéen

1.4.1.4 - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale pour la mise en oeuvre de la trame verte et bleue. Il a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le conseil régional le 23 octobre 2015. Les collectivités territoriales doivent obligatoirement prendre en compte ces schémas dans l'élaboration de leurs documents de planification. Le SRCE comprend :

- un diagnostic du territoire régional portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale,
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques,
- un plan d'action stratégique, qui présente les outils de mise en oeuvre mobilisables pour atteindre les objectifs du SRCE et précise des actions prioritaires et hiérarchisées,
- un atlas cartographique au 1/100 000ème, qui identifie notamment les éléments retenus dans la trame verte et bleue,
- un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du schéma,
- un résumé non technique, pour faciliter l'appropriation du document par les acteurs territoriaux.

Le plan d'action stratégique du Schéma Régional de Cohérence Ecologique Languedoc-Roussillon répond aux enjeux du SRCE.

Ce plan d'action a pour ambition d'approfondir la connaissance des points de rupture au sein de la trame verte et bleue pour cibler les actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux. Par ailleurs, il a vocation à permettre une intégration des enjeux dans les documents de planification et d'orientation stratégique aux échelles pertinentes. Six thèmes répondent aux enjeux de la Trame verte et bleue régionale :

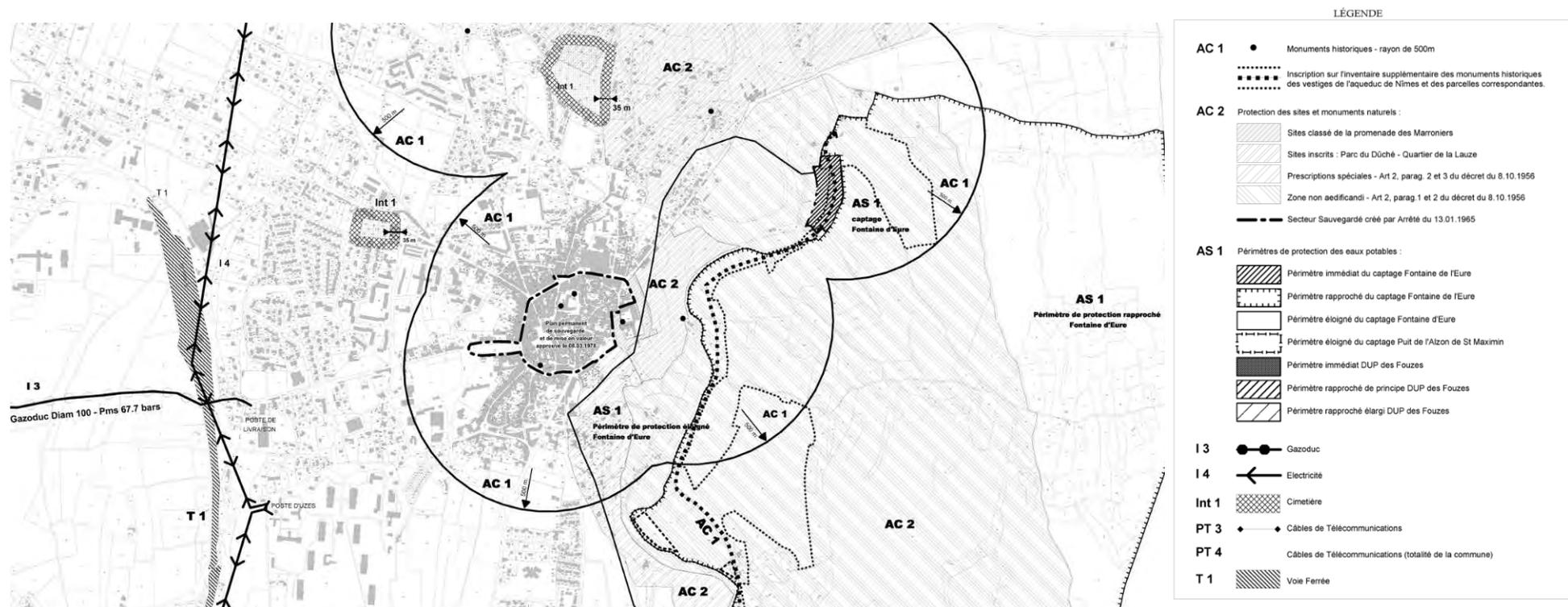
- **Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques** : articulation entre le SRCE et les documents cadres d'orientation stratégique.
- **Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement** : meilleure connaissance des points de rupture dus aux infrastructures (énergétiques - transport) sur les continuités écologiques (améliorer leur transparence, promouvoir de nouvelles infrastructures écologiquement transparentes).
- **Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques**
- **Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques** : amélioration des connaissances des secteurs de dégradation des continuités écologiques dans les sous trames agricoles, forestières et milieux ouverts. Le plan d'action propose une politique de valorisation et d'adaptation des pratiques agricoles et forestières compatibles avec les enjeux identifiés dans la trame verte et bleue.
- **Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides** : meilleure connaissance des points de rupture dus aux infrastructures (énergétiques - transport - usages abandonnés...) sur les cours d'eau et l'amélioration du recensement des zones humides.

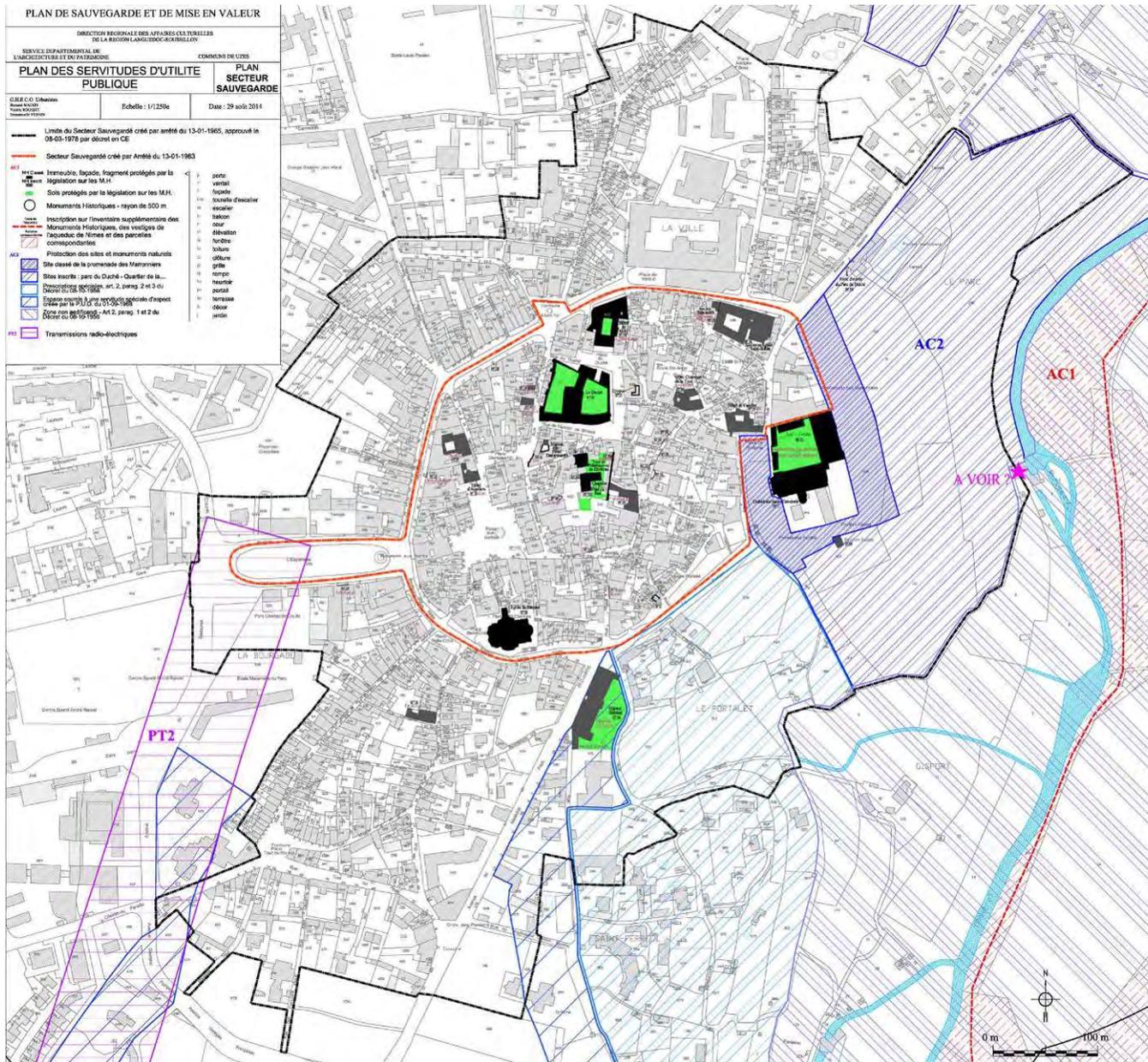
I.4.2 - Les servitudes d'utilité publique

Liste : source : PLU

Intitulé de la servitude	Objet de la servitude	Acte de création/textes institutifs	Organisme responsable	Compatibilité du plan avec la servitude
AS1 – CONSERVATION DES EAUX Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	St Maximin captage PUIITS DE L'ALZON / DUP du 19/01/1977 UZES captage CHAMP CAPTANT FONTAINE D'EURE / DUP du 06/08/2003 UZES captage CHAMP CAPTANT DES FOUZES / DUP du 23/08/2006	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l' article L20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 01/08/1961 modifié par le décret 67.1093 du 15/12/1967 pris pour son application Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du Code de la Santé Publique	ARS	Périmètre de captage hors secteur Sauvegardé
AC1 – MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Voir liste	Mesures de classement, et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31/12/1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en conseil d'Etat en application de l' article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31/12/1913 , autour des monuments historiques classés ou inscrits Zones de protection des monuments historiques créés en application de l' article 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13bis de la loi du 31/12/1913	STAP	Prise en compte des monuments historiques et de leurs abords dans le PSMV
AC2 – SITES ET MONUMENTS NATURELS Protection des sites classés ou inscrits	Voir liste	Zones de protection des sites créés en application de l'article 17 de la loi du 02/05/1930	STAP	Sites protégés pris en compte dans le PSMV
I4 – ELECTRICITE Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne 63kv UZES/VIRADEL Ligne 63kv THESIERS/UZES dérivation LEDENON	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : <ul style="list-style-type: none"> ● De l'article 12 modifié de la loi du 15/06/1906 ● De l'article 298 de la loi de finances du 13/07/1925 ● De l'article 35 de la loi n°46-628 du 08/04/1946 ● De l'article 25 du décret n°64-481 du 23/01/1964 	RTE GET CEVENNES Nîmes	Dispositions du PSMV compatibles avec les servitudes électriques hors secteur sauvegardé
I3 - GAZ Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Gazoduc DN 100 Antenne UZES	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : <ul style="list-style-type: none"> ● De l'article 12 modifié de la loi du 15/06/1906 ● De l'article 298 de la loi de finances du 13/07/1925 ● De l'article 35 de la loi n°46-628 du 08/04/1946 ● De l'article 25 du décret n°64-481 du 23/01/1964 	GDF	Dispositions du PSMV compatibles avec les servitudes liées aux canalisations de gaz hors secteur sauvegardé
EL7 - COMMUNICATIONS Servitudes d'alignement	Arrêté préfectoral du 25/05/1979	Réseau Routier Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales	DDT	///
T1 - COMMUNICATIONS	Ligne 813 000	Voies ferrées	SNCF	Dispositions du PSMV

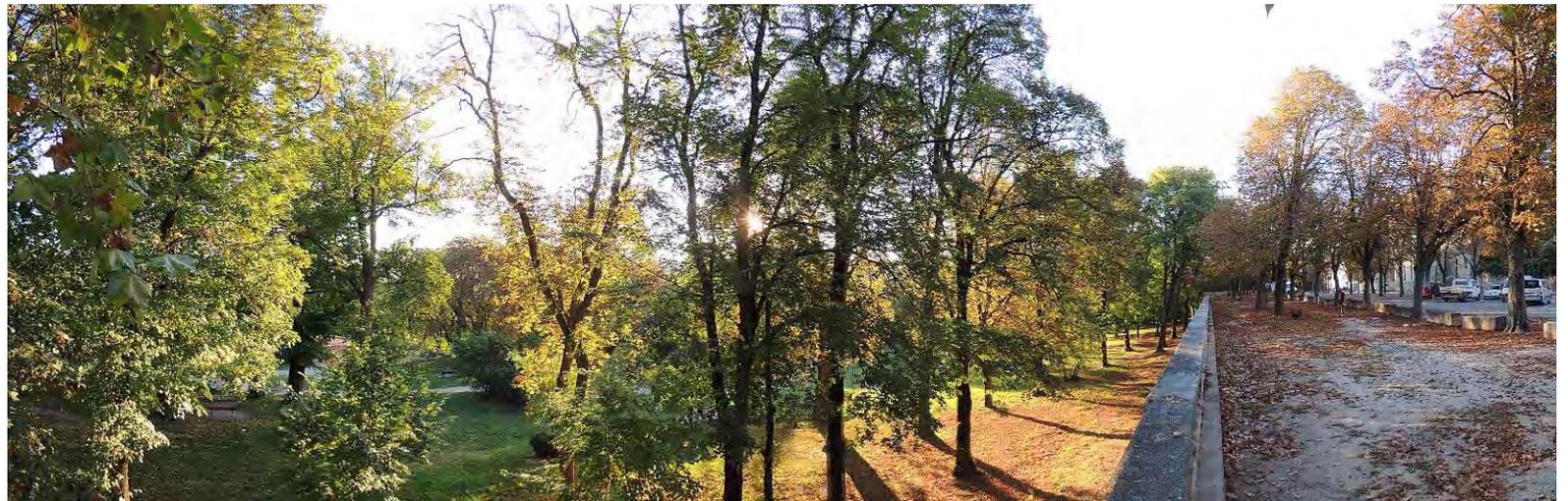
Intitulé de la servitude	Objet de la servitude	Acte de création/textes institutifs	Organisme responsable	Compatibilité du plan avec la servitude
Servitudes relatives aux chemins de fer	LE MARTINET BEAUCAIRE	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer et l'article 6 du décret du 30/10/1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques		compatibles avec les servitudes liées à la voie ferrée hors secteur sauvegardé
PT3 -TELECOMMUNICATIONS Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Cable fibre optique 30456 G Cable 220 RG 30152 N1 RG 30151 E	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'article L48 (alinéa 2) du code des P. et T.	France télécom	Dispositions du PSMV compatibles avec les servitudes liées aux câbles (in secteur sauvegardé)
Int1 – VOISINAGE CIMETIERE		Servitudes relatives aux cimetières instituées par l'article L.361-4 du Code des Communes	Ministère de l'intérieur	Dispositions du PSMV compatibles avec les servitudes liées au cimetière hors secteur sauvegardé





CHAPITRE II - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II.1 – L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



II.1.1.1 – Le relief

Un territoire communal aux reliefs contrastés

Le territoire communal est caractérisé par une forte amplitude d'altitude allant de 44 mètres au point le plus bas (sud-est de la commune à la confluence entre l'Alzon et Les Seynes) et 269 mètres, point le plus haut (au nord du territoire dans le Bois Communal de la Bruguière).

Certains massifs boisés comme le massif de la Forêt à l'est de l'agglomération sont caractérisés par de fortes pentes (sur ce massif, pentes moyennes de 13% allant jusqu'à 35% dans des gorges et vallons escarpés).

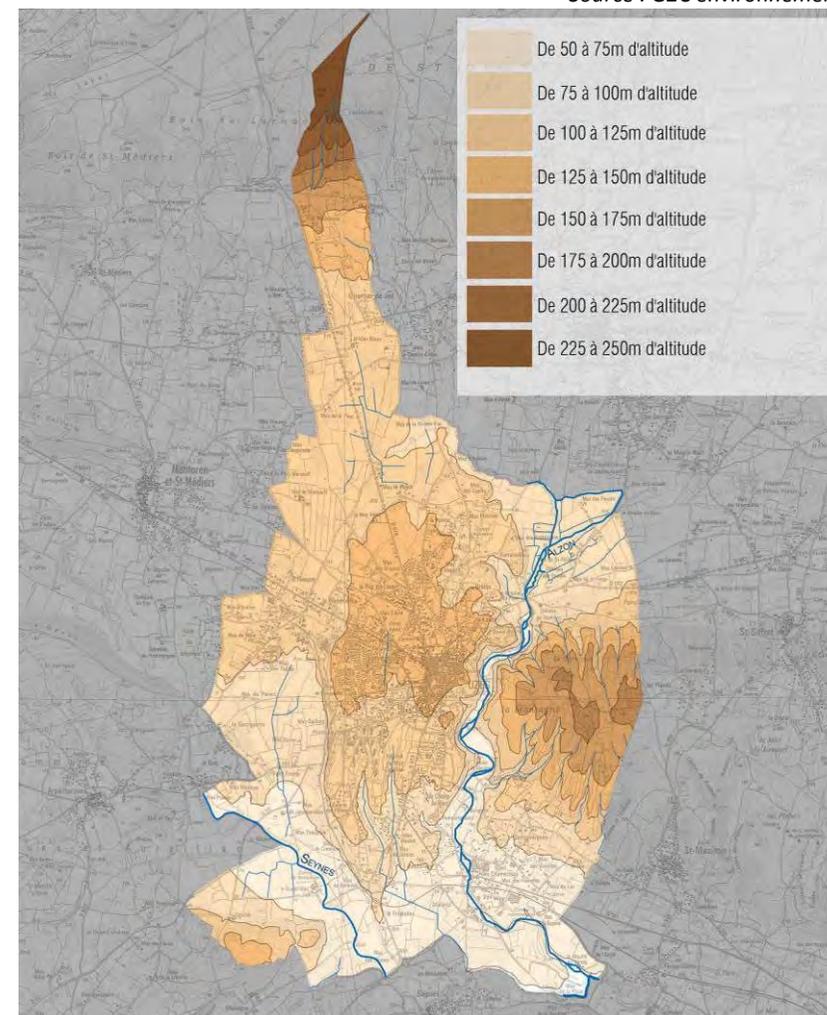
La topographie au nord et au sud du centre-ville est moins marquée avec des plaines agricoles et alluviales (Seynes et Alzon) qui s'étendent en direction de St-Quentin-la-Poterie, Montaren-et-St-Médiers et Argilliers.

Le centre-ville et son agglomération, qui se positionne au centre géographique de son territoire, s'est développé sur une plateforme dont l'altitude varie entre 110 et 140 mètres, ce qui lui permet de dominer la vallée de l'Eure et d'occuper une place prépondérante dans le paysage.

Cette plateforme centrale est délimitée à l'est par l'étroite vallée de l'Alzon au pied de la Montagne et à l'ouest par la rupture avec la plaine alluviale des Seynes.

Topographie et hydrographie du territoire communal d'Uzès

Source : G2C environnement



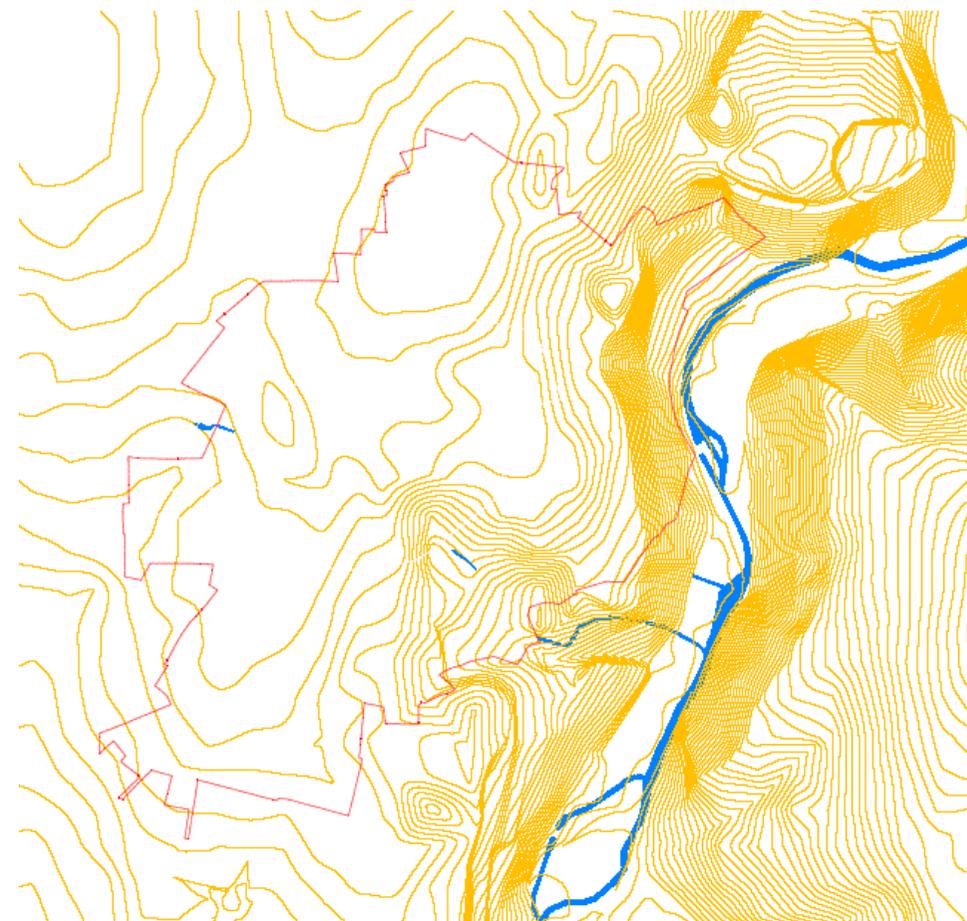
Un centre-ville sur une plateforme au centre de son territoire

L'ensemble de l'agglomération d'Uzès est situé sur un plateau dominant la plaine agricole et s'affaissant globalement vers le sud.

Cette agglomération s'est développée autour du centre-ville (voir périmètre du Secteur sauvegardé en rouge sur la carte ci-contre) qui domine la vallée de l'Eure et la rivière de l'Alzon.

Les fortes pentes qui se situent entre le centre-ville et l'Alzon sont peuplés par des massifs de feuillus et résineux, par des prairies et vergers en contrebas de la promenade des Marronniers et par des jardins privés au Portalet.

La topographie au droit du Secteur sauvegardé (périmètre en rouge)



II.1.1.2 - Le contexte géologique

Uzès est à cheval sur deux géologies :

- Des marnes et calcaires lacustres du miocène
- Des calcaires urgoniens durs et calcaires marneux du Crétacé inférieur

La richesse géologique de la commune a fortement influencé l'architecture et est un atout à exploiter dans le cadre des restaurations des bâtiments.

Sur le plateau miocène (ville d'Uzès) : la pierre était ramassée sous forme de cailloux ou extraite en carrière. Elle a été utilisée pour les constructions sur le plateau et ses versants. On recense trois utilisations :

- La pierre sèche : moellons de tout-venant murs de clôtures, de soutènement, enceintes, remparts
- En maçonnerie de moellons tout-venant (avec joint au mortier et à la chaux) : clôture, murs de soutènement, remparts, enceinte, édifices religieux, civils et militaires
- La pierre de taille appareillée à sec ou avec mortier et chaux : bâtiments religieux et militaires. On la retrouve surtout dans la ville ancienne dans la zone de bâti dense. La plus ancienne utilisation date de l'époque Gallo-grecque. Les pierres de taille ont été utilisées jusqu'à la première guerre mondiale.

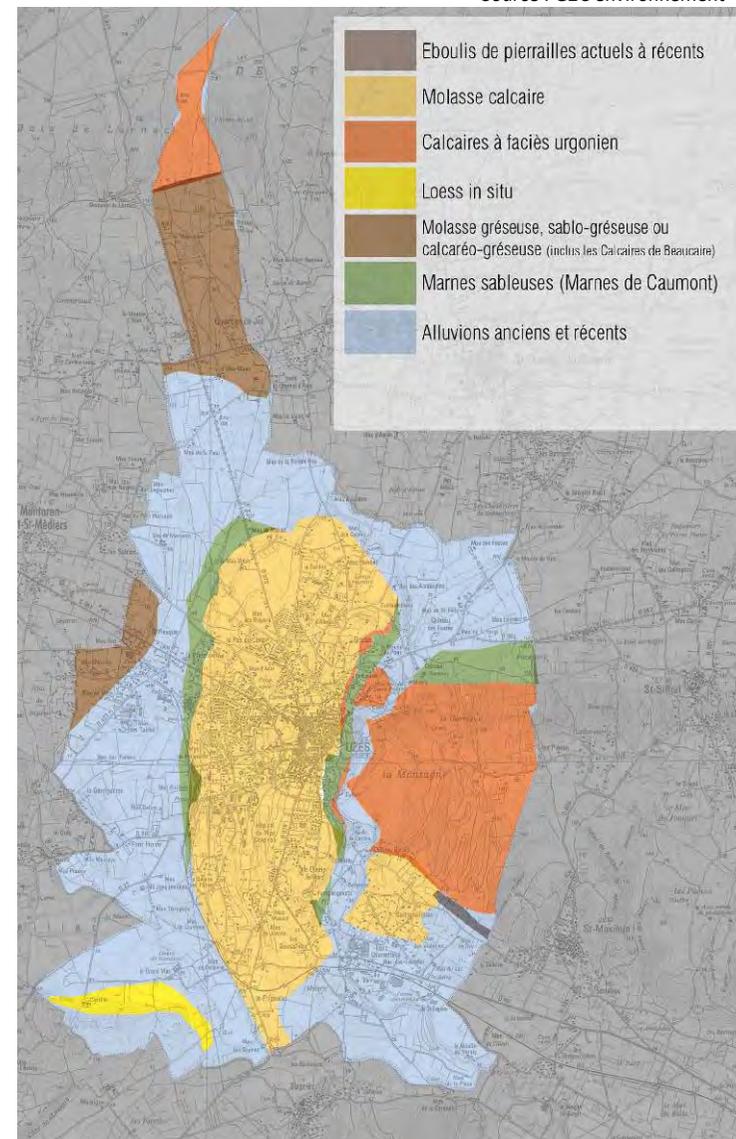
Sur le massif Urganien (Est) : la pierre était ramassée sous forme de cailloux ou extraite en carrière. Elle a été utilisée pour bâtir sur le massif, essentiellement en maçonnerie de pierres sèches de moellons tout venant (clôtures, murs de soutènement, capitelles). Cette pierre a également été utilisée pour la fabrication de la chaux utilisée dans le mortier des constructions citées précédemment. Le dernier four à chaux a fonctionné jusqu'en 1967.



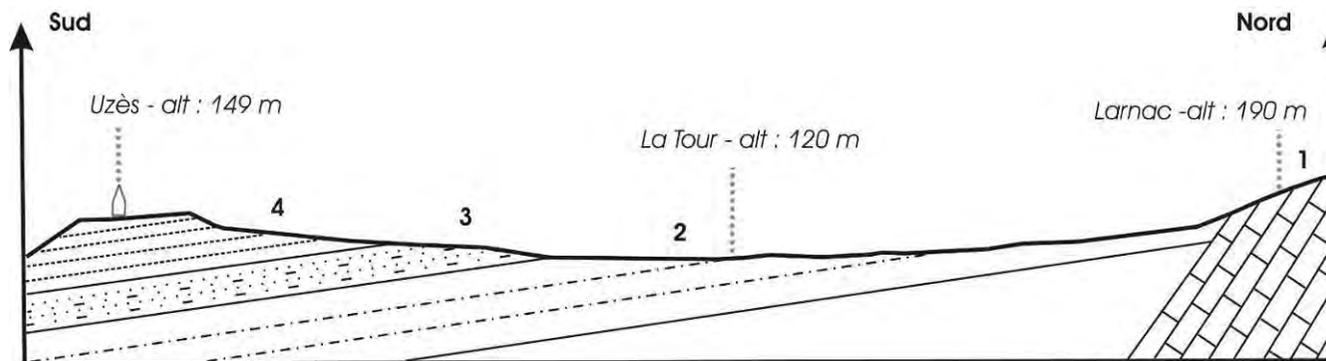
La surimposition de l'Alzon à Uzès. — La rivière s'enfonce dans le massif urgonien situé à l'est de la ville. Sur le plateau miocène d'Uzès, qui s'adosse au massif urgonien, on aperçoit, à gauche, la cathédrale, la tour Fenestrelle et le pavillon Racine. (Photo Pierre Chauvet)

Carte géologique du territoire communal d'Uzès

Source : G2C environnement



Coupe du bassin tertiaire d'Uzès (long : 1/40 000 ; haut : 1 / 6 600)
 Source : « L'Uzège et la région bagnolaise », tome I : Le milieu physique – A. Chabaud, 1966



Légende : 1 : Urgonien ; 2 : Burdigalien inférieur (molasse gréseuse) ; 3 : Burdigalien moyen ; 4 : Burdigalien supérieur (molassecoquillière)

Le Burdigalien supérieur composé d'un grès calcaire dur et les marnes sous-jacentes ont été emportés par l'érosion ; aussi la grande masse des dépôts sableux du Burdigalien inférieur, peu résistant, forme une dépression fertile autour de l'îlot où se dresse Uzès. Entre Uzès, Larnac et Saint-Quentin-la-Poterie, l'altitude de cette dépression à la topographie remarquablement unie ne dépasse pas 125 mètres.

Le plateau d'Uzès qui s'appuie à l'Est sur le massif urgonien, prolongation de l'anticlinal Tavel-Valliguières, est une butte-témoin de l'assise du Burdigalien supérieur. A l'Ouest, la vigoureuse attaque de l'érosion en fonction du niveau de la Seyne a donné au flanc de ce plateau une pente très accusée. Les assises que nous avons observées sur ce flanc sont les suivantes :

- Le Burdigalien inférieur, qui comprend des sables et des grès bien développés au Nord de l'ancienne voie ferrée que coupe la route en direction d'Arpaillargues ;
- Le Burdigalien moyen, formé de marnes et de calcaires marneux tendres, grisâtres ;
- Le Burdigalien supérieur, composé de bancs de grès calcaires durs, séparés par des couches marneuses et tendres.

Source : « L'Uzège et la région bagnolaise », tome I : Le milieu physique – A. Chabaud, 1966

II.1.1.3 – Le climat

Uzès bénéficie d'un climat méditerranéen, c'est-à-dire un climat clément et tempéré avec des amplitudes de températures modérées, une période estivale relativement chaude et sèche, un période hivernale fraîche et relativement peu d'événements climatiques extrêmes (gèle, neiges, etc.).

Plus précisément, le climat méditerranéen d'Uzès est caractérisé par :

- Une faible amplitude thermique : minimum moyen de 8,5°C et maximum moyen de 19,1°C.
- Un hiver doux (températures moyennes de décembre à février comprises entre 6 et 7,5°C).
- Deux pics de précipitations en mi-saison (le pic d'automne étant plus marqué)
- Moins de deux mois secs/an
- Des précipitations moyennes (supérieures à 700 mm/an) mais irrégulières selon les années
- Un fort ensoleillement et une insolation importante (durée moyenne d'insolation entre 2500 et 2800 heures/an sur la région).

Les vents dominants sont :

- Le **mistral** (secteur nord/nord-est) : c'est le vent le plus fréquent, assez froid, sec et violent. Il a une action desséchante sur les végétaux et est un facteur limitant de leur croissance. Il peut également favoriser la propagation des incendies en période sèche.
- Le « **vent marin** » (secteur sud-est) : c'est un vent plus chaud et humide qui est souvent responsable d'entrées maritimes et de précipitations.

II.1.2 - Le contexte hydrographique et la gestion des eaux pluviales

Réseau hydrographique du territoire communal

Source : GHECO Urbanisme, 2013

II.1.2.1 – Un réseau hydrographique formé par l'Alzon et le Seynes

Source : PAC

Le territoire communal appartient au **bassin versant de l'Alzon**, rivière qui prend sa source sur la commune de La Capelle-et-Masmolène, qui traverse Uzès par l'est du nord vers le sud de son territoire et qui se jette dans le Gardon au niveau de Collias (Uzès appartient au bassin versant du Gardon).

Cette rivière présente les caractéristiques d'un cours d'eau méditerranéen, avec un régime caractérisé par des écoulements intermittents en période estivale et des débits importants lors des orages automnaux.

Elle draine l'ensemble du bassin d'Uzès et de Saint-Quentin la Poterie, dont la superficie est d'environ 172 km². Le débit peut atteindre 1425 m³/s en cas de fortes pluies.

L'Alzon reçoit comme principal affluent le ruisseau les Seynes qui traverse la commune au sud-ouest.

L'Alzon reçoit également comme affluent le ruisseau des Roselles au nord-est de l'agglomération.

Le réseau hydrographique formé par l'Alzon et les Seynes marque la plaine alluvionnaire et le territoire agricole d'Uzès qui entoure l'agglomération.

Ce réseau hydrographique est complété par :

- un réseau de fossés important qui drainent les eaux pluviales vers les deux cours d'eaux majeurs,
- plusieurs talwegs au niveau du Bois de St-Quentin et du Bois de Larnac, asséchés la majeure partie de l'année mais pouvant devenir des torrents lors des forts épisodes orageux.



II.1.2.2 – La gestion des cours d'eau dans le bassin versant du Gardon

La commune fait partie de du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse qui définit des orientations stratégiques d'aménagement et de gestion permettant la préservation et la mise en valeur durable du patrimoine « eau » et des milieux aquatiques.

Le SDAGE se décline à l'échelle locale avec les SAGE. **Uzès est inclus dans le SAGE des Gardons, approuvé en février 2001. Ses objectifs sont :**

- Améliorer les ressources et la protection des milieux
- Rendre cohérents les niveaux de protection et les améliorer
- Améliorer la prévention par la maîtrise de l'occupation du sol
- Améliorer les dispositions de mise en sécurité
- Elaborer un plan de protection contre les inondations
- Restaurer les zones dégradées
- Créer des aménagements de découverte du patrimoine

Pour l'Uzège, les objectifs sont :

- La conciliation des activités touristiques et des exigences de protection des sites naturels exceptionnels
- L'amélioration de la prévention par la maîtrise de l'occupation des sols
- Le maintien et l'amélioration de la ressource superficielle en qualité et en quantité

En ce qui concerne l'Alzon et les Seynes, le SAGE met en avant plusieurs points « noirs » pour cette zone :

- o Le risque d'inondation dans les lits des deux cours d'eau
- o La qualité des eaux est passable/moyenne (du fait des rejets domestiques et industriels)
- o Les milieux naturels et aquatiques sont perturbés
- o La pression foncière sur le milieu rivulaire est forte
- o La ressource en eau superficielle est déséquilibrée
- o La zone présente un enjeu agricole et touristique fort
- o La ressource en eau souterraine est importante et peu exploitée

Ce SAGE a pour structure porteuse le SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons).

II.1.2.3 – Les périmètres de protection de captage en eaux potables

La commune est concernée par trois périmètres de protection de captage d'eau potable (Servitude de type AS1).

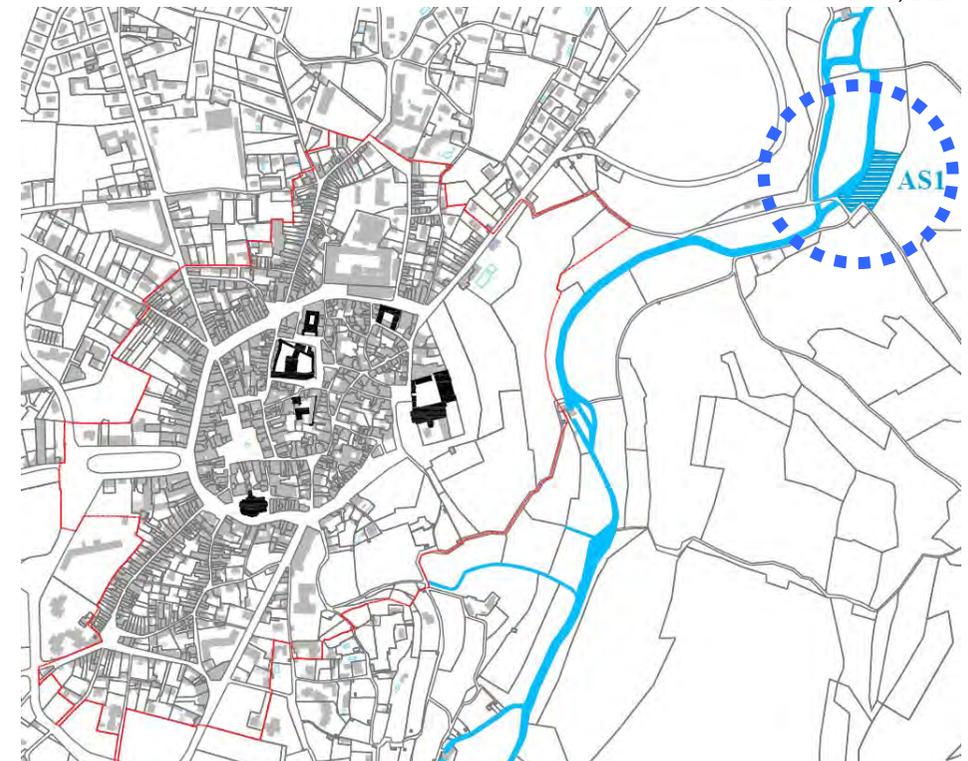
Les périmètres de protection rapprochée sont :

- St Maximin : Captage « puits de l'Alzon »
- Uzès : Captage « Champ captant Fontaine d'Eure »
- Uzès : Captage « Champ captant des Fouzes »

Aucun captage ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

Périmètre immédiat de protection des eaux potables : captage et fontaine (Station de captage Fontaine de l'Eure – AS1)

Source : GHECO Urbanisme, 2013



II.1.2.4 – L'Alzon et le centre-ville

La rivière de l'Alzon occupe le fond de la vallée de l'Eure 70 mètres environ en contrebas du centre-ville et de la promenade des Marronniers.

La Fontaine de Eure se situe dans le fond de cette vallée. Elle est le point de départ de l'**aqueduc romain** qui amenait l'eau à Nîmes.

Plus en aval de la fontaine et sous l'Ancien Evêché, se trouvent un ancien moulin et une ancienne station de pompage de l'eau de rivière destinée à alimenter la ville.

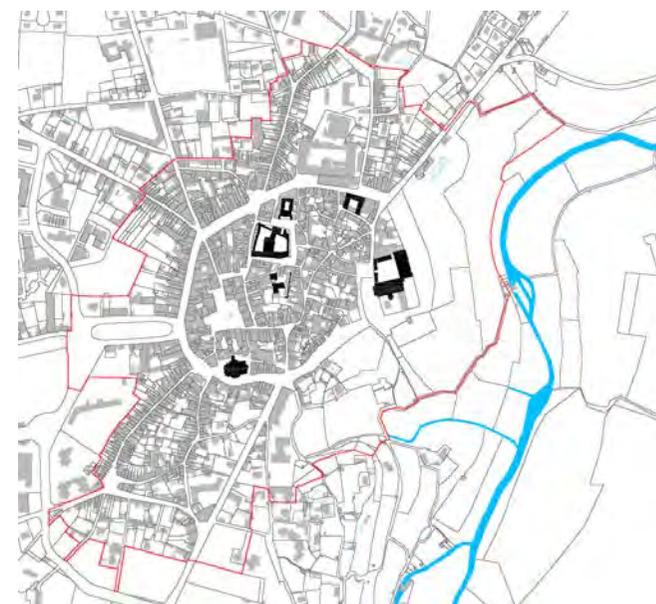
Aucun cours d'eau ou rivière ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

Toutefois, l'étude du Secteur sauvegardé a constaté la présence d'eau dans tous les puits (entre -7,00 et -15,00 mètres) qui correspondrait à une nappe phréatique.

Un important réservoir d'eau est situé sous le Portalet dont l'exutoire, à ciel ouvert, apparaît impasse Prends-Toi-Garde et s'écoule au sud de la ville.

Il n'existe aucun document ni étude relative à la circulation des eaux souterraines et les sorties d'eau au flanc sud de la ville (source commune).

Réseau hydrographique à proximité du Secteur sauvegardé

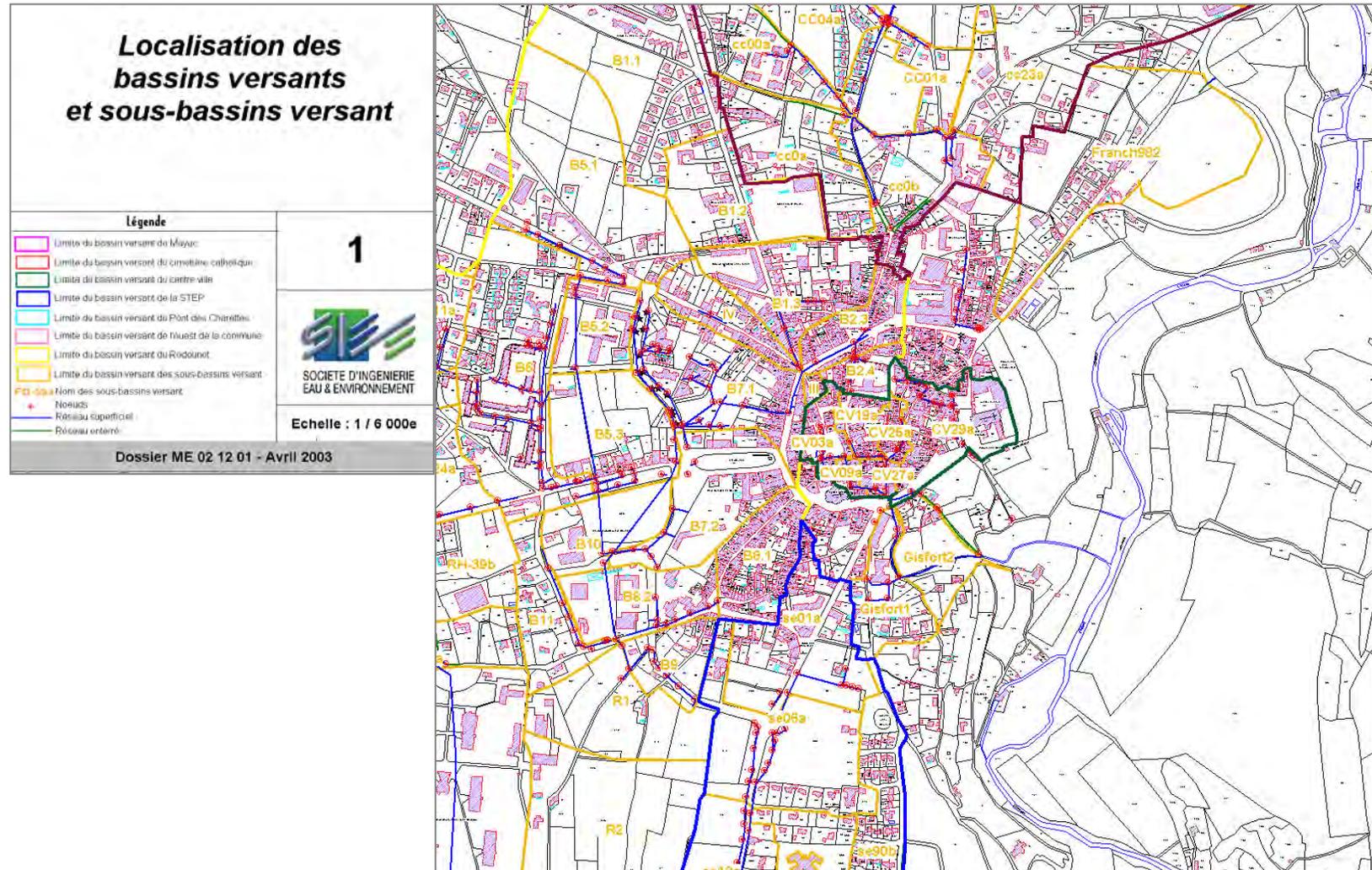


Source : GHECO Urbanisme, 2013

II.1.2.5 – Le traitement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé

Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, septembre 2003, SIEE.

Le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale de septembre 2003 établit un diagnostic des eaux pluviales par bassin versant à l'échelle de l'agglomération d'Uzès. Le présent chapitre synthétise les éléments du Schéma directeur relatifs à l'assainissement des eaux pluviales dans le périmètre du Secteur sauvegardé en reprenant les différents bassins versant concernant le centre-ville.



Découpage en zone de ruissellement homogène et coefficients de ruissellement :

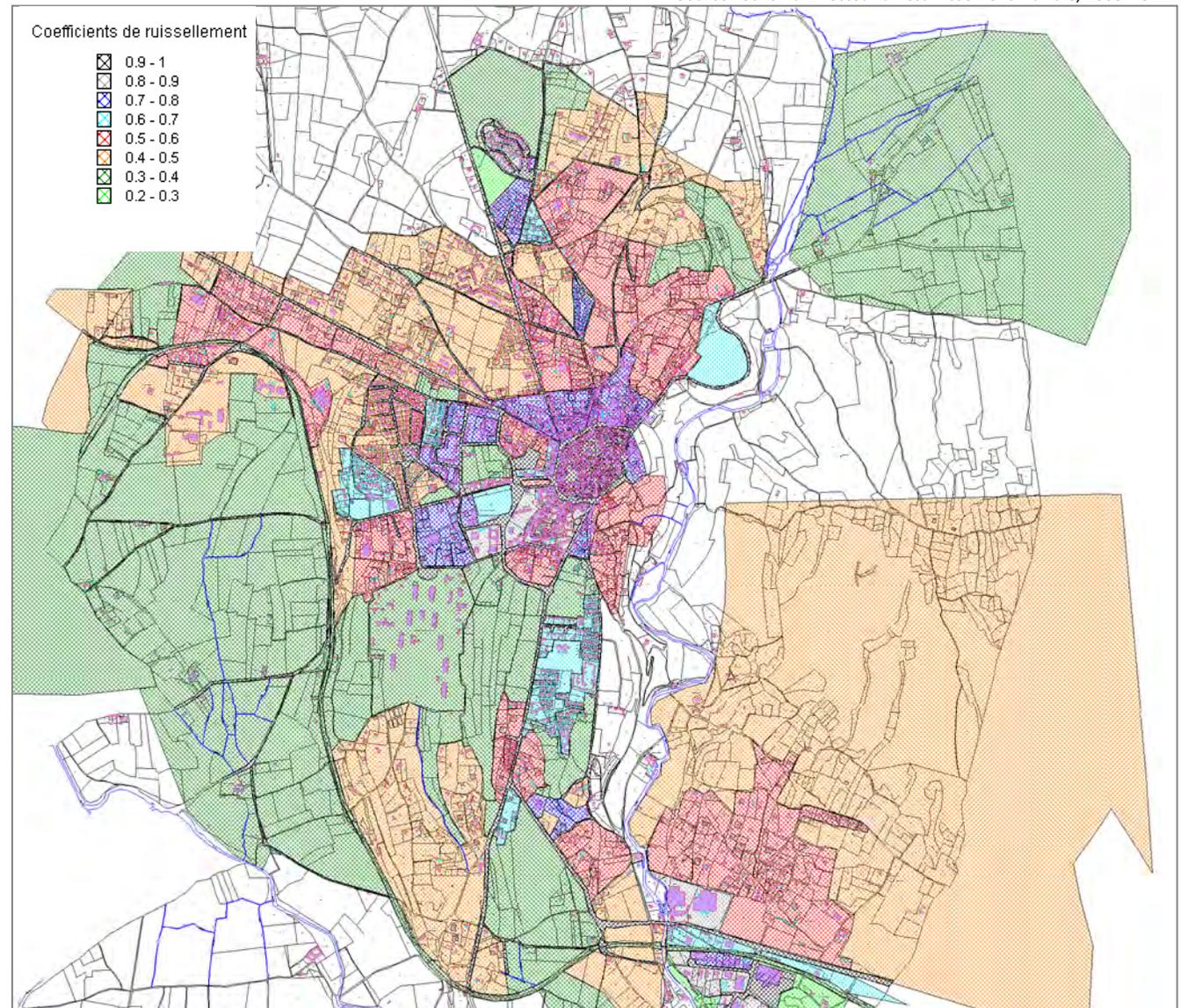
Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 – SIEE

Le coefficient de ruissellement varie de 0 (sol complètement absorbant) à 1 (sol imperméabilisé).

Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, le coefficient de ruissellement varie de 0,5 (habitat de type pavillonnaire aéré à dense avec présence d'espaces verts autour du bâti) à plus de 0,9 (centre-ville bâti et chaussées imperméabilisées).

Globalement, le Secteur sauvegardé est caractérisé par des sols imperméabilisés favorisant le ruissellement des eaux pluviales.

Cependant, des nombreux parcs et jardins privés à l'intérieur des îlots bâtis limitent le ruissellement pluvial.



Les eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoulent au sein de 4 bassins versants identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale :

- Le bassin versant du centre-ville dont l'exutoire est le Portalet et dont les eaux pluviales s'écoulent directement dans l'Alzon.
- Le bassin versant du Cimetière Catholique est l'Alzon.
- Le bassin versant du Redounet dont l'exutoire est un petit ruisseau se jetant dans Les Seynes.
- Le bassin versant de la Step dont l'exutoire est l'Alzon.

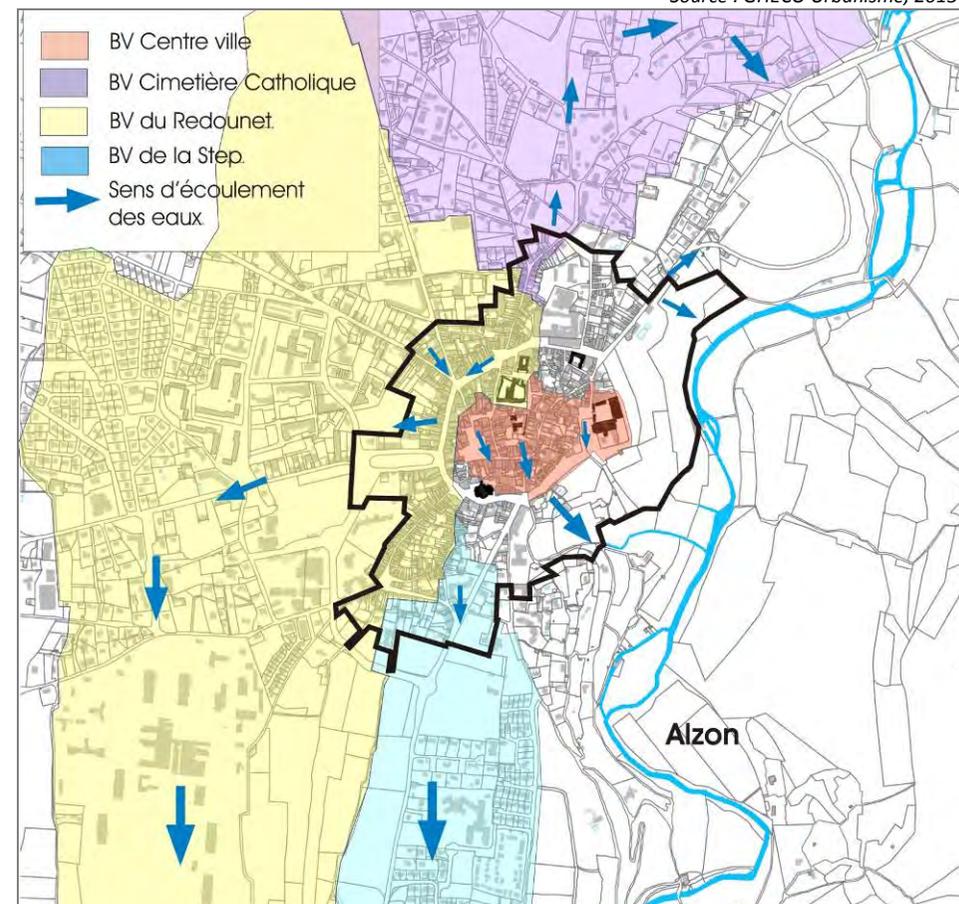
L'ensemble des eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoule :

- soit directement dans l'Alzon en passant par le Portalet,
- soit indirectement et de manière mineur en termes de volumes d'eau dans l'Alzon par les bassins versants du Cimetière Catholique, du Redounet et de la Step.

Aucun ouvrage de traitement des eaux pluviales issues du Secteur sauvegardé n'est référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial ou les services compétents de la commune.

Localisation des différents Bassins Versants à l'échelle du Secteur sauvegardé identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale et sens d'écoulement des eaux pluviales.

Source : GHECO Urbanisme, 2013



1 - Carrefour du Moutas – Bassin Versant du Redounet :

Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant		Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)	Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement		Propositions d'aménagements possibles et choix retenus
Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :	Carrefour du Moutas - BV du Redounet : Au croisement de l'avenue Général Vincent, de l'avenue Jean Jaurès et du Boulevard Gambetta, et rue de la République.	<p>Le carrefour du Moutas est un point bas fréquemment submergé et qui induit des perturbations sur le trafic routier.</p> <p>Ce dysfonctionnement ne porte pas atteinte à la sécurité des personnes.</p> <p>Les revêtements de ce carrefour le rendent complètement imperméable et cet espace est complètement urbanisé.</p>	Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :	Les branches de réseaux situés sous l'avenue Jean Jaurès (branche 1) et sous l'avenue du Général Vincent (branche 2) rejoignent le bâti situé sous le boulevard Gambetta au carrefour le Moutas. Ce dernier est fréquemment submergé.	<p>Proposition d'aménagement possible :</p> <p>Les dysfonctionnements proviendraient donc de la jonction entre les branches des avenues Jean Jaurès et du Général Vincent et le bâti du boulevard Gambetta.</p> <p>La solution la plus simple serait de connecter les avaloirs installés sur ce carrefour directement sur le bâti. Les débordements devraient alors apparaître avec la même fréquence mais ils pourront, grâce aux avaloirs, être immédiatement collectés par le bâti si celui-ci n'est pas en charge, c'est à dire si l'occurrence de la pluie est inférieure à 2 ans.</p>
Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé	Sur le tour de ville à l'est du Secteur sauvegardé. Il draine l'avenue Général Vincent, l'avenue Jean Jaurès et les bassins versants B2.3 et B2.4 qui correspondent respectivement aux habitations situées entre l'avenue du Général Vincent et le Lycée Guynemer et entre la rue de la République et l'Hôtel de Ville (îlots 33, 36, 40 et 24, 25, 26, 01).		Diamètres des tronçons	1,3 m x 1,3 m sous le boulevard Gambetta et canalisation de 1200 mm de diamètre pour le tronçon situé sous le passage Marchand (approximation, réseau mal connu)	
Exutoire :	Partie sud du boulevard Gambetta (boulevard en pente du Nord vers le Sud) et place des Cordeliers (réseau d'évacuation enterré)		Pente	1% de pente environ	
Occupation du sol sur le BV :	Enrobé, dallage, pavé en béton, béton désactivé		Exutoire :	Passage Marchand et Place des Cordeliers	
Coefficient de ruissellement du BV :	90 %		Sens d'écoulement superficiel :	Du nord et nord-est vers le sud et sud-est	
			Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales	La branche principale n'est à priori pas suffisamment dimensionnée pour recevoir le débit drainé par les deux branches secondaires au niveau du carrefour le Moutas (débit de pointe maxi généré à l'aval immédiat du Moutas et de 4,6 m ³ /s pour une capacité du bâti estimée à 4,5 m ³ /s sous le boulevard Gambetta/des alliés). La section du raccordement entre les points CV218 et CV219 (qui n'a pu être relevée) doit donc être la cause des débordements, du fait de son insuffisance.	

2 – Bassin Versant du centre-ville

Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant		Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)	Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement		Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus
Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :	BV du centre-ville	<p>Les témoignages évoquent des submersions passagères de la place aux Herbes (hauteur d'eau maxi de 10 cm) qui pourraient s'expliquer par un défaut d'entretien du réseau ou des engouffrements.</p> <p>La partie aval du réseau, qui traverse par un fossé la propriété de M. Bastide au niveau du Portalet, pose également problème. Les vitesses importantes détériorent le fossé en pierre et les débordements inondent la partie basse de la parcelle.</p> <p>L'orifice aménagé dans le mur de clôture de M. Bastide est en effet très nettement insuffisant.</p> <p>Le fossé en pierre est ainsi détérioré (effondrement des parois) et les écoulements occasionnent quelques dégâts sur la propriété de M Bastide. De plus, les écoulements passant par l'orifice aménagé dans le mur traversent le chemin situé en bordure et le détériorent.</p>	Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :	<p>Le réseau provenant de la Place aux Herbes et rue Nicolas froment et des rues Paul Foussat, Port Royal et du 4 Septembre semble, par déduction (la jonction n'a pu être clairement identifiée par l'absence de regard), rejoindre un collecteur bâti d'environ 1 m x 1 m.</p> <p>Ce collecteur se rejette dans un caniveau bétonné de section comparable. Les écoulements traversent ensuite pour cheminer par un fossé dans la propriété de Monsieur BASTIDE. Compte tenu de la forte pente des lieux et des vitesses induites, ces écoulements provoquent quelques dommages. Le fossé rejoint ensuite l'angle sud-est de la propriété où il traverse le mur de clôture par une ouverture rectangulaire aménagée en pied.</p> <p>Les écoulements traversent un chemin et rejoignent un fossé qui se jette dans l'Alzon. La traversée du chemin subit des érosions et nécessiterait un aménagement spécifique (meilleure canalisation, bétonnage du chemin...)</p> <p>Les branches des rues Péliisserie et Port Royal n'ont pu être modélisées du fait du manque d'informations les concernant. Le réseau y est en effet invisible.</p> <p>Une branche a été repérée sous la rue de l'Evêché. Cependant, son exutoire n'a pu être identifié. L'hypothèse la plus probable est que le Portalet est cet exutoire. Les débordements de ce réseau sur la voirie s'écoulerait quant à eux jusqu'aux avaloirs communiquant avec le Portalet.</p>	<p>Synthèse :</p> <p>La modélisation montre que le réseau est bien suffisant sur sa partie enterrée, sauf sur la place aux Herbes. Là, les contre-pentes de certains tronçons sont à l'origine de dysfonctionnements et expliquent les submersions momentanées de la place.</p> <p>En ce qui concerne la partie superficielle du réseau, la source des dysfonctionnements est l'exutoire du fossé traversant la propriété de M Bastide.</p> <p>Proposition d'aménagement possible : <u>Place aux herbes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'une chaussée réservoir (structure poreuse) stockant momentanément les volumes d'eau non collectés par le réseau avant de les évacuer sous un faible débit, - création d'une nouvelle branche d'évacuation entre les regards CV03 et CV09. <p><u>Propriété de M. Bastide :</u> Redimensionnement du fossé, agrandissement de l'orifice aménagé dans le mur de propriété et protection du chemin dans la propriété.</p>
Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé	Partie centrale et sud du centre ancien (intérieur du tour de ville) incluant l'Ancien Evêché et la promenade des Marronniers. Le nord du centre ancien (Duché, Hôtel de Ville, Séminaire) ne fait pas partie du BV appelé centre-ville (lots 01, 02, 03, 04, 05, 09, 24, 25, 26, 27)	Les débordements sur la propriété de M. Bastide s'écoulent en direction du chemin de Gisfort avant de rejoindre l'Alzon. Ils n'empruntent pas le fossé existant mais traversent la propriété de M Cazotte située en contrebas du mas.	Diamètres des tronçons	Réseau mal connu Canalisation d'eau pluviale issue de la rue Paul Foussat de diamètre 600 mm Collecteur bâti au Portalet de 1m x1m	<p>Choix retenu : <u>Place aux herbes :</u> Le choix entre les deux scénarios d'aménagements proposés n'est pas arrêté. Quoiqu'il en soit, le niveau de priorité de cet aménagement est d'ordre 3 (faible). <u>Propriété de M. Bastide :</u> Cet aménagement a été retenu dans le but de diminuer les débordements apparaissant sur la parcelle de M Bastide en cas d'événements pluvieux importants. Le niveau de priorité de cet aménagement est d'ordre 2 (moyen).</p>
Exutoire :	Le Portalet par la propriété de M. Bastide puis l'Alzon	Ces deux dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes. Les enjeux matériels y sont faibles à moyens.	Pente	Pentes variables supérieures à 1 % sauf Place aux Herbes et rue du Septembre (contre-pente)	
Occupation du sol sur le BV :	Centre-ville : dallages, pavages, enrobé, béton désactivé peu absorbant et des jardins, cours et parc principalement privés très absorbant		Sens d'écoulement superficiel :	De la Place aux Herbes et Port Royal vers le Portalet De la rue de l'Evêché vers Le Portalet	
Coefficient de ruissellement du BV :	90% pour les espaces imperméabilisés et 30 à 45 % pour les espaces verts.		Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales	Saturation du réseau au niveau de la Place aux Herbes et du fossé situé sur la propriété de M. Bastide.	

3 – Bassin Versant de la STEP

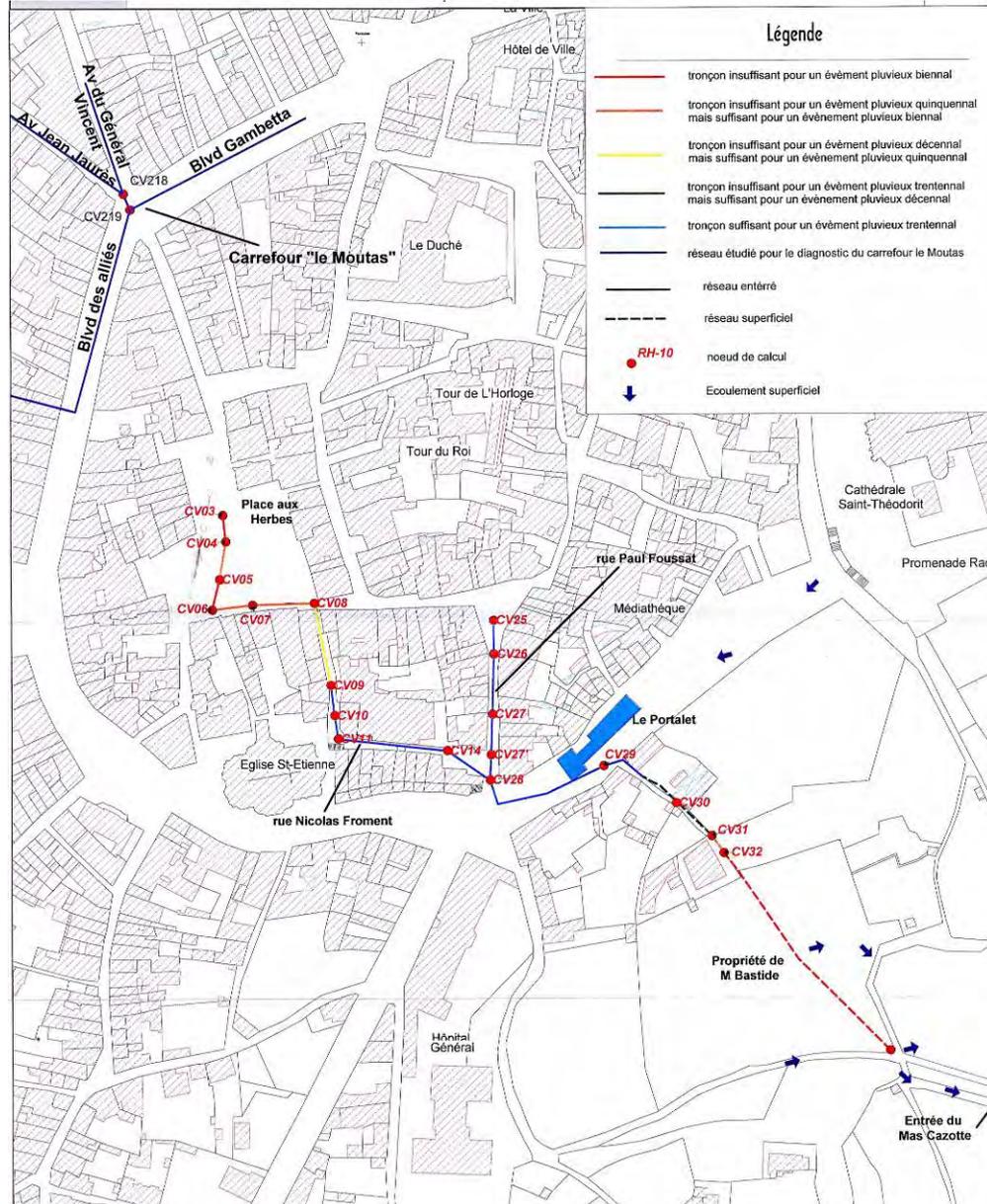
Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant		Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)	Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement		Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus
Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :	BV de la STEP	La station d'épuration, qui se situe dans l'axe principal du bassin versant étudié ici, subit, par temps d'orage, des immersions momentanées liés aux flux importants traversants le site. Une petite partie du Secteur sauvegardé se situe sur la partie amont du BV de la STEP.	Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :	Le réseau comporte quatre branches principales : - celle du côté est de la route de Nîmes (D979), se prolongeant chemin des Oliviers, - celle de côté ouest de la route de Nîmes, ayant pour exutoire le Redounet, - celle allant de la maison de retraite « Les Jardins de l'Escalette » au chemin des Oliviers où elle se connecte à la première, - celle récupérant les eaux de la rue Aigue Marine.	<p>Synthèse :</p> <p>Ce bassin-versant présente deux problèmes majeurs d'assainissement pluvial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau situé sous la rue de l'Emeraude est insuffisant. Des écoulements apparaissent donc sur la chaussée par fortes pluies. Ils suivent le thalweg et atteignent finalement la STEP qu'ils inondent. - Le réseau d'assainissement pluvial de la route de Nîmes est insuffisant. Des débordements apparaissent donc sur la chaussée. <p>Proposition d'aménagement possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de bassins de rétention à l'amont de la STEP, - Redimensionnement du réseau sous le cheminement des Oliviers. <p>Choix retenu :</p> <p>Ces deux aménagements sont à réaliser en priorité selon le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale.</p>
Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé	BV situé au sud du centre-ville et qui s'étend en longueur jusqu'à la STEP. Il comprend une petite partie du Secteur sauvegardé dans sa partie sud (îlots 61, 58 et 54 et une partie des îlots 57 et 55)	De nombreux espaces verts (parcs, jardins et cours privées) limitent le risque de ruissellement des eaux pluviales avec des surfaces absorbantes non imperméabilisées. De fait, il contribue très peu en termes de flux d'eau pluviale au risque d'immersion momentanée de la STEP en cas de fortes pluies.	Diamètres des tronçons	Diamètres variants de 300 à 600 mm	
Exutoire :	Alzon		Pente	Pentes de 1% voire supérieures	
Occupation du sol sur le BV :	Habitat pavillonnaire aéré voire dense et espaces naturels		Sens d'écoulement superficiel :	Du Nord vers le Sud	
Coefficient de ruissellement du BV :	Entre 45 et 75 % pour les espaces pavillonnaires et moins de 30 % pour les espaces naturels.		Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales	L'ensemble des réseaux de ce bassin versant est sous dimensionné.	

4 – Bassin Versant du Cimetière Catholique

Localisation et caractéristiques principales du bassin versant ou du sous bassin versant		Principaux problèmes d'assainissement pluviale et incidence sur l'aval du bassin versant (en aval de l'exutoire)	Diagnostic du réseau d'eau pluviale et des dispositifs permettant de résorber le ruissellement		Synthèse et propositions d'aménagements possibles et choix retenus
Nom du Bassin Versant (BV) ou du Sous Bassin Versant :	BV du Cimetière Catholique	<p>Ce bassin-versant présente deux zones sensibles en cas d'événements pluvieux importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cimetière catholique est inondé et d'importants volumes d'eau y sont stockés 	Réseau d'évacuation des eaux pluviales présent :	<p>Ce réseau a été modélisé depuis l'entrée du cimetière catholique (départ du réseau) jusqu'à l'exutoire dans l'Alzon (fin du réseau). Il est ainsi composé de deux parties distinctes, une enterrée (du regard cc01 à cc11) et une superficielle (de cc11 à cc25).</p>	<p>Proposition d'aménagement possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau sous le chemin de Grézac - Redimensionnement du cimetière <p>Choix retenu : Ces deux aménagements sont à réaliser en priorité selon le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale</p>
Localisation du BV dans le Secteur sauvegardé	BV situé au nord du centre-ville. Il comprend une petite partie du Secteur sauvegardé (partie nord du Secteur sauvegardé, îlots 34, 38, 39 et une partie du 35).	<ul style="list-style-type: none"> - le quartier résidentiel de Pouzarengue subit des dommages liés au ruissellement pluvial <p>Une petite partie du Secteur sauvegardé se situe sur la partie amont du BV.</p>	Diamètres des tronçons	Diamètres non exprimés	
Exutoire :	Alzon	De nombreux espaces verts (parcs, jardins privés) limitent le risque de ruissellement des eaux pluviales avec des surfaces absorbantes non imperméabilisées.	Pente	Pentes non exprimés	
Occupation du sol sur le BV :	Habitat pavillonnaire aéré voire dense et espaces naturels	De fait, il contribue très peu au ruissellement pluvial, au débordement des réseaux, fossés et bassins de rétentions liés à la configuration spatiale et topographique du BV du Cimetière Catholique.	Sens d'écoulement superficiel :	Vers le Nord-est puis le Sud-est	
Coefficient de ruissellement du BV :	Entre 45 et 75 % pour les espaces pavillonnaires et moins de 30 % pour les espaces naturels.		Saturation ou non des réseaux d'évacuation des eaux pluviales	<p>Lors de fortes précipitations, le réseau passant sous le cimetière catholique déborde et l'eau est alors stockée derrière le mur adjacent avec le lotissement Pouzarengue avec des hauteurs d'eau supérieures à 1m.</p> <p>Il semblerait de plus que la densité d'avaloirs présents sur la rue Ferdinand Roybet ne soit pas suffisante compte tenu de la pente de la rue et la quantité d'eau susceptible de ruisseler.</p> <p>La partie aval du réseau composée de fossés pose également problème, au niveau des franchissements. Ceux-ci se révèlent insuffisants et les écoulements se font alors sur la chaussée.</p>	

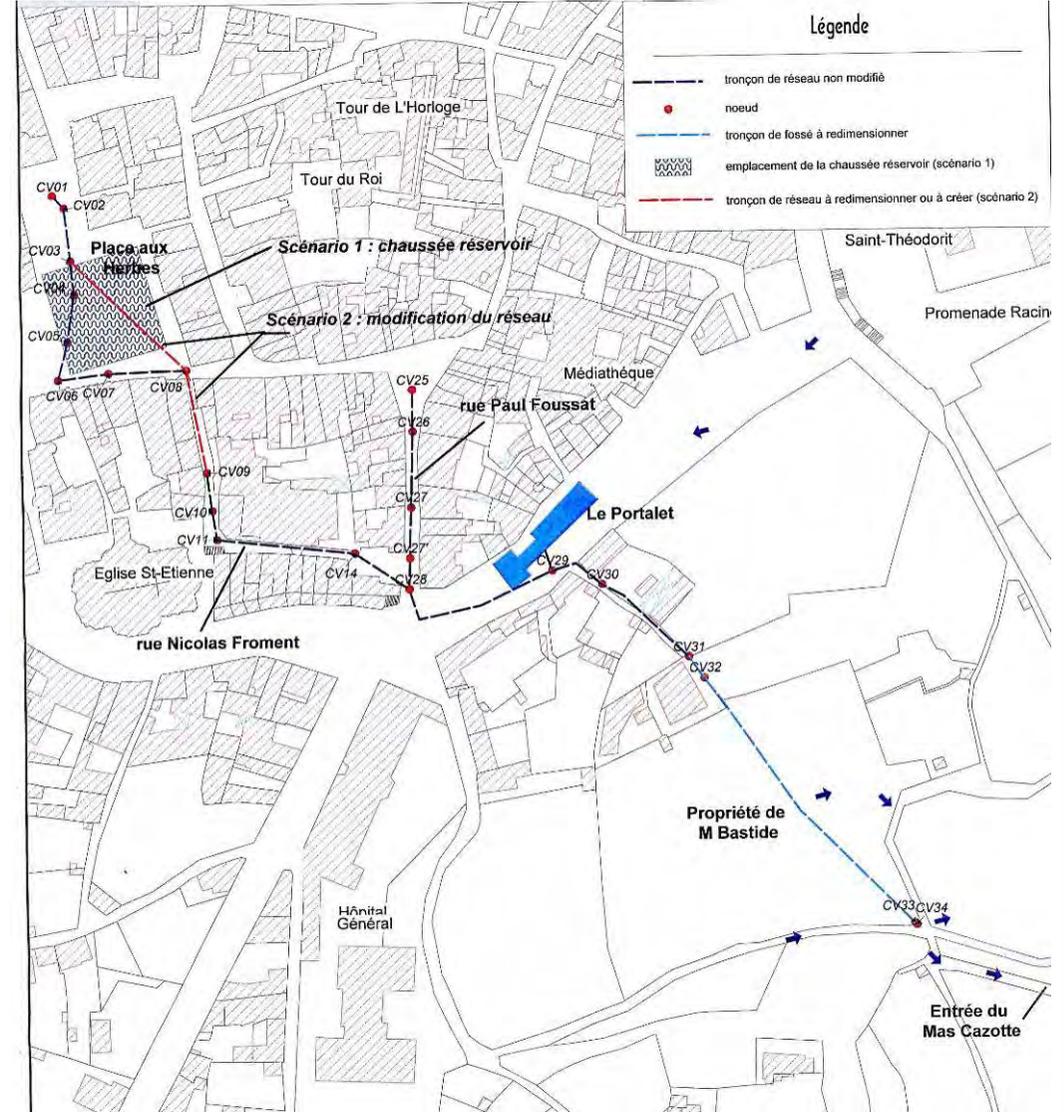
Le reste du réseau d'eau pluviale à l'échelle du centre-ville en général et du Secteur sauvegardé en particulier n'est pas référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale de Septembre 2003 et n'est pas connu par les services compétents de la commune.

Diagnostic du réseau pluvial du centre-ville
 Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 – SIEE



Le diagnostic des réseaux d'eaux pluviales en centre-ville est inexact : l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales ne sont pas référencés par le Schéma directeur d'assainissement d'eau pluviale et le cheminement des eaux en aval de la propriété de M. Baside (parcelle 313) n'est pas évalué.

Aménagements proposés du bassin versant du centre-ville
 Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pluviale, 2003 - SIEE



II.1.2.6 – Synthèse du traitement des eaux pluviales en centre-ville : impact du Secteur sauvegardé sur l'assainissement des eaux pluviales.

Le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial de Septembre 2003 établit un diagnostic non exhaustif du réseau d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements sous forme de scénarii phasés dans le temps pour résorber certains problèmes localisés d'assainissement des eaux pluviales.

Certains espaces urbains du Secteur sauvegardé ne sont pas traités par le Schéma directeur : les réseaux d'eaux pluviales ne sont pas tous connus.

De plus, la qualité des eaux pluviales et leur impact en termes de pollution sur les cours d'eaux ne sont pas évalués par le Schéma directeur.

Il ressort à l'échelle du Secteur sauvegardé par bassin versant que :

- **Le Carrefour du Moutas (bassin versant du Redounet) :**

- point bas fréquemment submergé qui induit des perturbations sur le trafic routier
- toutefois ce dysfonctionnement ne porte pas atteinte à la sécurité des personnes
Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour limiter le risque de submersion de ce carrefour.

Cette zone à enjeux en termes d'eaux pluviales est déjà complètement urbanisée et ne peut créer d'impacts nouveaux sur le carrefour ou en aval.

Sa petite superficie ne permet pas de générer un flux d'eaux pluviales important en aval à l'échelle du bassin versant du Redounet.

En revanche, l'impact du ruissellement des eaux pluviales en termes de pollutions sur les cours d'eaux en aval n'est pas connu.

- **Le bassin versant du centre-ville :**

Il pose deux problèmes en termes d'eaux pluviales :

- la submersion passagère de la Place aux Herbes,
- le débordement et l'érosion hydrique sur la propriété de M. Bastide en cas de fortes pluies.

Ces deux dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes. Les enjeux matériels y sont faibles à moyens.

Des aménagements spécifiques ont été réalisés au niveau de la Place aux herbes et du Portalet pour pallier aux risques de submersion et de débordements des réseaux d'eaux pluviales.

En revanche aucun ouvrage en aval de l'exutoire du bassin versant du centre-ville mais en amont de l'Alzon n'est apparent pour réguler ou traiter les eaux pluviales avant qu'elles se déversent dans la rivière.

De même, l'impact du ruissellement des eaux pluviales en termes de pollutions sur les cours d'eaux en aval n'est pas connu.

- **Le bassin versant de la STEP :**

Il est peu impacté par la partie sud du Secteur sauvegardé : le secteur concerné du Secteur sauvegardé est de petite superficie et de nombreux parcs et jardins favorisent l'absorption des eaux pluviales et limitent le ruissellement.

Les problèmes d'assainissement pluviale impactant la STEP au sud du bassin versant ne sont pas générés par la partie sud du Secteur sauvegardé.

Aucun nouvel impact en termes de ruissellement et de résorption des eaux pluviales lié à des projets d'aménagement dans le Secteur sauvegardé n'est à prendre en compte.

- **Le bassin versant du Cimetière Catholique :**

Il est très peu impacté par la partie nord du Secteur sauvegardé : le secteur concerné du Secteur sauvegardé est de très petite superficie.

Les problèmes d'assainissement pluviale impactant le bassin versant ne sont pas générés par la partie nord du secteur sauvegardé.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre-ville sur un plateau qui domine son environnement proche et qui occupe une place prépondérante dans le paysage - Un relief marqué qui délimite clairement des entités paysagères - Des plaines alluviales favorables à l'agriculture et des richesses géologiques qui ont influencées l'architecture (pierre sèche, pierre de taille) - Un climat méditerranéen clément - Un réseau hydrographique structurant le paysage et permettant l'irrigation des terres arables - La présence de l'Alzon en contrebas du centre-ville (irrigation, activités de loisirs, etc.) <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Secteur sauvegardé se positionne spatialement sur plusieurs bassins versant et les eaux pluviales s'écoulent vers plusieurs exutoires différents - Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui diagnostique les réseaux d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements pour limiter le risque de ruissellement et d'inondation par les eaux pluviales - Un secteur sauvegardé qui impact peu en termes d'écoulement des eaux pluviales les bassins versants situés en aval excepté la zone du Portalet ou le confortement d'aménagements spécifiques doit être fait. 	<p>A l'échelle de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire accidenté par secteur (de part et d'autre de la vallée de l'Eure) avec de fortes pentes (risque d'érosion, usage et entretien difficile, etc.) - Les plaines agricoles, en continuité de l'enveloppe urbaine existante, peuvent être menacées par l'urbanisation et les réseaux de circulation - Les vents violents (Mistral) peuvent favoriser la propagation des incendies - Les précipitations parfois très violentes engendrent des risques de ruissellements et d'inondations rapides - Des cours d'eau à faible débit pouvant s'assécher l'été mais qui créent également des risques d'inondations en périodes de fortes pluies - Les cours d'eau et les milieux naturels et aquatiques subissent de fortes pressions par l'urbanisation et l'agriculture (pompage, destruction des ripisylves, etc.) - La qualité des eaux est moyenne du fait des rejets domestiques <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui ne diagnostique pas l'ensemble des réseaux d'eaux pluviales (certaines rues du Secteur sauvegardé ne sont pas traitées) et qui n'évalue pas l'impact de la pollution des eaux pluviales ruisselantes sur les cours d'eau - Certains espaces du Secteur sauvegardé nécessitent des aménagements spécifiques pour limiter le ruissellement, l'érosion et le risque d'inondation causé par l'écoulement des eaux pluviales.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Conserver la qualité des paysages (paysages urbains et naturels) et l'intégrité des entités paysagères mis en valeur par un relief marqué. • Prendre en compte les risques générés par les vents violents (risque de propagation rapide des incendies, chutes de branches, etc.) et les fortes précipitations (risque de ruissellement et d'inondation) • Préserver et valoriser les cours d'eau structurant le paysage naturel et urbain de la commune • Limiter le ruissellement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé en favorisant des revêtements de sol poreux voire absorbants et en ralentissant artificiellement ou naturellement l'écoulement des eaux de pluie. • Conforter des ouvrages spécifiques pour assurer l'écoulement optimal des eaux pluviales dans les espaces à enjeux d'inondation. • Prendre en compte les aménagements préconisés par le Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et évaluer l'impact de la pollution des eaux pluviales ruisselantes sur les cours d'eau (Alzon principalement). 	

II.1.3.1 - Des milieux naturels riches, réservoirs de biodiversité

Source : SCoT Uzège Pont du Gard et G2C environnement

Inventaires écologiques et zones de protection

Quatre ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont répertoriées sur le territoire de la commune. Elles n'ont pas de valeur juridique mais tout projet d'aménagement doit prendre en compte la forte valeur écologique et patrimoniale de ces espaces. Elles sont toutes sensibles à la pression des activités humaines et plus particulièrement à la pression urbaine.

- **La Ripisylve des Seynes (type 2)** : Elle se caractérise par une végétation exubérante appréciant les milieux frais et humides. Le paysage est rehaussé de prairies. Ce site est encore assez peu marqué par les activités humaines mais est menacé par la proximité de l'entité urbaine d'Uzès. Tout aménagement lourd, notamment des berges, est à proscrire
 - **La Vallée de l'Alzon (type 2)** : Il s'agit d'un réseau hydrographique accompagné de ripisylves, de prairies humides, de haies, de friches et de quelques cultures. Les menaces sont les mêmes que pour la ZNIEFF précédente.
 - **Le Massif boisé de Valliguières (type 2)** : Vaste plateau calcaire couvert d'un taillis de chêne vert. Les combes escarpées présentent une végétation plus rase. Cet espace est menacé par les coupes forestières et l'éventuelle ouverture de nouvelles carrières. Il est sensible à l'extension de l'urbanisation et des cultures. Les boisements sont très sensibles aux incendies.
- Cette ZNIEFF « n'empiète » pas sur le périmètre du Secteur sauvegardé.**
- **Le Plateau de Lussan et massifs boisés (type 2)** : il s'agit d'un coteau calcaire boisé. Ce secteur est particulièrement sensible aux incendies.

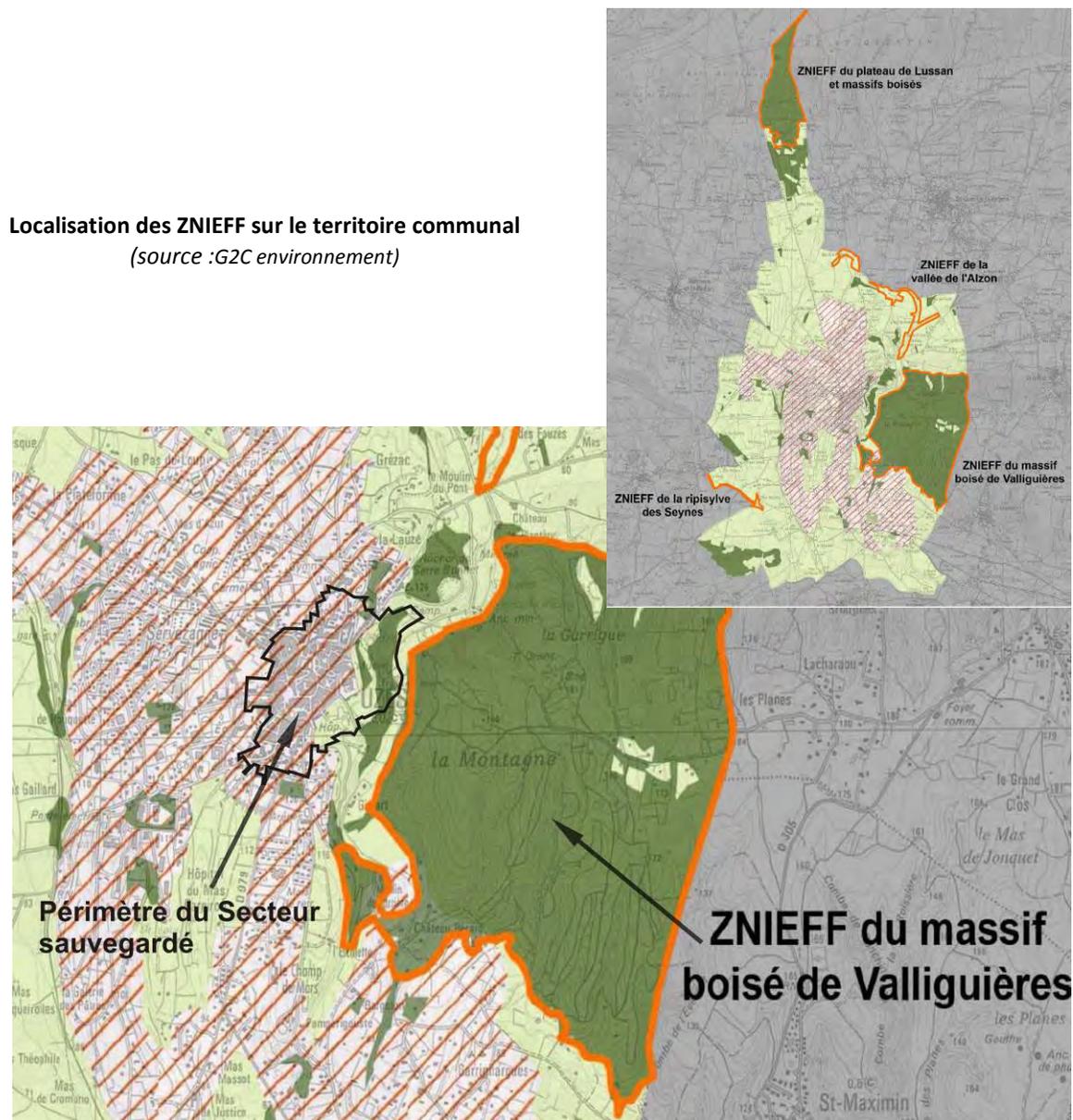
Ces espaces principalement boisés constituent des réservoirs de biodiversité (faune/flore) qu'il faut préserver des activités humaines et de l'urbanisation. En particulier, les massifs boisés de la forêt communale d'Uzès sont des réservoirs de biodiversité à prendre en compte par l'urbanisation pour préserver leur qualité. Leur description est faite dans le chapitre suivant.

Les espaces verts du centre-ville en revanche jouent un rôle écologique mineur comparé aux ZNIEFF (espaces verts très fragmentés les unes des autres et moins riches d'un point de vue faunistique).

Par ailleurs, la commune ne compte ni ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ni arrêté de protection de biotope. Elle ne compte pas non plus de zone Natura 2000 ni d'Espaces Naturels Sensibles

Localisation des ZNIEFF sur le territoire communal

(source :G2C environnement)



II.1.3.2 - Des continuités écologiques assurant la dispersion des espaces

Les ripisylves :

Les ripisylves sur ce territoire sont importantes par leur taille et par leur impact paysager. Deux d'entre elles ont d'ailleurs été classées en ZNIEFF.

Leur végétation contraste fortement avec la végétation de type garrigue que l'on trouve sur les pentes et sur le plateau de la Montagne.

Parmi les essences rencontrées, on peut citer le frêne commun, le peuplier noir, le peuplier blanc et l'aulne. Elles présentent une végétation plus haute, plus verte qui anime la plaine agricole.

Elles sont menacées par l'extension de l'urbanisation, notamment dans le secteur du Pont des Charrettes.

Les ripisylves jouent un rôle de corridors écologiques pour assurer la dispersion des espèces animales d'un réservoir de biodiversité à un autre. Elles jouent également un rôle paysager en créant des coupures végétales dans l'espace agricole

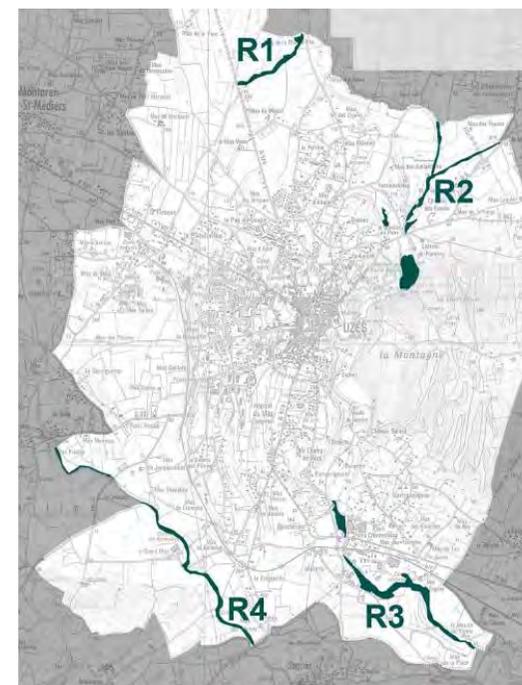
Les ripisylves en tant que corridors écologiques ne traversent pas le Secteur sauvegardé et n'ont pas d'incidences directes sur ce dernier.

Les alignements d'arbres et les haies bocagères :

Les alignements de platanes situés le long des routes ainsi que les allées d'honneur menant à des mas sont des éléments importants du paysage et de l'identité de la commune (ils constituent une masse boisée importante et soulignent le tracé du réseau routier) mais constituent également des corridors écologiques pour certaines espèces animales (oiseaux entre autre).

Les haies bocagères et les trames de végétation basse, particulièrement dans l'espace agricole, fragmentent les espaces et favorisent également la dispersion des espèces animales (rongeurs, petit gibier, oiseaux, etc.).

Le centre-ville ne compte pas de haies et peu de végétation basse.



Les ripisylves s'organisent autour des cours d'eau (Alzon et Les Seynes) mais aussi autour de cours d'eau de plus petites tailles

(Source de la carte : G2C environnement)

La biodiversité dans le Secteur sauvegardé :

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d'espaces naturels protégés ni de corridors écologiques bien identifiés.

En revanche un nombre important de parcs et jardins forme une trame végétale discontinue assez importante en centre-ville.

Cette trame verte peut abriter des espèces animales (petits rongeurs, insectes, oiseaux) et participer à leur dispersion même si sa vocation paysagère est plus reconnue que celle d'assurer des continuités écologiques au sein d'un espace urbain très anthropisé.

II.1.3.3 - La trame verte urbaine à l'échelle du Secteur sauvegardé

A l'échelle du Secteur sauvegardé et de son environnement proche, les réservoirs de biodiversité potentiels sont constitués par l'ensemble des espaces verts publics et privés qu'ils soient naturels ou non (parcs, jardins, cours, esplanades, massifs forestiers).

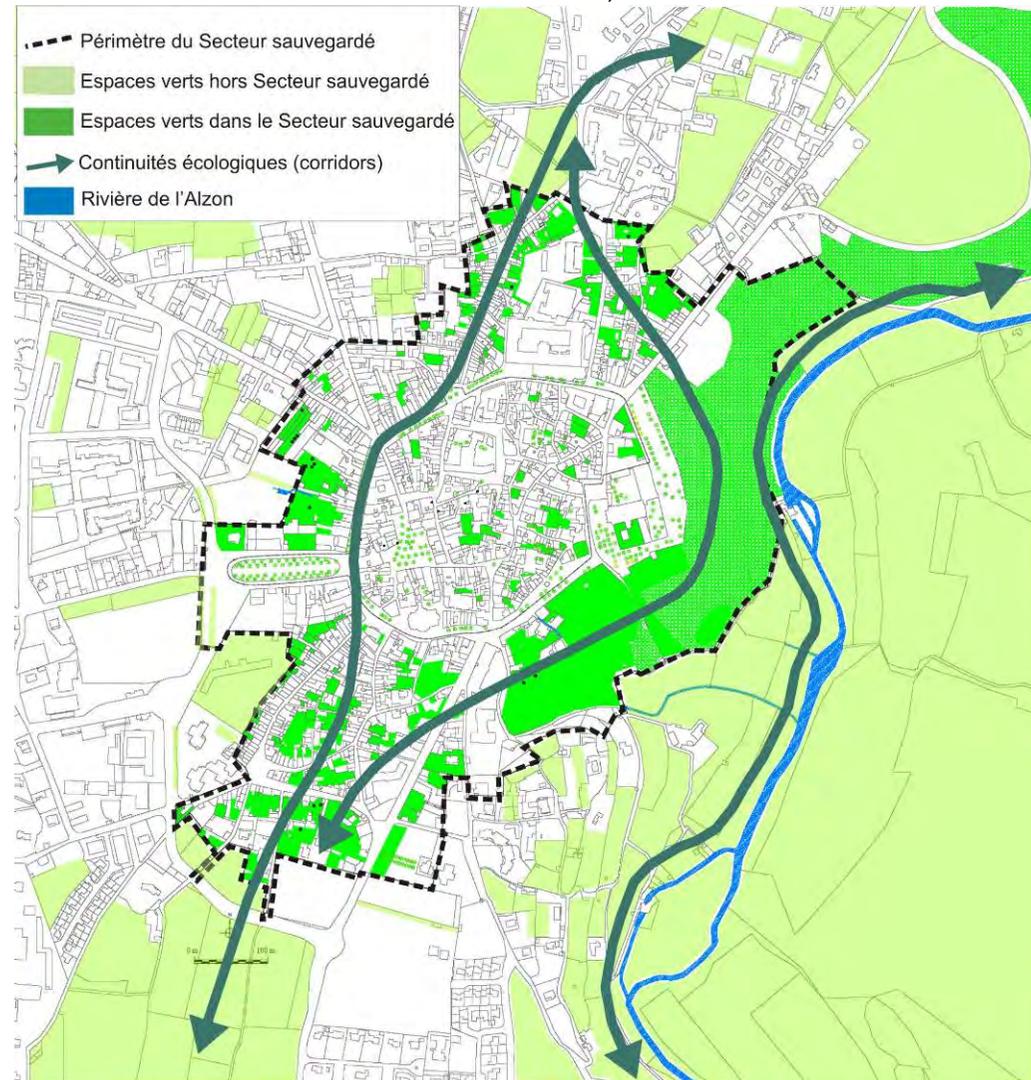
Les continuités écologiques sont le plus souvent des **corridors en « pas japonais »** (corridors discontinus) en milieu urbain. Il existe également des corridors continus en milieu naturel.

Les continuités écologiques majeures se situent à l'Est du Secteur sauvegardé autour de l'Alzon et des massifs boisés et ripisylves qui peuplent la vallée de l'Eure.

D'autres continuités écologiques sont potentiellement présentes dans en milieu urbain et relient des réservoirs de biodiversité importants situés au Nord et Sud du Secteur sauvegardé.

Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques à l'échelle du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclinaison de la Trame Verte et Bleue à l'échelle locale - Des réservoirs de biodiversité constitués par des massifs boisés et des milieux ouverts riches d'un point de vue écologique - Un réseau de continuités écologiques qui relie les réservoirs de biodiversité entre eux et favorisant la dispersion des espèces animales <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réservoirs de biodiversité à l'échelle du centre-ville (nombreux jardins privés, parcs et cours) - Des massifs boisés qui viennent au contact avec le centre-ville au niveau de la promenade des Marronniers 	<p>A l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une enveloppe urbaine qui se positionne entre les principaux réservoirs de biodiversité et atténue l'efficacité des continuités écologiques - Un réseau viaire et une circulation dense qui limitent le déplacement des espèces animales <p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de continuités écologiques en centre-ville : les alignements d'arbres permettent difficilement la dispersion des espèces animales terrestres - Une anthropisation importante des sols
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'expansion urbaine et définir des limites claires à l'urbanisation (prise en compte des éléments hydrographiques, topographiques des entités naturelles et agricoles, des réseaux de circulations, de l'enveloppe urbaine, etc.) dans un objectif de préservation des espaces agricoles et naturels de la commune et des continuités écologiques. • Protéger la trame verte et la trame bleue de la commune : milieux naturels d'intérêt écologique (ZNIEFF, zones humides, ripisylve, etc.), coupures vertes et continuités écologiques - notamment la coupure verte entre Uzès et Montaren-et- Saint-Médiers. • Limiter l'artificialisation des sols (revêtements, imperméabilisation). • Favoriser les porosités urbaines et les continuités écologiques dans le centre-ville (réseau de haies, strates herbacées et arbustives, végétation basse) pour assurer des continuités écologiques efficaces en milieu urbain. • La protection et le maintien en jardins, des jardins privés en succession en secteur sauvegardé. 	

II.2 – LE PATRIMOINE PAYSAGER

II.2.1 - Les paysages

II.2.1.1 - Les entités paysagères du territoire communal

La commune d'Uzès est incluse dans le grand paysage des Garrigues et dans l'unité de paysages « Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes » d'après l'Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon :

« Les plaines de l'Alzon et des Seynes se développent en creux dans les massifs calcaires, sur une quinzaine de kilomètres d'Est en Ouest pour 5 à 10 kilomètres du nord au sud. Elles sont cadrées de toutes parts par les horizons des coteaux coiffés de la sombre végétation de la garrigue. La colline d'Uzès domine l'ensemble, séparant les eaux des deux plaines ».

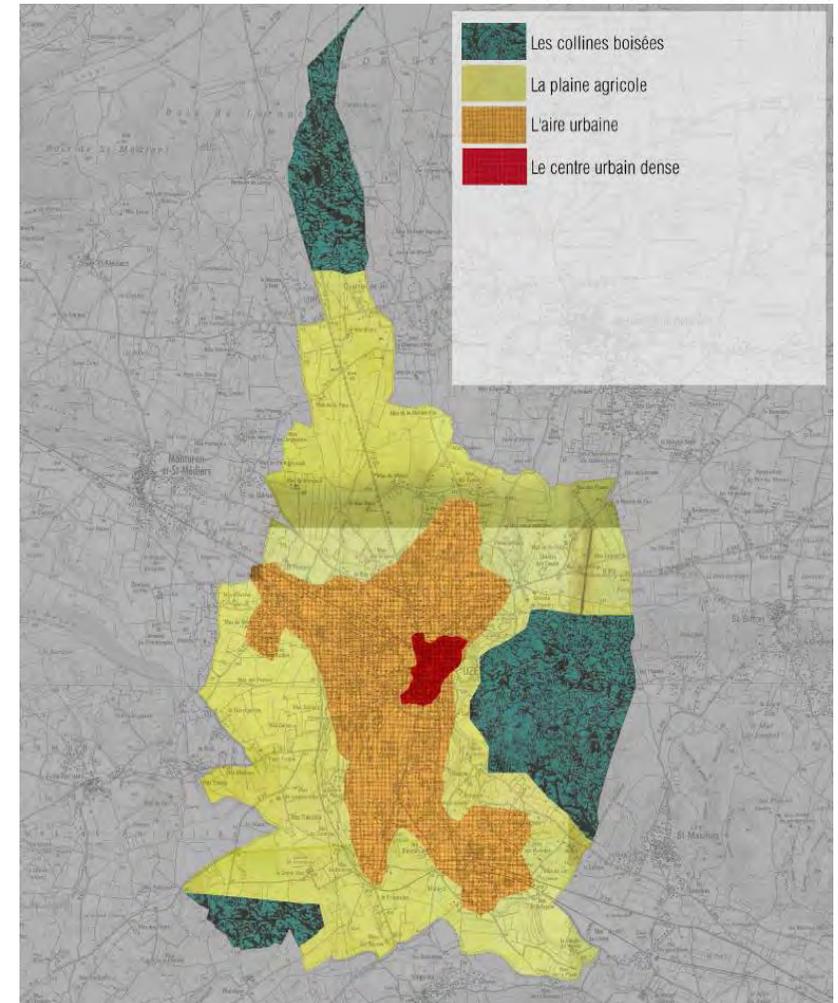
On peut distinguer quatre entités paysagères principales :

- Les collines boisées : elles se situent au nord et au sud-est du territoire et à l'est du centre-ville. Elles occupent une part minoritaire du territoire communal
- La plaine agricole : elle entoure le centre-ville et son agglomération et s'articule de part et d'autre des deux cours d'eau majeurs du territoire (l'Alzon et les Seynes)
- L'aire urbaine d'Uzès : elle s'articule autour du centre-ville et s'étend en « doigt de gants » le long des axes de communications principaux.
- Le centre urbain dense, qui englobe le périmètre du Secteur sauvegardé, surplombe légèrement son agglomération et fait face au massif boisé de la Forêt.

La topographie marquée du territoire rend les entités paysagères bien lisibles et met en valeur les différents paysages d'Uzès.

Localisation des entités paysagères

Source : G2C environnement



II.2.1.2 - Le paysage rural d'Uzès

Les collines boisées

Le Bois de Larnac, la colline de la Fontaine de Castille et la Forêt (forêt communale) sont peuplés d'essences méditerranéennes (chênes, kermès, buis, pins d'Alep, etc.)

Ces espaces boisés, situés sur des collines et caractérisés par des couleurs foncées, contrastent avec les plaines agricoles environnantes et les mettent en valeur.

Ces collines boisées créent également des limites visuelles en fractionnant le paysage en différentes unités paysagères distinctes.

Les cours d'eau et leur ripisylve

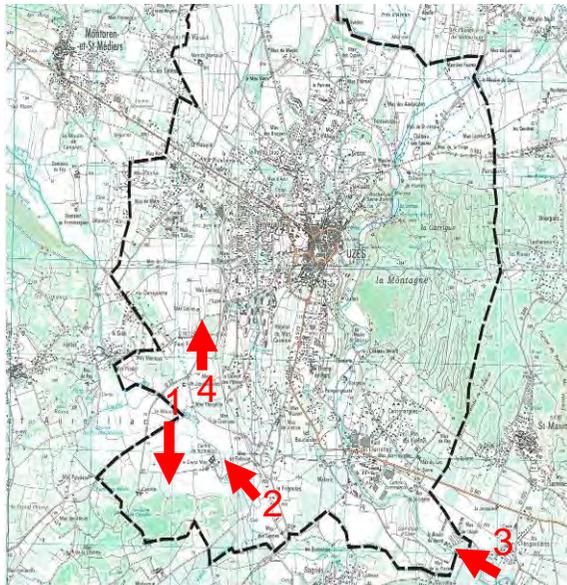
Les différents cours d'eau dont notamment Les Seynes et l'Alzon marquent le fond des plaines alluviales cultivées.

Des ripisylves composées de feuillus encadrent ces cours d'eau. Elles constituent une richesse végétale hydrophile et des « liens verts » au sein des plaines agricoles.

Plaine de l'Uzège et la Vallée de l'Alzon

Il s'agit de plaines alluviales et agricoles drainées par de petits ruisseaux et entourant la colline sur laquelle se positionne la ville d'Uzès,

Ces plaines sont cultivées essentiellement de céréales (grandes cultures), prairies, vignes et de quelques vergers.



1 - Vignoble au premier plan et colline de la Fontaine de Castille en second plan



Cours d'eau Les Seynes au Grand Mas (2) et rivière de l'Alzon (3) en limite sud-est du territoire communal



4 - Plaine agricole à l'ouest de l'agglomération



II.2.1.3 - Le paysage urbain du Secteur sauvegardé :

Les points de vue et perspectives sur la ville et son centre historique

Depuis le sud de l'agglomération d'Uzès (plaine agricole) le centre-ville, installé sur une colline, domine le paysage environnement et laisse entrevoir en particulier la Cathédrale Saint-Théodorit et Le Duché. Ces éléments bâtis marquent verticalement le paysage qui est dominé globalement par des trames paysagères naturelles horizontales.

En se rapprochant du centre-ville, La Tour Fenestrelle de la Cathédrale Saint-Théodorit est bien visible depuis le sud-est du Secteur sauvegardé.

Le cloché de l'Eglise St-Etienne est également visible de manière plus discrète grâce à certaines trouées dans le paysage végétal.

Enfin, en parcourant le centre-ville et ses abords, certains éléments comme l'esplanade du Monument aux Morts ou l'alignement d'arbre du Portalet marquent le début du paysage urbain du centre-ville et son ordonnancement par rapport aux jardins et espaces naturels.

En particulier, l'esplanade monumentale du Monument aux Morts offre une perspective sur l'hyper centre et le Secteur sauvegardé.

Ces perspectives particulières laissent entrevoir la richesse du patrimoine bâti et non bâti du centre-ville et du Secteur sauvegardé sans les dévoiler complètement et attire la curiosité.

Les alternances entre paysages naturels et paysages urbains mettent en valeur le patrimoine global du centre-ville.



Point de vue depuis les jardins du Portalet



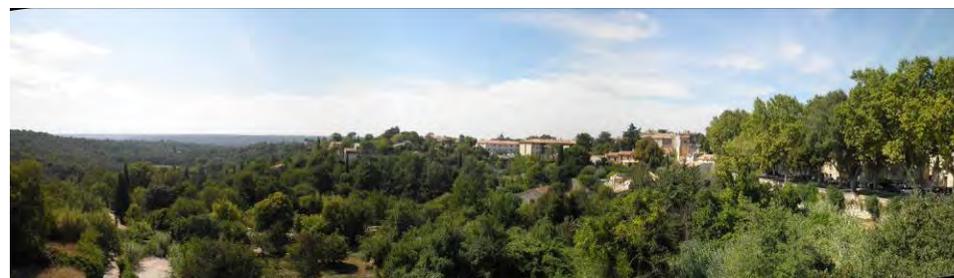
Point de vue depuis les jardins du Portalet



Point de vue sur l'Esplanade en direction du centre ancien



Point de vue sur la ville depuis le village de Sagriès



Point de vue sur le Portalet depuis la promenade Racine

1 - Point de vue depuis le RD 982 sur le parc du Duché.

A droite du point de vue et au deuxième/troisième plan, le plateau accueillant le centre-ville s'affaisse vers la vallée de l'Eure (à gauche) qui se creuse avec l'Alzon



2 - Point de vu depuis le tennis et la piscine municipale sur la vallée de l'Eure (au deuxième plan) marquée localement par des alignements d'arbres type platanes et par la Forêt (au troisième plan)



3 - Point de vu depuis la promenade Racine sur le verger et la vallée de l'Eure. A gauche, la fin de la promenade des Marronniers, en face, le verger du parc du Duché et à droite, Le Portalet et Saint-Ferréol



4 - Interphase entre l'espace semi naturel (parc du Duché) et l'espace urbain (promenade des Marronniers)



L'écrin de verdure à l'Est du Secteur sauvegardé et l'interphase de la Promenade des Marronniers :

La particularité de la partie Est du Secteur sauvegardé est la transition très rapide entre le centre-ville avec son tissu bâti ancien et dense et le milieu naturel ou semi naturel. L'interphase entre le milieu urbain et rural est franche et présente un grand intérêt paysager.

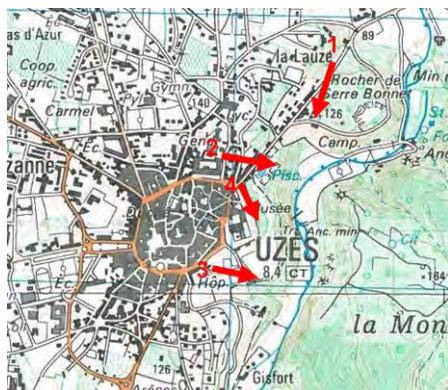
Les entités naturelles du Secteur sauvegardé dans sa partie Est sont :

- La promenade des Marronniers (mail planté avec une aire de stationnement) et la promenade Racine plus au sud surplombent le parc du Duché font la transition entre le milieu urbain, dense et urbanisé, et les espaces naturels. Un haut mur en pierre soutient la promenade des Marronniers et marque la limite de l'espace urbain sur l'espace naturel ou semi-naturel.
- Le parc du Duché et les jardins du Portalet constituent un écrin verdoyant en continuité du tissu urbain et du tour de ville.

En continuité du parc du Duché, hors du secteur sauvegardé, la rivière de l'Alzon marque le fond de la vallée de l'Eure. Plus à l'est encore, la forêt communale d'Uzès s'étend sur de vastes massifs boisés.

Plusieurs séquences paysagères sont lisibles à l'interphase entre le milieu naturel et le périmètre du Secteur sauvegardé :

- Des espaces ouverts et plans et des arbres d'alignement de part et d'autre de l'Alzon
- Des feuillus et de résineux peuplant le parc du Duché sur un terrain à forte déclivité, relativement sauvage et fermé excepté quelques prairies et vergers, qui relie la vallée de l'Eure au centre-ville.
- La promenade des Marronniers, espace vert urbain avec des arbres d'alignements bien ordonnancés.



L'ensemble des jardins du versant sud de la ville, en contrebas du Portalet offre une séquence paysagère majeure, protégée. ; on y trouve l'exutoire du système hydraulique de la cité, après la grande citerne.

Le paysage urbain de la ville d'Uzès, perché sur son promontoire et dominant les plaines agricoles environnantes, est visible de toute part. Des points hauts formés par les clochers et tours de la ville, ponctuent et marquent verticalement le paysage urbain.



Au sud de l'avenue Pompidou (alignement de pins).

Le paysage urbain du Secteur sauvegardé

Le centre-ville d'Uzès a gardé son caractère issu de la densification intra-muros et du développement des faubourgs en « villages-rues » : ses ruelles étroites et sinueuses conduisent à une série de places et placettes aux dimensions réduites. Par ailleurs, les belles maisons se trouvent le long des rues passantes (rue de la Monnaie, rue Pélissier) ou autour des places publiques qui étaient dans le passé des lieux de commerces et d'échange majeurs à l'échelle régionale.

On distingue

- boulevards,
- rues principales, et axes urbains
- rues de quartier
- rues d'îlot
- ruelles et impasses
- abords des remparts, tour de ville, fossés
- places
- placettes
- parvis
- jardins
- mails et arbres d'alignement

Parmi ceux-ci, des espaces majeurs méritent l'attention liée à leur fréquentation et à la puissance de leur forme :

1°) La place aux herbes, devenue le lieu emblématique de la ville et son « image » de marques internationale.

Sa forme s'est consolidée à la suite de la démolition d'un îlot, pour devenir la place entièrement cadrée par des couverts (arcades).



2°) Les boulevards,

Les boulevards sont de véritables corridors de desserte de la ville. On peut penser qu'ils ont contribué largement au succès économique et touristique de la ville : lieux de « passage obligé », ils mettent le noyau intra-muros à peu de distance de tout accès et développent une longue vitrine commerciale qui contient encore les chalandises du quotidien.

Le passage des véhicules participe à l'animation. L'offre en stationnement-minute favorise l'achalandasse.



Boulevard Gambetta, le mail arboré est puissant et fait office de « couvert ».

L'esplanade

Espace historique, ouvert sur l'ouest, son usage est multiple : place, parking, animations, événementiel, « gare » routière....

L'esplanade dessert le Temple, la poste des banques et commerces. Elle fait aussi office de « giratoire ».

Une réhabilitation, en s'inspirant de sa composition originelle, serait souhaitable à long terme, suivant l'évolution de la circulation et du stationnement.

L'esplanade de la cathédrale

Point de vue de la vallée de l'Eure, face au sud-est, c'est la terrasse sur le paysage, privilège de l'évêché, autrefois.



Le platane, arbre remarquable urbain

Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013

« Uzes : La source de l'Eure est l'un des sites les plus riches en très beaux arbres (aulne glutineux, mûrier blanc, érable de Montpellier et du Manitoba, peuplier noir, saule blanc, laurier noble, frêne à feuille étroite, platane). Toutefois, les micocouliers sur l'avenue ceinturent la vieille ville. La promenade des marronniers est tout à fait remarquable, le sujet le plus gros atteint 3,60m. » *(Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013)*

Des arbres et des hommes – Architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc – Josianes Ubaud – Edisud, 1997

Il existe trois espèces de platanes :

- *Platanus orientalis* introduit d'Orient en Grèce vers -3000 puis en Italie vers -400
- *Platanus occidentalis* d'Amérique, introduit en France à la fin du XIXe siècle
- *Platanus acerifolia* (ou hybrida), hybride introduit en 1663 le plus répandu actuellement.

Il est très apprécié pour l'ombrage.

Le platane a été abondamment planté au XIXe siècle, par effet de mode, à la place des micocouliers. Il a fait l'objet de politiques de plantation des espaces publics. C'est à Napoléon Ier que l'on devrait les rangées de platanes le long des voies, qui abritaient les armées en marche. Le platane a également été planté à la Révolution comme arbre de la Liberté.

Taille haute pour accentuer le côté colonne

Taille dirigée à l'horizontal pour assurer l'éclairage des étages supérieurs

Architecture savante de branches et de nœuds : ils sont donc décoratifs, même en hiver.

Le platane – Portait, botanique, maladies – André Vigouroux, Edisud, 2007

C'est l'arbre des grandes routes, de l'esplanade, de la place du village, le solitaire du coin de la rue, apprécié pour l'élégance de son tronc clair et marbré, l'impression de belle vigueur et l'ombre généreuse.

Le chancre coloré le décime depuis quelques années.

L'histoire du platane, son implantation en France

La présence du platane en Europe est attestée par de nombreux écrits et illustrations dès l'Antiquité. Cet arbre a longtemps fasciné tant les grecs que les romains.

La première référence au platane en France remonte à 1642 : le Père Dan qui, à propos du parc du château de Fontainebleau, écrit qu'il existe « un platane, arbre qui n'est pas commun en ce pays ». Le platane commence à être véritablement connu au début du XVIII^e siècle. Pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le platane va se disséminer sinon se répandre dans la France entière car les nobles ont à cœur d'imiter les plantations de Versailles. C'est le début d'un mouvement qui ne va que s'accélérer tout au long du XIX^e siècle sous des influences successives et diverses.

Rapidement, les institutions commencent elles aussi à planter des platanes, notamment dans le cadre de rénovations et d'agrandissements de petites villes du Sud-Est : en accompagnement des boulevards circulaires qui remplacent les remparts, alignement dans les avenues qui séparent ou relient anciens et nouveaux quartiers. Les qualités du platane (multiplication et reprise facile, pousse rapide) le font s'imposer et se généraliser. Divers premiers ministres vont même délibérément favoriser sa plantation partout en France pour créer une homogénéité dans les paysages français. On relève déjà différentes espèces de platanes (platane occidental, platane oriental et platane à feuilles d'érable).

Au début du XIX^e siècle apparaît une maladie qui bouscule le monde du platane : l'antracnose, un micro-champignon qui s'attaque aux feuilles et aux jeunes rameaux. En 10 ans, le platane occidentalis est ainsi décimé. Le platane orientalis présente quant à lui, une résistance liée à la présence de ce champignon dans son aire naturelle. Les platanes orientaux et certains hybrides ont subsisté

Le platane est un arbre qui peut atteindre 40 à 50 m dans de situations favorables. Il possède nettement pyramidale qu'il va conserver pendant 20 ans environ. Au-delà, la cime va s'arrondir. Dans le cadre d'alignement, l'aspect du platane est différent, en raison des nombreux élagages, parfois drastiques qu'il subit. Cet arbre peut vivre très vieux, jusqu'à 300 ans pour le platane commun. Plus encore pour le platane orientalis.

En alignement, le tronc, droit et élancé, peut atteindre 10 à 15m.

Le système racinaire est très puissant, il peut presque égaler le développement de la partie aérienne. Certaines racines peuvent atteindre 60 cm de diamètre.

La conduite :

Problèmes sanitaires du platane :

- la chlorose calcaire : due à une trop forte teneur en carbonate de calcium dans le sol. Elle se manifeste sous forme de jaunissement des feuilles. Solution : apport de chélérate de fer
- dégâts du sel : les feuilles à peine sorties au printemps flétrissent et se dessèchent. Solution préventive : diminuer les quantités de sel pendant le salage des routes.
- Fuites de gaz. Le feuillage jaunit progressivement, teinte rose rougeâtre du tronc et des branches

- Le tigre du platane : venu des Etats-Unis via l'Italie dans les années 1970, il s'est vite répandu dans toute la France. Insecte volant proche de la punaise
- L'antracnose : tâches brun foncé, anguleuses limitées par les nervures du limbe.
- L'oïdium. Maladie arrivée récemment dans le midi 1975, mais qui s'est répandue dans toute la France.
- Champignons lignivores
- Le chancre coloré : systématiquement mortelle et menace l'existence même du platane. Parasite importé dans des caisses de bois de platane emballant le matériel de guerre envoyé en Europe par les Etats-Unis lors de la seconde guerre mondiale. 40000 platanes ont dû être éliminés. Espoir d'un platane résistant.



Place aux Herbes, le platane prolonge les couverts, participant à l'animation par l'image type du « midi ».

Des bâtiments monumentaux affirmant l'identité du Secteur sauvegardé :

Le contexte historique de la ville explique la présence de richesses patrimoniales (patrimoine bâti et architectural majeur) marquant le paysage urbain (immeubles et façades, cours intérieures, promenades, détails architecturaux, vestiges archéologiques, etc.).

Uzès compte 8 bâtiments classés Monuments Historiques.

En particulier, l'Ancien Evêché, Le Duché, la Tour de l'Evêque et la Tour du Roi sont des symboles forts du passé historique d'Uzès et marquent le noyau ancien de la ville.

Les clochers et tours de ces bâtiments ainsi que ceux de la Cathédrale Saint-Théodoret et de l'Eglise Saint-Etienne marquent verticalement le paysage urbain et affirmaient le poids politique de la ville d'Uzès.

L'hôtel de ville marque également le centre-ville depuis le XVIII^e siècle avec ses façades et perrons monumentaux et sa cour intérieure bordée de portiques.

Des nombreux bâtiments érigés au XIX^e siècle ou avant affirment également le caractère du centre-ville (hôtel du Baron de Castille, hôtel de Rosier, hôtel hébergeant la Caisse d'Epargne, etc.).



Hôtel de Ville



Hôtel de la Caisse d'Epargne



Hôtel particulier



Le Duché

Dénivelé et étagement de hauteur dans le Secteur sauvegardé :

La lisibilité du paysage urbain est favorisée par une graduation des hauteurs d'immeubles qui est fonction d'un gradient périphérie/centre.

Les immeubles de la partie sud et nord du Secteur sauvegardé (par exemple rue de la Grande et Petite Bourgade, rue Xavier Sigalon, avenue du Général Vincent) sont majoritairement des bâtiments en R+1 (2 niveaux) et ponctuellement R+2 (3 niveaux).

Les immeubles aux nœuds formés par les croisements entre ces axes et le tour de ville (Avenue Victor Hugo, Boulevard Charles Gides, etc.) sont principalement en R+2 et R+3.

Les immeubles de l'hyper-centre sont tous en R+2, R+3 voir plus et de nombreuses tours et clochers marquent verticalement le paysage urbain.

Cette graduation de hauteur renforce l'image du rôle politique et économique que jouait et joue encore Uzès et son centre-ville.

La diversité des hauteurs des immeubles est renforcée par une topographie naturelle qui met en valeur le centre de la ville sur sa périphérie.

Vue sur la tour du Duché depuis l'avenue Jean Jaurès



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>Paysage rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des entités paysagères marquées qui font l'identité du territoire communal - Des entités paysagères qui contrastent les unes aux autres en termes de végétation, de topographie, d'ambiance, etc. - Les entités agricoles en bordure de l'enveloppe urbaine mettent la silhouette de la ville en valeur - Le gradient paysager est très marqué du centre-ville avec le secteur sauvegardé vers la périphérie <p>Paysage urbain et le Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des perspectives et points de vue sur le centre-ville qui le met en valeur et attire la curiosité - Des espaces naturels au sein du Secteur sauvegardé qui participe à sa qualité paysagère et esthétique - Une interphase franche entre milieu urbain et milieu naturel qui donne du contrat au paysage global - Des entités paysagères contrastées (milieu urbain dense, alignements d'arbres, espaces boisés, prairies et vergers etc.) - Un paysage urbain à caractère moyenâgeux très affirmé d'un point de vue identitaire - De nombreux éléments bâtis monumentaux - Des jeux de hauteur et de déclivité qui mettent en valeur le centre-ville 	<p>Paysage rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines entités paysagères comme la plaine alluviale et agricole sont menacées par l'urbanisation et les extensions urbaines - Certains terrains s'enrichissent à l'interphase ville/campagne - La proximité des terres agricoles avec les espaces résidentiels peut créer des problèmes de voisinage <p>Paysage urbain et le Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte sensibilité des différentes entités paysagères qui méritent leur maintien en terme de continuités
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les interfaces ville-campagne sensibles (préservation de certaines franges boisées) • Assurer un traitement qualitatif des entrées de ville : préservation des principaux alignements d'arbres en entrée de ville (Nord-Ouest/D979, Ouest/D981, Sud-Ouest et Nord-Est/D982), aménagement de l'entrée Sud dans le cadre de l'urbanisation de la zone du Vieux Chemin de Nîmes / La Bourgade – enjeu de développer une urbanisation qualitative aux portes d'entrée du centre d'Uzès • Maintenir et valoriser les perspectives et covisibilités remarquables sur le centre historique et sur le grand paysage d'Uzès (notamment depuis le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du territoire communal), ainsi que les éléments notables d'intérêt paysager. • Préserver les espaces agricoles et naturels d'intérêt paysager, participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité touristique de la commune. • Préserver la frange entre le milieu naturel et urbain à l'Est du Secteur sauvegardé • Protéger le caractère paysager à la fois urbain et naturel du Secteur sauvegardé. 	

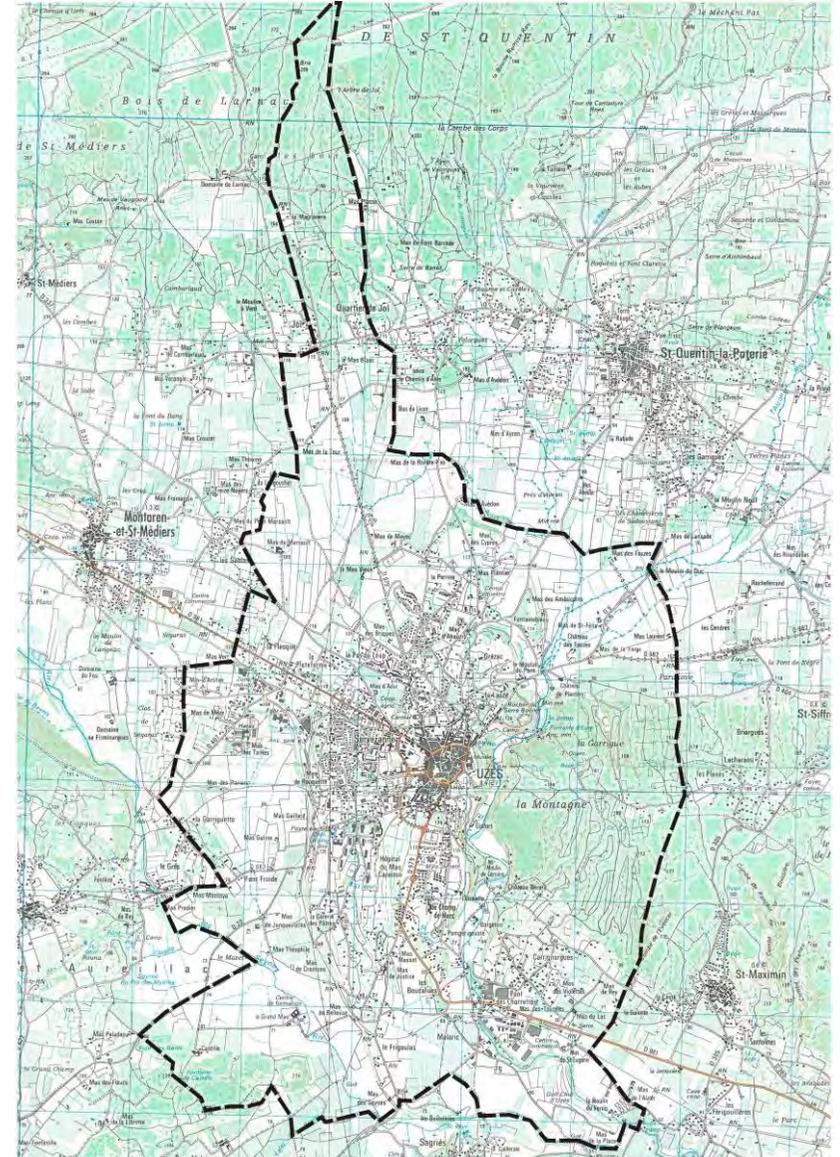
II.2.2.1 – Les massifs forestiers de la commune

Les boisements principaux sont situés au nord du territoire communal sur le bois de Larnac, au sud-est sur la colline de la Fontaine de Castille ainsi qu'à l'est sur les pentes de la Forêt.

Ces boisements de couleurs foncées, renforcent la silhouette des reliefs dans le paysage et par contraste, accentuent la présence de la plaine. Ils sont composés d'essences locales associées au paysage de garrigue : chêne vert, chêne pubescent, pin d'Alep, pin pignon, cyprès, etc.

Ces boisements sur les pentes prononcées des collines, permettent de lutter contre l'érosion des sols et ont été exploités localement pour du bois d'œuvre.

Limites communales et boisements principaux (en vert)



II.2.2.2 - La forêt communale d'Uzès soumise au Régime forestier

Présentation du massif forestier

La forêt communale d'Uzès appartient à la commune depuis des temps immémoriaux et bénéficie du Régime forestier depuis le 21 mars 1950.

Elle s'étend sur une surface de 192 hectares environ à l'est du territoire communal. Géographiquement, deux ensembles distincts constituent cette forêt communale :

- Au nord-ouest, en bordure de la ville et du parc, « le parc du Duché et serre Bonnet » (parcelles 1 et 2) et le parc ainsi que la fontaine de la vallée de l'Eure (14 ha). **Une partie de ce massif se situe dans le périmètre du Secteur Sauvegardé.**
- Le reste du massif est situé plus à l'est sur « la Montagne le Garrigue » (parcelles 3 à 23). Cette partie du massif est moins anthropisée et s'étend sur près 188 ha.

Le massif est assez escarpé. Il s'organise entre des plateaux à faible pente, des versants et monts aux formes arrondies et des gorges et vallons encaissés. Le point le plus haut culmine à 181 m et le point le plus bas atteint 65 mètres. La pente moyenne du massif est de 13 % ; certaines pentes dépassent les 50%, ce qui ne rend pas le massif optimal à l'exploitation sylvicole.

L'organisation administrative de la gestion de la forêt communale d'Uzès est confiée à la Direction régionale Languedoc-Roussillon (Agence du Gard).

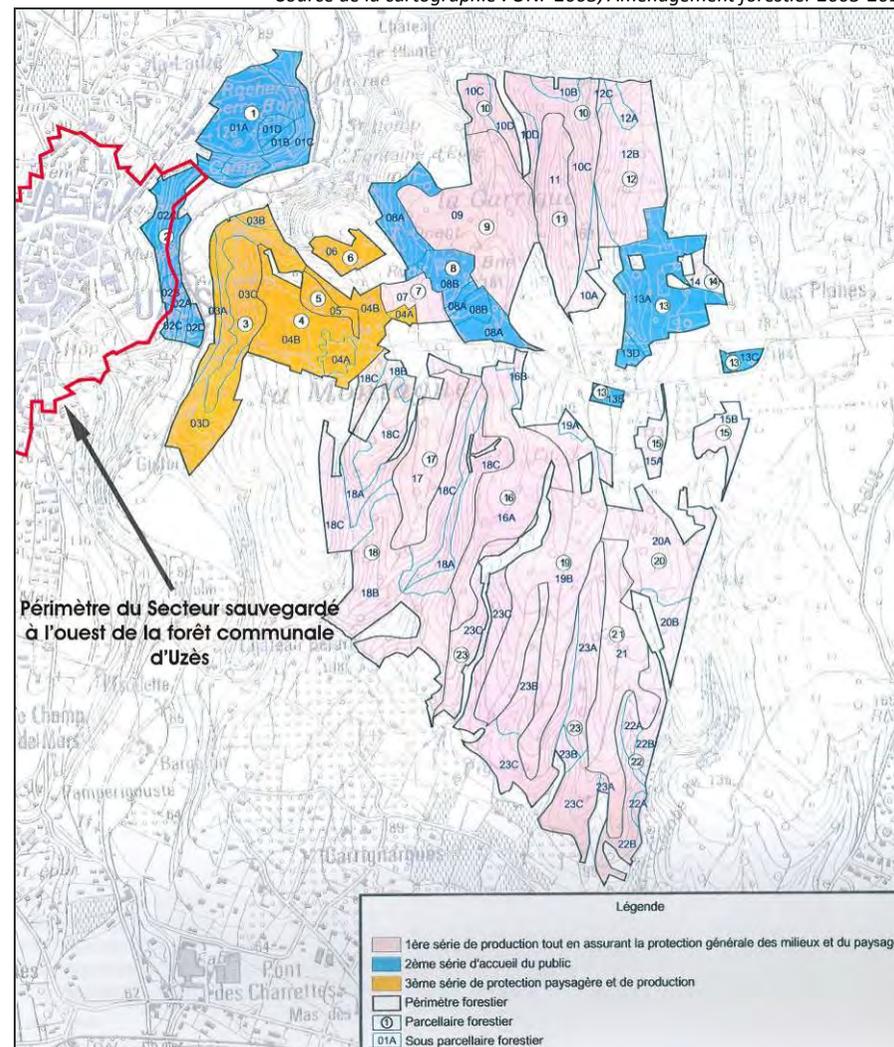
L'ONF quant à elle, réalise pour la commune des plans de gestion et d'aménagement, appelés aussi « Aménagements Forestiers », qui permettent de guider des travaux visant à protéger, restaurer et mettre en valeur la forêt communale d'Uzès.

Le massif est divisé en trois secteurs :

- **Secteur 1** : la majorité du massif (138 ha) est consacré à des activités de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages
- **Secteur 2** : ce secteur est dévolu prioritairement à l'accueil du public. Des aménagements spécifiques y ont été effectués (30 ha). **Une partie de ce secteur (Ouest) se situe dans le Secteur sauvegardé.**
- **Secteur 3** : c'est un secteur qui fait l'objet d'une protection paysagère forte (sensibilité paysagère forte) mais qui est également exploité (23 ha)

Parcellaire de la forêt communale d'Uzès et périmètre du Secteur sauvegardé

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Zones et périmètres de protection du massif

La forêt communale d'Uzès compte le site inscrit du « parc du Duché » (29410) qui appartient également au périmètre du Secteur Sauvegardé.

La promenade des Marronniers quant à elle, qui se situe à la limite de la forêt communale d'Uzès et dans le Secteur Sauvegardé, est un site classé.

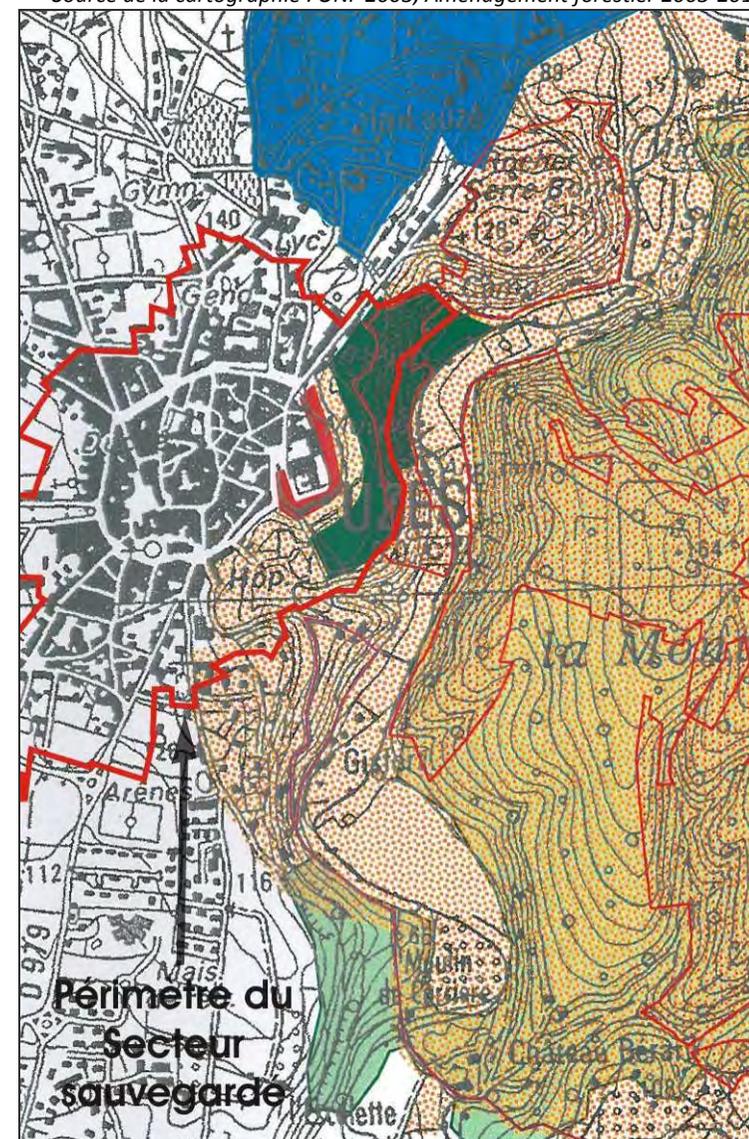
Tous travaux susceptibles de modifier le site, effectués dans les sites inscrits, sont soumis à une obligation de déclaration préalable qui permet à l'administration d'en évaluer la nature, l'importance et de donner, le cas échéant, toutes les prescriptions utiles à la préservation du caractère du site.

L'ensemble du massif forestier, excepté « le parc du Duché et serre Bonnet », est classé en ZNIEFF de type 2 (Massif boisé de Valliguières).

-  Périmètre de la forêt
-  Znieff de type 2: Massif Boisé de Valliguières (n°6137)
-  Site classé: La promenade des Marronniers
-  Zone protégée: Le Panorama vu de la promenade des Marronniers
- Site inscrit:
 -  Ensemble formé par le quartier de la Lauze
 -  le parc du Duché
-  Sentier protégé

ZNIEFF, sites classés et inscrits de la forêt communale d'Uzès

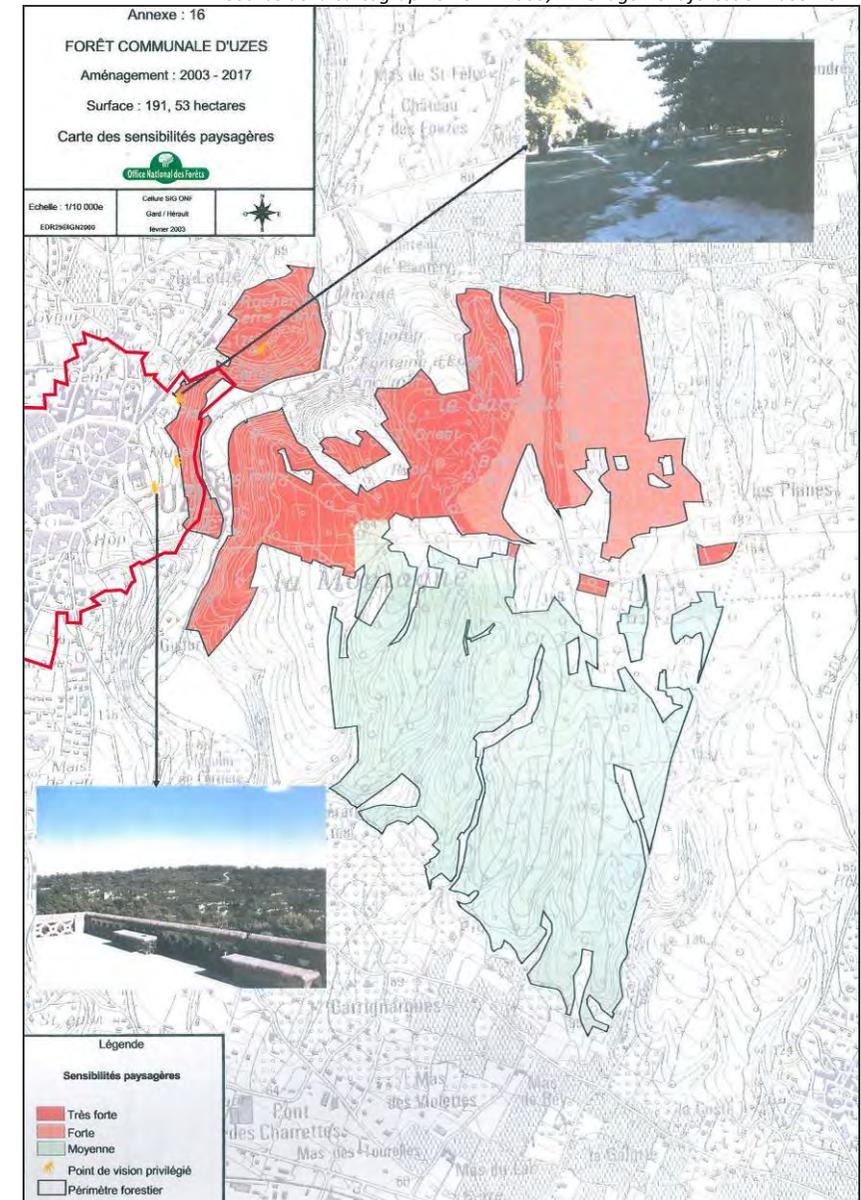
Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Sensibilité paysagère et richesses patrimoniales de la forêt

L'étude de l'ONF identifie sur le massif forestier de la commune d'Uzès les sensibilités paysagères suivante :

- En vision rapprochée :
 - Très forte sensibilité du parc du Duché et serres Bonnet qui représentent un « écrin » de verdure aux abords du centre-ville, des parcelles 3 à 6 vues de la promenade des Marronniers et des parcelles 7 à 9 vues également depuis la promenade des Marronniers
 - Sensibilité moyenne de l'ensemble du massif du fait de sa forte fréquentation
- En vision lointaine :
 - Très forte sensibilité des parcelles 9 à 12 vues de Saint Victor les Oules, de St Quentin et de la RD 982



Richesses patrimoniales et culturelles de la forêt

Les richesses présentes :

La forêt communale soumise au régime forestier a été agrandie de 44 hectares depuis la soumission initiale. La commune y a intégré des parcelles que, dans le passé, l'homme a marqué de sa présence. Les périodes de disette qui ont ponctué l'histoire d'Uzège, ont vu l'extension des défrichements sur les collines malgré la faible profondeur du sol.

Les parcelles récemment acquises gardent des vestiges encore en très bon état, mais fragiles, des aménagements réalisés pour les mises en culture : murets de clôtures et « cabanes » en pierres sèches. Ces témoignages des temps passés représentent un patrimoine culturel qu'il convient de protéger et valoriser.

Le patrimoine vernaculaire est constitué :

- *En forêt communale*
 - La Fontaine de Eure, point de départ de l'**aqueduc romain** amenant l'eau à Nîmes **avec un bassin de dérivation**, une stèle signalétique et du mobilier gallo-romain.
 - Un moulin endommagé et une station de pompage.
 - Un ensemble de capitelles, mazets et abris dans les murs.
 - Un tumulus
 - Un observatoire monté par des indochinois (1950)
 - 1 grotte
 - 10 panoramas ou points de vue.
- *Hors forêt communale (inscription à l'inventaire des monuments historiques)*
 - La Tour Fenestrelle (liste de 1862)
 - L'Ancien Evêché (IN M.H. 23.12.81)
 - Le Pavillon Racine (IN M.H. du 17.06.1959)
 - La Fontaine de Plantery (IN M.H. 05.08.1963)
 - Tour du Moulin du Duc (INV MH du 14.10.1963)

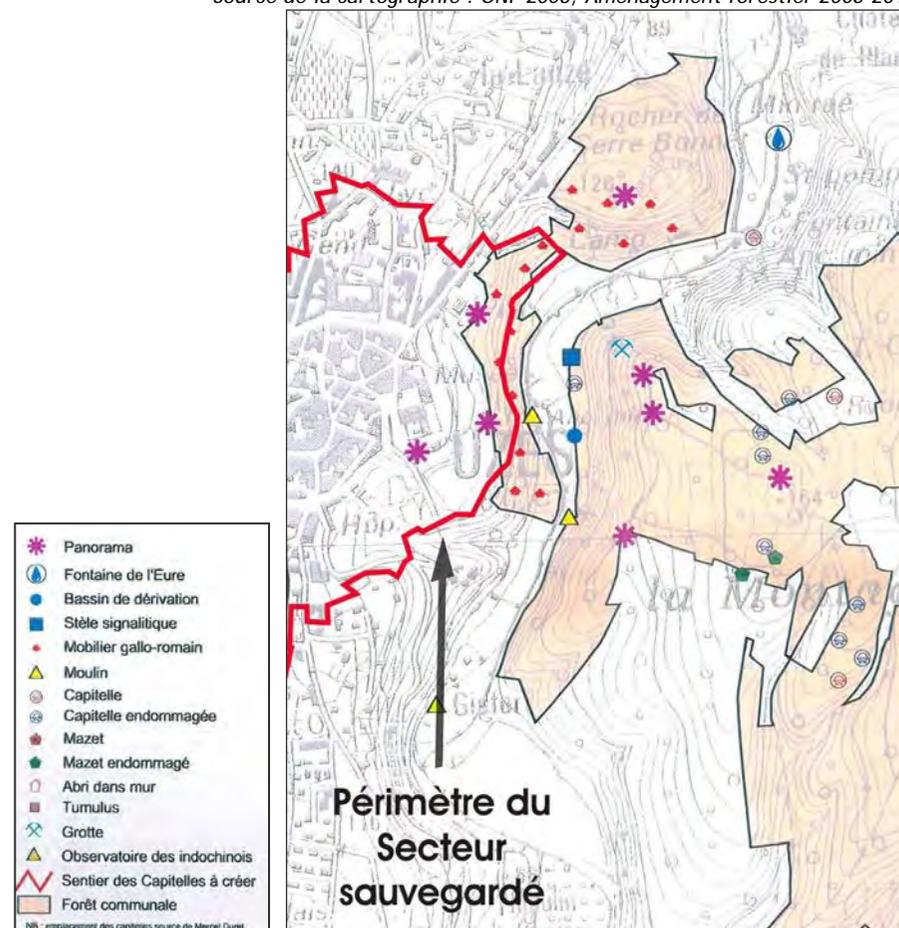
Ces inscriptions entraînent un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres autour de ces monuments.

Les contraintes de gestion liées à la présence de ce patrimoine :

- Limitation de l'accès aux véhicules
- Préservation et mise en valeur des sites et du petit patrimoine bâti lors des coupes.

Equipements et éléments patrimoniaux dans la Forêt communale d'Uzès et la partie Est du Secteur Sauvegardé

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



Le Secteur sauvegardé compte de nombreux panoramas sur la vallée de l'Eure et des vestiges de mobilier gallo-romain.
Le Parc du Duché qui est un site inscrit, appartient à la fois au Secteur sauvegardé et à la forêt communale d'Uzès.

Les peuplements et essences du massif :

Le parc du Duché, d'une surface d'un peu moins de 4 ha, appartenant au périmètre du Secteur sauvegardé, est peuplé principalement par **des futaies irrégulières de chênes pubescents** (60% du couvert végétal du parc) et de **micocouliers** (15% du couvert végétal du parc).

Il est également peuplé de futaies irrégulières de pin d'Alep, mais aussi de garigues à bosquets de chênes verts en futaies irrégulière et de milieu ouverts (présences ponctuelles de chênes pubescents, d'amandiers et de feuillus).

Plus généralement, la forêt communale est peuplée d'essences méditerranéennes :

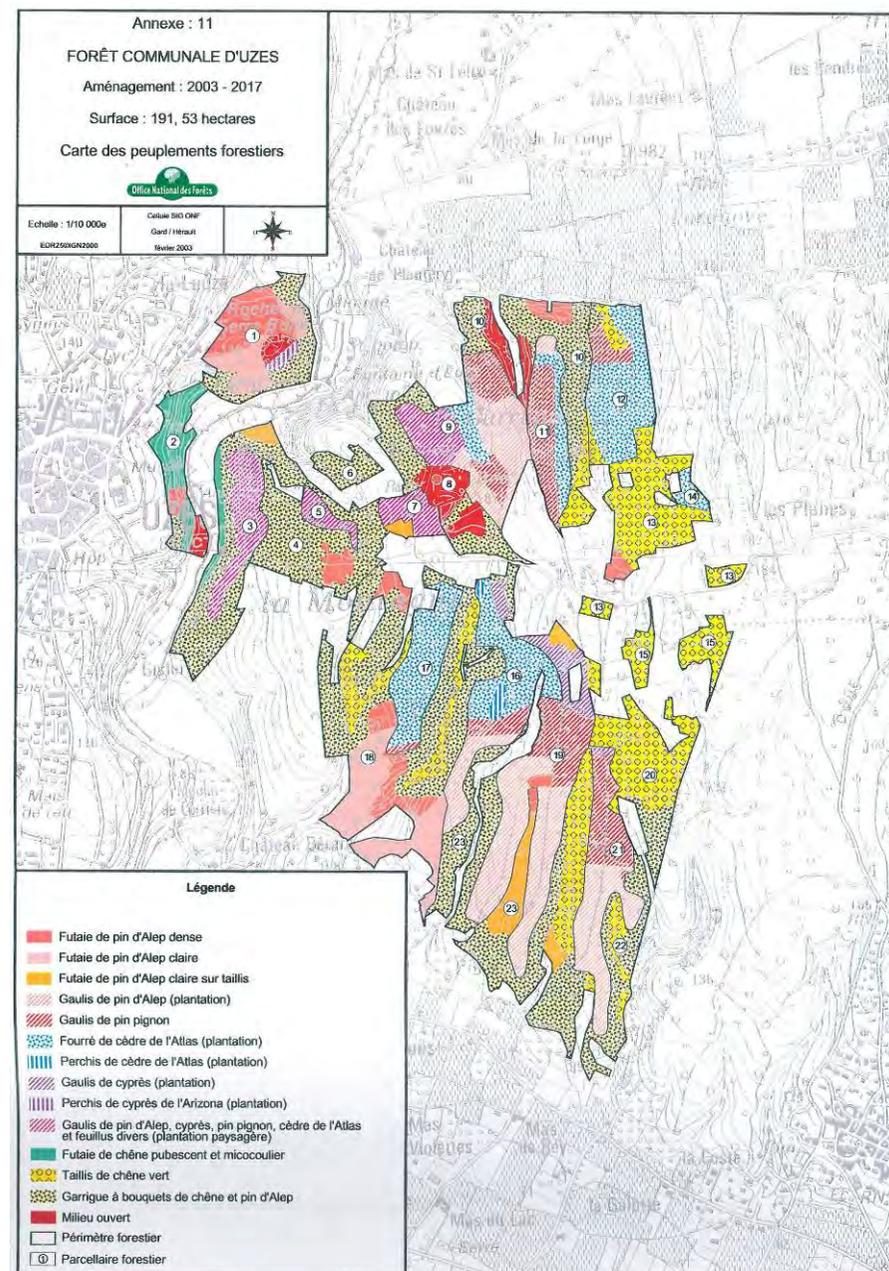
	Répartition des essences en % de la surface boisée
Pin d'Alep	53,9
Chêne vert	30,2
Pin pignon	6,4
Cèdre	4
Cyprès	2,1
Chêne pubescent	1,8
Pin noir d'Autriche	0,3
autres feuillus	1,2
Total	100 soit 186 ha de boisements
Milieus ouverts	5,55 ha

Source : Premier aménagement forestier 2003-2013, ONF

Une espèce végétale protégée a été recensée dans le massif ; il s'agit de la *Bartia cobertiana* (orchidée).

L'état sanitaire des peuplements sont globalement bons malgré quelques attaques de chenilles processionnaires sur les Pins d'Alep et de bupreste du chêne (*Coroebus faciatius*) sur les Chênes verts.

Concernant la zone très fréquentée du Parc du Duché, située hors de la forêt communale soumise au Régime forestier, quelques arbres présentent des signes de dépérissement. L'étude ONF préconise de réaliser un diagnostic précis de l'état sanitaire du parc afin de prendre des mesures appropriées permettant d'éviter les risques de chutes d'arbres et de branches.



Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017

Espèces animales protégées

Le sanglier est présent et bien adapté au site alors que la population de lièvres subsiste malgré la fermeture progressive du milieu. Quelques chevreuils, bien implantés dans le département du Gard, ont été aperçus dans la forêt communale.

La forêt est aussi le lieu de passage, en période de migration, de la bécasse, du pigeon et de la grive. Des populations de perdrix rouges se trouvent également en lisières de forêt et sur les milieux ouverts : cultures, garrigues, pelouses, etc.).

Enfin, l'AAPPMA « le goujon Uzétien » réalise régulièrement des lâchers de truites Farions. Des anguilles, brochets, carpes, goujons et perches sont également présents dans les cours d'eau et rivières.

La forêt communale compte également des espèces protégées au niveau national : le Bussard cendré, le Circaète Jean-le-blanc et le Hibou Grand-duc.

Un inventaire exhaustif des espèces animales présentes au sein de la forêt communale est réalisé dans l'étude « *Premier aménagement forestier 2003-2013* » de l'ONF.

Les activités développées dans la forêt communale :

Les activités principales de la forêt communale sont la production ligneuse, l'activité cynégétique et l'accueil du public.

▪ **Production ligneuse :**

Du bois d'œuvre et d'industrie est produit sur le massif forestier à partir des futaies de résineux. Un marché départemental perdure grâce aux usines de pâtes à papier de Tarascon. La demande est fonction des conditions d'exploitation, du type de coupe et du volume des lots.

L'affouage n'existe plus et la commune ne souhaite pas relancer ce type d'activité.

▪ **Activité cynégétique :**

La chasse est pratiquée dans le massif de manière individuel et en groupe (battues au sanglier).

Les espèces majoritairement ciblées par les chasseurs sont les grives, perdrix, bécasses, pigeons, lapins, lièvre et sangliers.

▪ **Accueil du public :**

Les espaces accueillant l'essentiel du public sont la promenade des Marronniers, le Parc du Duché et le serre Bonnet (parcelles 1 et 2, voir carte du parcellaire forestier).

Représentant un « écrin » de verdure accessible et mis en valeur pour la population Uzétienne, ces espaces d'une surface de 14 ha sont très fréquentés et subissent une pression anthropique importante (promeneur, cyclistes, etc.).

Des aménagements spécifiques (cheminements piétons balisés, barrières, zones de stationnement, poubelles) ont été réalisées pour réduire le risque de détérioration du milieu naturel tout en le mettant en valeur (aménagement d'un table d'orientation, ménagement de points de vue...).

Un parcours sportifs a également été réalisé en 1992 longeant la partie basse du parc du Duché et traversant l'Alzon par un pont piéton.

A proximité de l'Alzon, des fouilles sur le tracé de l'aqueduc du « Pont du Gard » mettent en valeur pour le public des ouvrages hydrauliques permettant de réguler le débit d'eau et le départ des canalisations alimentant le viaduc.

Des aménagements ont été proposés et réalisés dans le cadre de l'étude « Premier aménagement forestier 2003-2013 » de l'ONF autour de 4 axes principaux : développement des loisirs de plein air et familiaux, préservation et mise en valeur du paysage, découvertes culturelles et pédagogiques et pratiques sportives.

La partie du Secteur sauvegardé situé dans la forêt communale d'Uzès est composée de la promenade des Marronniers et d'une partie du Parc du Duché. La vocation de cet espace est l'accueil du public (jeux pour enfants, loisir de plein air, promenade).

Projets d'aménagement engagés :

La commune a engagé depuis 2003 la réalisation d'une série d'aménagements et d'équipements cohérents permettant la préservation et la mise en valeur des sites du massif forestier :

- Rénovation du parcours de santé
- Entretien des sentiers du parc du Duché et débroussaillage
- Création d'aires de pique-nique
- Mise en valeur du patrimoine de l'aqueduc et des capitelles
- Création d'un parcours d'orientation et d'une table d'orientation sur une plateforme dominant le massif et la ville d'Uzès.
- Limiter les coupes de taillis pour limiter l'impact paysager.

Les risques naturels et les risques d'incendie :

Les risques naturels d'ordre physique :

Les risques d'inondation par la rivière de l'Alzon sont fréquents. La zone inondable est classée en zone N et Np au PLU en cours d'élaboration en en N au PLU actuel.

Le risque d'érosion des sols existe également si le maintien du couvert végétal n'est pas assuré notamment sur les zones à forte pente.

Les risques d'incendie :

Entre 1973 et 2001, la commune dénombre 20 feux de forêts. Les fortes pentes et les essences méditerranéennes de la forêt communale rendant le risque d'incendie fort. L'étude « Premier aménagement forestier 2003-2013 » de l'ONF dressent l'inventaire des incendies sur la commune depuis 1973.

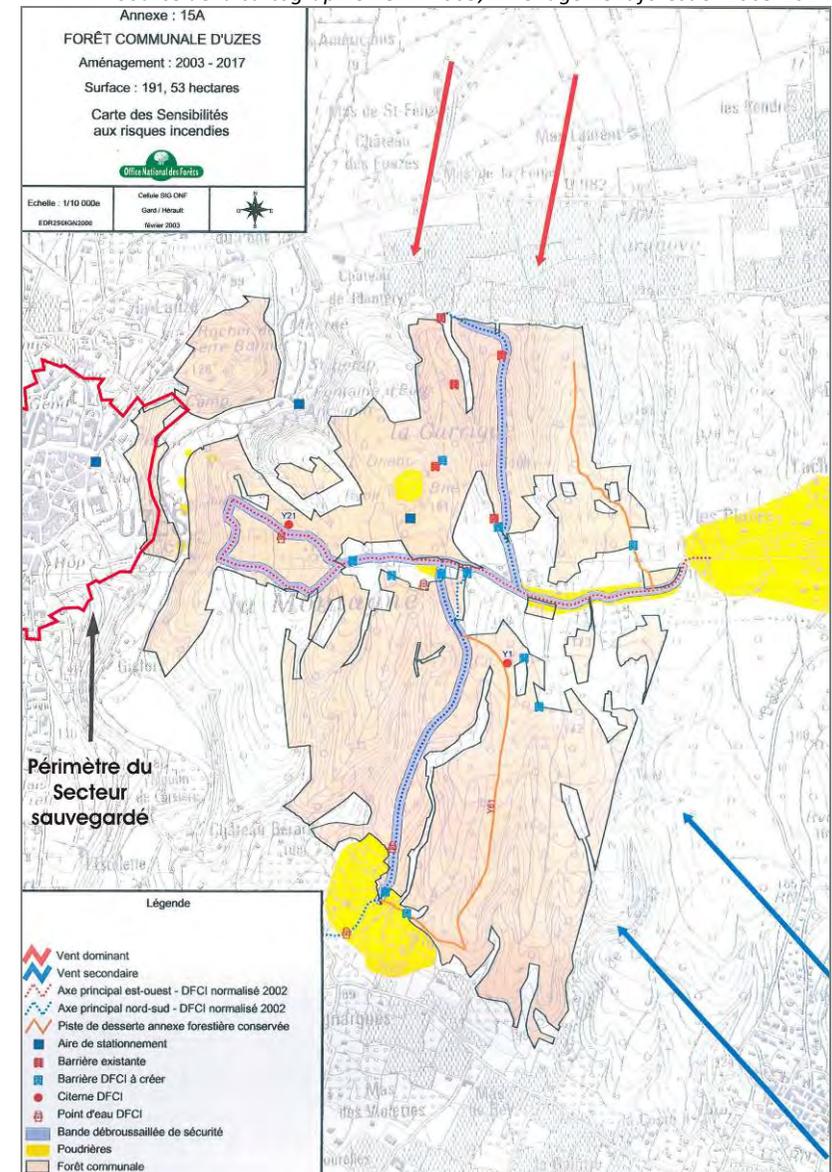
La forêt communale fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier contre les risques d'incendies (PAFI) du massif de l'Uzège.

Un certain nombre de mesures et aménagements ont été réalisés pour faciliter le travail des services luttant contre les feux de forêt (débroussaillage, pistes DFCI, citernes mises à dispositions de pompiers, patrouilles réalisées par des services compétents, etc.).

Le parc du Duché dans le Secteur sauvegardé est partiellement débroussaillé et compte des espaces ouverts. Il est moins sensible aux risques de propagations des feux de forêt que le reste du massif de la forêt communale.

Sensibilités aux risques incendies

Source de la cartographie : ONF 2003, Aménagement forestier 2003-2017



II.2.2.3 – Le végétal et les espaces verts dans le Secteur sauvegardé

Un réseau discontinu mais dense de jardins privés et publics dans le centre-ville

Le végétal est très présent dans la ville malgré l'apparence assez minérale du centre-ville (places et rues minérales, aires de stationnement imperméabilisés).

Des massifs plantés et fleuris végétalisent des espaces publics à proximité des voiries et places. Ces plantations sont soit à même le sol, soit en jardinières ou en bacs et présentent un intérêt esthétique bien qu'elles soient assez peu originales.

Ces massifs plantés sont entretenus par les services techniques de la commune.

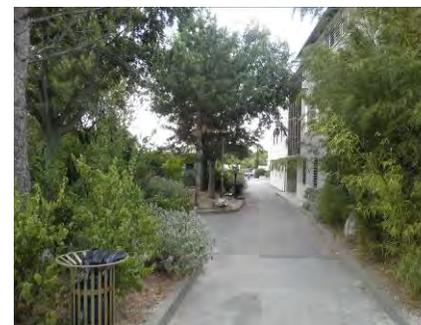
Des espaces publics ou privés accessibles au public (cheminements piétons entre quartiers, jardins ouverts au public) sont également des espaces verts appréciés et d'une grande qualité du point de vue du végétal.

Le jardin médiéval compte un nombre d'espèces végétales très diversifié et d'un grand intérêt :

- Plantes médicinales (Lavande officinale, Tanaisie, Menthe, Sauge, Romarin...).
- Plantes potagères et condimentaires
- Plantes dites « domestiques » (Pastel, Garance, Gaude...)
- Arbres remarquables (Mûrier blanc, arbre de Judée, Sorbier domestique, Néflier commun, Troène japonais...)

Enfin, le réseau discontinu de jardins privés et espaces verts publics forme une trame verte en « pas japonais » au sein du tissu urbain.

Il s'agit de cours intérieures, de jardins insérés dans des îlots d'habitation, de petites placettes végétalisées ou de grands espaces publics arborés (Place aux Herbes par exemple).



II.2.2.4– Un vaste espace vert à l'est du Secteur sauvegardé

Le Secteur sauvegardé compte peu d'espaces verts publics si l'on ne considère pas les espaces publics arborés (Esplanade du Monuments aux Morts, Place aux Herbes, promenade des Marronniers) comme des espaces verts proprement dit avec des strates herbacées et arbustives représentatives. Les espaces verts privés (parcs, jardins, cour) sont en revanche nombreux.

Le parc du Duché, appartenant à la commune, est l'essentiel espace vert du Secteur sauvegardé. Il est perçu comme un écrin de verdure en continuité de l'hyper centre d'une part et de la vallée de l'Eure d'autre part.

La partie haute du parc est très accessible au public (mais non accessible aux personnes à mobilité réduite). Un vaste espace ouverts (pelouses) et arboré longe la promenade des Marronniers en contrebas et est équipés de jeux d'enfants et de bancs publics.

Tout type de population fréquente cet agréable espace vert : des jeunes enfants accompagnés de leurs parents, des étudiants, de promeneurs habitués, des touristes, etc.

Plus au nord dans le prolongement du parc, s'articulent des terrains de tennis et une piscine communale fréquentés par les habitants d'Uzès.

La partie basse du parc longe la rivière de l'Alzon au bas de la vallée de l'Eure. Sur un terrain plus abrupt et un espace plus fermé (végétation basse, chênes verts et pubescents), un chemin pentu et une série d'escaliers desservent le bas de la vallée. Cette partie du parc est moins facilement accessible au public.

Un effort important de débroussaillage et d'élagage a été réalisé pour limiter le risque de propagation d'incendie dans ce vaste espace vert. La partie haute du parc, en contact avec le centre-ville, est un espace très ouvert pouvant difficilement propager un incendie et est accessible aux pompiers.

Partie haute du Parc du Duché



Des alignements d'arbres et les mails qui structurent le paysage urbain

L'hyper centre, délimité par l'ancien périmètre du Secteur sauvegardé, est ceinturé par des arbres en alignement de part et d'autre des voiries qui forment un tour de ville (avenue Victor Hugo, Le Portalet, Boulevard Charles Gide, Boulevard Gambetta). Il s'agit principalement de platanes et de marronniers.

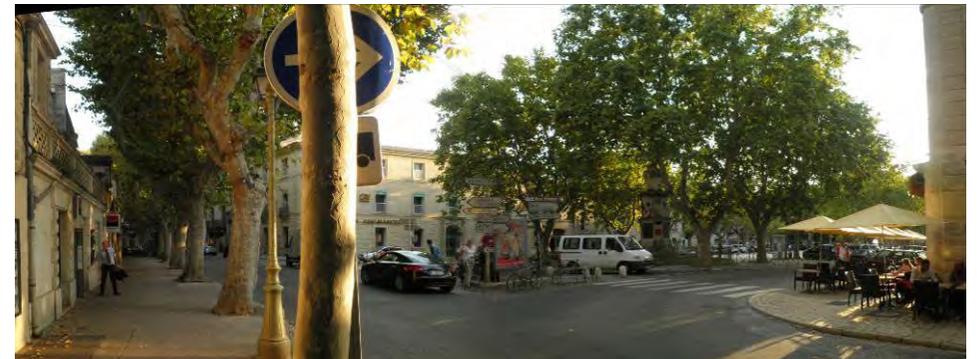
L'Esplanade des Monuments aux Morts vient se greffer à ce tour de ville avec un mail piéton monumental composé de deux rangées de platanes de part et d'autre de l'Esplanade.

La promenade des Marronniers est également un espace de grande valeur : ce mail entoure l'Ancien Evêché et surplombe la vallée de l'Eure. Il s'agit d'un espace vert et d'une aire de stationnement très fréquentée.

Enfin, de nombreuses places et placettes sont plantées d'arbres monumentaux qui végétalisent et ombragent l'espace.

En particulier, la Place aux Herbes est plantée d'un nombre important d'arbres (platanes), fournissant un ombrage très appréciable aux habitants et touristes qui occupent cet espace public (présence de nombreux cafés, restaurants).

En revanche, les essences d'arbres sont peu diversifiées dans l'espace urbain en centre-ville : on ne retrouve essentiellement que des marronniers et des platanes. Seules certaines petites placettes accueillent un grand sujet isolé comme un tilleul, un micocoulier, un frêne ou un mûrier.





L'importance du « petit végétal » qui apporte de la « nature » dans la ville :

Le centre-ville est caractérisé par un aspect minéral (construction, revêtements de sol des cheminements piétons et places, voiries, etc.).

Les revêtements de sols sont principalement en pavés, en calcaire éclaté en enrobé, en béton désactivé ou en stabilisé.

De fait, le petit patrimoine végétal qui arbore le centre-ville apporte un aspect naturel et verdoyant au sein d'un tissu urbain assez anthropisé.

En particulier, des venelles et petites rues sont bordées de plantes grimpantes, lianes, petits buissons et arbustes qui viennent s'accrocher ou se greffer en façade.

Ce végétal vient casser l'effet de « monotonie » de la rue et des alignements de façades.

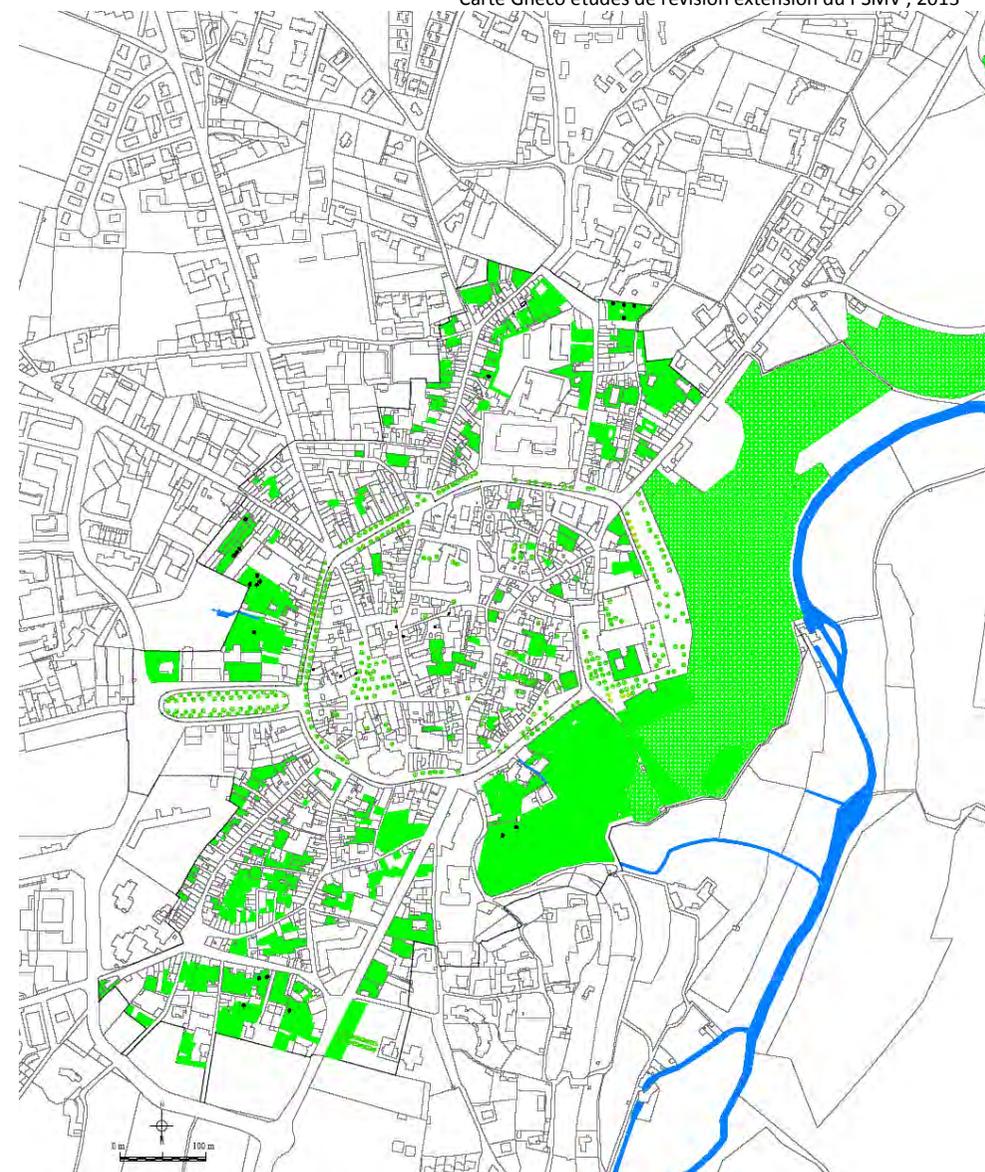
Certaines petites places ou placettes sont également plantées d'un ou de plusieurs sujets et végétalisent de manière intéressante l'espace

La place du végétal dans le Secteur sauvegardé

Le végétal occupe une place importante dans le centre-ville et dans le périmètre du Secteur sauvegardé même si l'on observe une diminution de son importance plus l'on se rapproche de l'hyper centre.

- En particulier, la **Promenade des Marronniers et le parc du Duché (Site Classé)** occupent une place prépondérante à l'est du centre-ville et constituent un écrin de verdure au niveau de la frange urbaine/rurale. Ces espaces ont des forts intérêts paysagers et patrimoniaux et méritent d'être protégés.
- Dans la partie sud et nord du périmètre du Secteur sauvegardé, de vastes jardins privatifs sous formes de cours ou de parcs participent à la qualité de vie en centre-ville d'Uzès. Ils forment également des écrins de verdure moins en vue du public mais qui méritent également d'être conservés.
- Dans le périmètre de l'ancien Secteur sauvegardé (hyper centre), les jardins sont plus rares mais constituent tout de même des taches vertes dans le paysage urbain assez minéral. Certains jardins de grande qualité sont accessibles au public comme le jardin médiéval au pied de la Tour du Roi.

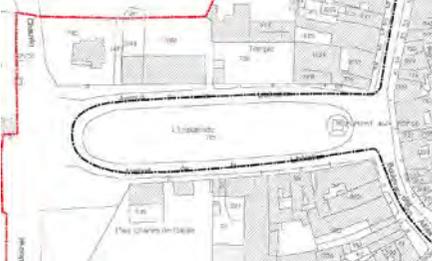
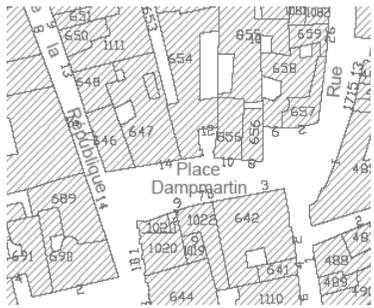
Le végétal dans le Secteur sauvegardé
Carte Gheco études de révision extension du PSMV, 2013

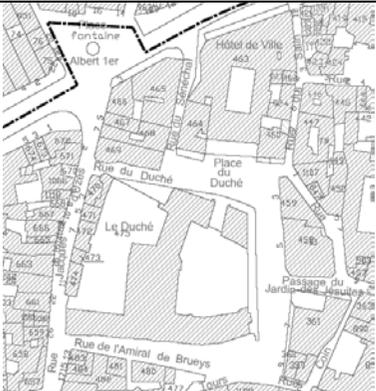
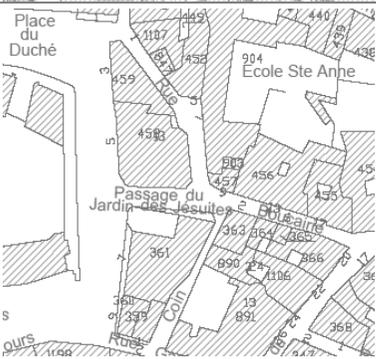
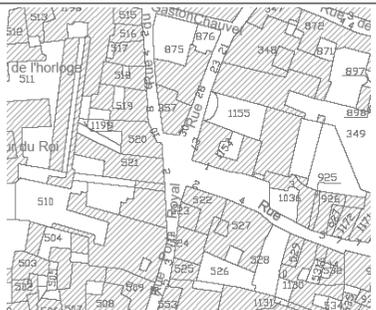


Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>Les boisements à l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des boisements qui participent à la qualité des paysages et du cadre de vie. Leurs couleurs foncées renforcent la silhouette des reliefs dans le paysage et accentuent par contraste la présence de la plaine. - La forêt communale d'Uzès qui vient au contact du centre-ville dans la continuité de la promenade des Marronniers avec de vastes espaces aménagés dévolus à l'accueil du public - Des massifs forestiers d'une grande qualité écologique (ZNIEFF) - Des peuplements diversifiés - Des richesses patrimoniales : capitelles, fontaines, vestiges d'ouvrages hydrauliques qui alimentaient l'aqueduc romain du Pont du Gard, etc. - Des moyens mis en œuvre pour protéger le patrimoine naturel et les richesses écologiques : sites inscrits et classés, zones protégées, aménagements spécifiques (signalétique, chemins balisés), travail de prévention, etc. - Des moyens mis en place pour lutter contre les risques d'incendie (pistes et bornes DFCI, PDPFCI, patrouilles en saison sèche, etc.) <p>Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des alignements qui structurent les axes routiers et notamment les entrées de ville - Des espaces végétalisés au cœur de la ville qui animent l'espace urbain - Un réseau de cours, jardins, placettes et places où le végétal est très présent sous différentes formes (arbres monumentaux, arbustes, plantations d'ornement, plantes grimpantes, etc.). 	<p>Les boisements à l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forte sensibilité du parc du Duché et de certains massifs de la forêt communale - Une frange urbaine/rurale sensible (forte fréquentation, pression anthropique) - Des massifs forestiers peu exploités et entretenus et des milieux qui se ferme - Un fort risque d'incendie (essences méditerranéennes très inflammables, vents violents, fortes pentes peu accessibles, forte fréquentation en période estivale) <p>Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certains alignements de platanes sont discontinus et les arbres d'alignements sont peu diversifiés - Certaines rues restent très minérales - L'essentiel des espaces verts sont privés, ne sont pas visibles de la rue et ne sont pas accessibles pour le public.
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<p>Les boisements à l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver les qualités naturelles, paysagères et écologiques des massifs forestiers • Développer durablement la vocation d'accueil au public de la Forêt communale d'Uzès tout en sensibilisant la population sur la fragilité des milieux et les risques potentiels • Ménager la frange urbaine/rurale à l'est du centre-ville qui participe à la qualité du cadre de vie et du paysage. <p>Le végétal dans la ville et le Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver le réseau discontinu mais dense de jardins privés et public dans le centre-ville et l'hyper centre qui forme un écrin de verdure de qualité • Conserver les alignements d'arbres et les mails qui structurent le paysage urbain et apportent de l'ombrage en période estivale • Conserver les petits éléments végétaux dans le centre-ville qui apporte de la « nature » au sein de la matrice urbaine assez minérale 	

II.2.3 - Les espaces publics du secteur sauvegardé

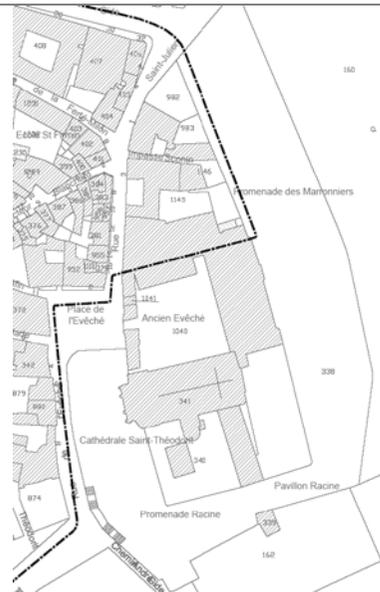
II.2.3.1 – Le réseau de places et placettes du Secteur sauvegardé et leurs usages

Nom de la place	Photo satellites	Extrait du plan cadastral	Photographie Description et usage de l'espace public
<p>Esplanade du Monument aux Morts</p>			 <p>Mail piéton monumental au centre de l'avenue de la Libération entre l'avenue de la Gare et le tour de ville avec des stationnements de part et d'autre.</p> <p>Passage piéton régulier. Cet espace est bruyant du fait de l'importante circulation sur l'avenue de la Libération.</p>
<p>Place aux Herbes</p>			<p>Place majeure et centrale dans l'hyper centre composée au centre d'une fontaine, bordée de commerces et restaurants sous des arches et ombragée en période estivale par de nombreux platanes.</p> <p>Cette place est un lieu de passage mais aussi un point de rendez-vous notamment autour de la fontaine.</p> <p>Très convivial en période estivale, elle est fréquentée par les habitants et touristes voulant se restaurer et contempler le paysage urbain.</p>
<p>Place Dampmartin</p>			 <p>Place passante dans la continuité de la Place aux Herbes et donnant accès aux rues très fréquentées de la République, de la Pélisserie et Jacques d'Uzès</p> <p>Des commerces et terrasses de cafés invitent le piéton à s'arrêter et à contempler le paysage urbain</p>

<p>Place du Duché</p>				<p>Place entre l'Hôtel de Ville et Le Duché qui fait suite à la rue de l'Amiral de Brueys.</p> <p>Essentiellement utilisée comme aire de stationnement, cette espace ne met pas particulièrement en valeur son environnement urbain (hôtel de Ville, hôtels particuliers) même si Le Duché reste très imposant et monumentale.</p>
<p>Passage du jardin des Jésuites</p>				<p>Espace piéton accessible aux véhicules, ombragé et avec un traitement de sol soigné.</p> <p>Cet espace est un lieu de rencontre et d'échange utilisé par des parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants à l'école St Anne.</p>
<p>Place du Jardin Médiéval</p>				<p>Placette en pente douce au nœud de plusieurs ruelles et qui donne accès au jardin médiéval. Son traitement de sol est soigné.</p> <p>Ombragé et composé de plusieurs petits espaces publics, cette placette invite le piéton à s'arrêter et contempler le patrimoine bâti mis en valeur par sa configuration spatiale.</p>

<p>Place d'Austerlitz</p>				<p>Place au nœud de trois rues accessible aux véhicules. Elle sert de stationnement à quelques voitures.</p> <p>Les piétons y passent mais ne s'y arrêtent pas malgré de belles façades qui donnent sur la place.</p> <p>La petite rue Port Royale et la rue du Quatre Septembre attire l'attention depuis cette place.</p>
<p>Place / terrasse Rue Nicolas Froment</p>				<p>Une grande terrasse privée accessible au public surplombe la rue Nicolas Froment et offre un point de vue intéressant sur l'espace urbain et l'Eglise St Etienne.</p> <p>Peu fréquenté le jour, elle attire le soir des habitants et touristes grâce à un restaurant italien.</p>
<p>Place de l'Evêché</p>				<p>Espace public servant à desservir la cour de l'Ancien Evêché et le parking situé avant la promenade Racine.</p> <p>Les piétons se cantonnent aux trottoirs et ne s'y arrêtent pas en raison de la circulation automobile importante.</p> <p>Le petit espace vert et les quelques oliviers devant l'hôtel Baron de Castille le mettent en valeur</p>

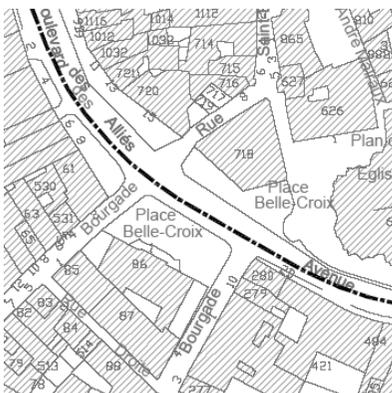
Promenade Racine/Marronniers



Ce vaste espace public entoure l'Ancien Evêché et borde le parc arboré du Duché.

Cette promenade, spatialement différenciée, est autant utilisée comme aire de stationnement que comme promenade pour admirer le paysage naturel (Vallée de l'Eure, Verger sous le pavillon Racine) qu'urbain (Cathédrale Saint-Théodorit, hyper centre).

Place Belle-Croix



Cette place jouxte le parvis monumental de l'hôtel accueillant la Caisse d'Epargne et se place au nœud de plusieurs axes de circulation (avenue Victor Hugo pour le tour de ville, Rue Saint-Etienne pour accéder au à l'hyper centre, rue de la Grande et Petite Bourgade au sud).

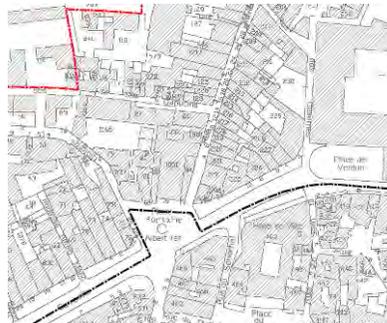
Espace bruyant et très passant, la partie Est de la place est tout de même occupée par une terrasse de café assez fréquentée par les habitants.

Place Tour du Roi



Située au sud du Secteur sauvegardé au nœud avec plusieurs rues carrossables, cette place ombragée sert principalement d'aire de stationnement aux habitants. Elle est peu animée.

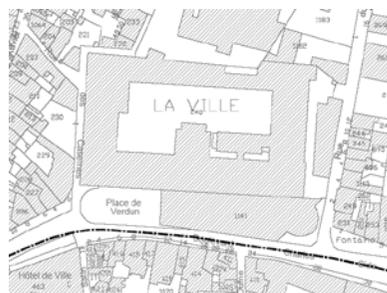
Place de la Fontaine Albert Premier



Place ombragée au carrefour entre le tour de ville, la rue Jacques d'Uzès et de la rue Xavier Sigalon, elle s'articule autour d'une fontaine et est occupée par plusieurs terrasses de cafés. Elle dessert également l'Office du Tourisme.

Malgré son caractère bruyant, elle est très fréquentée par les habitants et touristes.

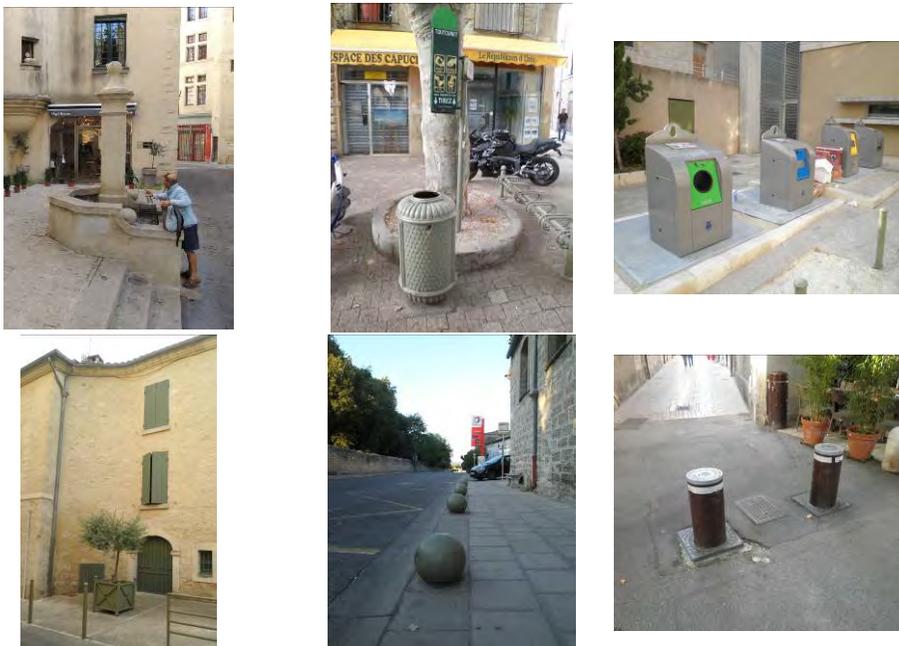
Place de Verdun



Place séparée en un parking sur les deux tiers de sa partie Est (et également en sous-sol) et par le parvis du Lycée Gorges Guynemer sur sa partie Ouest sur lequel de motos stationnent et le prolongement d'une terrasse de café s'étend.

Cet espace public hétéroclite surplombant le tour de ville donne à admirer le centre ancien.

II.2.3.2 - Un mobilier urbain intégré au paysage urbain



Le mobilier urbain est relativement sobre et discret dans le paysage urbain même si il peut paraître hétéroclite.

Plusieurs fontaines publiques se situent dans le périmètre du secteur sauvegardé et sont appréciées par les visiteurs en période estivale.

Les poubelles inscrites dans leur environnement (couleur, forme, etc.) et peu de conteneurs à ordures classiques sont présents dans les rues. Les bennes à ordures communes et sélectives sont très bien intégrées dans le paysage urbain et limitent les nuisances liées à l'évacuation des déchets : le ramassage est centralisé en un seul point, l'impact visuel et olfactif est limité...).

Des bornes, plots et bites signalisent la séparation entre voiries et cheminements piétons et sécurisent ces derniers. Ces éléments métalliques discrets sont également bien intégrés au paysage urbain (couleur généralement vert « olivier »). De même, des bacs métalliques contiennent des plantations ou petits arbres (oliviers) sont de la même couleur.

Enfin, des plots rétractables limitent la circulation dans les petites rues du centre-ville aux habitants. Leur couleur marron foncée les intègre assez bien à leur environnement.

II.2.3.3 - Des revêtements de sols soignés mais très minéraux

Le traitement du sol dans le Secteur sauvegardé est globalement soigné. Les différents revêtements utilisés sont esthétiques et mettent en valeur le réseau viaire et les immeubles par des traitements généralement de « mur à mur ».

La majorité des revêtements de sol des rues, ruelles et places piétonnes accessibles aux véhicules du Secteur sauvegardé sont des pavés calcaires, des pavés anciens de grès, des pavés de calcaire éclaté voire des pavés en béton qui s'intègrent bien. On trouve du porphyre sur les espaces aménagés dans les années 1970-80.

Dans le tour de ville, les voies de circulation sont en enrobé alors que les trottoirs et aires de stationnement sont traités avec des bétons désactivés, des pavés en béton voire des plaques de béton moins esthétiques.

Certains mails ou aires de stationnement sont en stabilisés.

Enfin, un certain nombre de petites rues au nord et au sud de l'hyper centre sont traitées en enrobé et sont relativement vétustes (cassures aspérités et « nids de poules » dans le goudron).

L'impression ressentie est un réseau viaire globalement soigné mais très minéral. Les espaces en herbe sont très rares (place de l'Evêché ou dans certains carrefours) et les sols non artificialisés sont inexistant dans l'espace public.

Le traitement de la voirie de « mur à mur » accentue cette impression avec un ensemble de façades et des voiries pavées très minérales.

Outre cet aspect esthétique, les sols sont très imperméabilisés et les espaces absorbant sont pratiquement inexistant dans l'espace public, créant des risques de ruissellement et d'inondation important.

L'ensemble du réseau viaire est très accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

En revanche, la commune n'a pas réalisé d'étude spécifique relative à l'accessibilité des bâtiments et espaces publics aux Personnes à Mobilité Réduite.



Rue de la Petite Bourgade



Rue Xavier Sigalon



Rue Nicolas Froment



Le modèle référent des rues étroites



Fin de la rue Jacques d'Uzès



Rue Nicolas Froment



Rue Saint-Etienne



Rue de la Petite Bourgade



Rue de la Trompe



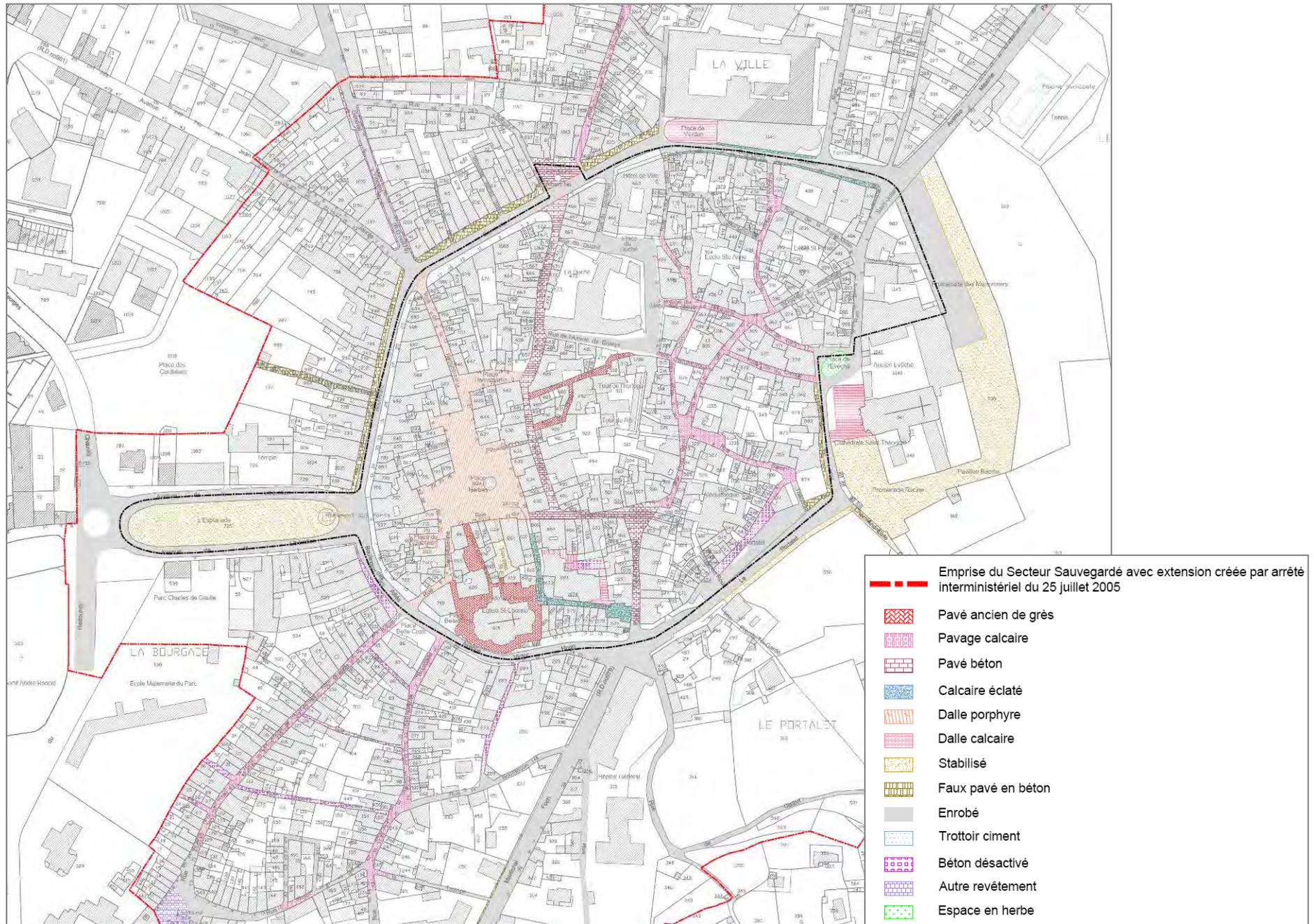
Avenue du Général Vincent



Rue Droite

Types de revêtements existants dans le périmètre du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - De places et placettes piétonnes dans l'hyper centre qui mettent en valeur le patrimoine bâti et architectural grâce à la configuration spatiale de ces espaces publics, à la végétation et aux commerces et cafés qui attirent les visiteurs - Des places animées aux nœuds du tour de ville et de rues périphériques - Un vaste espace vert à l'Est du Secteur sauvegardé qui participe à la qualité de vie et au paysage à la fois urbain et rural - Un espace vert qui participe à la lutte contre le risque de propagation des incendies - Un mobilier urbain discret qui s'intègre au paysage urbain - Des traitements de sol soignés mettant en valeur le paysage urbain en général et les façades des immeubles en particulier - Des places et placettes pavées de manière esthétique 	<p>A l'échelle du Secteur sauvegardé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines places dans le Secteur sauvegardé sont utilisées principalement comme des aires de stationnement et ne mettent pas suffisamment en valeur le paysage urbain environnant. - Relativement peu d'espaces verts publics en centre-ville excepté le parc du duché et le jardin médiéval - Un mobilier urbain hétéroclite qui manque d'unité - Des sols très artificialisés et très imperméables pouvant conduire à des risques d'inondation en cas de forts épisodes de pluies. - Une impression d'un environnement urbain très minéral
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur l'ensemble urbain d'Uzès et les éléments qui le constituent : en particulier, les espaces non-bâti (espaces publics, espaces verts, mais aussi cours intérieures, cœurs d'îlots, parcs). • Mettre en valeur de certains espaces (promenade des Marronniers), une reconsidération de la place des différents usagers (piétons, cycles, automobilistes) au sein du centre-ville et la réappropriation de certains espaces au bénéfice des piétons. • Favoriser des revêtements de sols perméables (bandes et surfaces en herbe, stabilisé) et limiter le risque de ruissellement. 	

II.3 – LES RISQUES ET NUISANCES

II.3.1 - Les risques naturels et technologiques

II.3.1.1 – Les risques naturels

Risques d'inondation

Gestion des eaux pluviales :

Source : PLU, G2C environnement

Un Schéma directeur des eaux pluviales a été établi par le bureau d'études SIEE en septembre 2003, ce schéma :

- établit un état des lieux et un diagnostic des dysfonctionnements rencontrés sur chacun des sept bassins versants pluviaux délimités sur l'agglomération ;
- définit le programme de travaux à mener pour apporter une réponse durable aux problèmes constatés et à la submersion de certains secteurs (Redimensionnement ou création de réseaux, aménagement de bassins de rétention). Un certain nombre d'emplacements réservés ont ainsi été inscrits aux plans de zonage du PLU pour la création de bassins de rétention des eaux pluviales.

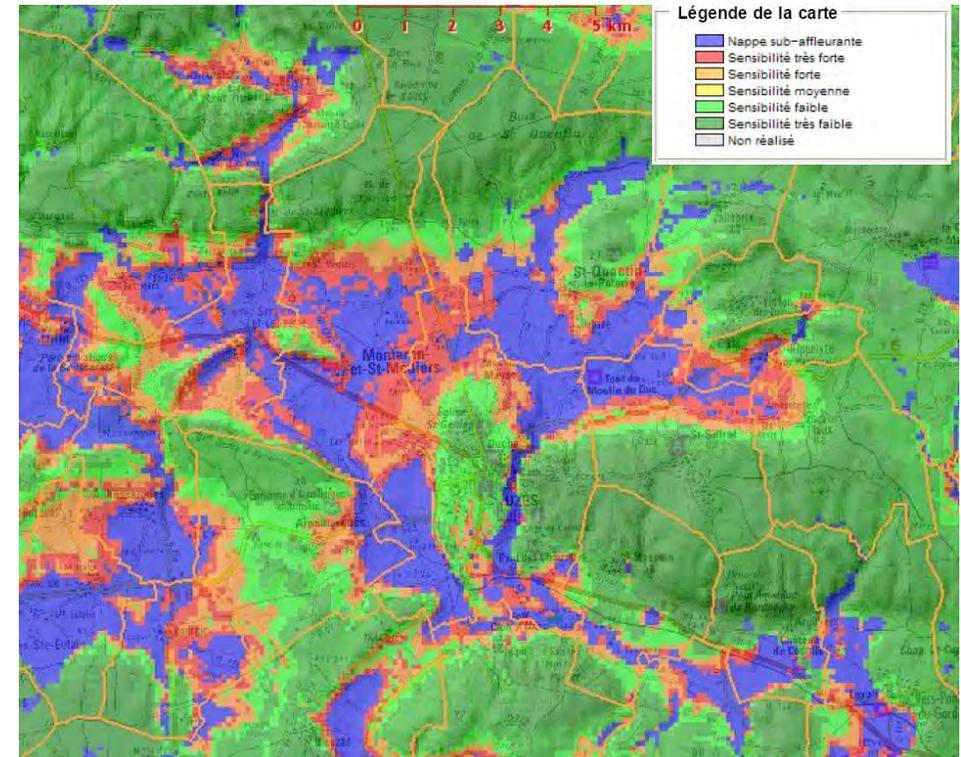
Ce Schéma directeur évalue certains dysfonctionnements quant à l'assainissement des eaux pluviales dans le Secteur sauvegardé notamment au niveau du carrefour du Moutas, de la Place aux Herbes et du Portalet (voir chapitre Milieu Physique – Contexte hydrographique).

Ces trois dysfonctionnements ne portent pas atteinte à la sécurité des personnes et les enjeux matériels y sont faibles à moyens.

Des aménagements spécifiques ont été réalisés pour résorber les problèmes d'assainissement des eaux pluviales notamment au niveau du Portalet (exutoire du bassin versant du centre-ville).

Risque d'inondation par remontées de nappes :

Source : BRGM, inondationsnappe.fr

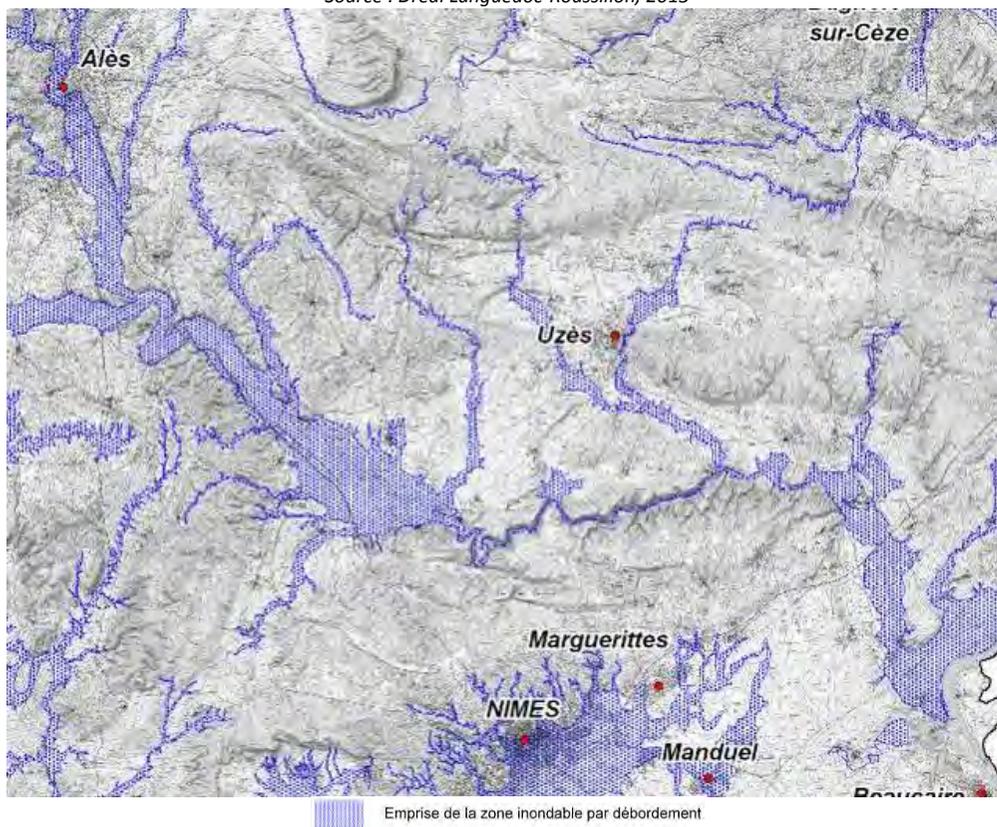


Les remontées de nappes provoquent la réactivation ou le renforcement du débit de certains cours d'eau. L'Alzon et les Seynes sont concernés par un fort risque de remontées de nappes (présence de nappes sub-affleurantes sous ces deux cours d'eau).

En revanche, le risque de remontées de nappes ne touche pas le centre-ville et le Secteur sauvegardé du fait de sa position très surélevé par rapport aux nappes sub-affleurantes.

Extrait de la carte départementale du risque d'inondation et des emprises des zones inondables par débordement des cours d'eau

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, 2013



Emprise des zones inondables par débordement de cours d'eau

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, 2013



Risque d'inondation par débordement des cours d'eau :

La commune présente un risque d'inondation fort par débordement des cours d'eau de l'Alzon et des Seynes.

La commune est comprise dans le PPR inondation « Alzon – Seynes » prescrit le 17 septembre 2002 mais pour lequel les études ont été finalisées en 2015.

Le centre-ville d'Uzès et le Secteur sauvegardé ne sont pas concernés par le risque d'inondation par débordement des cours d'eau.

L'Atlas des zones inondables du Gard publié en 1999 par la Direction Départementale de l'Équipement du Gard ne délimite pas de zone inondable sur le territoire de la commune d'Uzès. Il indique cependant :

- De ne pas construire dans le lit moyen en aval de la station d'épuration ;
- L'existence de risques pour l'habitat diffus qui se développe dans la partie aval de chacun des petits bassins versants de l'Hôpital (0,7 km²), du Valat du Mas Massot (0,9 km²) et du Valat du Champ de Mars (0,5 km²).

L'inondation par crue des cours d'eau du 8 au 9 septembre 2002 est une inondation de référence. Le relevé des plus hautes eaux et le relevé des dégâts observés constituent les données de référence concernant le risque d'inondation sur la commune.

Risques liés au sol et sous-sol

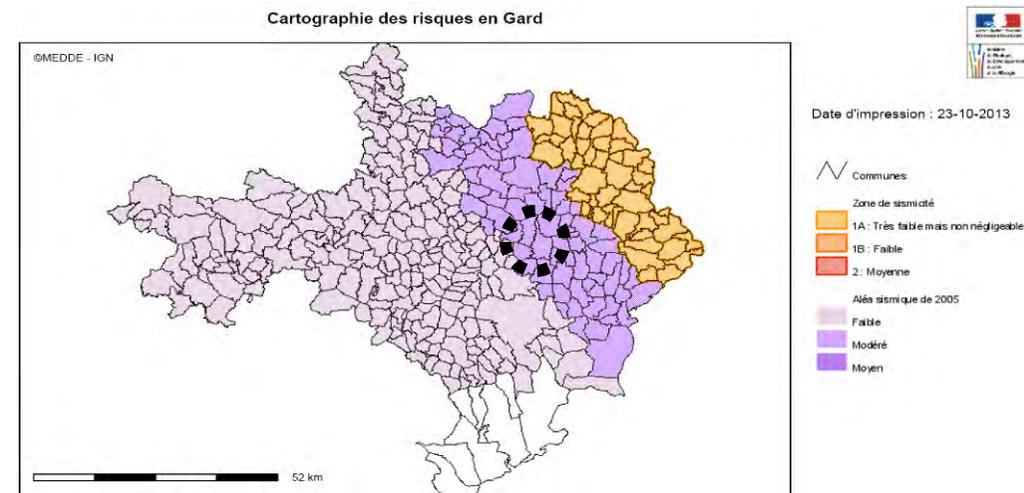
Mouvements de terrain généraux :

Le territoire communal ne présente pas de risques de mouvements de terrain (source : DIREN Languedoc-Roussillon).

Mouvements de terrain liés à la présence de caves et carrières :

Les archives de la DRIRE ne renseignent pas la présence d'anciennes carrières souterraines sur le territoire communal pouvant provoquer des risques d'affaissement de terrain.

Risques sismiques à l'échelle du Gard :



Source : cartorisque.net, 2013

L'aléa sismique en 2005 pour Uzès est modéré. Il n'y a pas de zones de sismicité sur la commune.

Risques de coulées de boue

Certains espaces à forte pente peuvent être sujets à des coulées de boue.

Le risque de coulées de boue ne concerne pas le Secteur sauvegardé.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle hors feu de forêt.

Source : G2C environnement

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	14/10/1983	14/10/1983	15/02/1984
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	03/10/1988	03/10/1988	07/10/1988
Inondations et coulées de boue	05/08/1996	05/08/1996	09/12/1996
Inondations et coulées de boue	06/10/1997	07/10/1997	02/02/1998
Inondations et coulées de boue	27/05/1998	28/05/1998	15/07/1998
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002

Risque feu de forêts

Le risque d'incendie dans cette commune est reconnu par le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en cours d'approbation et le Plan de Défense et de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI).

La commune est sensible aux incendies du fait de sa végétation de garrigue et de ses essences méditerranéennes fortement inflammables.

En particulier, le massif de la Forêt, à l'est du centre-ville est caractérisé par un aléa incendie élevé voir très élevé (présence de pins d'Alep et de chênes verts sur de fortes pentes).

Le Secteur sauvegardé est concerné par le risque d'incendies. Cependant, ses espaces boisés conduisent difficilement les incendies : le parc du Duché et les jardins du Portalet ont fait l'objet de travaux de débroussaillage et comptent de nombreux espaces ouverts.

De plus, des ouvrages DFCI au sein du massif boisé de la forêt communale d'Uzès permettent de lutter efficacement contre la propagation des incendies et de protéger le parc du Duché.

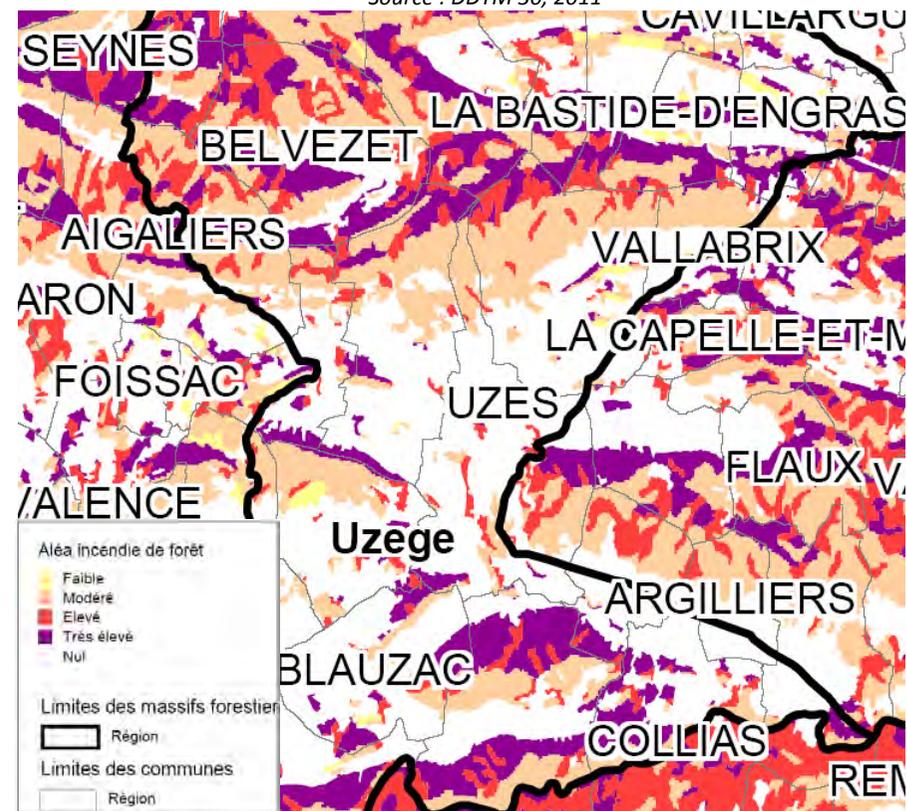
Le Plan Départementale de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI), approuvé par la préfecture du Gard le 5 juillet 2013, identifie les enjeux, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre pour limiter les risques d'incendie en forêt et au abords des zones urbaines et lutter au mieux contre les feux en eux-mêmes.

En particulier, le Plan identifie les facteurs aggravants suivant :

- Accroissement des surfaces forestières et extension des espaces urbanisés sur les espaces agricoles et au contact direct des zones forestières. Ceci **provoque l'interpénétration de plus en plus poussée des zones d'habitats avec des zones boisées** sensibles aux incendies.
- **Réduction des espaces agricoles** qui pouvaient tenir lieu d'interface de protection entre les espaces urbanisés et les espaces forestiers, accentue la continuité des espaces sensibles où peuvent se développer des grands incendies.
- **Le mitage urbain des zones boisées et l'installation d'une population souvent d'origine urbaine** qui recherche un cadre de vie « proche de la nature », au contact des zones forestières, mais très peu sensibilisée au risque incendie.
- **La forte fréquentation touristique du département** par un public également souvent peu sensibilisé au risque.

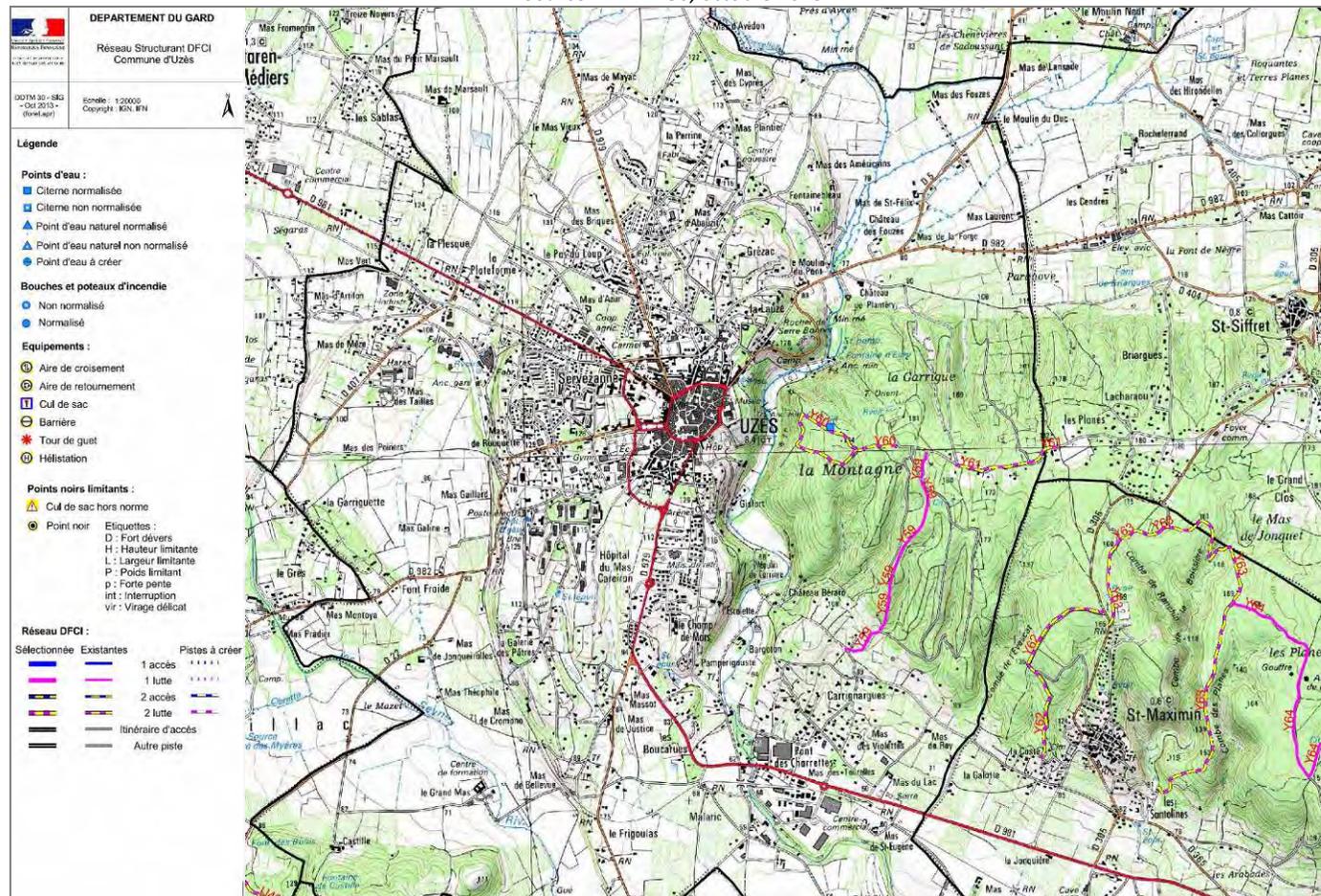
Aléa incendie de forêt

Source : DDTM 30, 2011



Réseau structurant DFCI autour de l'agglomération d'Uzès.

Source : DDTM 30, octobre 2013



Le massif de la forêt communale d'Uzès, qui est le massif boisé le plus proche du Secteur sauvegardé, est desservi par plusieurs pistes DFCI. Une citerne d'eau normalisée, dont l'entretien est à la charge de la commune, est mise à disposition des services de lutte contre les incendies sur le massif de la Montagne en face de la ville d'Uzès. Le bas de la vallée de l'Eure est accessible aux services de lutte contre les incendies par la route municipale qui dessert la station de pompage de la Fontaine de l'Eure.

Ces dispositifs facilitent le travail de patrouille et de prévention contre les risques de feux de forêts et permettent de lutter activement contre la propagation des incendies sur les massifs boisés d'Uzès. Ils limitent le risque d'incendies aux abords de la ville dont le périmètre du Secteur sauvegardé.

II.3.1.2 – Les risques technologiques

Risques industriels

- Les installations classées :

Les établissements Haribo-Ricqlès-Zan, Dinatal SA et Chazzenam (Athesa) sont soumis au régime des installations classées mais pas au régime SEVESO. Ils ne se situent pas dans le périmètre du Secteur sauvegardé.

- Les sols pollués :

Malgré la présence d'anciens sites industriels, la base de donnée BASOL (BRGM) ne fait pas état de sols potentiellement pollués sur le territoire communal suite à la présence de sites industriels.

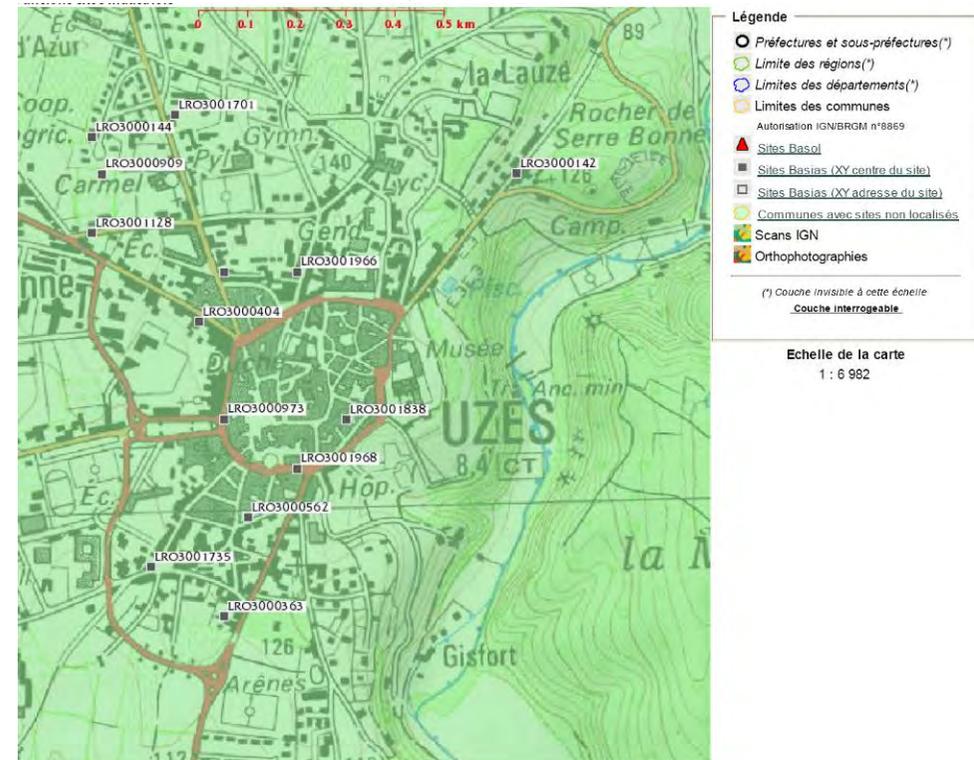
- Les anciens sites industriels et activités de services :

La base de donnée BASIAS (BRGM) recense un certain nombre de sites industriels et d'activités de services sur le territoire communal afin de faciliter la mise en place de politiques en matière de gestion des sites et sols pollués visant à protéger la santé publique et l'environnement.

Sur les 8 sites recensés par l'inventaire Basias au sein du Secteur sauvegardé, seul 3 sites sont encore en activité (STÉ DECASSE). Une deuxième station essence du groupe TOTAL sera prochainement implantée à la place de l'ancienne station essence ELF (avenue Maréchal Foch). L'inventaire Basias ne l'a pas encore recensée.

Localisation des anciens sites industriels et activités de service dans le centre-ville d'Uzès

Source : BRGM, base de données Basias



Liste des anciens sites industriels et activités de service dans la ville d'Uzès

Source : BRGM, base de données Basias

N°	Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Dernière adresse	Commune principale	Etat d'occupation du site
1	LRO3001128	STÉ VALENTIN HENRI	32 Avenue Alès (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
2	LRO3001976	STÉ COOPÉRATIVE LA GERBE	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
3	LRO3000595	STÉ MICHAEL JACQUES	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
4	LRO3000952	AVIA	Route d' Alès	UZES (30334)	En activité
5	LRO3000973	STÉ GRAS RENÉ	8 Boulevard Alliés (des),	UZES (30334)	Pas en activité
6	LRO3001701	STÉ MICHELOT CLAUDIUS	10 Rue Alsace Lorraine (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
7	LRO3000144	FAIENCERIE VERNET	10 Rue Alsace Lorraine (d'), -12	UZES (30334)	Activité terminée
8	LRO3000909	STÉ FIGUIERE GUY	19 Rue Alsace Lorraine (d'),	UZES (30334)	Activité terminée
9	LRO3000457	STÉ FOSSATI GASTON	Avenue Louis Alteirac	UZES (30334)	Activité terminée
10	LRO3000141	REGLISSERIE ABAUZIT, AMIDONNERIE, PAPETERIE GENTIL,USINE D'IMPRESSION VEYRUN,MOULIN BROCHE, LAFONT	Chemin de la Californnie	UZES (30334)	Activité terminée
11	LRO3000668	STÉ MAURICE RINGUELET	1 Rue Capucins (),	UZES (30334)	Activité terminée
12	LRO3000396	ETS A. CANADAS	Avenue des Cévennes	UZES (30334)	En activité
13	LRO3001835	CARROSSERIE DELEUZE	Champ de Mars	UZES (30334)	En activité
14	LRO3001000	SUPERMARCHÉS CHAMPION	Avenue MOÏSE Charras	UZES (30334)	Activité terminée
15	LRO3001846	ORGANO-FERTIL-SIAIRIL	Gare Quai Couvert de la D'Uzès	UZES (30334)	Activité terminée
16	LRO3000363	STÉ DECASSE	10 Boulevard Croix des Palmiers () - du Maréchal Foch	UZES (30334)	En activité
17	LRO3000404	BP	30 Boulevard Gambetta (), - 32	UZES (30334)	Activité terminée
18	LRO3000143	FONDERIE PETAVIT	17 Avenue Gare (de la),	UZES (30334)	Activité terminée
19	LRO3001122	PEUGEOT	582 Avenue Gare (de la) N	UZES (30334)	En activité
20	LRO3002084	STÉ CLAVEL	30 Rue Général Vincent (),	UZES (30334)	En activité
21	LRO3001966	STÉ SAKOYAN GÉRARD	5 Boulevard Gide (Charles),	UZES (30334)	Activité terminée
22	LRO3001968	STÉ ANDRIEUX FERNAND	15 Boulevard Hugo (VICTOR),	UZES (30334)	Activité terminée
23	LRO3000163	STÉ DELEUIL ROBERT	Route de Lussan	UZES (30334)	Ne sait pas
24	LRO3000562	TOTAL	6 Avenue Maréchal Foch (), -8	UZES (30334)	En activité
25	LRO3001015	SARL CARROSSERIE DU MIDI	13 Avenue Maréchal Foch (du),	UZES (30334)	Activité terminée
26	LRO3000920	STÉ DUCROS DANIEL	Mas du Lac	UZES (30334)	En activité
27	LRO3001709	STÉ SALBERT JEAN	7 Berge Moulin de	UZES (30334)	Activité terminée

28	LRO3000364	STÉ TROUILLET	ton (Chemin du), Route Nîmes (de) - Réroulun	UZES (30334)	En activité
29	LRO3000588	STÉ DIGON HENRI	19 Chemin Paradis (du),	UZES (30334)	Activité terminée
30	LRO3001735	STÉ VACHET ROBERT	4 Chemin Paradis (du),	UZES (30334)	Activité terminée
31	LRO3000142	USINE DU GAZ CONTINENTAL, USINE A GAZ MOLINARD, EGS GARD CÉVENNES	53 Avenue Pascal (Maxime), -55	UZES (30334)	Activité terminée
32	LRO3000467	HARIBO, SA RIQLES-ZAN	Pont des Charettes	UZES (30334)	En activité
33	LRO3001129	STÉ ATGER BONAMICO	581 Pont des Charettes - RN	UZES (30334)	Activité terminée
34	LRO3001580	STÉ BELLONE LOUIS	Pont Route du du Gard	UZES (30334)	Ne sait pas
35	LRO3000068	LAFARGE	Quartier de la Gare	UZES (30334)	Activité terminée
36	LRO3001977	DYNEFF	Quartier du Champ de Mars	UZES (30334)	Activité terminée
37	LRO3000170	STÉ RIGAUD MAURICE	Quartier du Servezanne	UZES (30334)	Ne sait pas
38	LRO3001298	STÉ MEYNIER MAURICE	581 Route nationale	UZES (30334)	En activité
39	LRO3001838	STÉ MANDON MAURICE	11 Rue Saint-Théodorit (),	UZES (30334)	Activité terminée
40	LRO3000072	SGAI CEVENNES	Pont ZAM des Charettes	UZES (30334)	En activité
41	LRO3000073	HYPERMARCHÉ CONTINENT	Pont ZAM des Charettes	UZES (30334)	En activité
42	LRO3002176	ETS LAUTIER - ROQUEBLANE		UZES (30334)	Activité terminée
43	LRO3000452	STÉ DES PRODUITS RÉFRACTAIRES MATHON PREMA		UZES (30334)	Activité terminée
44	LRO3000656			UZES (30334)	Ne sait pas
45	LRO3001934	STÉ CLUTIER	-	UZES (30334)	Ne sait pas
46	LRO3001983	SOMERAC (STÉ MÉRIDIIONNALE DE RACCORDS)		UZES (30334)	Activité terminée

Les sites industriels et activités de service en rouge sont situés au sein du Secteur sauvegardé de la ville.

Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

La commune est traversée par une canalisation de transport de gaz dont le propriétaire est GRT Gaz.

La canalisation de gaz ne traverse pas le Secteur sauvegardé ni son environnement proche.

Diamètre de la canalisation	Pression maximale en service	Zone de dangers significatifs (effets irréversibles) en m	Zone de dangers graves (effet létaux) en m	Zone de dangers très graves (effets létaux significatifs) en m
100 mm	67,7	25	15	10

Concernant des activités et projets au voisinage de cet ouvrage, les précautions suivantes sont à prendre :

- De manière permanente : tous travaux à proximité de la canalisation doivent faire l'objet préalablement d'une demande de renseignements et d'une déclaration d'intention de commencement de travaux définies par le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991 et par son arrêt d'application application du 16 novembre 1994.
- Dans la zone de dangers significatifs : informer le transporteur de tout projet ou permis de construire ou certificat d'urbanisme accordé.
- Dans la zone de dangers graves : proscrire la construction ou l'extension d'immeubles et d'établissements recevant du public de la première à la troisième catégorie.
- Dans la zone de dangers très grave : proscrire la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissements recevant du public susceptibles de recevoir plus de 100 personnes.

Risques liés au transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voies routières, ferroviaires, fluviales) soit par lieu fixe (gazoduc, oléoduc) de matières dangereuses (matières inflammables, corrosives, radioactives, etc.).

Le territoire communal d'Uzès est concerné par le risque technologique « transport de matières dangereuses ».

Du fait de la nature assez « aléatoire » du risque de TMD, il est impossible de quantifier ce risque.

**Le Plan Départemental des Risques Majeurs (PDRM), en cours d'approbation, qualifie l'ensemble du département du Gard comme soumis au risque de TMD.
Le PDRM précisera les enjeux et risques liés aux TMD à l'échelle du territoire du Gard.
Les TMD ne concerne pas le Secteur sauvegardé en particulier.**

Risques d'incendie provenant de bâtiments

Le Porté à Connaissance de l'Etat du 7 octobre 2008 pour la Révision du PLU recommande de veiller à préserver des volumes de protection suffisants autour des établissements et bâtiments présentant des risques particuliers d'incendie afin d'éviter tout phénomènes de propagation.

II.3.1.3 – L'accidentologie

Source : Observatoire régional de la sécurité routière

Les données sur l'accidentologie ne sont disponibles qu'à une échelle régionale voire départementale.

L'analyse des vitesses pratiquées en Languedoc-Roussillon de 2002 à 2006 montre que les taux de dépassements des vitesses autorisées se sont considérablement réduits sur les 5 années étudiées. Il a été montré par ailleurs la corrélation entre le dépassement de la vitesse autorisée et la mortalité routière.

En termes de vitesse sur la région Languedoc-Roussillon (et l'ensemble des réseaux), les conducteurs identifiés dépassant les limitations de vitesse représentaient 35,5 % des conducteurs contrôlés en 2002 et ne sont plus que 24,9 % en 2006.

Pour le département du Gard, les observations sont également intéressantes : contrairement aux moyennes générales, la mortalité régresse à peine de 2003 à 2005 mais présente une remarquable amélioration en 2006, passant de 92 à 65 tués. Hors, 2006 est la seule année où l'on enregistre une réduction sensible des taux de dépassement des vitesses limites.

En termes de mortalité, on observe en 2012 et 2013 une baisse majeure de la mortalité routière au niveau régional.

Par exemple en Juin 2013, 12 personnes sont mortes du fait d'un excès de vitesse en Languedoc-Roussillon (contre 20 en juin 2012), soit 8 morts de moins.

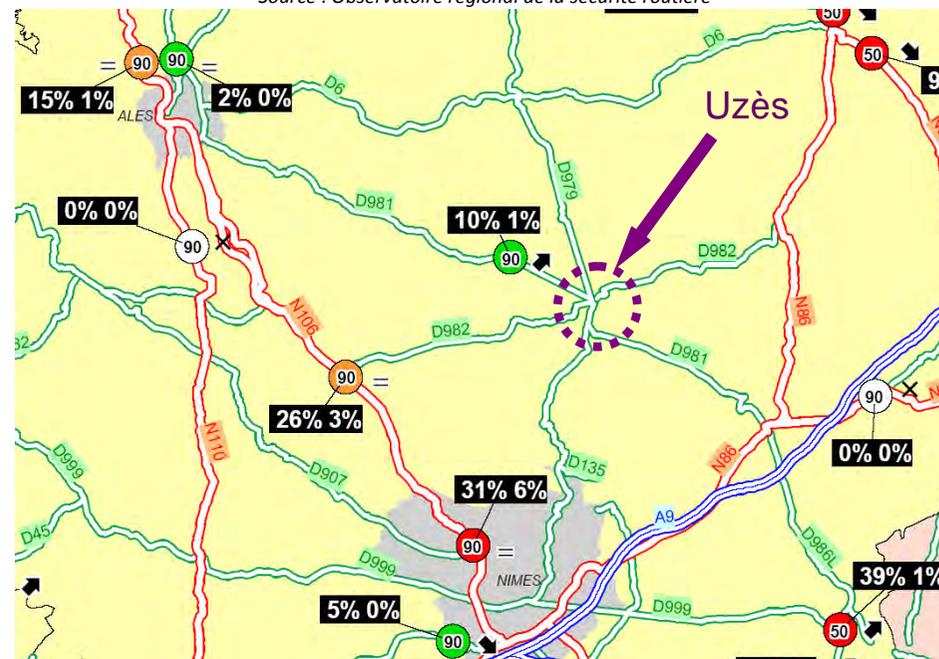
Le nombre d'accidents et de blessés au niveau régional est également en diminution sur les six premiers mois de 2013 par rapport à 2012.

Sur le réseau viaire qui dessert Uzès (RD 979, RD 981, RD 982) en 2008, moins de 10 % des automobilistes dépassent la limitation de vitesse (90 km/h en général). Les excès de vitesse sont très majoritairement inférieurs à 20 km/h.

Le réseau viaire qui dessert Uzès ne semble pas présenter un caractère accidentogène relatif aux excès de vitesse routiers.

Vitesses pratiquées sur stations SIREDO en septembre 2008 en Languedoc-Roussillon

Source : Observatoire régional de la sécurité routière

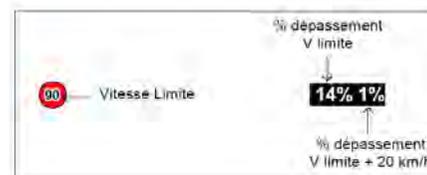


Variation du taux de dépassement par rapport au mois précédent

- ▲ Hausse > 1 point
- = Variation < 1 point
- ▼ Baisse > 1 point
- × Non Applicable

% de véhicules dépassant la vitesse limite

- ≥ 30%
- 10% - 30%
- < 10%



Aucune donnée concernant le centre-ville n'est disponible d'après les services de la police municipale, la brigade de gendarmerie d'Uzès et les services de la préfecture.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ressource en eau suffisant pour les besoins de la commune à moyen terme - PPR Inondation - Pas de risques connus liés au sol et sous-sol - Des risques d'incendie connus et des moyens de lutte mis en œuvre : approbation prochaine du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et existence d'un Plan de Défense et de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI). - Des risques industriels mineurs, connus et référencés par le BRGM (inventaire Basias) - Un réseau routier peu accidentogène <p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de risques d'inondation par débordement des cours d'eau ou de remontées de nappes - Peu de sites industriels - Des risques d'accidents de la route faibles en raison de la limitation importante de la vitesse en centre-ville 	<p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un risque d'inondation par remontées de nappes ou débordements des cours d'eau important mais qui épargne le centre-ville et le périmètre du Secteur sauvegardé - Un risque incendie fort, lié à la végétation méditerranéenne et la présence de vents forts - Des risques potentiels liés à la canalisation de gaz et au transport de matières dangereuses (TMD) <p>A l'échelle de la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des risques de ruissèlement des eaux pluviales (importante imperméabilisation des sols) - Risque incendie faibles mais à prendre en compte du fait de la proximité d'espaces boisés à l'Est du Secteur sauvegardé
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Application du principe de précaution visant à prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens : <ul style="list-style-type: none"> ○ proscrire l'urbanisation dans les zones présentant un risque fort d'inondation, de ruissèlement, de feu de forêt ou de risque technologiques, ○ maintien des espaces coupe-feux naturels (terres agricoles, espaces ouverts) ou artificiels (routes, équipements de plein air, coupe feux artificiel) entre les espaces urbanisés et les massifs boisés. • Gérer de manière maîtrisée les eaux pluviales, via la poursuite de la réalisation d'équipements et d'aménagements en prenant en compte les axes d'écoulements des eaux pluviales. • Poursuivre les efforts pour lutter contre le risque incendie : aménagements spécifiques, sensibilisation, etc. • Sensibiliser de manière générale les populations aux risques naturels et technologiques et sur la sécurité routière. 	

II.3.2.1 – Les pollutions sur le territoire communal :

Qualité de l'air

Le suivi de la qualité de l'air et de la pollution atmosphérique est réalisé par Air Languedoc-Roussillon.

Un Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air sur la période 2010-2015 est réalisé par cet organisme à l'échelle régionale uniquement avec des stations de contrôle sur certaines villes comme Nîmes.

Une attention particulière est portée aux polluants réglementés dans l'air ambiant : dioxyde de carbone, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, Ozone, particules en suspension, etc.

En particulier, le Languedoc-Roussillon est touché par la **formation et l'accumulation d'ozone** plus importante qu'en moyenne sur une autre région du fait :

- du climat régional (ensoleillement important et températures élevées qui favorisent la formation d'ozone)
- de l'augmentation estivale du trafic routier
- de l'importation de pollution de la Vallée du Rhône et le Sud-Est du Gard.

Le Languedoc-Roussillon est également touché par une forte **concentration de pollen** émis dans l'atmosphère par les cyprès entre autre.

Enfin, la problématique du **radon** touche également les zones granitiques du Gard. Les teneurs en radon dans l'habitat sont directement liées à la nature du sous-sol.

Globalement, la qualité de l'air dans le Gard est bonne ; le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région Languedoc-Roussillon n'identifie pas Uzès comme une commune sensible du point de vue de la qualité de l'air. Il n'existe pas de station d'analyse de l'air dans le centre-ville d'Uzès.

Pollution des eaux

La pollution des eaux par rejets industriels n'est pas connue.

Le rapport annuel 2012 de Véolia Eau concernant l'assainissement des eaux usées ne fait pas état de l'impact du réseau d'assainissement sur l'environnement.

La pollution des cours d'eau par les eaux de ruissellement n'est pas évaluée par le Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

II.3.2.2 – Les nuisances sur le territoire communal

Les Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

Les ICPE Haribo-Ricqlès-Zan, Dinatal SA et Chazzenam (Athesa) peuvent générer des nuisances pour les habitations qui les entourent (bruit, odeurs, TMD, etc.)

Aucune ICPE ne se situe dans le Secteur sauvegardé.

Le traitement des déchets :

Le code de l'environnement rappelle à l'article L.541-2 que toute personne qui produit ou détruit des déchets dans les conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

En particulier, la collecte des déchets ménagers est assurée par SITCOM Région Uzès. Leur traitement est assuré par SUD RHONE ENVIRONNEMENT. Le schéma de collecte des matières de vidanges préconise leur traitement par la station d'épuration d'Uzès.

D'autre part, l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2002 portant approbation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département du Gard s'impose aux personnes morales de droit public et à leurs concessionnaires, tant pour leurs projets futurs que pour leur organisation actuelle.

Les nuisances acoustiques :

Le territoire communal est concerné par des nuisances acoustiques générées principalement par trois infrastructures de transports terrestres (selon l'arrêté préfectoral du 29 décembre 1998) :

- La RD 982, infrastructure de catégorie 4 : infrastructure caractérisée par un niveau sonore de référence entre 6h et 22h compris entre 65 et 70 dB (entre 60 et 65 dB pour la période 22h/6h). La largeur maximale du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de cette infrastructure est de 30 mètres.
- Le RD 981, infrastructure de catégorie 3 : infrastructure caractérisée par un niveau sonore de référence entre 6h et 22h compris entre 70 et 76 dB (entre 65 et 71 dB pour la période 22h/6h). La largeur maximale du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de cette infrastructure est de 100 mètres.

Dans le Secteur sauvegardé, les nuisances sonores sont générées par les routes RD 982 et RD 979 qui traversent le centre-ville par le tour de ville. Cependant la faible allure des véhicules, excepté le cas de poids lourds et de leur benne, amenuise les nuisances acoustiques.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité globale de l'air - Pas de pollution notable des sols - Traitement des déchets par le SICTOMU 	<ul style="list-style-type: none"> - La région est caractérisée de manière générale par un fort taux de pollen et d'ozone en période estivale - Des nuisances sonores perceptibles du fait de la présence d'axe à grande circulation sur le territoire
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : favoriser les transports en commun, les transports doux, etc. • Eviter la proximité entre zones d'habitat et infrastructures de transport (application de la loi Barnier) 	

II.4.1.1 - Le système d'adduction en eau potable de la commune et service public d'eau potable d'Uzès

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

La ressource en eau potable et le réseau d'adduction

La commune d'Uzès est alimentée par le captage de la Fontaine d'Eure, exutoire de l'aquifère karstique Urganien.

Depuis 2010, le forage des Fouzes permet une « bascule » dès que l'eau du forage de la Fontaine de l'Eure présente une forte turbidité.

Une des trois pompes de la station de pompage de la Fontaine de l'Eure a été remplacée en 2015 pour améliorer le rendement de distribution et sécuriser l'approvisionnement en eau.

L'arrêté préfectoral du 6 Août 2003 portant déclaration d'utilité publique du captage de la Fontaine d'Eure et de ses périmètres de protection fixe à 700 m³/h et 8 000 m³/jour le débit que la commune est autorisée à prélever.

Les eaux pompées sont relevées vers trois réservoirs (deux de 1500 m³ et un de 3000 m³) soit une capacité de 6000 m³, situé au lieu-dit La Garrigue.

La distribution depuis ce réservoir est assurée gravitairement pour la quasi-totalité des abonnés de la commune ; seuls deux petits secteurs font l'objet d'un mode de distribution particulier :

- Un premier secteur situé au Sud-Est de la commune (après l'usine Haribo) est équipé d'un réducteur de pression (distribution par cône de réduction)
- Un second, situé au Nord du territoire communal (Quartier de Jols), est surpressé.

Le schéma directeur de distribution de l'eau est le suivant :

- L'ensemble du centre-ville est desservi par une canalisation de 250 mm de diamètre
- « Le quartier nord » et le « quartier sud » (Cf. *Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès*) sont chacun alimentés par une conduite en de 300 mm de diamètre partant de la station de pompage.
- Ces différents réseaux sont connectés entre eux soit par des conduites de 150 mm de diamètre voir 125 mm.

Le linéaire de conduite est de 120 km environ.

L'approvisionnement en eau grâce à ces réseaux est satisfaisant d'après le Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès.

Le service de gestion de l'eau potable

Le service de l'eau potable est en gestion directe : la distribution ainsi que la gestion administrative et comptable sont réalisés par les agents municipaux.

Concernant l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et le relevé des compteurs, un contrat de prestation de service est conclu avec la société VEOLIA EAU ; la ville conserve la gestion de son réseau de distribution d'eau potable et la responsabilité (système de Délégation de Service Public avec Véolia Eau).

Qualité de l'eau potable

Le *Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès* indique que 100% des analyses réalisées en 2012 par le Laboratoire I.P.L. agréé Cofrac (comité français accréditation), correspondent aux critères exigibles pour les eaux d'alimentation en termes de qualité sanitaire.

La consommation en eau potable à l'échelle communale :

La ressource couvre aujourd'hui les besoins de la population (5010 abonnés en 2012 et 35 administrations regroupant par exemple les hôpitaux et lycées). Le volume de production s'est élevé en 2007 à 1 481 690 m³ alors que la consommation totale n'était que de 982 089 m³. Le pourcentage de perte s'élève donc à 33.4%, pourcentage qui a énormément diminué depuis le début des années 2000 ou celui-ci s'élevait à 64.4%.

Les travaux de réhabilitation du réseau depuis 2002 ont permis d'améliorer de façon notable le rendement du réseau.

Pompage et consommation d'eau potable à Uzès entre 2007 et 2012

Source : Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2012 à Uzès

CONSOMMATION	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pompage	1 481 690	1 358 837	1 418 130	1 488 972	1 473 472	1 431 441
%	67%	67%	66%	62%	63%	65%
M3 facturés	732 090	656 849	676 583	667 400	674 469	668 827
CONSOM. VILLE *	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000
CONSOM TOTALE	992 090	916 849	936 583	927 400	934 469	928 827
PRIX DU M3	0,93	0,96	1	1,05	1,10	1,15

En 2012, le pompage d'eau potable de la ville est d'environ 1,4 millions de m3 et est inférieur que les deux années précédentes.

La consommation en eau est globalement stable depuis 2007 avec une consommation de 930 000 m3 environ en 2012.

Le rendement du réseau d'eau potable est donc faible et sa rentabilité l'est également (rentabilité du réseau par rapport aux quantités facturées et quantités produites de 1 sur 2).

La consommation en eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé :

Aucune donnée infra communale ne permet de quantifier la consommation d'eau potable à l'échelle du Secteur sauvegardé.

Les abonnés et le prix de l'eau :

Le nombre d'abonnés est relativement constant depuis 10 ans même s'il est en légère augmentation. Il est actuellement de 5010 particuliers abonnés en plus des 35 administrations.

Evolution du nombre d'abonnés à Uzès

ANNEE	Nombre d'abonnés
2002	4617
2003	4720
2004	4869
2005	4905
2006	4982
2007	4972
2008	5012
2009	5043
2010	4975
2011	4997
2012	4975 +35

Le prix de l'eau potable est actuellement de 1,15 euros/m3. Il est en légère augmentation depuis 2007.

Des redevances et taxes notamment d'assainissement élèvent le prix du m3 d'eau à 2,57 euros en 2012 pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (ce qui concerne l'ensemble des abonnés du centre-ville et du secteur sauvegardé).

EAU	1,15
REDEVANCE POUR POLLUTION	0,22
TOTAL HT	1,37
T.V.A 5.50 %	0,08
REDEVANCE POUR MODERNISATION	0,15
ASSAINISS. PART FERMIERE	0,73
ASSAINISS.PART COMMUNALE	0,17
TOTAL HT	1,05
T.V.A. 7%	0,07
TOTAL TTC	2,57

Etudes mises en œuvre pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable de la ville :

Une première phase d'étude a été réalisée en 2001 et a permis d'établir un diagnostic et un schéma directeur d'eau potable (Sté G2C Environnement).

Une deuxième phase concerne la modélisation du réseau. Elle a été finalisée en 2006.

Travaux d'entretien du réseau à l'échelle de la communale :

En 2012, 400 compteurs ont été renouvelés soit le double qu'en 2011 (188). Cela comprend aussi bien la pose de nouveaux compteurs que le renouvellement d'anciens. Cependant ce chiffre est considéré comme largement insuffisant car le parc de compteurs comprend plus de 65 % de compteurs de plus de 10 ans et l'arrêté du 6 mars 2007 oblige à remplacer les compteurs en fin de validité après 10 ans d'âge.

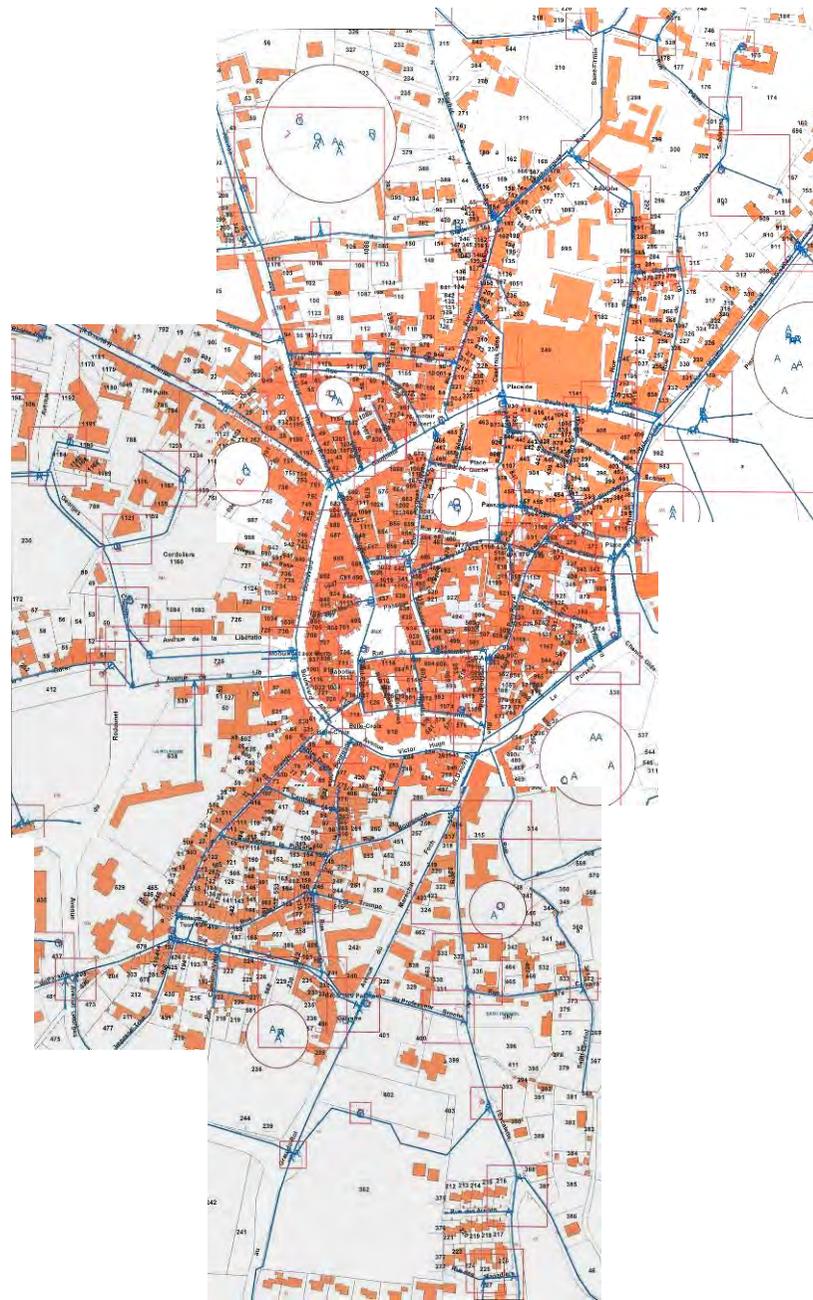
D'autre part, dans l'objectif de réduction de ses pertes et d'amélioration du rendement la collectivité a engagé d'importants travaux de renouvellement de réseau en 2012 sur :

- La rue et l'impasse de La Trompe
- La rue Petite Bourgade
- Le chemin Capucin vieux
- La Pampérigouste
- Le chemin de La Flesque
- La reprise de nos réseaux pour la réalisation du giratoire D 982- D22

II.4.1.2 Travaux d'entretien du réseau dans le périmètre du Secteur sauvegardé :

Des travaux de renouvellement du réseau ont été engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites. Le réseau a notamment été renouvelé dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade. Dans le même temps, de nouveaux revêtements de sol ont été posés remettant ces deux rues en valeur (enrobé simple rue du Salin et pavage calcaire rue de La Petite Bourgade).

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
A l'échelle de la commune : <ul style="list-style-type: none">- Une ressource suffisante pour les besoins de la commune à moyen terme- Bonne qualité de l'eau potable et approvisionnement satisfaisant- Consommation stable de l'eau et prix au m3 en faible augmentation- Des études et travaux engagés pour améliorer l'efficacité globale du réseau A l'échelle de Secteur sauvegardé : <ul style="list-style-type: none">- Travaux de renouvellement du réseau engagés en 2012 par la collectivité pour réduire les pertes par porosité et fuites dans la rue de Salin et la rue de La Petite Bourgade.	A l'échelle de la commune : <ul style="list-style-type: none">- Travaux d'entretien et de renouvellement du matériel au niveau de la station de pompage principale et du stockage de l'eau- Travaux de renouvellement insuffisants des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007- Porosité et fuites encore importantes sur le réseau et perte d'eau potable
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none">• Assurer le renouvellement des compteurs d'eau au vu de l'arrêté du 6 mars 2007• Assurer les travaux de rénovation du réseau pour limiter les pertes en eau• Accorder une attention particulière aux revêtements de sol posés lors des travaux effectués sur les réseaux enterrés.	



Carte des réseaux (sources ST Uzès)

Le système d'assainissement collectif :

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

La gouvernance du service public de l'eau est organisée à Uzès de la manière suivante :

- **L'autorité organisatrice publique est la collectivité de la commune d'Uzès.** Elle fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur.
- **L'opérateur est Véolia Eau (Compagnie Générale des Eaux).** Elle opère le service de manière contractuelle et assure l'amélioration continue du service : collecte des eaux usées et traitement, dépollution, refoulement, relevé des compteurs.
- Le contrat précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat. **La nature du contrat passé entre Uzès et Véolia Eau est un affermage ; sa durée est de 01/01/2003 au 31/12/2014.**

Caractéristiques principales du service d'assainissement collectif :

- 8755 habitants desservis et 4077 abonnés (clients)
- 1 usine de dépollution (station d'épuration) d'une capacité totale de 29 167 équivalents habitants
- 6 postes de relèvement
- 44 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées hors branchements
- 526 000 m³ traités environ sur l'année 2012

Le système d'assainissement collectif comprend :

- un réseau séparatif de collecte des eaux usées, dont le diagnostic établi en 2001 par le bureau d'études G2C Environnement a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements (infiltrations, mises en charge, corrosions), dus principalement au manque d'ouvrages de prétraitement, à des défauts de conception, à des noeuds hydrauliques et plus généralement au vieillissement du réseau.
- d'une station d'épuration dimensionnée pour recevoir 29 167 équivalents habitants, largement dimensionnée puisqu'elle traite actuellement un volume d'effluents correspondant à environ 19 000 équivalents habitants. Toutefois, 5 % des valeurs de flux enregistrés sont supérieures à la capacité maximale de la station d'épuration.

- **Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif sauf (exception au sud du Portalet).**

Station d'épuration

La station d'épuration est située au sud-est de la commune. Elle a une capacité totale de dépollution de 29 167 équivalents-habitants et reçoit une charge moyenne annuelle entrante de 17627 équivalents-habitants.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 501 511 m³, soit un débit moyen journalier de 1 370 m³/j. Le maximum atteint est de 3 501 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 24 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 750 kg de DBO5 par jour.

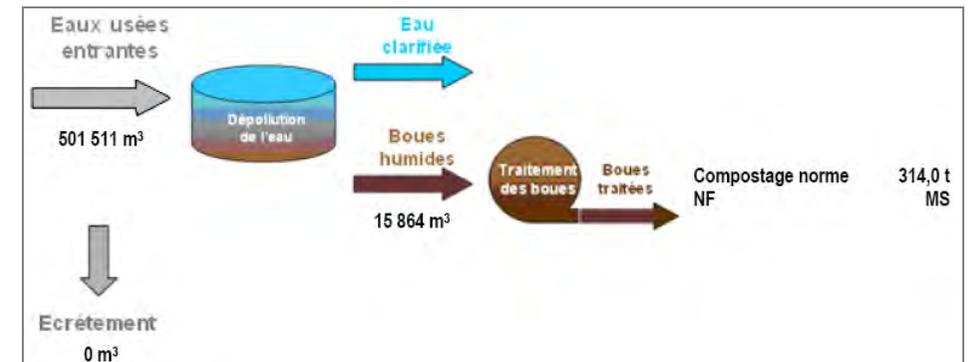


Schéma du traitement des eaux usées entrantes dans la STEP d'Uzès. Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

Les eaux usées de la STEP bénéficient aujourd'hui d'un traitement poussé du carbone et de l'azote. Les autorités ont redéfini dans un arrêté de rejet de mars 2003 les objectifs pour les niveaux de qualité minimale de rejet des eaux épurées sur l'agglomération d'Uzès, en fixant notamment des objectifs de déphosphatation et de désinfection. La technologie proposée est une filtration sur sable à lavage continu. Les filtres prévus sont réalisés sous forme de cuve cylindro-conique en inox et installés à l'extérieur.

La station d'épuration a fait l'objet du renouvellement complet de la centrifugeuse à boues. Ce renouvellement s'est achevé début 2013 pour un coût de 87 321,60 euros.

Véolia Eau fait remarquer dans son rapport annuel (2012) que l'état du génie civil de la Step est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment).

Véolia Eau constate également une baisse du volume reçu à la station d'épuration (- 14%) sur l'année 2012.

La commune a également demandé à l'entreprise Haribo, la mise en place un dispositif de pré-traitement des eaux usées pour réduire la pollution industrielle libérant ainsi de la capacité à traiter des effluents domestiques supplémentaires.

Performance du service et du traitement des eaux usées

Certification du service :

L'intégralité du périmètre opérationnel de Véolia eau est certifiée ISO 9001 (Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche management qualité effectuée par le délégataire)

Efficacité de la collecte et de la dépollution des eaux usées :

- Efficacité de la collecte :

La surveillance du réseau de collecte a été réalisée en 2011 par inspection des canalisations par caméra sur 650 mètre linéaire (ml). Les tests à la fumée et à l'eau n'ont pas été réalisés.

Une attention particulière est portée aux points de rejet des déversoirs d'orage et les « trop plein » des postes de relèvement qui permettent de maîtriser les déversements d'affluents dans le milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte indique 20 points en 2011 (points correspondants à l'identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs) et 30 points en 2012 (exigences précédentes plus évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet). Cet indice permet de connaître l'impact environnemental du réseau d'assainissement et de mettre en place des dispositifs visant à éviter ou réduire les rejets polluants.

46 opérations de curage de canalisations ont été réalisés soit 11 375 mètre linéaire de canalisations curées en 2012 (pour 51 opérations en 2011). De même, 101 interventions de désobstructions sur le réseau ont été conduites en 2012 (174 en 2011).

Le nombre de point du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage permet d'évaluer l'état structurel de celui-ci. En 2012, le nombre de points concernés sur le réseau est était de 18 pour 16 en 2011.

- Efficacité du traitement :

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires, tant concernant les ouvrages eux-mêmes que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel, est appréciée au travers d'indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau).

- Conformité des performances des équipements d'épuration
Performance globale du service : 100% en 2011 et 96% en 2012

- Conformité des rejets d'épuration
Performance globale du service : 100% en 2011 et 95,8 % en 2012

- Conformité réglementaire des rejets
Performance globale du service : 100% en 2011 et 100% en 2012

- Evolution de la charge entrante :

	2011	2012
Volume entrant (m3/j)	1 593	1 370
Capacité hydraulique (m3/j)	2 500	2 500
Charge DBO5 entrante (kg/j)	937	1 058
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 750	1 750

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

- Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO5	MES	NH4	NGL	PN
Nombre de bilans disponibles	24	24	24	13	13	13
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	2 348	1 058	582	106,2	106,4	11,3
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	42,0	3,2	4,0	4,7	10,0	0,5
Rendement moyen annuel (%)	98	100	99	96	91	96
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	29,2	2,2	2,8	3,3	7,0	0,4
Prescription de rejet – Concentration max. bilan (mg/l)	65,00	15,00	35,00			
Prescription de rejet – Concentration max. moyenne annuelle (mg/l)					20,00	1,00

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'efficacité du service, de la collecte et du traitement des eaux usées par Véolia Eau semblent bons au vu :

- de la certification ISO 9001.
- des opérations de surveillance et désobstruction du réseau.
- de la bonne conformité des systèmes de traitement appréciée grâce aux indicateurs introduits par le décret du 2 mai 2007 et du 22 juin 2007 (performance proche de 100 % en 2012).
- de la capacité hydraulique et épuratoire de la STEP supérieure aux volumes entrants et charges DBO5 entrantes.
- De la concentration moyenne annuelle de sortie par Demande Biochimique en Oxygène (DBO5), Demande Chimique en Oxygène (DCO) et autres exigences chimiques (MES, NK, NGL, Pt) inférieures aux prescriptions de rejet réglementés.
- au rendement moyen annuel de la STEP (proche de 100% par exigences : DCO, DBO 5, etc.)

Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement à réaliser, en cours ou programmés

A l'échelle communale hors Secteur sauvegardé :

Station d'épuration : son état en termes de génie civil est à surveiller (bâtiment d'exploitation notamment)

Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Surveillance	"Réglementation : L'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées impose l'équipement en instruments de mesure des déversoirs d'orage."	La mise en place des équipements de mesure devra se faire en 2013.
Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : Boulevard des Alliés : contre pente"	Prévoir le renouvellement de ces tronçons.

Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont Boulevard des Alliés (principalement). Obligations de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphoniques mais par infiltration dans les caves."	Prévoir le renouvellement de ces tronçons
--	--	--

Les 6 postes de relevage nécessitent des travaux d'entretien ou de mise en sécurité du site :
Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

PR LE CAMPING	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR SERRE BONNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR GISFORT	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR REDOUNET	Le site n'est pas clôturé	Prévoir la mise en place d'une clôture.
PR PONT DES CHARETTES	Le génie civil est fortement dégradé dans le PR. La situation devient vraiment URGENTE.	Prévoir la reprise du génie civil.
PR SERRE BONNET	Des odeurs remontent dans les boîtes de branchements de certains particuliers	il serait opportun de mettre en place une ventilation désodorisée au niveau du PR

A l'échelle du Secteur sauvegardé :

Certains réseaux nécessitent un renouvellement : *Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012*

Tronçons du réseau défectueux	"Tronçons défectueux : Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie : contre pente plus regard à remplacer ; Place aux Herbes : mauvais état général du collecteur ; Le Portalet : mauvais état général du collecteur."	Prévoir le renouvellement de ces tronçons.
Autres problèmes concernant les réseaux	"Beaucoup de problèmes sur les réseaux principaux qui sont Boulevard Gambetta . Nous sommes contraints de faire des curages réguliers car il y a très peu de pente et beaucoup de graisses qui viennent obstruer le réseau (bac à graisses des restaurants ???). Et les réseaux ne sont pas en bon état. Pour information, quand nous intervenons sur ces secteurs pour une obstruction, le réseau se met en charge mais ne déborde pas par les regards ou caisses siphonides mais par infiltration dans les caves."	Prévoir le renouvellement de ces tronçons

Source : Synthèse du rapport annuel du délégataire, 2012

L'assainissement non collectif :

Le périmètre du secteur sauvegardé n'est pas concerné par l'assainissement non collectif sauf au niveau du Portalet.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<p>Une station d'épuration largement dimensionnée pour le volume à traiter</p> <p>Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, tous les bâtiments sont raccordés à l'assainissement collectif.</p> <p>Tous les réseaux sont en séparatif.</p>	<p>Certains réseaux nécessitent un renouvellement ou une surveillance particulière : Rue Jacques d'Uzès et Rue Pellisserie, Place aux Herbes, Le Portalet, Boulevard Gambetta (collecteurs ou regards à changer, contrepente, etc.)</p> <p>Le réseau d'eaux usées a très peu de pente et des graisses en quantité anormalement importante viennent obstruer le réseau</p>
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer le bon entretien du réseau d'assainissement (canalisation, collecteurs, postes de relevage, points de rejet des déversoirs d'orage, STEP, etc.) et le renouvellement de certains tronçons identifiés. Favoriser des pentes plus importantes sur les nouveaux tronçons pour faciliter l'écoulement des eaux usées et des graisses Finaliser le Schéma directeur d'assainissement pour mieux identifier les enjeux et objectifs relatifs à l'assainissement collectif et mettre en place des mesures visant à éviter, réduire et compenser son impact sur l'environnement, notamment en termes de rejets polluant au niveau de la STEP mais aussi par porosité générale du réseau. 	

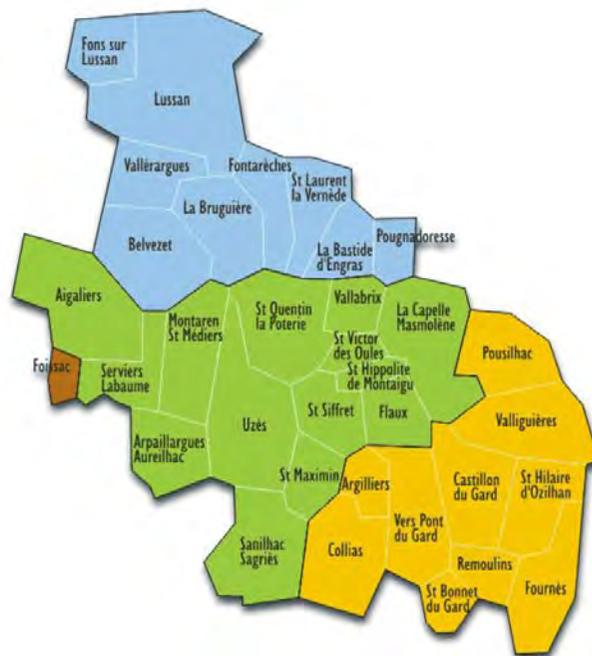
II.4.3 - La collecte et le traitement des déchets

Le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU)** est un groupement de communes qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les usagers de 34 communes. Ces communes sont réparties pour la majorité d'entre elles sur les communautés de communes de l'Uzège, du Pont du Gard et du Grand Lussan.

33 250 habitants sont desservis par les services du SICTOMU selon le recensement INSEE 2006 revu en 2012.

Groupement de communes adhérant au SICTOMU

Source : SICTOMU



en bleu : Communauté de communes du Grand Lussan

en vert : Communauté de Communes de l'Uzège

en jaune : Communauté de Communes du Pont du Gard

en marron : la commune de Foissac a délégué directement sa compétence "élimination des déchets".

Superficie du territoire : 522 km²

Depuis juillet 2002, la compétence traitement a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (SRE), situé à Beaucaire.

Le SICTOMU fonctionne en régie directe : la collecte est assurée par les employés et le matériel du syndicat. En revanche le traitement de tous les déchets collectés sur le territoire est délégué à Sud Rhône Environnement, un autre Syndicat Mixte.

Le SICTOMU est financé d'une part par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et d'autre part par la Redevance Spéciale, basée sur le volume de déchets produits et réglée directement par les professionnels.

Trois déchèteries sont gérées par le SICTOMU (Uzès, Fournès et Lussan). La déchetterie d'Uzès est accessible à 16 autres communes (soit 22 500 habitants environ) et les tonnages annuels apportés sont de l'ordre de 7 500 tonnes (principalement des gravats, des végétaux et des déchets divers). Cette déchetterie est la plus fréquentée des trois.

Les usagers peuvent se rendre en déchetterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, **3** déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Ils sont limités à 1m³ par jour et 3m³ par semaine.

Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions d'adhésion avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret leur donnant accès ces dernières.

La déchetterie d'Uzès

Déchetterie utilisée par **17** communes

Population concernée : **22 458** habitants

Tonnages apportés en 2012 : **7 682** tonnes

Ratio par habitant : **342** kg/hab.

Nombre de passages : **51 240** en 2012

En 2012, le SICTOMU évacue chaque a évacué 11 200 tonnes d'ordures ménagères (soit une ration de 333 kg par habitant et par an environ) et 9 800 tonnes de déchets issues des 3 déchetteries.

Les ordures ménagères résiduelles

2 modes de collectes

> Une collecte en porte à porte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSIdus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer est équipé de son propre bac. Les volumes de ces bacs sont fournis en fonction du nombre d'habitants par foyer pour une fréquence de ramassage adaptée. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs, certains établissements et des professionnels peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

> Une collecte en apport volontaire

Parallèlement, des colonnes enterrées de reste ont été installées pour des zones spécifiques, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médières (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (2), Saint Siffret (1), Serviers Labaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller de 3 à 8 fois par semaine (C3 à C8) selon le lieu et la période.

La compétence « traitement »

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué depuis 2002 à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. Basé à Beaucaire, SRE est ainsi chargé d'utiliser des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

Que deviennent les déchets collectés ?

Selon la famille de déchets, les déchets vont connaître des chemins différents. Certains seront recyclés, certains bénéficieront d'une valorisation matière, d'autres seront enfouis. Des étapes préalables sont nécessaires pour quelques familles de déchets. Un passage par le quai de transfert ou par un centre de tri peut en effet être indispensable.

Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à Sud Rhône Environnement, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à côté de son siège à Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du reste et des gros cartons des professionnels.

Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m³ à 30m³ et ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri. Conformément à la délégation de compétence, c'est SRE qui contracte avec des sociétés de transports pour l'acheminement de ces bennes. En 2012, les sociétés Pasini et JPM ont été utilisées.

Un centre de tri pour certains déchets ...

Etant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balle et envoyés vers leur filière de valorisation. En 2012, les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y ont été amenés.

... le tri mécano-biologique pour le ResTE

Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécanobiologique.

Grâce à ce procédé, **32%** des déchets de Reste collectés en 2012 ont pu être transformés en compost. Les **68%** restants sont par contre enfouis à Bellegarde. à noter que ce principe de valorisation matière est en conformité avec les prérogatives fixées par le Grenelle de l'Environnement.

Les points forts	Les points faibles / les contraintes
<ul style="list-style-type: none"> - Un syndicat intercommunal qui assure l'évacuation organisée des ordures ménagères sur 34 communes - La présence de 3 déchèteries sur le territoire d'intervention du SICTOMU dont une à Uzès - Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives qui permet de mutualiser le ramassage et de diminuer les nuisances associées (bruit, encombrement, odeurs). - Une collecte sélective des déchets facilitant leur recyclage (verre/papier/emballage ainsi que les ordures ménagères générales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de collecte des ordures ménagères par beines collectives parfois contraignantes en centre-ville (éloignement de l'habitation)
Les enjeux / objectifs qui ressortent	
<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser et optimiser la collecte sélective des déchets • Maintenir et développer le système de collecte des ordures ménagères par beines collectives dans le centre-ville et le Secteur sauvegardé afin de limiter son impact dans l'hyper centre (bruit, encombrement, aspect visuel des bennes à ordures individuels, etc.). 	

La commune n'a pas de projet nouveau en matière de desserte numérique (source : commune, septembre 2015).

La desserte numérique de la ville emprunte les infrastructures existantes de l'opérateur historique. Il n'y a pas de réseau numérique dédié.

II.4.5 - La défense incendie du centre-ville

Source : SDIS du Gard, janvier 2015

Règlementation, rappel :

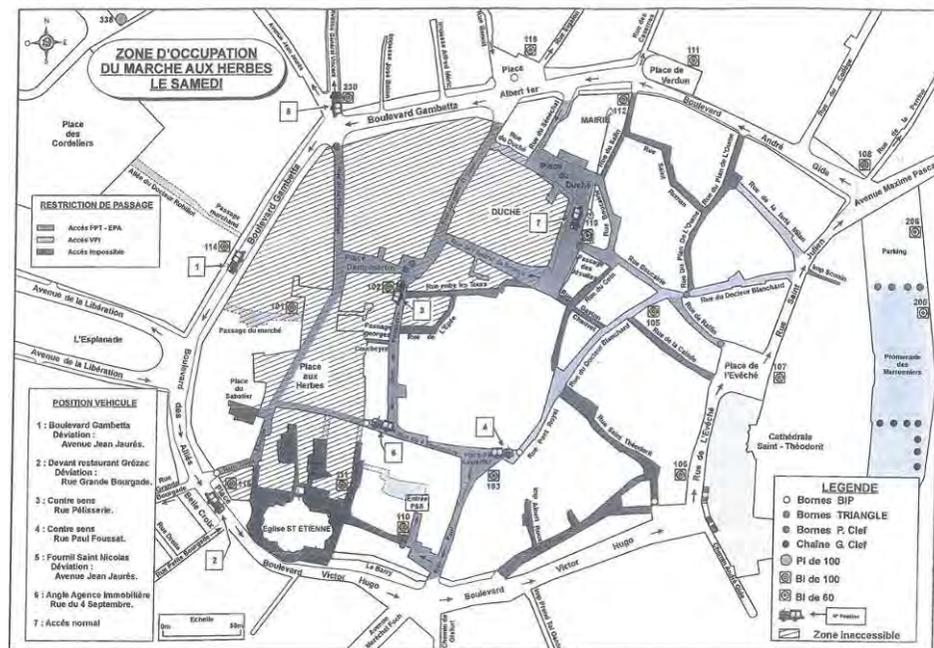
Les besoins en eau pour la lutte contre l'incendie sont proportionnés aux risques à défendre et définis par :

- La circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951
- Le document technique « D9 »

Il en ressort que les sapeurs-pompiers doivent trouver, à proximité de tout risque moyen, au minimum 300 m³ d'eau utilisable en 2 heures.

Cela peut être satisfait par :

- Soit un réseau de distribution d'eau doté de poteaux ou bouches d'incendie de 10 mm normalisés (NFS 61-213, débitant au minimum 10000l/mn sous une pression dynamique de 1 bar
- Soit par l'aménagement de points d'eau naturels
- Soit par la création de réserves artificielles



Le bilan 2014 de la vérification des hydrants par les services du SDIS du Gard fait apparaître un certain nombre d'hydrants opérationnels mais non réglementaires, ou non opérationnels.

Les hydrants non opérationnels feront l'objet d'une remise en état.

CHAPITRE III - LES CHOIX RETENUS

Bernard WAGON, architecte urbaniste
Carole JAFFRE, chargée d'études, urbaniste
GHECO Urbanistes

III.1 – COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LE PADD DU PLU en vigueur

Source : PLU approuvé le 28 avril 2006 (modifié ensuite)

PADD du PLU approuvé en 2006 (révision du POS en PLU)	Compatibilité du PSMV
<p>1 - Maîtriser la croissance démographique de la commune</p> <p>A moyen terme (10 ans), la volonté communale est d'atteindre les 10 000 à 11 000 habitants soit un taux de croissance annuelle moyen compris entre 1,64 % et 2,61 % sur la base d'une population estimée en 2003 à 8 500 habitants.</p> <p>Par conséquent, pour respecter ces objectifs quantitatifs, aucune nouvelle zone d'urbanisation future n'a été délimitée, mise à part une zone II AU de Careiron anciennement classée en zone Uc1 de l'hôpital du même nom. La zone de la Route de Nîmes, classée en I NA au POS de 1997 a été reclassée en zone d'urbanisation à vocation d'habitat II AU2, tout comme la zone classée en I NAb route de Nîmes au nord de la rue Georges Chauvin, reclassée en II AU3.</p> <p>Ces zones II AU, qui couvrent 30 hectares, viendront compléter les disponibilités foncières existant sur la ZAC Chauvin (300 logements environ), la ZAC de Mayac (50 logements environ) et le PAE du Mas d'Azur (200 logements environ) dont l'urbanisation vient tout juste de démarrer.</p> <p>Les autres zones d'urbanisation futures délimitées par le POS de 1997 sont conservées en réserves foncières (zones I AU).</p>	<p>Sans objet pour le PSMV</p>
<p>2 - Rééquilibrer le développement urbain de l'agglomération</p> <p>Le développement urbain que la commune a connu dans les années 80-90 s'est essentiellement fait au Nord et à l'Est de l'agglomération (ZAC Mayac, ZAC Chauvin). L'enjeu aujourd'hui est de rééquilibrer le développement urbain de l'agglomération et de maîtriser les conditions d'ouverture à l'urbanisation des nouvelles zones d'extension urbaine.</p> <p>Toutes les zones II AU sont situées au Sud du centre-ville d'Uzès, et constituent des dents creuses en tissu urbain.</p> <p>Afin d'assurer un aménagement cohérent et de qualité, les zones ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que sous forme d'opération d'ensemble sur l'ensemble de la zone (zone II AU2 et IIAU3) et au minimum d'un hectare (autres zones II AU).</p> <p>La zone du chemin de Nîmes devra offrir une diversité susceptible de répondre à la diversité des besoins en matière d'habitat ; cette diversité portera à la fois sur la superficie des terrains proposés et les produits logements proposés (habitat individuel ou collectif, en accession ou en location).</p> <p>Elle devra à terme non seulement constituer un véritable quartier, mais aussi faire partie intégrante de l'agglomération. Pour cela une attention majeure sera portée aux relations fonctionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Entre ce nouveau quartier et les quartiers limitrophes : ainsi la création d'une liaison avec le quartier du Mas Careiron à l'Est et d'un espace de promenade le long des bassins de rétention du Redounet, constituent des enjeux forts. Le quartier au Sud du Mas Careiron se trouverait également désenclavé, permettant une urbanisation de faible densité. <input type="checkbox"/> Entre ce nouveau quartier, et l'axe structurant que constitue la route de Nîmes. <p>Cette zone du Chemin de Nîmes assure également la diversité avec des logements collectifs et individuels et autres équipements.</p>	<p>Sans objet pour le PSMV</p>

<p>3 - Requalifier les quartiers d'urbanisation existants</p> <p>Parallèlement à l'ouverture de zones II AU, la commune s'engage dans un processus de requalification du centre ancien et d'une politique concernant l'accueil des gens du voyage.</p> <p>L'effort portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'extension du secteur sauvegardé qui aujourd'hui ne concerne que le quartier délimité par les boulevards et s'étendra notamment au faubourg sud : le quartier de la Bourgade. <input type="checkbox"/> La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le centre-ville. <input type="checkbox"/> La recherche d'un terrain pour accueillir les gens du voyage à proximité des équipements et des commerces. <p>Cet effort de requalification va de pair avec une réorganisation du stationnement et de la circulation.</p>	<p>Extension du secteur sauvegardé mentionnée au PLU</p>
<p>4 - Organiser de manière cohérente la circulation et le stationnement</p> <p>La ville d'Uzès est desservie par un réseau dense de routes départementales convergeant vers le centre-ville : la RD 979 (route de Nîmes, route de Lussan), la RD 981 (route d'Avignon et route d'Alès) et la RD 982 (route de Bagnols-sur-Cèze et route d'Anduze). Ces trois axes aboutissent sur les boulevards à sens unique ceinturant le centre ancien.</p> <p>Rares sont les connexions entre ces grandes pénétrantes, qui permettraient de contourner le centre -ville et de limiter ainsi la circulation sur les boulevards, surchargés aux heures de pointes ; aujourd'hui seul l'axe constitué par l'Avenue Georges Chauvin, l'Avenue du Redounet et l'Avenue Georges Pompidou permet de relier la Route d'Alès (RD 981) à la Route de Nîmes (RD 979) en évitant les boulevards.</p> <p>Il est prévu à terme, pour limiter la circulation de transit sur les boulevards et ainsi contribuer à une meilleure qualité du centre-ville, de créer de nouvelles liaisons entre les principales pénétrantes. Un certain nombre d'emplacements réservés ont ainsi été portés au PLU pour la création de nouvelles voies (notamment entre la route de Lussan et la route d'Alès), l'élargissement des rues trop étroites (rue du Stade, ou rue Fernand Roybet), l'aménagement de carrefour dangereux (création de giratoires au niveau des routes de Lussan ou d'Alès).</p> <p>Une réflexion globale, est par ailleurs menée par la Communauté de Communes de l'Uzège, sur la création d'une liaison entre la RD 982 et la RD 981 qui passerait à l'Est de la ville d'Uzès et dévierait ainsi les flux de transit entre la vallée du Rhône et l'autoroute A9.</p> <p>Le stationnement est également un problème majeur auquel est confronté le centre-ville d'Uzès ; sa capacité totale est de 1565 places. On constate, un manque de places de stationnement, mais aussi un déséquilibre spatial dans l'offre.</p> <p><u>Orientations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Projet de déviation à l'Est de l'agglomération entre la RD 982 et la RD 981, cette réflexion reste trop peu avancée pour donner des hypothèses de tracés. <input type="checkbox"/> Prévision d'un schéma de circulation automobile et piétonne par l'intermédiaire d'emplacements réservés (nouveaux axes). 	<p>Objectifs d'améliorer la circulation qui concerne en partie et indirectement le Secteur Sauvegardé, quant aux aménagements, mais dont la mise en œuvre relève du PLU</p>
<p>5 - Favoriser l'accueil d'entreprises sur la commune</p> <p>La réflexion concernant l'accueil d'entreprises sur la commune a abouti à</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La requalification en zone IV AU à vocation d'activité de la zone du Mas de Mèze, située à l'Ouest de l'agglomération, au Sud de la route d'Alès. 	<p>Sans objet direct pour le PSMV. La diversité des fonctions est prévue au PSMV</p>

<p>6 - Renforcer la protection du patrimoine paysager, naturel et urbain</p> <p>Uzès possède un patrimoine paysager, naturel, urbain, très riche. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De protéger les terres agricoles par leur inscription en zone agricole A, où le règlement vise à prévenir tout risque de mitage. Il contraint notamment les possibilités d'implantation et d'agrandissement des bâtiments à usage d'habitation. <input type="checkbox"/> De mettre en valeur les mas existants. <input type="checkbox"/> De renforcer la protection des boisements et alignements d'arbres, des ripisylves, par leur inscription en espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme. <input type="checkbox"/> De préserver les vues sur l'agglomération en maîtrisant l'urbanisation tant sur le plan spatial que sur le plan qualitatif (règlement adapté à la sensibilité et à l'identité des différentes zones). <input type="checkbox"/> Comme proposé par le Conseil Général du Gard, le périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles le long du tracé de l'aqueduc du Pont du Gard a été instauré par délibération du conseil municipal d'Uzès afin de permettre de la maîtrise foncière du site. 	<p>Les protections sont inscrites au règlement du secteur sauvegardé.</p>
<p>7 - Prévenir les risques liés aux inondations et aux ruissellements</p> <p>Les deux principales rivières qui traversent le territoire communal, l'Alzon et les Seynes, présentent les caractéristiques de cours d'eau méditerranéens avec un régime hydraulique contrasté (intermittence des écoulements et crues violentes).</p> <p>Les zones inondables générées par ces deux cours d'eau ont été prises en compte dans le POS approuvé en 1997, mais une étude géomorphologique vient compléter les éléments existants et augmente l'emprise des zones inondables. Par ailleurs, les ruissellements engendrés par les fortes pluies posent encore des problèmes.</p> <p>C'est pour mieux appréhender ce risque qu'un schéma d'assainissement pluvial a été élaboré (SIEE, 2003 et 2005) dont les conclusions ont été intégrées à la révision du PLU.</p> <p>Les résultats de l'étude du bureau d'étude SIEE ont révélé les problèmes et proposent des solutions adaptées qui se traduisent dans le PLU par les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limiter l'urbanisation dans les zones basses où s'écoulent et stagnent les eaux pluviales. <input type="checkbox"/> Maintenir les fossés existants. <input type="checkbox"/> Prévoir des emplacements réservés pour la création de bassins de rétention. <input type="checkbox"/> Imposer pour chaque opération la prise en compte du risque pluvial 	<p>Pris en compte au secteur sauvegardé suivant les documents et expertises remises.</p>

A titre prévisionnel : COMPATIBILITE DU PSMV AVEC LES OBJECTIFS DU PLU – projet 2016

DOCUMENT INFORMATIF NON DEFINITIF

PADD projet PLU – avril 2015	Compatibilité PSMV- PADD PLU
<p>ORIENTATION 1 UZES, VILLE D'ACCUEIL</p> <p>Uzès constitue historiquement la principale ville d'accueil et le pôle central rural du Pays de l'Uzège grâce à une situation géographique privilégiée, et une offre importante d'emplois, d'équipements, de commerces et de services. Après une période de ralentissement démographique, la commune bénéficie depuis 2006 d'une dynamique de croissance démographique soutenue par l'arrivée de nouveaux habitants mais fragilisée par un vieillissement important de sa population.</p> <p>La volonté municipale est d'affirmer Uzès en tant que pôle résidentiel, en permettant l'accueil d'environ 1500 habitants à l'horizon 2025/2030 et en permettant la construction d'environ 850/900 logements en particulier à destination des familles et des jeunes actifs.</p> <p>Dans ce cadre, la municipalité fait le choix de baser son développement comme suit :</p> <p>1.1. Diversifier l'offre en logements pour accompagner l'évolution des besoins des ménages</p> <p>Le marché du logement sur la commune présente un équilibre entre logements individuels et collectifs et entre propriétaires et locataires. Par ailleurs, 1/3 de l'offre de logements est constituée de grands logements (5 pièces et +).</p> <p>Afin de satisfaire les besoins de l'ensemble de la population dans un objectif de mixité sociale et générationnelle, le projet d'urbanisme de la commune vise à promouvoir une offre de logements diversifiée. Il s'agira à ce titre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre de logements en accession abordable (accession à coût maîtrisée) à destination des jeunes actifs ; - développer une offre de logements diversifiée : T2/T3/T4 notamment ; - poursuivre la production de logements aidés, notamment dans les secteurs stratégiques de développement (Vieux chemin de Nîmes notamment) ; <p>Dans cette perspective, un pourcentage minimum de logements locatifs sociaux, 20%, et d'accession à coût maîtrisé (= inférieur au prix du marché), 15%, sera réservé dans la production neuve.</p>	<p>Selon l'étude d'OPAH de 2004 et de données issue de la DDT alimentant l'étude OPAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre du Secteur Sauvegardé compterait 39 logements sociaux sur les 510 de la commune soit 8% du parc de logements sociaux au sein du périmètre étudié. - Ces logements sociaux ne représenteraient que 2% des logements totaux sur la commune. <p>Au sein de « l'intra-muros » dans le périmètre de Secteur Sauvegardé, un seul programme de 16 logements a été réalisé dans les années 1980 par la SAHLM « Un toit pour tous » rue Nicolas Froment sur une emprise de reconstruction prévue par le PSMV (source : étude Urbanis d'OPAH, 2004).</p> <p>Le règlement du PSMV n'empêche pas la réalisation de programmes de logements diversifiés et sociaux.</p>
<p>1.2. Conforter l'offre communale en équipements</p> <p>L'ambition est de répondre aux besoins d'une population de plus de 10 000 habitants et de conforter le rayonnement intercommunal des équipements d'Uzès.</p> <p>Dans cet objectif le pôle d'équipements publics scolaires et sportifs André Rancel-Lou Redounet situé à l'ouest du centre-ville sera conforté.</p> <p>L'offre d'équipements sera également complétée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un nouvel équipement sportif, une halle de sports, dans le quartier Mayac ; - le développement des équipements destinés à la petite enfance ; - l'optimisation et la réhabilitation des écoles existantes à moyen et long terme (l'école du Parc notamment avec un potentiel d'accueil pour de nouvelles classes) ; - le déploiement systématique d'espaces publics et d'aires de jeux dans les nouvelles opérations. - la création d'un centre culturel ; - l'ouverture envisagée à moyen terme d'une nouvelle maison de retraite médicalisée. 	<p>Le projet majeur d'équipement concerte la mutation du site de la gendarmerie : aménagement de l'internat des deux lycées.</p> <p>Le règlement du PSMV est compatible avec les besoins de développement, d'aménagement d'équipements.</p>

<p>1.3. Consolider la centralité du cœur historique d'Uzès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une mixité sociale, générationnelle et des fonctions - tant économiques (commerces, services, activités touristiques...), que résidentielles (logements, équipements...) afin de conserver le rôle de pôle de vie du centre-ville de la commune. • Valoriser son patrimoine riche et diversifié (cf. orientation 4). 	<p>Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique ; il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.</p>
<p>1.4. Définir une stratégie de développement résidentiel et encadrer l'urbanisation future</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter la structure existante composée : <ul style="list-style-type: none"> - un pôle de vie majeur, le centre-ville d'Uzès : il s'agira d'inciter à la rénovation urbaine, notamment dans le centre ancien (secteur sauvegardé étendu = 47 hectares) ; - de pôles de vie secondaires : poursuivre le développement des quartiers de Mayac et Mas d'Azur ; • programmer et encadrer le développement d'un nouveau quartier autour du Vieux Chemin de Nîmes ; • limiter le développement des zones d'urbanisation peu denses en limite d'urbanisation (quartier de la Lauze et Carignargue) ; • Stopper le développement des zones d'urbanisation diffuse éloignées du centre-ville est sous-équipées (quartier de Jol, quartier, La Gariguette, Le Frigoulas) ; <p>Afin de garantir un développement maîtrisé et cohérent de l'urbanisation de la commune les principaux secteurs de développement sont encadrés par des orientations d'aménagement et de programmation.</p>	<p>Le PSMV ne concerne pas les extensions urbaines.</p> <p>Il est compatible avec les actions de (re)valorisation des entrées de Ville en contact avec le périmètre du secteur sauvegardé.</p>
<p>1.5. Garantir les conditions d'une ville accessible</p> <p>L'attractivité et la localisation du centre-ville en position de carrefour routier d'envergure départementale, ainsi que la structure « en étoile » du réseau de déplacement motorisé ont pour conséquences de nombreux encombrements, principalement au niveau du centre-ancien.</p> <p>Par ailleurs, le réseau de mobilités douces reste insuffisamment développé.</p> <p>L'objectif global de la commune est de proposer une offre différenciée en déplacements, alternative aux circulations motorisées.</p> <p>Dans cet objectif, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer un réseau de déplacements doux (voies vertes, voiries partagées, parkings-vélos...) : tant au niveau de la zone urbanisée d'Uzès, afin d'améliorer l'interconnexion entre les différents quartiers / pôles de la commune, ainsi que l'accessibilité au centre-ville et aux principaux équipements / pôles d'équipements de la commune..., qu'à l'échelle intercommunale de l'Uzège, en vue de connecter Uzès aux communes voisines : liaison notamment avec les communes de Saint-Quentin-la-Poterie au Nord et Montaren-et-Saint-Médiers à l'Ouest. - assurer les liaisons inter-quartier en matière de mobilités motorisées par la création de nouvelles voies ; - fluidifier et déplacer les flux traversant le territoire communal hors du centre-ville pour diminuer les nuisances liées aux déplacements motorisés par la création de contournements au sud et à l'est. - une réorganisation et un confortement de l'offre en stationnement, notamment en vue d'établir une politique de « parkings-relais » en périphérie du centre ancien, couplée à un réseau de transports alternatifs (transports en commun, modes doux...) permettant d'acheminer ensuite les habitants, travailleurs et touristes d'Uzès jusqu'à son centre-ville. - une nouvelle répartition de la place occupée par différents modes de déplacements dans certains secteurs (piéton, vélo, voiture...) et la requalification / réappropriation par le piéton de certains espaces (espace centre-ville/Bourgades, Promenade des Marronniers...). - une meilleure gestion des flux collectifs touristiques et scolaires – notamment des bus et des cars en période estivale. 	<p>Le PSMV prend en compte les objectifs communaux en matière de déplacements et mobilité.</p> <p>En particulier les modes de déplacements doux sont favorisés dans le centre historique.</p>

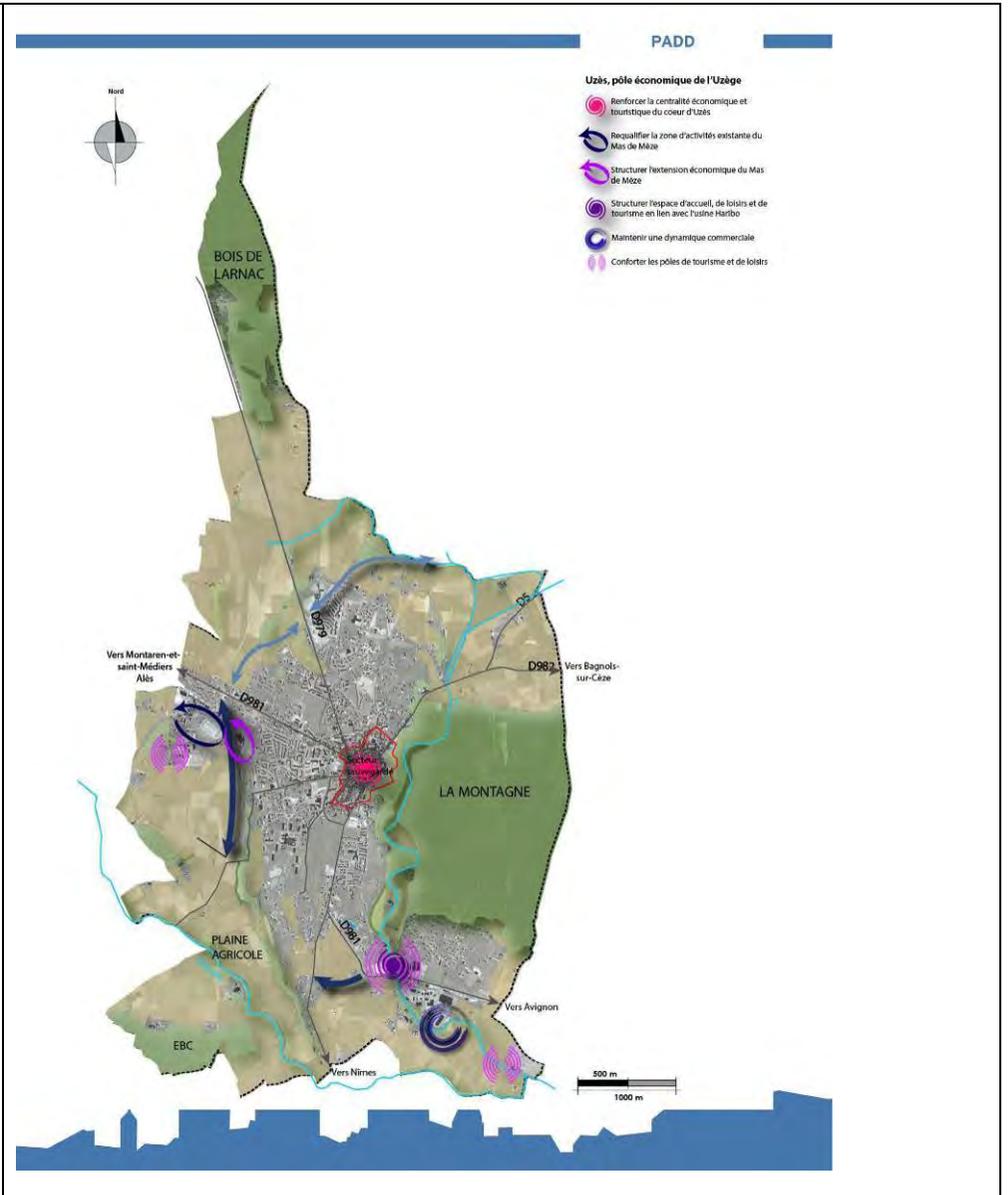
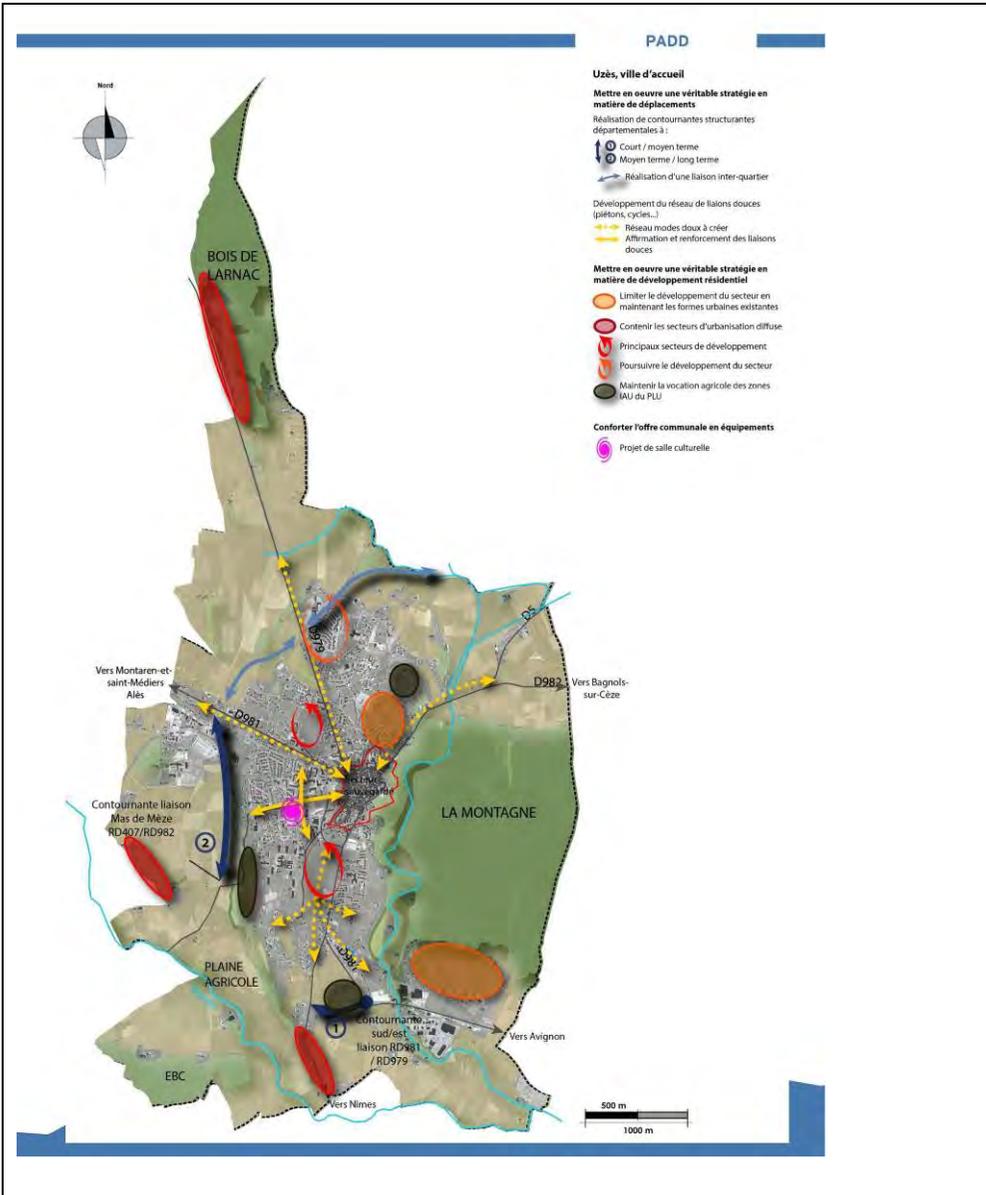
<p>ORIENTATION 2 UZES, POLE ECONOMIQUE DE L'UZEGE</p> <p>Uzès dispose d'un tissu économique proposant plus de 5300 emplois en 2008. Ainsi la commune dispose sur son territoire de plus de 1,5 emplois pour un actif. Ce dynamisme économique résulte de la proximité de nombreuses petites communes dépendantes d'Uzès, en termes d'emplois, de commerces, d'équipements...</p> <p>Uzès constitue donc un pôle économique local attirant de nombreux actifs des communes alentour, mais également de nombreux touristes, qui font vivre les activités locales, notamment commerciales et artisanales.</p> <p>Pour conforter ce statut de pôle économique, la commune choisit de baser son projet de développement sur trois points.</p>	<p>Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique.</p> <p>Il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.</p>
<p>1.1. Conforter la structure économique communale</p> <p>Un confortement de la structure économique communale est nécessaire afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire d'Uzès. Ce confortement s'appuie sur deux enjeux complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la centralité économique du centre-ville : l'enjeu est d'asseoir la polarité d'Uzès - tant à l'échelle communale qu'à celle, intercommunale, de l'Uzège –par la conservation d'une mixité des fonctions (économiques : commerces/services/tourisme et résidentielles) et notamment par le maintien/confortement de l'offre en commerces et services de proximité. • Conforter les pôles économiques existants, dans une réflexion globale de complémentarité des polarités économiques à l'échelle du territoire du SCOT de l'Uzège-Pont du Gard. Ainsi la municipalité entend : <ul style="list-style-type: none"> - dynamiser l'économie Uzètienne par la structuration des pôles économiques mixtes existants (Mas de Mèze et Pont des Charrettes), ainsi que par l'accroissement de la capacité d'accueil économique de la commune : extension de la ZAC du Mas de Mèze, en entrée Ouest, à travers un véritable projet d'aménagement accueillant artisans, commerces et services, en lien avec le projet de contournante routière et développement d'une offre nouvelle dans le secteur du vieux chemin de Nîmes ; - Valoriser /requalifier les entrées de ville de la commune, premières vitrines du territoire d'Uzès. 	<p>Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine, atout principal de la ville en matière d'attraction touristique et économique.</p> <p>Il est compatible avec les besoins de développement commercial/économique dans le respect du tissu bâti ancien.</p>
<p>1.2. Maintenir l'économie agricole d'Uzès</p> <p>Les principaux objectifs retenus pour maintenir l'économie agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le potentiel agricole global de la commune (notamment des espaces à forte valeur agronomique – AOC), par une limitation de l'étalement urbain et du mitage de la plaine agricole. 	<p>Le PSMV est compatible avec les activités agricoles (hors périmètre du secteur sauvegardé).</p>
<p>1.3. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune - maintenir et conforter la qualité de vivre sur Uzès</p> <p>Afin de conforter la fréquentation touristique, la commune souhaite définir une véritable stratégie touristique consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la valorisation du patrimoine historique, patrimonial et paysager de la commune afin de conforter son attractivité touristique. En ce sens, la commune entend identifier et protéger les éléments identitaires du patrimoine communal et tirer profit de l'extension engagée du secteur sauvegardé... • Pérenniser les structures d'hébergement touristiques existantes et conforter/diversifier l'offre en hébergement touristique sur la commune, à travers <ul style="list-style-type: none"> - le possible confortement de l'offre au niveau du centre ancien (création de chambres d'hôtes par reconversion/réhabilitation de constructions existantes, création de nouvelles structures en limite Nord et Sud du centre ancien...), ainsi que du secteur Mas de Mèze ; • Développer le « tourisme vert » par une valorisation des abords des rivières de l'Alzon et de la Seynes et par la connexion des circulations douces avec la voie verte. 	<p>Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine bâti et paysager.</p> <p>Il protège les immeubles, espaces publics, jardins et espaces verts publics et privés du centre historique.</p> <p>Il accompagne les démarches qualitatives des projets d'hébergement touristique (hôtels, chambres d'hôtes...)</p> <p>Il permet le développement des liaisons douces.</p>

<p>ORIENTATION 3 UZES, TERRITOIRE PRESERVE ET VALORISE</p> <p>La municipalité d'Uzès vise un développement communal respectueux de l'environnement, allant dans le sens du Développement Durable promu par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE - Grenelle de l'Environnement).</p> <p>Le SCOT de l'Uzège-Pont du Gard préconise par ailleurs une urbanisation réfléchiée et maîtrisée des communes de son territoire, basé sur une urbanisation prioritaire des dents creuses et sur une extension urbaine maximale de 15% de la tache urbaine existante des communes.</p> <p>A ce titre, le projet de développement communal s'appuie sur cinq objectifs :</p>	
<p>1.1. Préserver le cadre naturel et agricole du territoire, patrimoine paysager et écologique participant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire</p> <p>La commune vise dans cet objectif la maîtrise du développement urbain et de la consommation d'espaces. Ceci en orientant ses projets d'urbanisation future en dehors de secteurs naturels et agricoles d'intérêt paysager et écologique.</p> <p>▪ Préserver les grands espaces et franges urbaines boisés, qui participent à la diversité paysagère et écologique du territoire, en particulier le massif de La Montagne, le bois de Larnac, les piémonts de la plaine des Seynes - qui joue le rôle d'interface paysagère avec l'enveloppe urbaine. Les franges boisées concernent essentiellement le nord-ouest du territoire (D979, interface bâti/campagne), sud-ouest (sud de la zone commerciale du pont des Charettes) et Est (piémonts de la plaine des Seynes).</p>	<p>Le PSMV est compatible avec l'objectif de préservation du cadre naturel et agricole de la commune.</p>
<p>▪ Assurer la pérennité des paysages agricoles enveloppant la ville d'Uzès, maîtriser le développement urbain</p> <p>Ces espaces constituent des paysages identitaires qui mettent en valeur le territoire et sont le support d'activité économique (périmètres AOC).</p> <p>Le développement urbain de la commune devra être maîtrisé et respectueux de ce patrimoine paysager et agricole sur la base des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'expansion urbaine en maintenant les limites nettes d'urbanisation existantes ou en les redéfinissant sur les secteurs à enjeu paysager. - Structurer et densifier la tâche urbaine existante, préserver l'activité agricole de plaine. Ceci par l'urbanisation prioritaire des espaces interstitiels et friches urbaines. - Préserver des coupures agricoles au sein de l'enveloppe urbaine, en particulier le long de la route d'Alès (D981). - Encadrer l'urbanisation en entrée de ville route de Nîmes, qui subit aujourd'hui une dynamique d'urbanisation linéaire dans un paysage agricole. La densification de ce secteur devra rester limitée afin de maintenir le caractère encore extra-urbain de cette entrée de ville. Une partie sera reclassée en zone à vocation agricole. 	<p>Le PSMV est compatible avec les activités agricoles (hors périmètre du secteur sauvegardé).</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger strictement les milieux d'intérêt écologique : les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les espaces naturels sensibles identifiés par le Conseil général, les cours d'eau et ripisylves, qui constituent les réservoirs de biodiversité de la commune. Celle-ci assurera leur classement en zone naturelles N ou agricole A au PLU. 	<p>Le PSMV est compatible avec la protection des zones naturelles sensibles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pérenniser la continuité des corridors écologiques et valoriser la pénétration des espaces de nature en ville : <ul style="list-style-type: none"> - Les corridors « ouverts » (agricole, friches, ...) et boisés existants seront préservés de l'urbanisation : plaine des Seynes, plaine des Roselles, piémonts du bois de Larnac ainsi que le couloir agricole longeant l'Alzon aux abords du massif de La Montagne. - La pérennité de la qualité des cours d'eau et masses d'eau devra être assurée. Ceci par la définition d'une marge de recul des constructions, le maintien des ripisylves et îlots boisés sur leurs abords (non constructibilité), et en interdisant les activités polluantes sur les secteurs déjà bâtis localisés dans les périmètres de protection de captage d'eau potable (secteur de La Lauze). - des continuités naturelles seront préservées au sein de l'enveloppe urbaine afin de favoriser la pénétration de la « nature en ville » : limitation de la densification du secteur de La Lauze (classé Espace Naturel Sensible d'autre part), préservation des coupures agricoles, obligation de maintien d'une perméabilité écologique dans le cadre des nouvelles opérations d'ensemble, ... 	<p>Le PSMV est compatible avec la protection des zones naturelles sensibles, boisées. Les jardins protégés, publics et privés, constituent une trame « verte » dans le centre historique, connectée aux milieux naturels extérieurs, plus vastes (échanges).</p> <p>La trame « bleue » dans le centre historique est constituée par le réseau hydrographique souterrain, non impacté et valorisé par le PSMV.</p>
<p>1.2. Mener une politique de (re)qualification paysagère des secteurs à enjeu</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requalifier l'entrée de ville route d'Alès (D981) : traitement des abords de voie, qualité urbaine, préservation des alignements de platanes, ... ▪ Valoriser la qualité paysagère de la zone d'activités du Mas de Mèze, afin d'améliorer son attractivité économique et la perception extérieur des entreprises (image) ▪ Assurer l'intégration paysagère des futurs aménagements, afin de garantir un développement urbain harmonieux 	<p>Le PSMV protège les parcs et espaces publics du centre ancien, il vise à renforcer les démarches qualitatives en matière d'aménagements (Les Marronniers ? ...°</p>
<p>1.3. Prendre en compte les risques et nuisances dans les choix de développement urbain</p> <p>Un principe de précaution, visant à prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement, sera nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Il conviendra alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proscrire l'urbanisation à vocation d'habitat dans les zones présentant un risque fort d'inondation, en encadrant les aménagements dans les zones d'aléa modéré et exceptionnel ▪ Assurer une gestion maîtrisée des eaux pluviales, via la poursuite de la réalisation d'équipements et d'aménagements (bassins de rétentions notamment) ▪ Ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes au risque feux de forêt, par le maintien de la vocation agricole des abords de l'Alzon, interface coupe-feux entre le massif boisé de La Montagne et le centre urbain. ▪ Maintenir la vocation économique des secteurs présentant des entreprises ICPE et éviter la densification sur les zones d'habitat située à proximité immédiate ▪ Limiter la densification des abords de l'usine Haribo (nord du Pont des Charrette) en raison des nuisances sonores liées à l'activité. <p>1.4. Promouvoir la qualité environnementale des projets urbains et des déplacements</p>	<p>Le PSMV ne génère pas de risques supplémentaires. La forte imperméabilisation des sols du centre ancien favorise les ruissellements, mais la protection des parcs et jardins (publics et privés) favorise l'infiltration. Il n'inscrit pas de réserve spécifique pour bassin ou dispositif propre de gestion du pluvial.</p> <p>Le PSMV ne prévoit pas d'urbanisation ou artificialisation des espaces « coupe feux » entre la ville et les boisements.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le développement d'équipements d'énergies renouvelables sur les zones d'activités, en particulier sur le secteur du Pont des Charrettes et du Mas de Mèze. ▪ Promouvoir les mobilités douces et développement de voies vertes ▪ Engager la création d'un parking de covoiturage sur le quartier Malaric ▪ Améliorer les liaisons piétonnes avec le centre ancien, là où la topographie le permet. 	<p>Le PSMV favorise les liaisons douces, il n'est pas prévu de nouveau parking dans le centre historique.</p>
<p>ORIENTATION 4 UZES, HAUT LIEU PATRIMONIAL ET CULTUREL</p> <p>Uzès bénéficie d'un important et d'un riche patrimoine historique et culturel, source d'attractivité touristique. Ce patrimoine a été mis en avant notamment par la création d'un secteur sauvegardé au niveau du cœur originel d'Uzès, par le classement ou l'inscription de nombreux sites et monuments, ainsi que par l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire ».</p> <p>Consciente que les enjeux liés au patrimoine de son centre-ville dépassent les limites de l'actuel secteur sauvegardé, la municipalité a engagé la révision de celui-ci et son extension sur la première couronne du cœur historique.</p> <p>Dans le cadre du PLU, la municipalité souhaite valoriser les atouts culturels et patrimoniaux du centre d'Uzès, tant pour ses habitants que pour la vocation touristique de la ville, en tirant notamment profit de l'extension engagée du secteur sauvegardé. En ce sens, elle projette les objectifs suivants :</p>	
<p>1.1. Préserver le patrimoine bâti et non bâti du centre-ville d'Uzès</p> <p>Il sera question ici de préserver le patrimoine bâti et non bâti du centre-ville d'Uzès - au sens du périmètre du secteur sauvegardé élargi - tout en prenant en compte la qualité de vie ainsi que les besoins du centre-ville en termes de fonctionnement (activités économiques, équipements, déplacements, stationnement, gestion des déchets...).</p> <p>L'enjeu est d'améliorer le fonctionnement du centre ancien au travers de l'extension du secteur sauvegardé : réflexion sur les impasses existantes, ainsi que sur les potentiels bouclages de voirie pouvant être réalisés, dans le respect de la préservation des éléments d'intérêt patrimonial.</p>	<p>Le PSMV vise à qualifier/requalifier le patrimoine bâti et paysager.</p> <p>Il protège les immeubles, espaces publics, jardins et espaces verts publics et privés du centre historique.</p> <p>Il accompagne les démarches qualitatives des projets d'hébergement touristique (hôtels, chambres d'hôtes...)</p> <p>Il permet le développement des liaisons douces.</p>
<p>1.2. Mettre en valeur l'ensemble urbain d'Uzès</p> <p>Par la mise en valeur de l'ensemble urbain d'Uzès et des éléments qui le constituent : éléments bâtis, espaces non-bâtis (espaces publics, espaces verts, cours intérieures, cœurs d'îlots, parcs...), les enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une évolution rationnelle du centre historique de la commune (cœurs d'îlots notamment), - un maintien et un confortement de la qualité architecturale et paysagère du centre d'Uzès, notamment par la mise en discrétion/l'enfouissement engagé(e) des réseaux au niveau du centre-ville. 	<p>Voir plus haut</p>
<p>1.3. Préserver les autres espaces d'intérêt patrimonial</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver l'identité urbaine du quartier de la Lauze (site inscrit) ▪ Assurer la pérennité des espaces de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel <ul style="list-style-type: none"> - le panorama de la promenade des marronniers - les perspectives et les co-visibilités remarquables sur le centre historique et sur le grand paysage d'Uzès, en particulier depuis les secteurs sauvegardés ou de projet : vue sur la vieille ville depuis la D981 et des sites ponctuels au sein de 	<p>Le PSMV renforce la préservation des sites emblématiques et panoramas de la ville.</p>

<p>l'enveloppe urbaine, vue sur le massif de La Montagne depuis les abords du centre historique.</p> <p>▪ Protéger sur le long terme le patrimoine bâti et arboré ne faisant pas l'objet de mesures de préservation, via leur classement dans le PLU au titre du L.123-1-5-III-2° ou en permettant une reconversion d'anciens bâtiments agricoles d'intérêt architectural et/ou patrimonial. Il s'agit notamment des alignements arborés (platanes accompagnant les entrées de ville et espaces publics), murs en pierre sèche, capitelles, bâtisses remarquables, ...</p>	
<p>1.4. Encadrer les constructions</p> <p>Afin de garantir l'intégration des constructions existantes et futures dans leur environnement, en cohérence avec les caractéristiques architecturales et urbaines de chaque secteur du centre-ville et de leurs enjeux patrimoniaux et paysager, un encadrement de la constructibilité (implantation, hauteur, aspect extérieur, clôtures...) sera nécessaire.</p>	<p>Le PSMV régleme les caractéristiques des immeubles et quartiers selon leurs spécificités et qualité, ancienneté.</p>
<p>1.5. Poursuivre et renforcer l'animation culturelle du centre d'Uzès</p> <p>Afin de faire d'Uzès un haut lieu culturel, il est essentiel de poursuivre et de renforcer l'animation culturelle de la commune, en particulier dans le centre-ville.</p>	<p>Le PSMV participe au développement culturel de la ville par la préservation-valorisation du tissu bâti, des espaces publics.</p>
<p>1.6. Intégration des projets communaux</p> <p>La municipalité souhaite, par ailleurs, concilier les précédents objectifs avec les grands projets programmés dans le périmètre étendu du secteur sauvegardé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet scolaire sur l'ancienne gendarmerie : une nouvelle structure sera mise à disposition des deux lycées Charles Gide et Guynemer avec la création d'un internat, d'un service restauration, d'une infirmerie, de logements de fonction et d'un équipement sportif avec une salle multi-activités. • la mise en valeur de certains espaces (promenade des Marronniers...), une reconsidération de la place des différents usagers (piétons, cycles, automobilistes...) au sein du centre-ville et la réappropriation de certains espaces au bénéfice des piétons. 	<p>Le centre historique en accueillant l'internat des deux lycées, participe à l'équilibre des projets d'équipements dans la commune.</p>



ORIENTATIONS PAYSAGERES DU PADD

Préserver le cadre naturel et agricole du territoire

- Paysage boisé
- Paysage agricole
- Paysage agricole d'entrée de ville
- Socle paysager
- ... Maintenir les limites d'urbanisation existantes
- ... ou les redéfinir sur les secteurs à enjeux paysagers

Assurer la pérennité des espaces de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

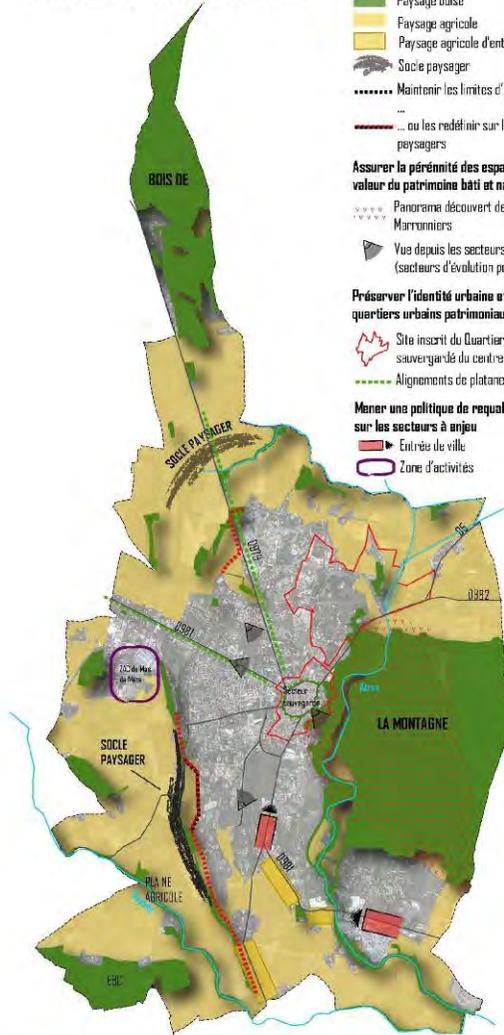
- Panorama découvert de la promenade des Marronniers
- Vue depuis les secteurs urbanisés ou de projet (secteurs d'évolution potentielle)

Préserver l'identité urbaine et paysagère des quartiers urbains patrimoniaux

- Site inscrit du Quartier de Lauze et secteur sauvegardé du centre historique
- Alignements de platanes

Mener une politique de requalification paysagère sur les secteurs à enjeu

- Entrée de ville
- Zone d'activités



COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE D'UZES

PADD

ORIENTATIONS DU PADD

Réservoirs de biodiversité à préserver (ZNIEFF, ENS)

- Réservoir de biodiversité en milieu agricole
- Réservoir de biodiversité en milieu boisé

Continuités écologiques à préserver

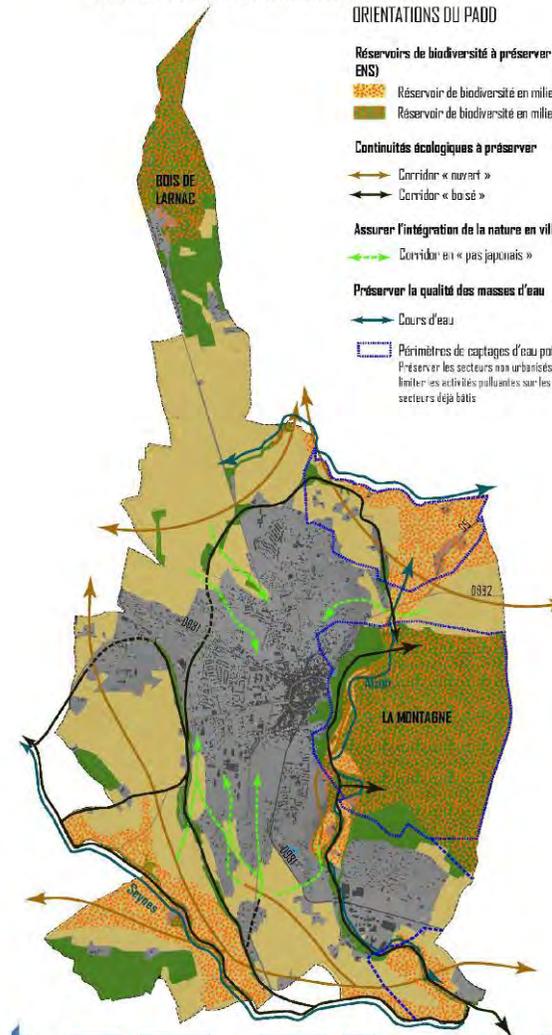
- Corridor « ouvert »
- Corridor « fermé »

Assurer l'intégration de la nature en ville

- Corridor en « pas japonais »

Préserver la qualité des masses d'eau

- Cours d'eau
- Périmètres de captages d'eau potable. Préserver les secteurs non urbanisés / limiter les activités polluantes sur les secteurs déjà bâtis



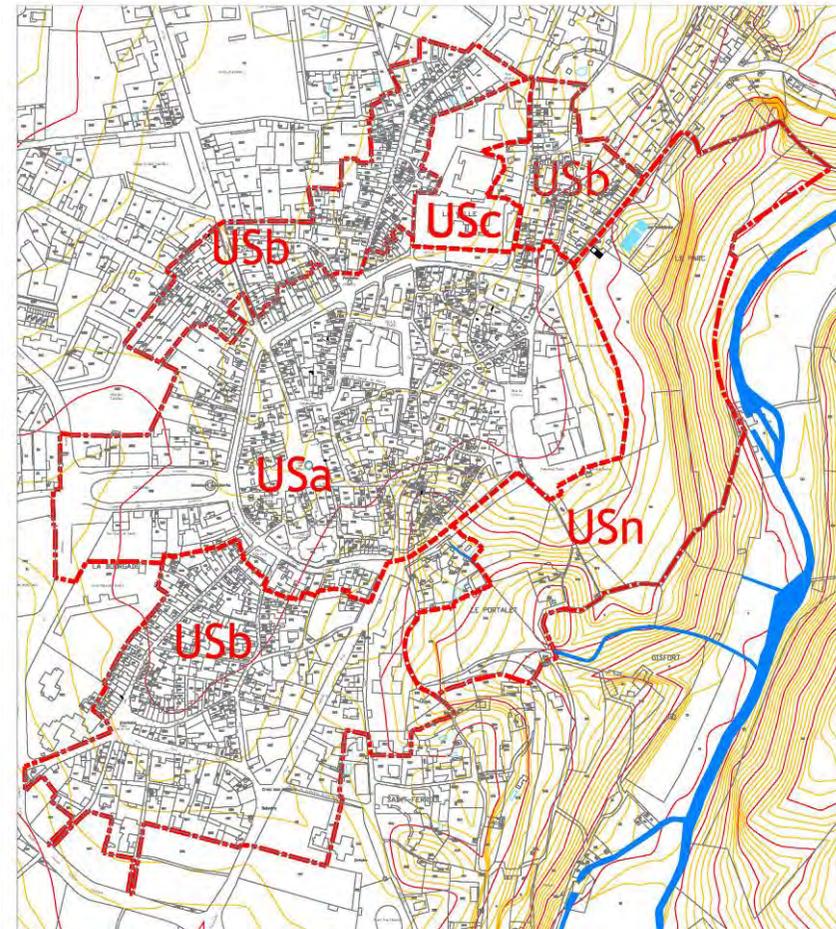
III.2 – LE SECTEUR SAUVEGARDE PROJETE

III-2-1- Le règlement du PSMV

L'ensemble du diagnostic sur l'histoire, le patrimoine, les espaces des chapitres précédents justifient les règles applicables ; de même le règlement comporte quelques illustrations référentes, notamment pour distinguer les styles ou époques de certains éléments d'architecture..

Le territoire couvert par le Plan de Sauvegarde est constitué par une zone (zone US.) subdivisés en quatre secteurs, de manière à signifier les différences d'ambiances urbaines et paysagères et nuancer certaines règles suivant les espaces ou le patrimoine :

1. Le secteur USa, correspondant à l'intramuros et les boulevards
2. Le secteur USb, correspondant aux faubourgs
3. Le secteur USc, concernant l'emprise des lycées, ancienne gendarmerie,
4. Le secteur USn, intègre l'espace naturel ou à dominante naturelle ouverts sur la vallée de l'Eure.



Principales prescriptions.

Conservation du bâti : on trouve deux niveaux de protection du bâti, en fonction du niveau d'intérêt patrimonial, notamment des structures et des intérieurs. Ces bâtiments correspondent au patrimoine présenté au diagnostic historique et architectural du présent document.

-Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver" figurés en teinte rose violacé sur le plan.	Ces immeubles doivent être conservés, restaurés ou améliorés. Il en est de même pour les sous-sols voutés (romans, ou gothiques à maintenir)
-Les immeubles ou parties d'immeubles portés "à conserver", figurés par une fine hachure rosée	Ces immeubles ne peuvent être altérés, mais des modifications compatibles avec leurs caractéristiques architecturales, en termes de restauration, réutilisation et de mise en valeur pourront être admises. Des démolitions partielles, visant la mise en valeur architecturale des immeubles et les adaptations pour leur ré-emploi, peuvent être admises, sous réserve de respect du système parcellaire existant et de l'ordonnancement architectural auquel ces immeubles participent.

Démolitions imposées

Les immeubles ou parties d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée p sont figurés au plan en jaune.	Le but est d'améliorer l'espace lorsqu'un bâtiment est de mauvaise qualité esthétique ou perturbe un bâtiment protégé. L'exécution de travaux confortatifs, visant à améliorer ou modifier l'état du gros œuvre, est interdite, sauf les travaux d'entretien courant destinés au maintien de l'occupation. Lorsque la légende « jaune » n'est pas superposée avec celle d'un espace protégé, l'emprise est considérée constructible, dans les conditions fixées au règlement.
---	---

Emprises de construction imposées

Les emprises de constructions imposées sont portées en rouge au plan	Le but est de compléter un front bâti (par exemple médiathèque) ou un bâtiment existant (lycée, ancienne caserne). Cette prescription situe le secteur où les constructions nouvelles sont prioritaires dans les parties de la parcelle ou de l'unité foncière constructible, le cas échéant après démolition des bâtiments situés sur leurs emprises, conformément aux
--	--

	<p>dispositions du règlement. Le bâtiment nouveau peut excéder l'emprise ou se trouver en deçà.</p> <p>En cas d'occupation partielle, l'implantation de la construction nouvelle doit se faire en priorité à l'alignement sur l'espace public.</p> <p>Lorsque l'emprise est superposée avec celle d'un bâtiment non protégé ou d'un bâtiment à démolir, la démolition s'impose à l'occasion du projet de construction.</p>
--	--

Les espaces

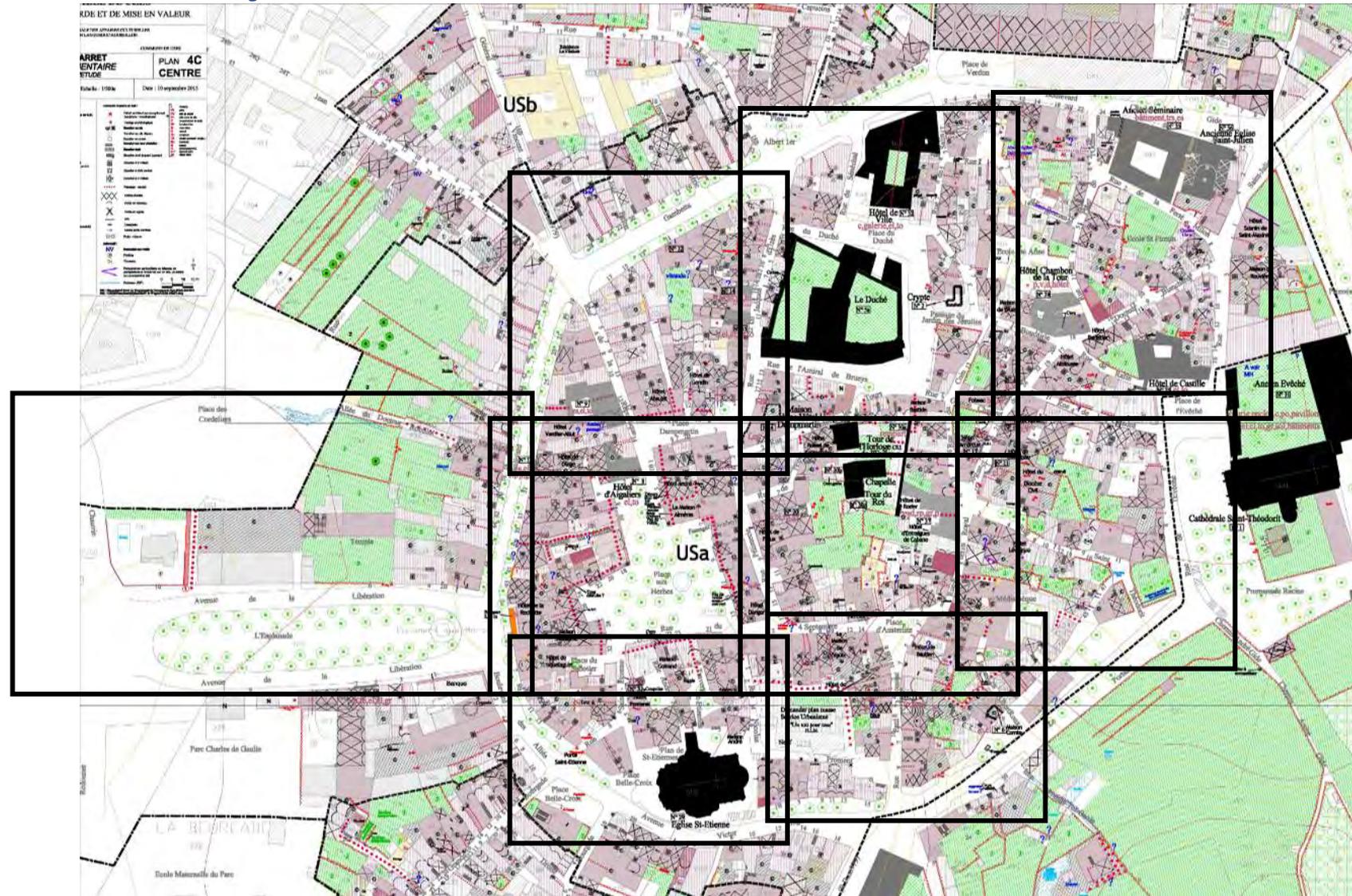
Les espaces protégés, non <i>aedificandi</i> , portés au plan en double hachure fine	Il s'agit essentiellement des cours d'immeubles préservées pour la qualité de l'espace ou des façades intérieures.
Jardins à conserver, espaces non <i>aedificandi</i> portés au plan par une trame hachurée verte	S'agissant de jardins d'agrément, le règlement permet les installations propres à des jardins, dont les piscines à condition que celles-ci ne minéralisent pas plus de 25% de la surface de jardin protégé.
Les passages publics ou passages privés de fait ouverts au public à maintenir ou à réaliser, représentés au plan par des points rouges	Les prescriptions portent sur des voies ou passages publics étroits ou des passages privés ouverts au public, dont les couverts ou arcades
Les entrées d'immeubles bâtis ou non à valeur de morphologie architecturale ou urbaine, passages et couloirs d'accès à maintenir ou à réaliser	Il s'agit de préserver la morphologie des immeubles. Ils représentent les passages intérieurs, privés, accès ou traversées d'immeubles constitutifs du patrimoine architectural qui ne doivent pas être obstrués par une occupation différente. Ces passages peuvent être fermés par les portes et portails des immeubles.

Autres règles :

- Les règles d'implantation privilégient l'alignement. Les implantations par rapport aux limites séparatives protègent les riverains, à partir de 16,00 pris depuis l'alignement.
- Les règles de hauteurs visent à préserver le velum urbain
- Les règles architecturales résultent des analyses formulées aux chapitres relatives aux études historiques, morphologiques et architecturales.
- Le potentiel de construction neuve étant très limité ; les surélévations exceptionnelles, il n'est pas fixé de règles de stationnement.

III-2-2- Le plan règlementaire du PSMV

III.2.4.1 - Le PLAN - Evolutions réglementaires du PSMV – cœur de ville



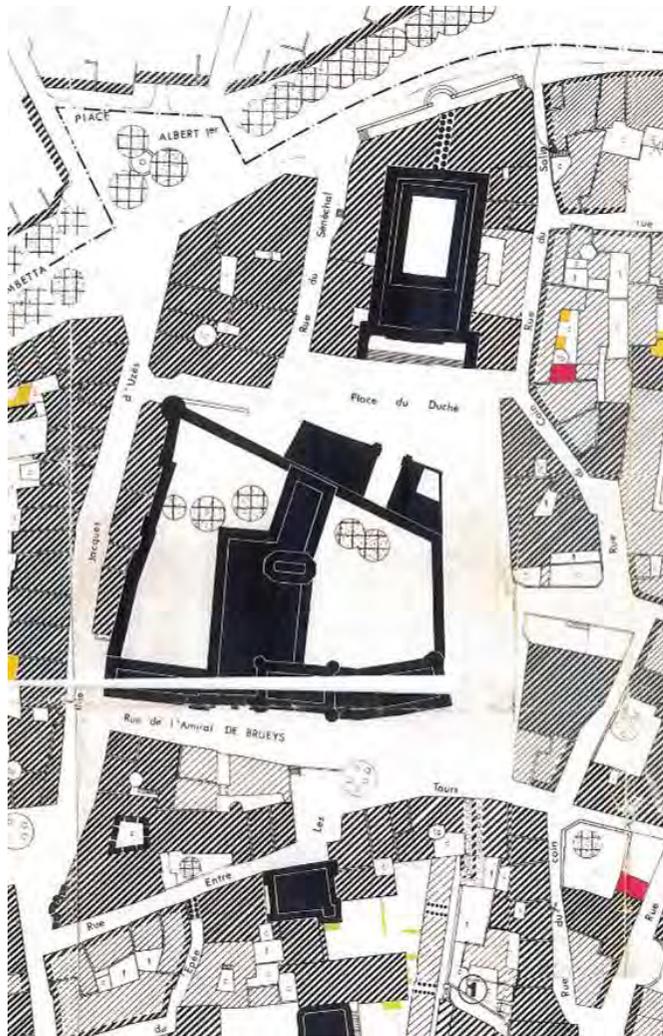


AVANT (Nord-ouest)

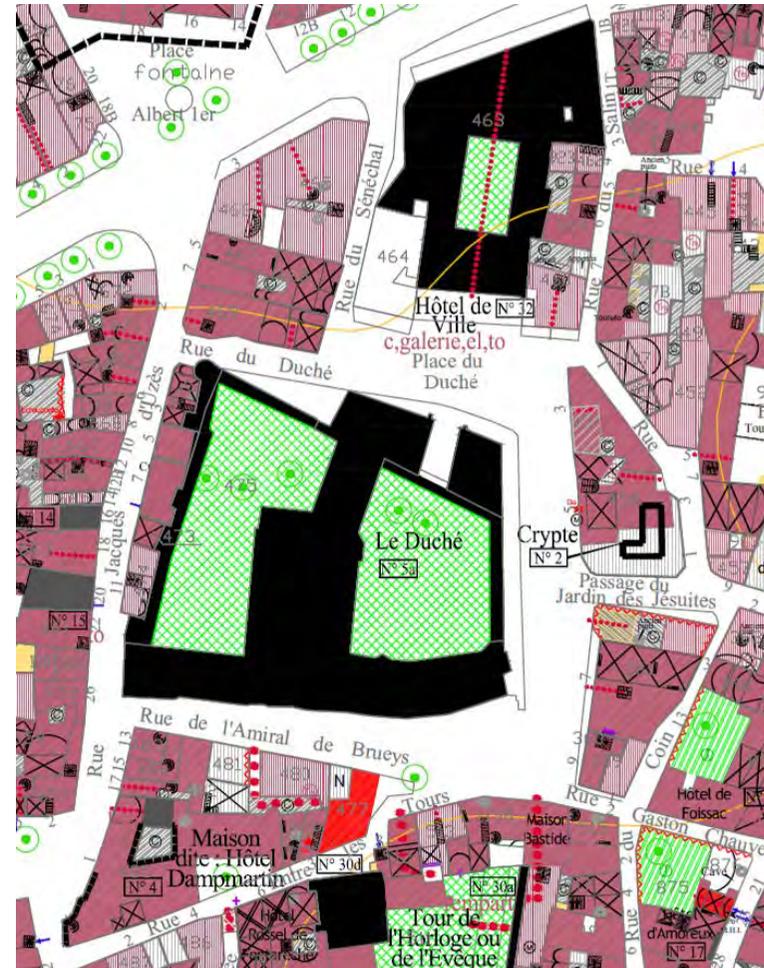


APRES

Les immeubles sont protégés, comme ils l'étaient dans la version 1988, en tenant compte de la richesse du contenu; seules des parties portées à démolir sont portées à maintenir à la suite d'examen des intérieurs.

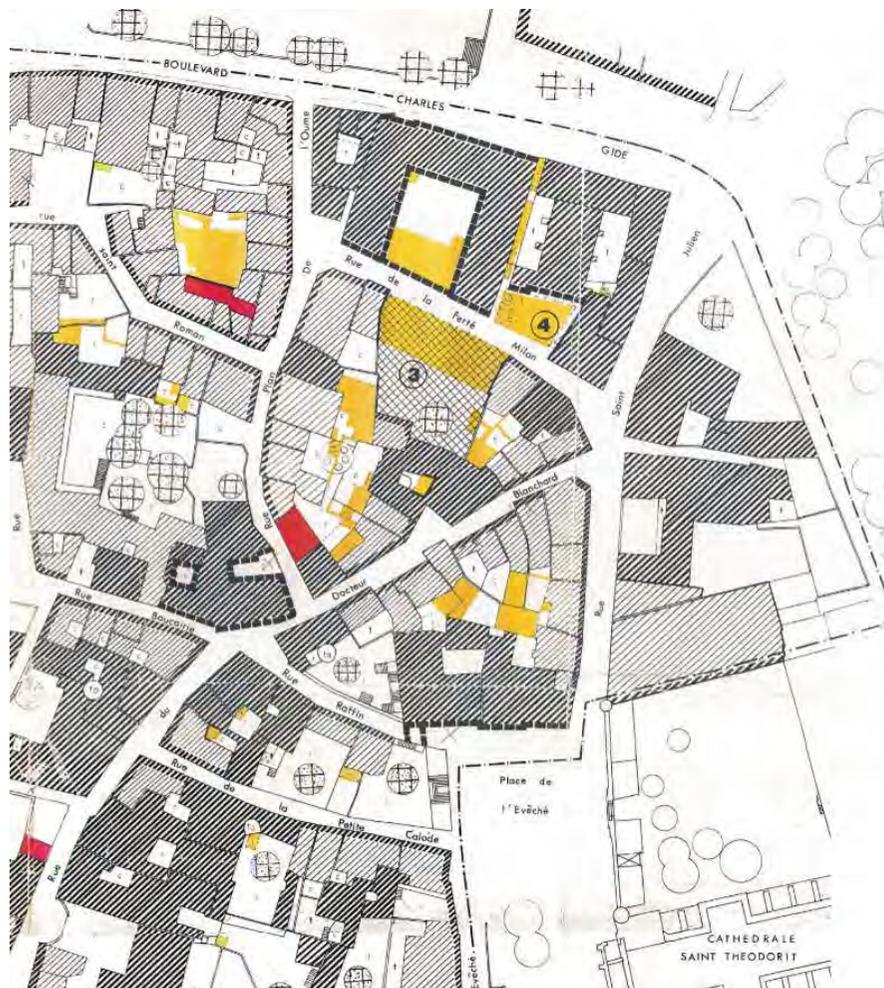


AVANT



APRES

Les immeubles sont protégés, comme ils l'étaient dans la version 1988, en tenant compte de la richesse du contenu ; des immeubles non protégés, rue de l'Amiral de Bruëys, ont été ajoutés à maintenir, suite à des visites approfondies. Les protections des MH et des sols (quadrillé vert) ont été mises à jour. Une possibilité de reconstituer la tête d'îlot, à l'est de la rue Entre Les Tours est portée au plan.

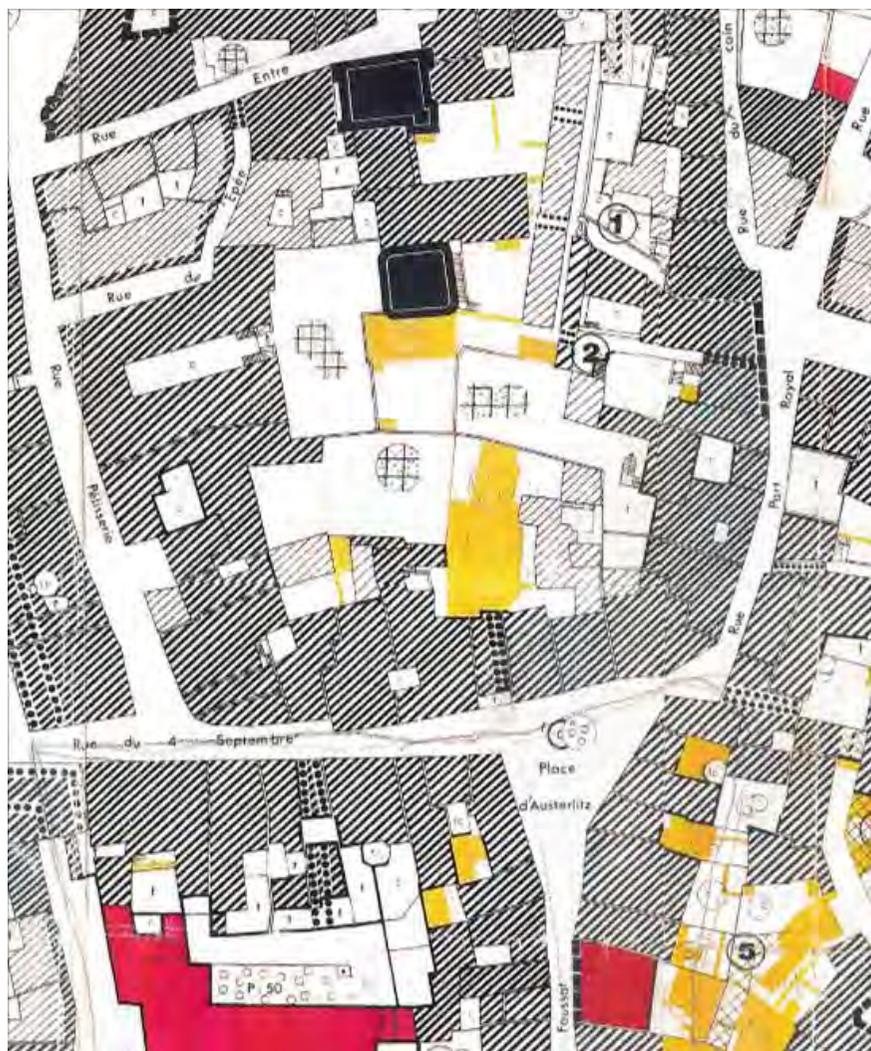


AVANT (nord-est)

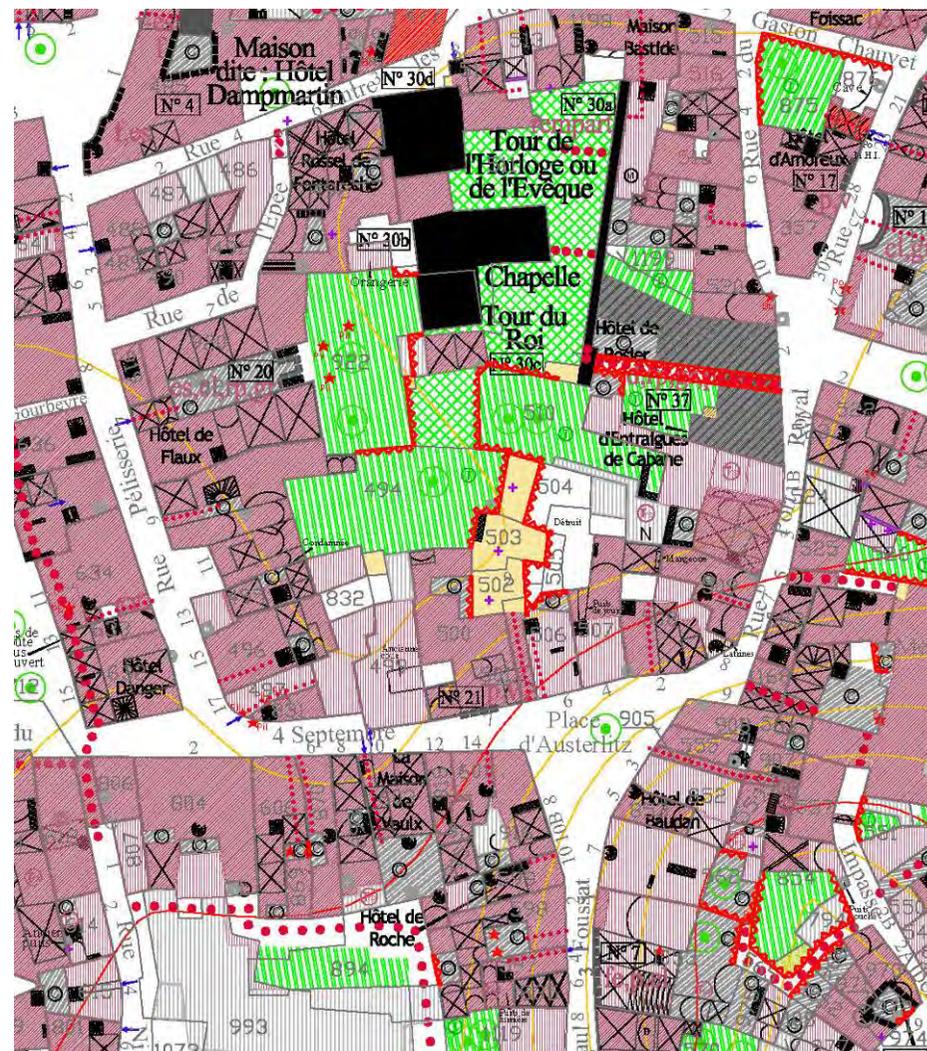


APRES

Une importante quantité de bâtiments n'avaient pas été protégés (tous les immeubles n'étaient pas accessibles entre 1965 et 1988). Mise à jour des MH et des sols protégés. Nombre de curetages ont été réalisés.



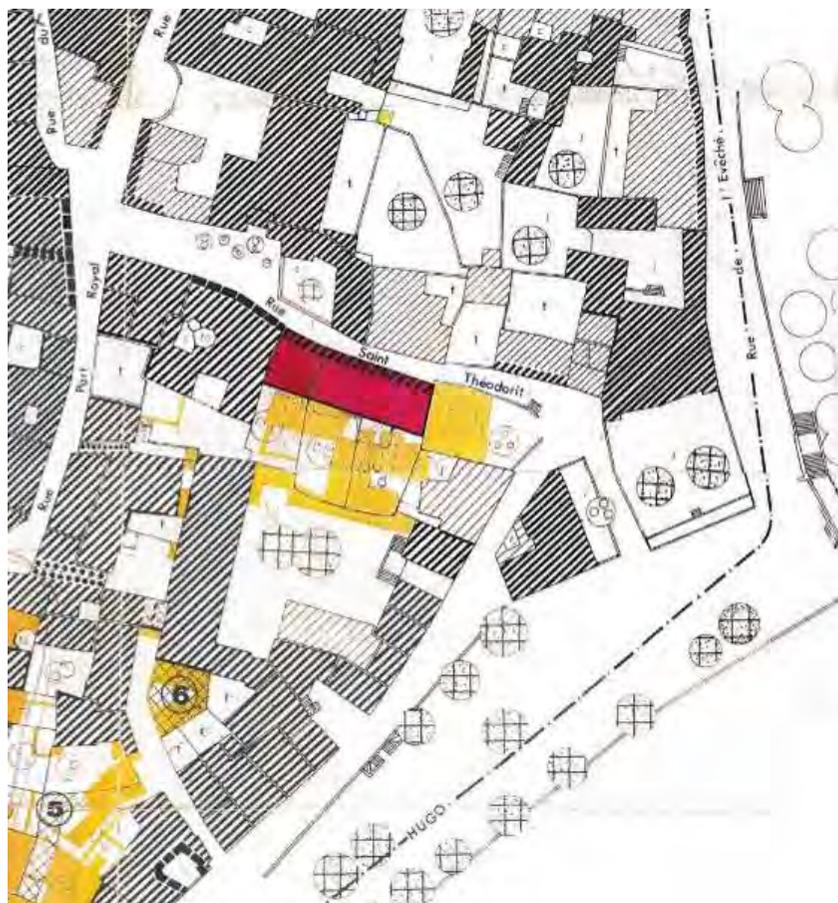
AVANT (Tour du Roi et place d'Austerlitz)



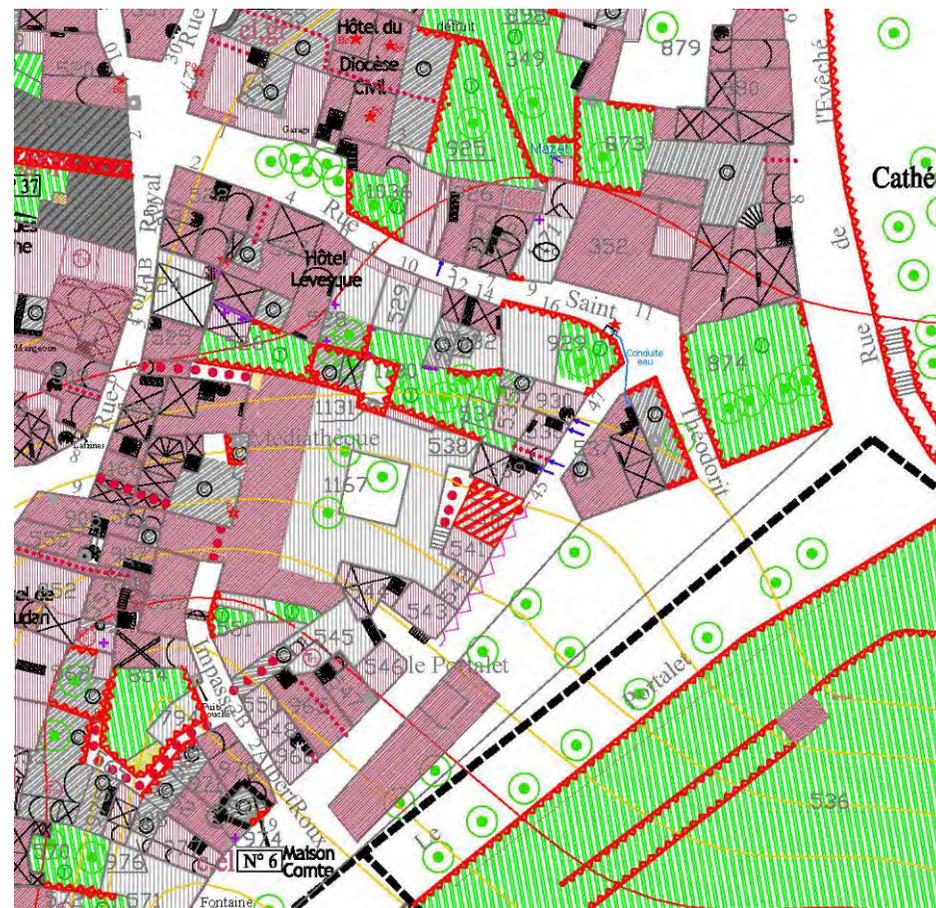
APRES

Les démolitions ont été réalisées, ou des bâtiments ont été jugés intéressants. La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.

L'opération Nicolas Froment, au sud est réalisée. Mises à jour des MH et sols protégés.

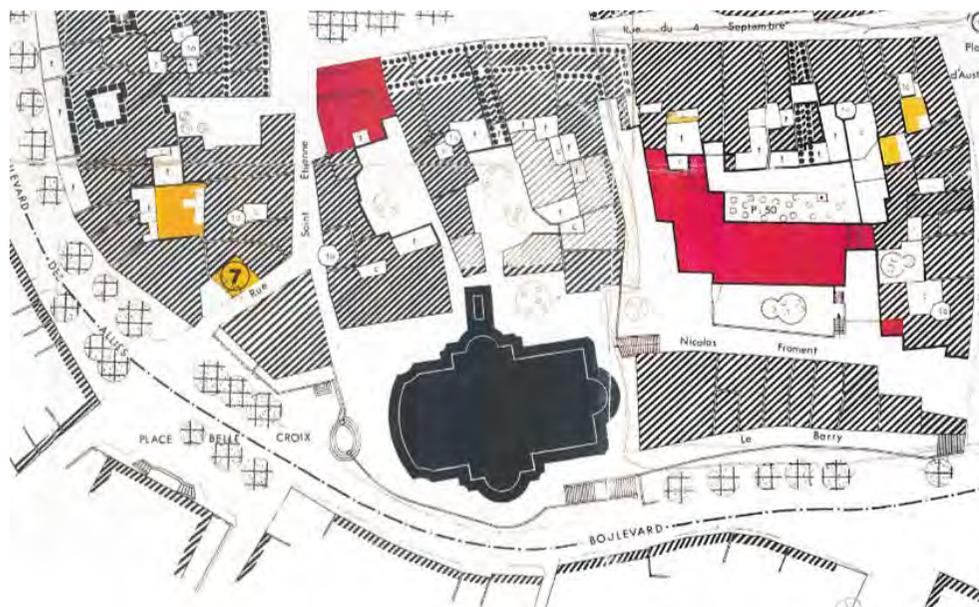


AVANT (Portalet)

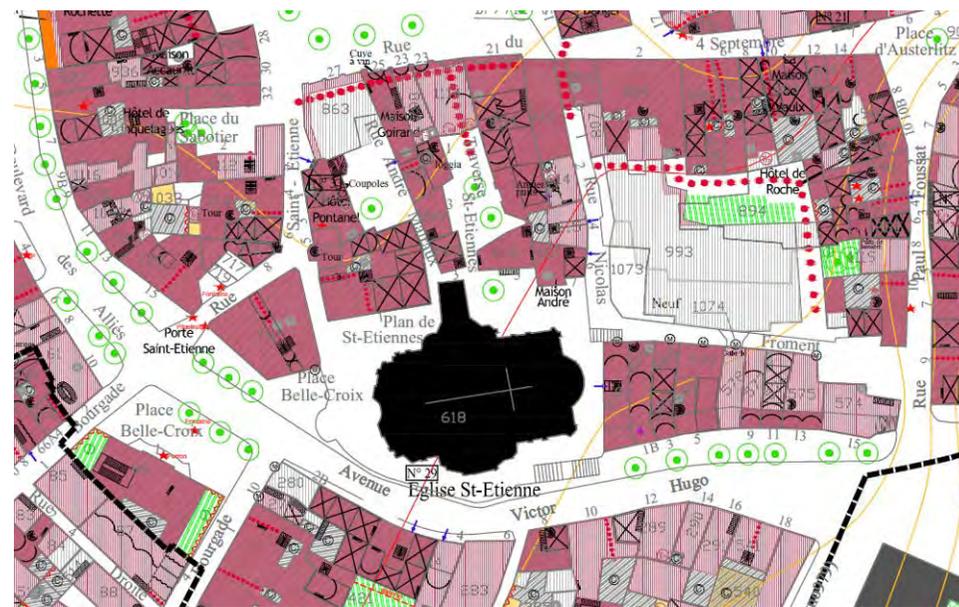


APRES

La médiathèque est construite ; les curetages sont réalisés.
 Des immeubles protégés sont ajoutés, notamment la grande citerne.
 La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.



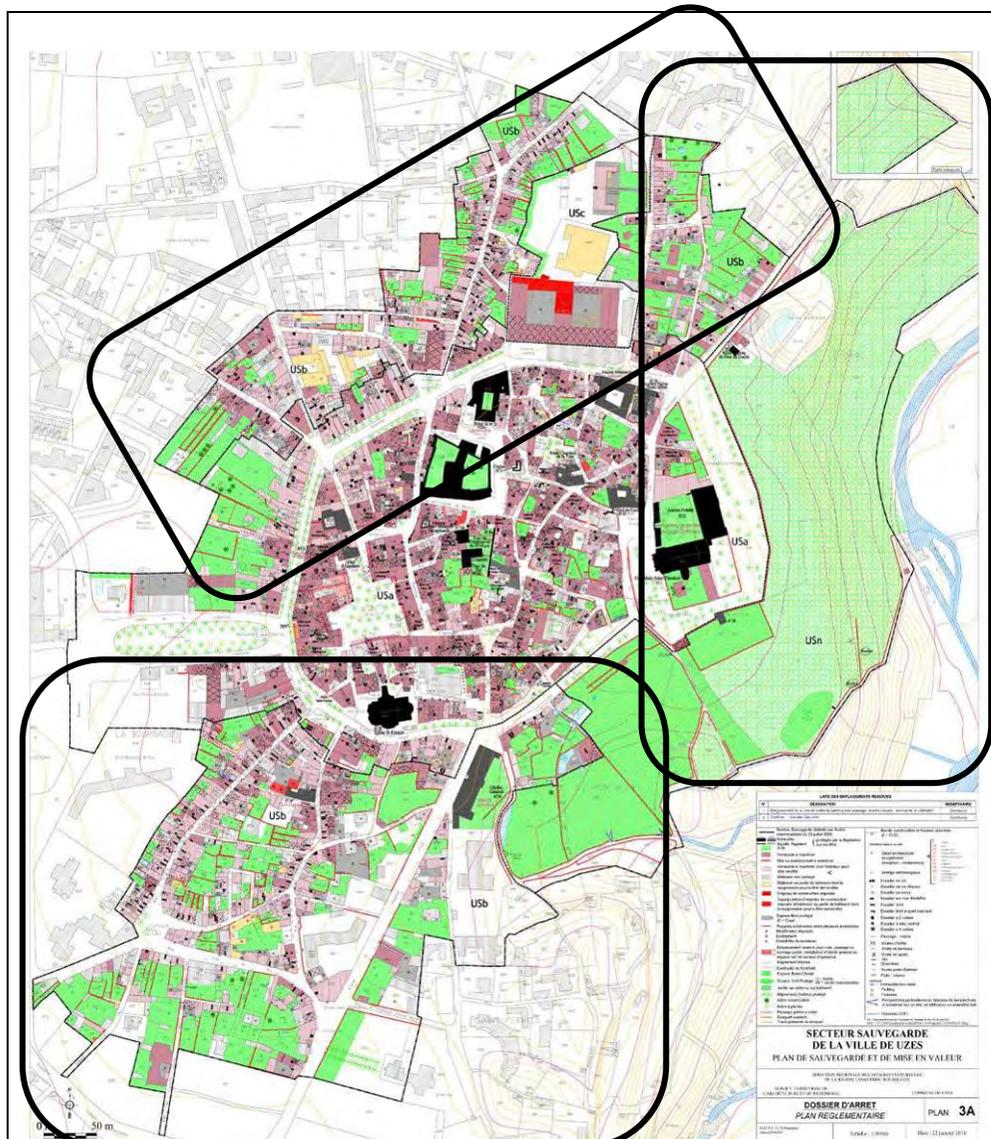
AVANT



APRES

Les démolitions ont été réalisées, ou des bâtiments ont été jugés intéressants. La protection des jardins est représentée sur la totalité de l'espace protégé.
L'opération Nicolas Froment est réalisée. Mises à jour des MH et sols protégés.

III.2.4.2 - Le PLAN –Les dispositions réglementaires sur l’extension du PSMV



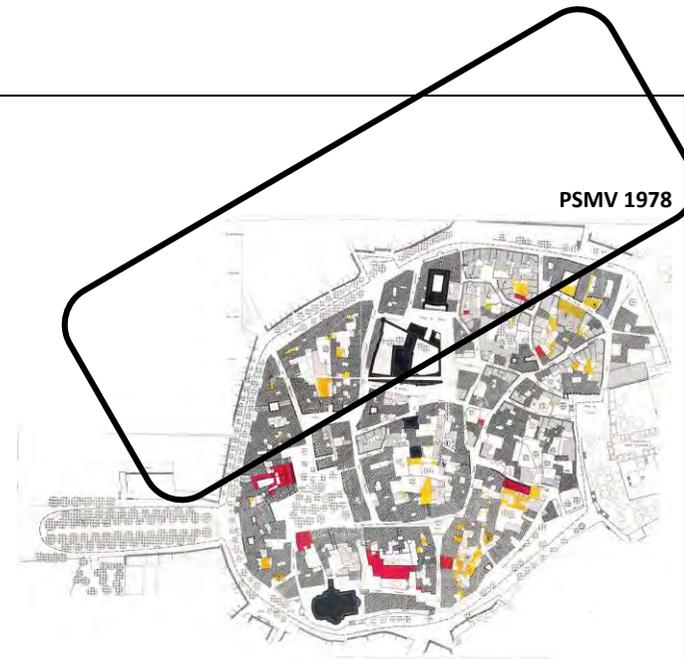
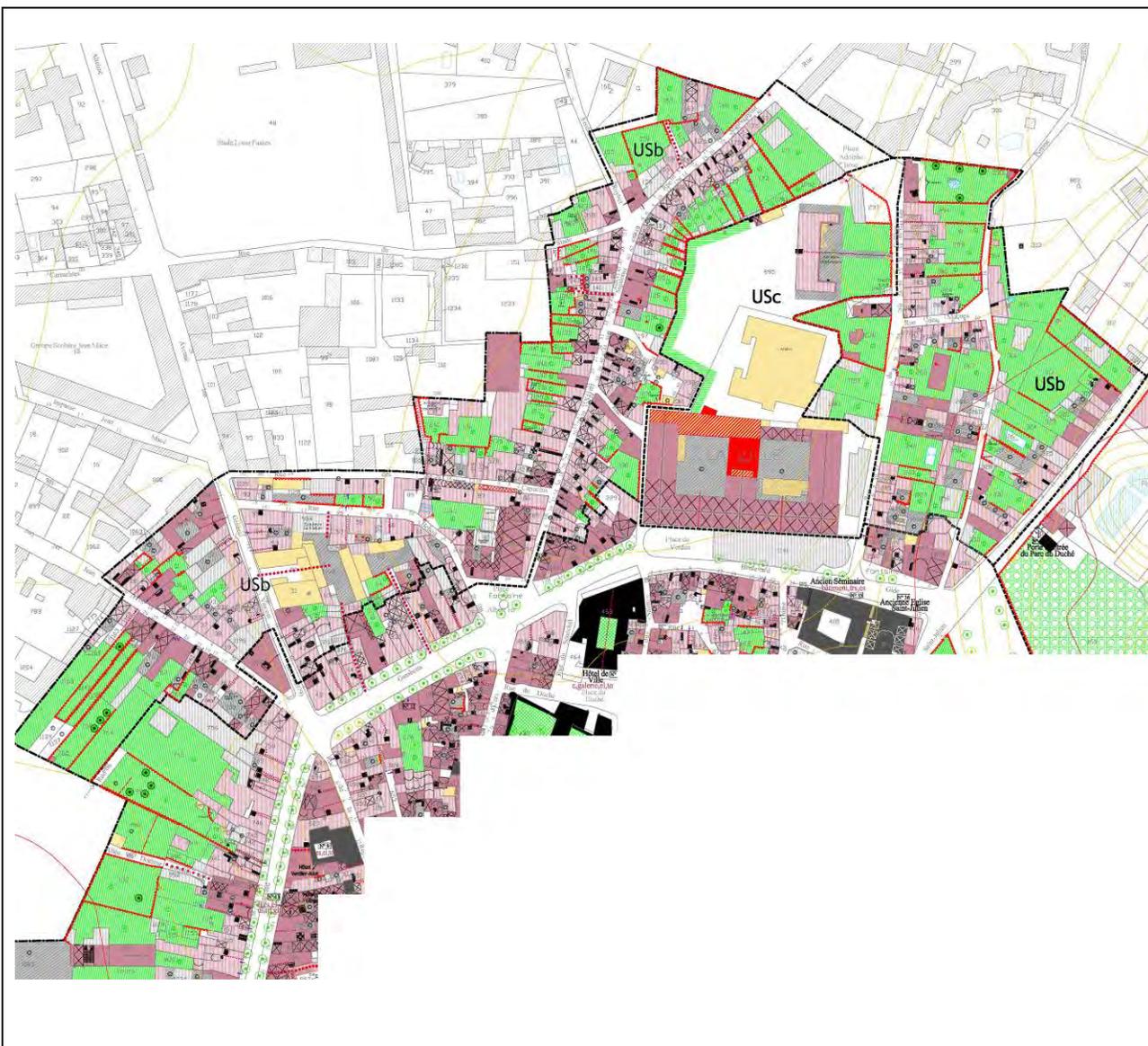
FAUBOURGS NORD

FAUBOURGS SUD

ESPACES BOISES EST

PSMV 1978





FAUBOURGS NORD

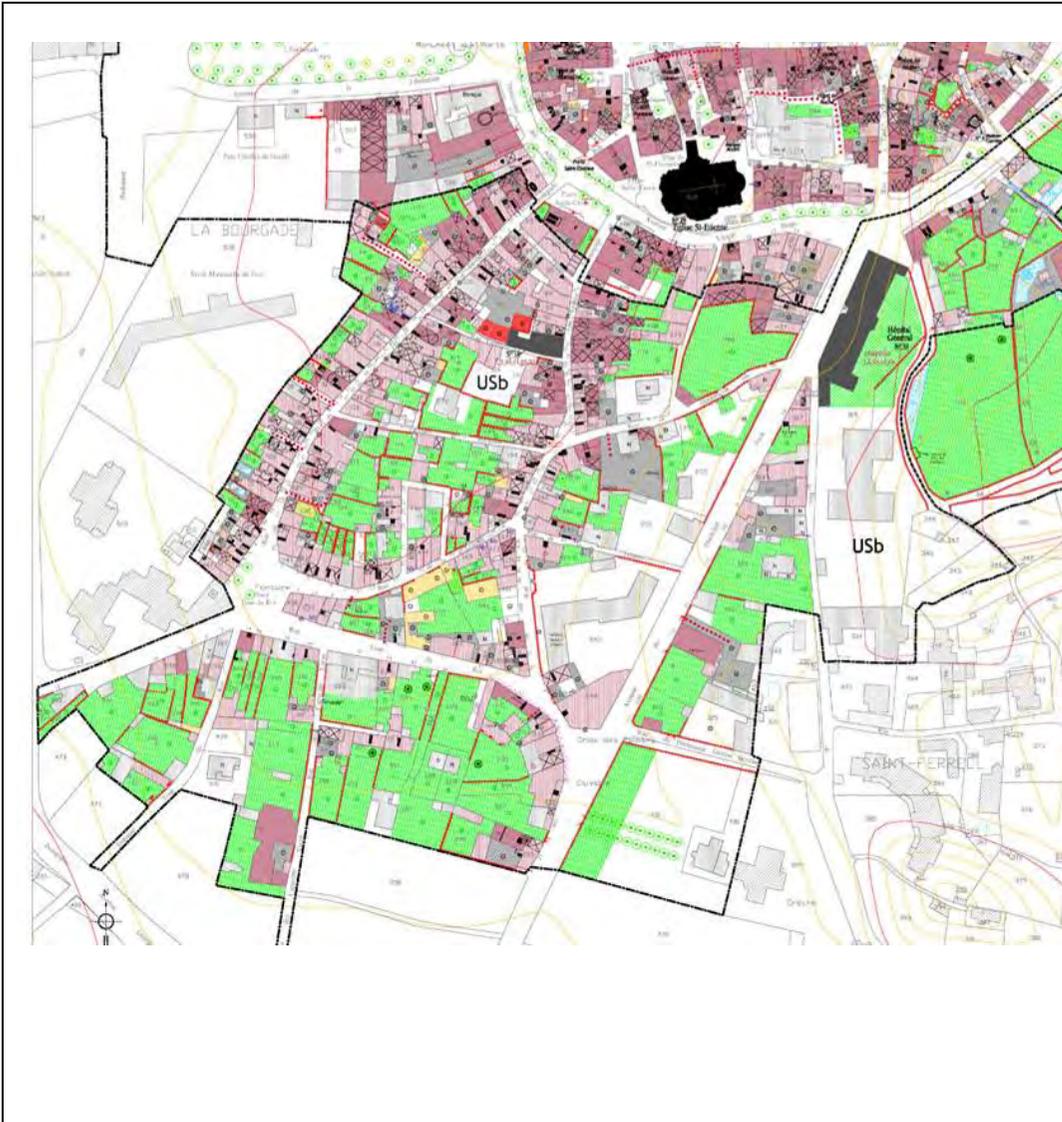
La majorité du bâti traditionnel des faubourgs est protégé.

L'emprise dédiée au lycée (dont l'ex-gendarmerie) est mise dans un secteur spécifique USc.

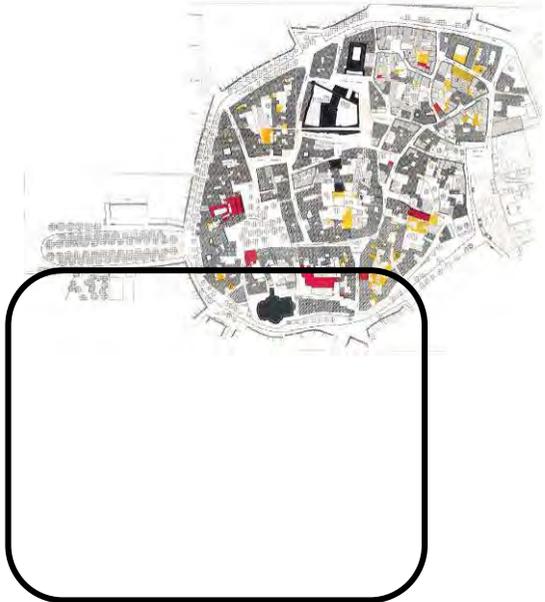
Un potentiel d'aménagement de la caserne (lycée Guynemer) est donné en permettant de reconstituer le plan initial de l'édifice.

Les jardins sont protégés en plein, ainsi que les clôtures en pierre.

Le cœur d'îlot entre la rue du Général Vincent et les impasses sont dotées de prescriptions destinées à une valorisation des biens et des espaces.



PSMV 1978



FAUBOURGS SUD

FAUBOURGS NORD

La majorité du bâti traditionnel des faubourgs est protégé.

Les jardins sont protégés en plein, ainsi que les clôtures en pierre.

Le cœur d'îlot entre la rue du Général Vincent et les impasses sont dotées de prescriptions destinées à une valorisation des biens et des espaces.

CHAPITRE IV - INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT

IV.1 – Incidences du PSMV sur le réseau hydrographique sur la gestion du pluvial

Les incidences du Plan sur les périmètres de protection de captages

Les périmètres de protection rapprochée sont :

- St Maximin : Captage « puits de l'Alzon »
- Uzès : Captage « Champ captant Fontaine d'Eure »
- Uzès : Captage « Champ captant des Fouzes »

- **Aucun captage ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé.**
- **Aucune incidence sur les périmètres de protection de captage.**

Les incidences du Plan sur le réseau hydrographique

La rivière de l'Alzon occupe le fond de la vallée de l'Eure 70 mètre environ en contrebas du centre-ville et de la promenade des Marronniers.

La Fontaine de Eure se situe dans le fond de cette vallée. Elle est le point de départ de l'**aqueduc romain** qui amenait l'eau à Nîmes.

Plus en aval de la fontaine et sous l'Ancien Evêché, se trouvent un ancien moulin et une ancienne station de pompage de l'eau de rivière destinée à alimenter la ville.

- **Aucun cours d'eau ou rivière ne se situe dans le périmètre du Secteur sauvegardé. Toutefois l'extension du PSMV vers l'Est renforce la préservation des espaces naturels en bordure de l'Alzon : incidence positive du PSMV.**

Toutefois, l'étude du Secteur sauvegardé a constaté la présence d'eau dans tous les puits (entre -7,00 et -15,00 mètres) qui correspondrait à une nappe phréatique.

Un important réservoir d'eau est situé sous le Portalet dont l'exutoire, à ciel ouvert, apparaît impasse Prends-Toi-Garde et s'écoule au sud de la ville.

Il n'existe aucun document ni étude relative à la circulation des eaux souterraines et les sorties d'eau au flanc sud de la ville (source commune).

- **Aucune incidence négative sur le réseau hydrographique communal.**

Les incidences du Plan sur la gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoulent au sein de 4 bassins versants identifiés par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial :

- Le bassin versant du centre-ville dont l'exutoire est le Portalet et dont les eaux pluviales s'écoulent directement dans l'Alzon.
- Le bassin versant du Cimetière Catholique est l'Alzon.
- Le bassin versant du Redounet dont l'exutoire est un petit ruisseau se jetant dans Les Seynes.
- Le bassin versant de la Step dont l'exutoire est l'Alzon.

L'ensemble des eaux pluviales du Secteur sauvegardé s'écoule :

- **soit directement dans l'Alzon en passant par le Portalet,**
- **soit indirectement et de manière mineur en termes de volumes d'eau dans l'Alzon par les bassins versants du Cimetière Catholique, du Redounet et de la Step.**

Aucun ouvrage de traitement des eaux pluviales issues du Secteur sauvegardé n'est référencé par le Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial ou les services compétents de la commune.

Le coefficient de ruissellement varie de 0 (sol complètement absorbant) à 1 (sol imperméabilisé).

Dans le périmètre du Secteur sauvegardé, le coefficient de ruissellement varie de 0,5 (habitat de type pavillonnaire aéré à dense avec présence d'espaces verts autour du bâti) à plus de 0,9 (centre-ville bâti et chaussées imperméabilisées).

Globalement, le Secteur sauvegardé est caractérisé par des sols imperméabilisés favorisant le ruissellement des eaux pluviales.

Cependant, des nombreux parcs et jardins privés à l'intérieur des îlots bâtis limitent le ruissellement pluvial.

Le PSMV ne prévoit pas de densification du centre ancien.

- Le Secteur sauvegardé se positionne spatialement sur plusieurs bassins versant et les eaux pluviales s'écoulent vers plusieurs exutoires différents
- Un Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales qui diagnostique les réseaux d'eaux pluviales et propose une série d'aménagements pour limiter le risque de ruissellement et d'inondation par les eaux pluviales
- Le secteur sauvegardé impact peu en termes d'écoulement des eaux pluviales les bassins versants situés en aval excepté la zone du Portalet où le confortement d'aménagements spécifiques doit être fait.

IV.2 – Incidences du PSMV sur les milieux naturels sensibles, répertoriés/inventoriés

Les incidences du Plan sur les milieux naturels riches, réservoirs de biodiversité

Aucune des 4 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) ne se trouve dans le périmètre du secteur sauvegardé.

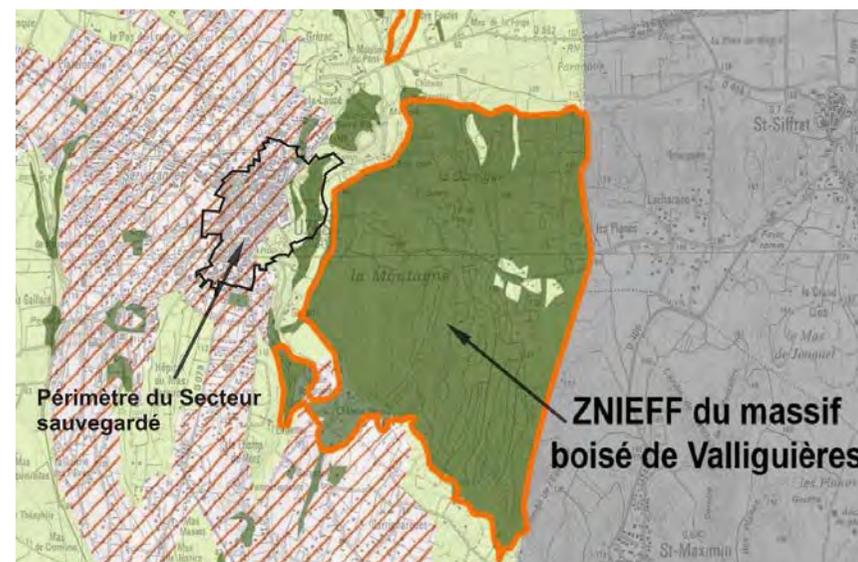
La ZNIEFF la plus proche du centre historique : **le Massif boisé de Valliguières (type 2)** est menacé par les coupes forestières et l'éventuelle ouverture de nouvelles carrières. Il est sensible à l'extension de l'urbanisation et des cultures. Les boisements sont très sensibles aux incendies.

Cette ZNIEFF « n'empiète » pas sur le périmètre du Secteur sauvegardé.

Les espaces verts du centre-ville en revanche jouent un rôle écologique mineur comparé aux ZNIEFF (espaces verts très fragmentés les uns des autres et moins riches d'un point de vue faunistique).

Par ailleurs, la commune ne compte ni ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) ni arrêté de protection de biotope. Elle ne compte pas non plus de zone Natura 2000 ni d'Espaces Naturels Sensibles

- **Le Secteur sauvegardé ne comporte pas de ZNIEFF, ZICO, zone Natura 2000.**
- **Le PSMV n'ont pas d'incidences négatives sur les ZNIEFF.**



IV.3 – Incidences du PSMV sur la biodiversité et les trames vertes et bleues

Les incidences du Plan sur la biodiversité

Le Secteur sauvegardé ne compte pas d'espaces naturels protégés ni de corridors écologiques bien identifiés. En revanche un nombre important de parcs et jardins forme une trame végétale discontinue assez importante en centre-ville.

Cette trame verte peut abriter des espèces animales (petits rongeurs, insectes, oiseaux) et participer à leur dispersion même si sa vocation paysagère est plus reconnue que celle d'assurer des continuités écologiques au sein d'un espace urbain très anthropisé.

- Le PSMV par la protection des parcs et jardins et alignements d'arbres a des incidences positives sur la biodiversité.

Les incidences du Plan sur les trames vertes et bleues

A l'échelle du Secteur sauvegardé et de son environnement proche, les réservoirs de biodiversité potentiels sont constitués par l'ensemble des espaces verts publics et privés qu'ils soient naturels ou non (parcs, jardins, cours, esplanades, massifs forestiers).

Les continuités écologiques sont le plus souvent des **corridors en « pas japonais »** (corridors discontinus) en milieu urbain.

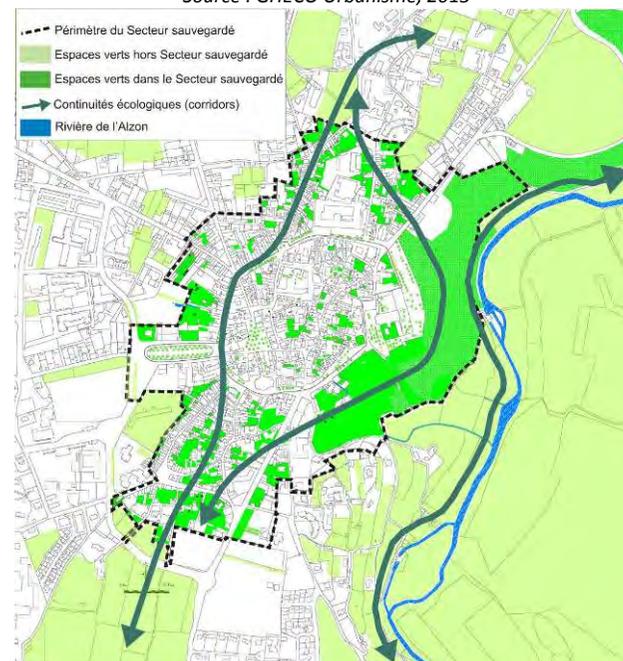
Il existe également des corridors continus en milieu naturel.

Les continuités écologiques majeures se situent à l'Est du Secteur sauvegardé autour de l'Alzon et des massifs boisés et ripisylves qui peuplent la vallée de l'Eure.

- l'extension du PSMV vers l'Est renforce la préservation des espaces naturels en bordure de l'Alzon : incidence positive du PSMV.
- D'autres continuités écologiques sont potentiellement présentes dans en milieu urbain et relient des réservoirs de biodiversité importants situés au Nord et Sud du Secteur sauvegardé.

Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques à l'échelle du Secteur sauvegardé

Source : GHECO Urbanisme, 2013



Les incidences du Plan sur les pollutions et nuisances

Les activités nuisantes, polluantes ne sont pas autorisées dans le Secteur sauvegardé.

Les déplacements automobiles sont très contraints et limités dans le centre ancien. Les projets routiers visent à réduire les pollutions et nuisances sonores autour du centre ancien.

- **Le PSMV n'a aucune incidence en termes de pollutions et nuisances.**

Bibliographie

Patrimoine bâti et architectural

Sources manuscrites

Archives nationales

Chartier d'Uzès, XIII^e-XIX^e siècle, 265AP, 219Mi/1 à 219Mi/395

DRAC Languedoc-Roussillon

Conservation Régionale des Monuments Historiques, DRAC Languedoc-Roussillon, dossiers de protections MH.

Archives municipales

Série O :

1 O 1 : Modification de l'alignement de la rue Masbourguet et de la rue de la Monnaie, 1859. Projet de démolition sur la place aux Herbes.

4 O 1 : abreuvoir du Portalet

Série R :

8 R 2 : Rapport de l'architecte directeur des travaux publics de la ville d'Uzès, M. Bègue, sur les vestiges d'une ancienne église découverte sous le sol de la promenade de l'esplanade, 21 février 1853.

Dossiers S.A.R.P.I (1968 - 1980) : Périmètre de l'opération, Délibération, dossiers administratifs, devis, descriptif, relevés et projets, analyses foncières, mise en œuvre opérationnelle.

Sources iconographiques

Bibliothèque nationale de France

La rivière d'Eure, le parc et l'évêché vers 1710. BnF, Estampes.

Musée du Vieux Toulon

Sources cartographiques

Plan des fortifications d'Uzès n°39, Recueil de Plans et Cartes du XVII^e siècle, Musée du Vieux Toulon.

Plan de fortifications – Uzès. Vers 1630 ? BnF, Estampes, C59-521

Plan et fortification de la ville d'Uzès, 17^e siècle.

Premier plan des fortifications d'Uzès par Tassin, conseillé du roi, 1631.

Plan Carreiron, 1773. AM.

Plan du noyau ancien de la ville, vers 1817. AD 30 (doc CRMH)

Atlas de tous les édifices publics situés dans la ville d'Uzès, par l'architecte de l'arrondissement, Pralong, 1834.

Plan cadastral, début XIX^e siècle, AM

Plan du noyau ancien de la ville, vers 1817. AD 30 (doc CRMH)

Références bibliographiques

Lionel d'Albiousse, Guide archéologique dans la Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Église. Uzès, 1879.

Lionel d'Albiousse, Les Ducs d'Uzès. In : Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. 6, 1884, pp. 331-366.

Lionel d'Albiousse, Histoire des Ducs d'Uzès, suivie d'une notice sur leur château ducal. Paris : Champion, 1887.

Lionel d'Albiousse, Le Château ducal d'Uzès, dit Le Duché. In : Revue du Midi, tomes XXIV-XXV, 1898, pages 201-213 et pages 336-352.

Lionel d'Albiousse, Histoire de la cathédrale d'Uzès. In : Bulletin du Comité d'Art chrétien, Nîmes, t. VII, 1899, pages 6-7.

Lionel d'Albiousse, Grande réception à Uzès du Duc et de la Duchesse d'Uzès, née d'Antin 1763. In : Revue du Midi, t. XXVIII-2, 1900, pages 811-817.

Lionel d'Albiousse, Histoire de la Ville d'Uzès. Ses origines. In : Revue du Midi, tome XXX, 1901 pages 185-211.

Lionel d'Albiousse, Uzès au Moyen Age. In : Revue du Midi, tome XXXII, 1902, pages 140-155 et pages 181-189.

Lionel d'Albiousse, Les Fiefs nobles du château ducal d'Uzès. Uzès : imprimerie Malige, 1906.

Lionel d'Albiousse, L'Armorial de la ville d'Uzès. -Nîmes : Imprimerie générale, 1910.

Lionel d'Albiousses, Histoire de la ville d'Uzès, Imprimerie H. Malige, Uzès, 1903, Rééd. Lacour – Rediviva, 1993.

Lionel d'Albiousses, Histoire des Ducs d'Uzès, suivie d'une notice sur leur château ducal. 1887, Rééd. Lacour, 2002.

Lionel d'Albiousses, Guide archéologique dans la Crypte d'Uzès, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise. Nîmes : Lacour, 2002.

Lionel d'Albiousses, Uzès au Moyen Age. - Nîmes : Lacour, 2004

Martine Assénat, Catherine Mercier, avec la collaboration de Jean-Luc Béchir, Ucetia. Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon, sous la direction de Jean-Luc Fiches, Publication de l'UMR 154 du CNRS, Lattes, 2002

Sophie Asporc-Mercier, Uzès au Moyen Age, dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009, p.45-86

Ariel Balmassière, Ville d'Uzès, secteur Sauvegardé - Etude préalable de mise en révision et extension. 3 volumes.

Guy Barruol, Uzès, Crypte, dans Noël Duval, Les premiers monuments chrétiens de la France1. Sud-Est et Corse, Picard, 1995, p.45.

André Bernardy, Les artistes gardois, peintres, sculpteurs, architectes, de 1820 à 1920. Uzès, Peladan, 1980, page 160.

Jean-Claude Bessac, Mur en grand appareil à Uzès – Rapport d'étude préliminaire, CNRS, UPR 290 Lattes.

Pierre Bourrillon, Type de ville ancienne, Ateliers Henri Peladan, Uzès, 1948.

Christian Brun, Les structures physiques et sociales de la ville d'Uzès à la fin du Moyen Âge. In : Histoire et mesure, XIV - N° 3/4 - Habitat et espace urbain, mis en ligne le 7 décembre 2005, référence du 9 novembre 2006, disponible sur : <http://histoiremesure.revues.org/document1192.html>.

I. Carbonnel, La famille d'Uzès : l'ascension d'un lignage du Bas-Languedoc, du XII^e au XV^e siècle. Paris : Ecole des chartes, 1987.

Maryse Cathébras, Uzès au XX^e siècle, Thèse de doctorat en Histoire, Montpellier III, 2000, 776 p.

Gratien Charvet, Etude généalogique sur la première Maison d'Uzès, précédée d'une notice historique sur le pouvoir féodal des Evêques, des Vicomtes d'Uzès et des Consuls de cette ville et

suivie du catalogue analytique des Evêques d'Uzès. In : Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome 2, 1870.

Gaston Chauvet, Uzès : Son histoire, ses monuments : En parcourant ses venelles et ses places : évocations d'autrefois et souvenirs d'hier. Uzès : Peladan, 1968.

Gaston Chauvet, Uzès : son histoire, ses monuments : en parcourant ses venelles, ses places et sa campagne : évocations d'autrefois et souvenirs d'hier. Nîmes : Lacour, 1991.

Josette Clier, L'hôpital général d'Uzès, CRMH, Montpellier, 2004.

Christian Corvisier, d'après la présentation orale de Laurent Hugues, Uzès : La cathédrale Saint-Théodorit, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000.

Antoine Dalbard, N°5 place du Duché à Uzès (Gard), La Chapelle des Jésuites, 2000.

Simon Durant, Henri Durand, Eugène Laval, Album archéologique et description des monuments historiques du Gard. Nîmes : imprimerie Soustelle-Gaude, 1853, planche 16, page 92 : attribution du dessin de la façade à Philibert de Lorme.

Jean-Bernard Elzière, Note sur les coseigneurs de la cité d'Uzès au Moyen Age, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, Société Française d'Archéologie, 2000.

Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Jean-Louis Paillet, sous la direction de. Aqueduc de Nîmes et le Pont du Gard : Archéologie, géosystème et histoire. Nîmes : Conseil général du Gard, 1991.

Marcel Fabre, Un vieil écrit uzétien du XIV^e siècle, la Chronique d'Uzès. In : Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIe série, tome XXXIII, années 1926 et 1927.

Prosper Falgairolle, Armorial de Nîmes [diocèses de Nîmes, d'Alais, d'Uzès, de Mende et de Viviers] [d'après

Jeannine Flaugère, Les Hostelleries d'Uzès, Cévennes Magazine, n°1507, 2009.

Jeannine Flaugère, Racine à Uzès et Saint Maximin, dans Rhodanie, Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, n°27, 1988, pp. 38-51.

Jeanine Flaugère, Quand l'évêque Hélias entra dans Uzès, 1344. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.

Jeanine Flaugère, Martine Peyroche d'Arnaud, Réforme et Renaissance à Uzès (1492-1598), dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

F. Frandon, Le Collège d'Uzès, 1566-1793, 1803-1903 : Monographie accompagnée de cinq planches hors texte. -Toulouse : Ed. Privat, 1907.

Jean Christophe Galant, Les pouvoirs et les affrontements à Uzès au XVII^e siècle (1628-1685), mémoire de maîtrise, dir. D. Biloghi, Université Paul Valéry, Montpellier, 1998.

Christophe Galant, Mireille Olmière, Les belles demeures familiales d'Uzès. Montpellier : Les Presses du Languedoc, 2003.

Pierre Garrigou Grandchamp, L'architecture civile romane dans le Gard, Monuments du Gard, Congrès Archéologie de France, SFA, 2000.

Michel Hermitte, Le secteur sauvegardé d'Uzès. In : Les monuments historiques de la France, n° 3, juillet – septembre 1968.

Thierry Hirigoyen (architecte DPLG, ACMH), Ancien séminaire d'Uzès – Etude préalable, 2005.

Laurent Hugues, Uzès : le palais épiscopal et son parc, Paris IV Sorbonne, 1986.

J.-D. Magalon, Album pittoresque du Gard, (Arrondissement d'Uzès), dessins de Léon Allègre. Paris : Dolin, Bagnols, Broche, 1842.

Pierre Mazier, Uzès, autrefois. Nîmes : Lacour, 1995.

Jean Mesqui, Les châteaux d'Uzès, dans Monuments du Gard, Congrès archéologie de France, 2000.

Patrimoine consulaire : Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes-Bagnols-Uzès-Le Vigan. Nîmes : Chambre de Commerce et d'Industrie, 2004.

Pierre Pelissero, Uzès, délices et orgues. Le Vigan : E&C, 2004

Martine Peyroche d'Arnaud, Uzès : architecture et décor. Paris : diplôme de l'École du Louvre, 1984.

Martine Peyroche d'Arnaud, L'urbanisme à Uzès au XVIII^e s. In : 110^e Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985, Archéologie et histoire de l'art.

Martine Peyroche d'Arnaud, La difficile unité, dans Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009, p.172.

Martine Peyroche d'Arnaud, l'hôpital Saint-Sauveur, Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°37, 2005.

Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 – 1595-1599, Note de voyage de deux étudiants balois. Montpellier, chez Camille Coulet, Libraire, 1892.

Yves Pouget, Les services publics. Bulletin de la Société historique de l'Uzège, n°16, 1995.

Jean Puget, De quelques faits historiques advenus dans la région d'Uzès : Jean Puget. Paris : Impr. Langlois, 1922.

Jean Puget, Uzès, Paris : H. Laurens, 1929.

Albert Ratz, L'Uzège protohistorique, Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

Albert Ratz, L'Uzège dans l'Empire romain, Uzès et l'Uzège – 20 siècles d'histoire, Etudes et Communication, 2009.

François Rouvière, L'aliénation des biens nationaux dans le Gard, Nîmes, Gervais-Bedot, 1900, pp. 65, 234, 314, 392.

Bernard Sournia, Jean-Louis Vayssettes, La façade d'Uzès et son projet. In : Congrès archéologique de France, 157^e session, 1999.- Paris : Société Française d'Archéologie, 2000.

Dominique Stutzmann, Un livre, une foi, une ville – Le bréviaire manuscrit d'Uzès de 1472. Médiathèque d'Uzès, 2005. Avant-propos, Mireille Olmière.

Gustave Teraube, Histoire d'Uzès et de son arrondissement. Uzès : l'Auteur ; Valence : Céas, 1879.

Uzès, Vivre son patrimoine – Dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire, 2008.

Jean-Louis Vayssettes, Notices sur Uzès, SRA, DRAC Languedoc-Roussillon.

Jean-Louis VAYSSETTES, Céramique à Uzès : de la faïence fine à la terre mêlée. Montpellier : Petits carnets de la terre cuite, 1998.

Welisch, Ville d'Uzès, Fourniture et mise en œuvre d'un ascenseur à la mairie d'Uzès, Diagnostic historique, 2009.

Gabrielle Welisch, Ariel Balmassière, Hôpital local d'Uzès – Etude de définition, Diagnostic historique.

Diagnostic territorial

L'Uzège et la région bagnolaise, tome I, II et III – A. Chabaud, 1966.

Vivre son patrimoine, dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire, Mairie d'Uzès et ArteMuse, 2008.

Rapport d'activité de l'Office du Tourisme de l'Uzège, 2012.

SCOT du Pays de l'Uzège, 2007.

Diagnostic territorial du PLU de la ville d'Uzès - G2C environnement, 2009.

Etude pré-opérationnel d'OPAH, ville d'Uzès – Urbanis, 2004.

Plan de Déplacement de la Ville d'Uzès – Horizon Conseil, 2012.

Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Uzès, 2012.

Synthèse du rapport annuel de Véolia Eau sur l'assainissement des eaux usées, 2012.

Diagnostic et PADD PLU, projet 2015

Arbres remarquables du Gard – Yves Maccagno – SESNNG – juillet 2013

Des arbres et des hommes – Architecture et marqueurs végétaux en Provence et Languedoc – Josianes Ubaud – Edisud, 1997

NB : sauf mentions particulières, les auteurs des photos du présent document sont de Valérie Rousset et Bernard Wagon.

VILLE D'UZES

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR P.S.M.V.

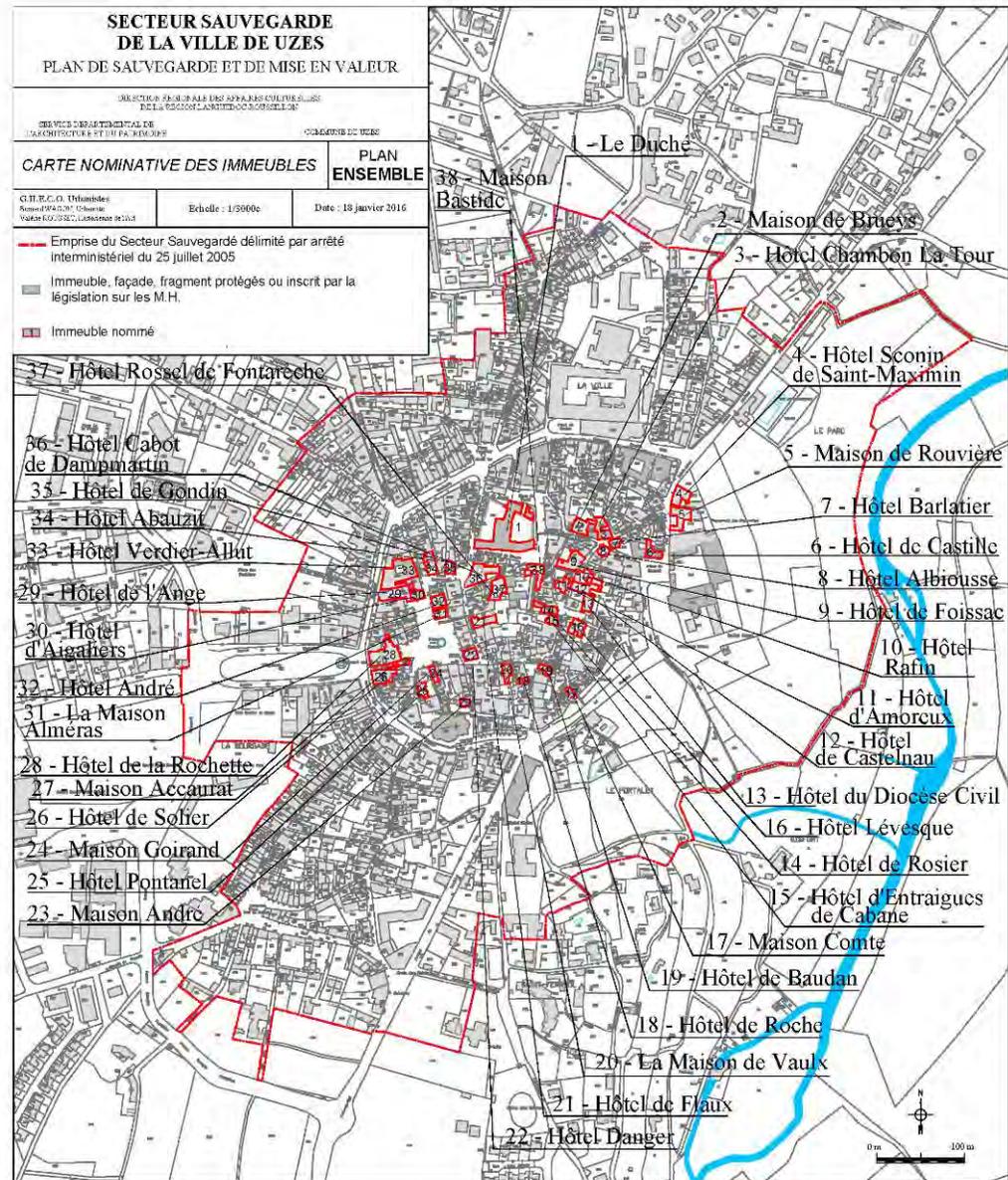
Annexe au rapport de Présentation DOSSIER D'ARRET

DOCUMENTS GRAPHIQUES DIVERS PLANCHES THEMATIQUES

Sources : études pour le PSMV – gheco, urbanistes, B.Wagon, Carole Jaffré
Valérie Rousset, historienne de l'Art
Dessin : Catherine Martin

Originaux : planches A0

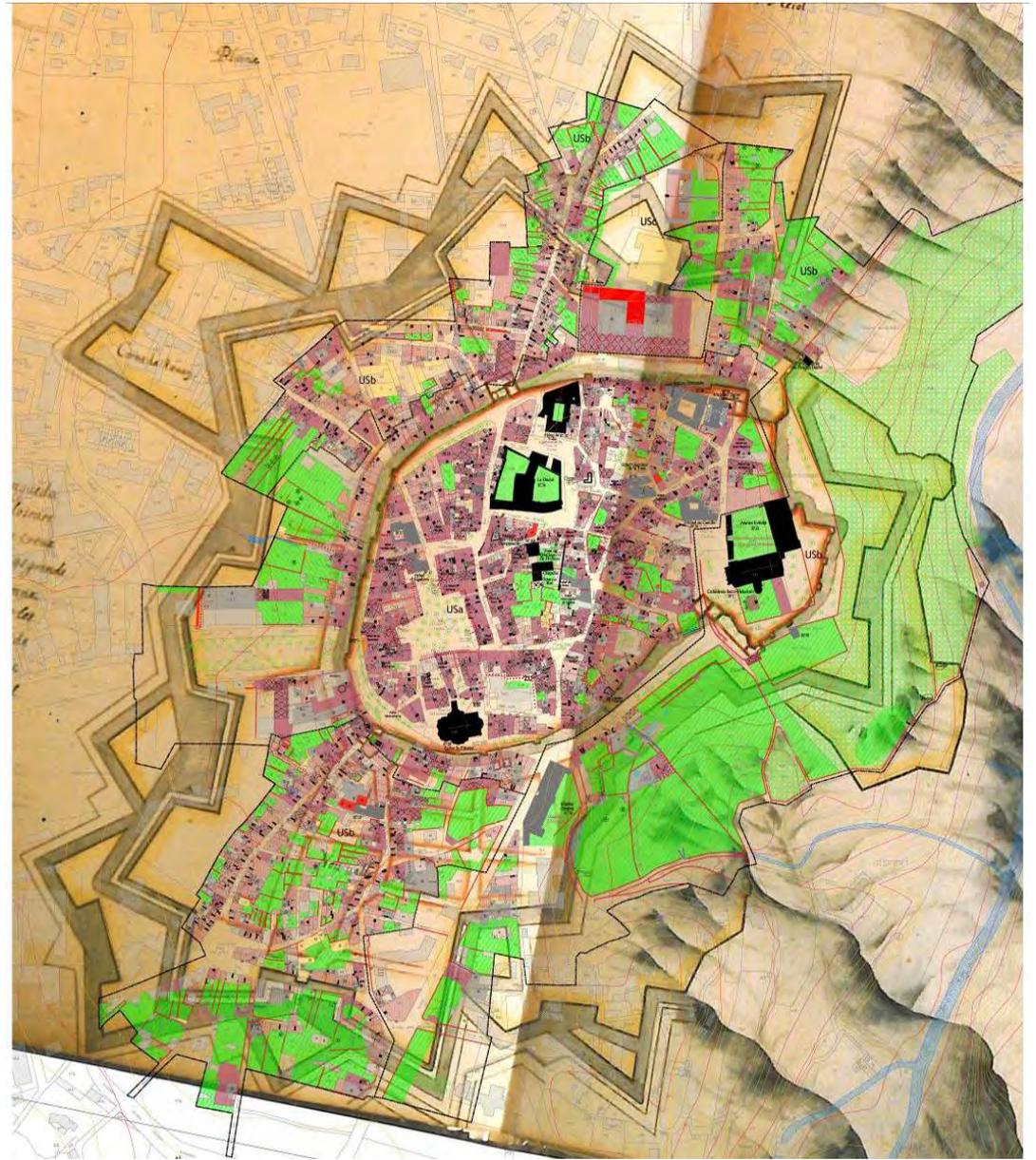
25 janvier 2016



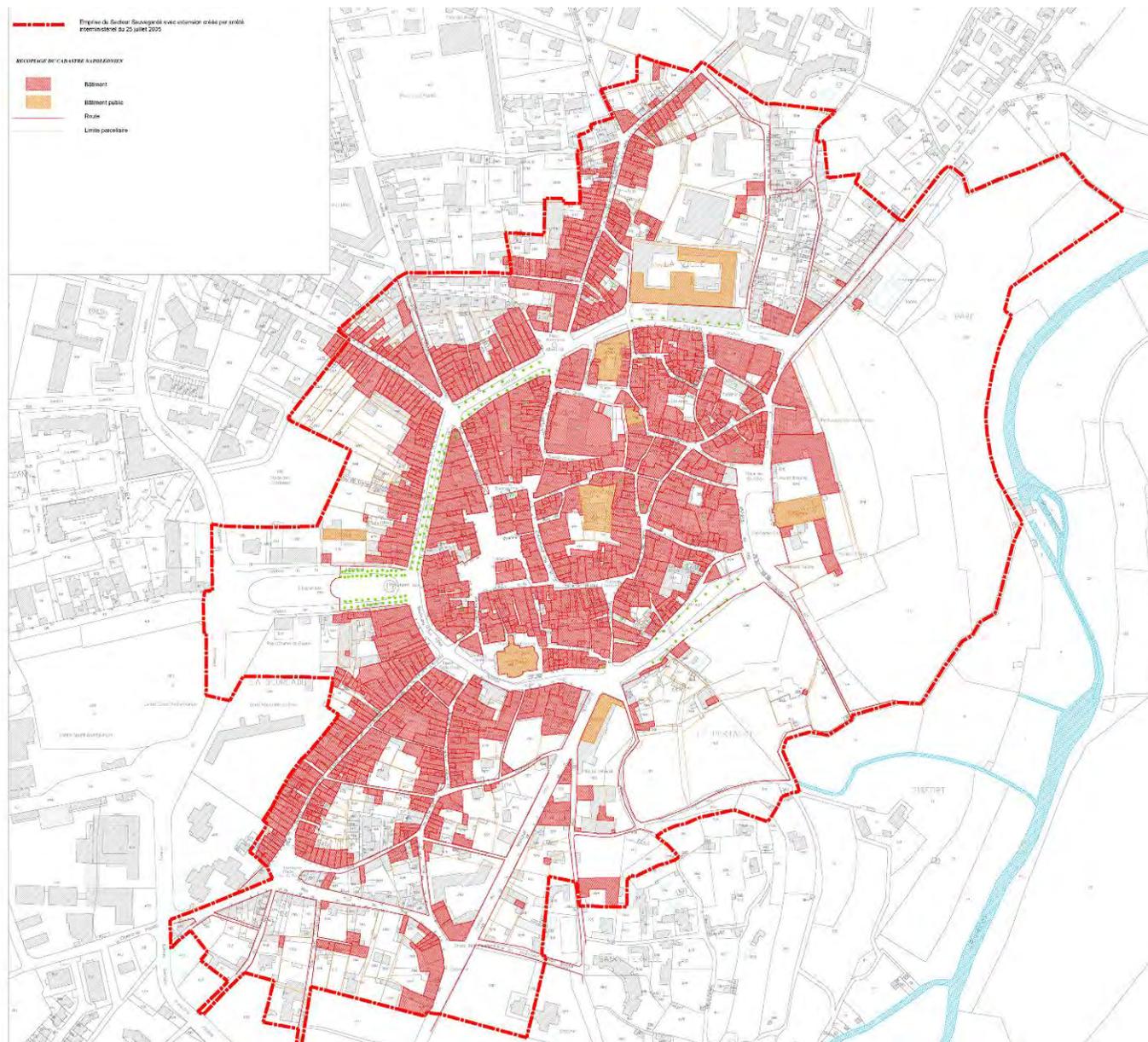
Carte de nomination/ appellation des immeubles (demeures essentiellement)



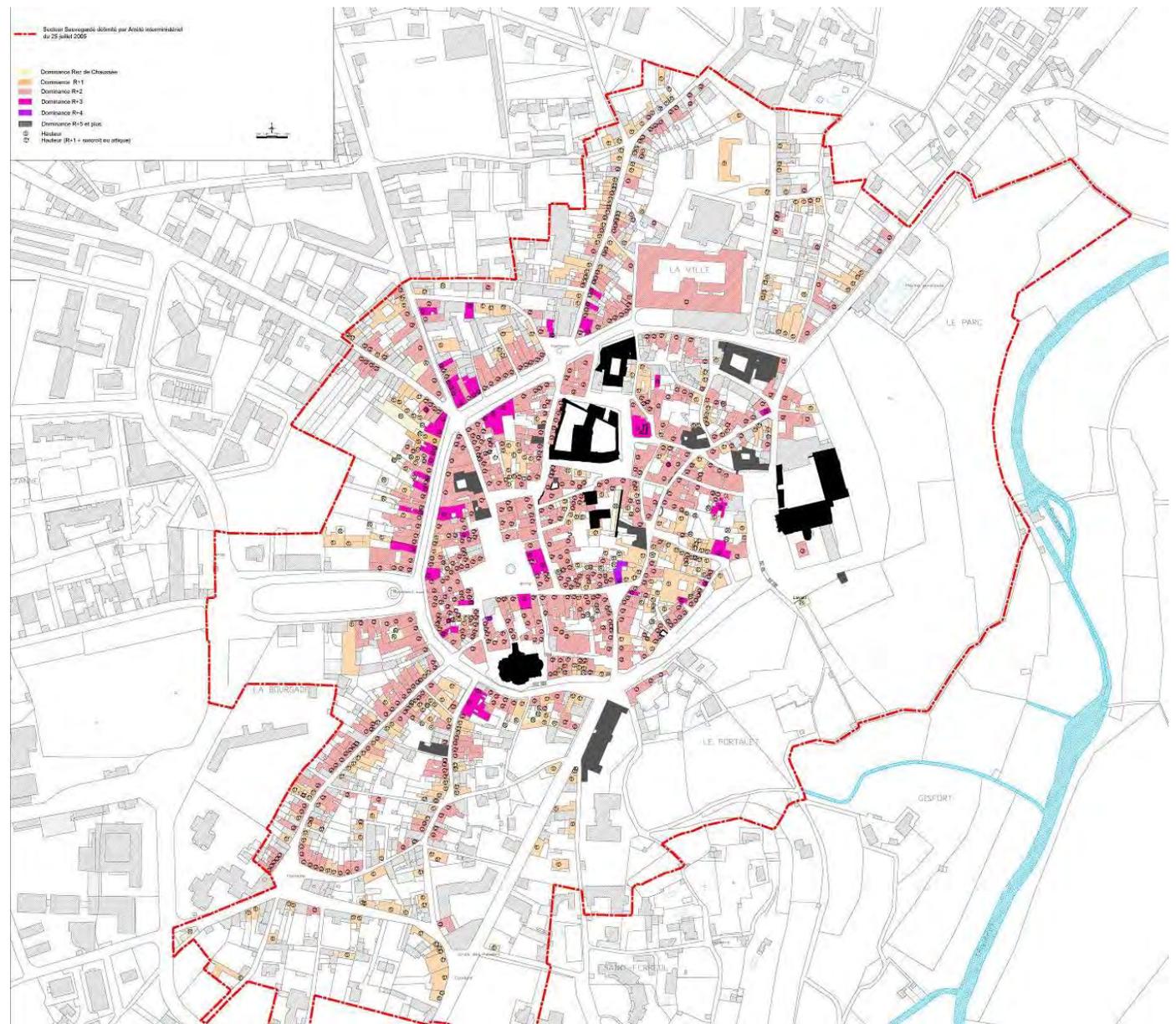
Report d'un plan du XVIIIe siècle sur le cadastre actuel, avec les plans de jardins



Report du plan de la fortification protestante (plan du musée de Toulon) sur le cadastre de 2010



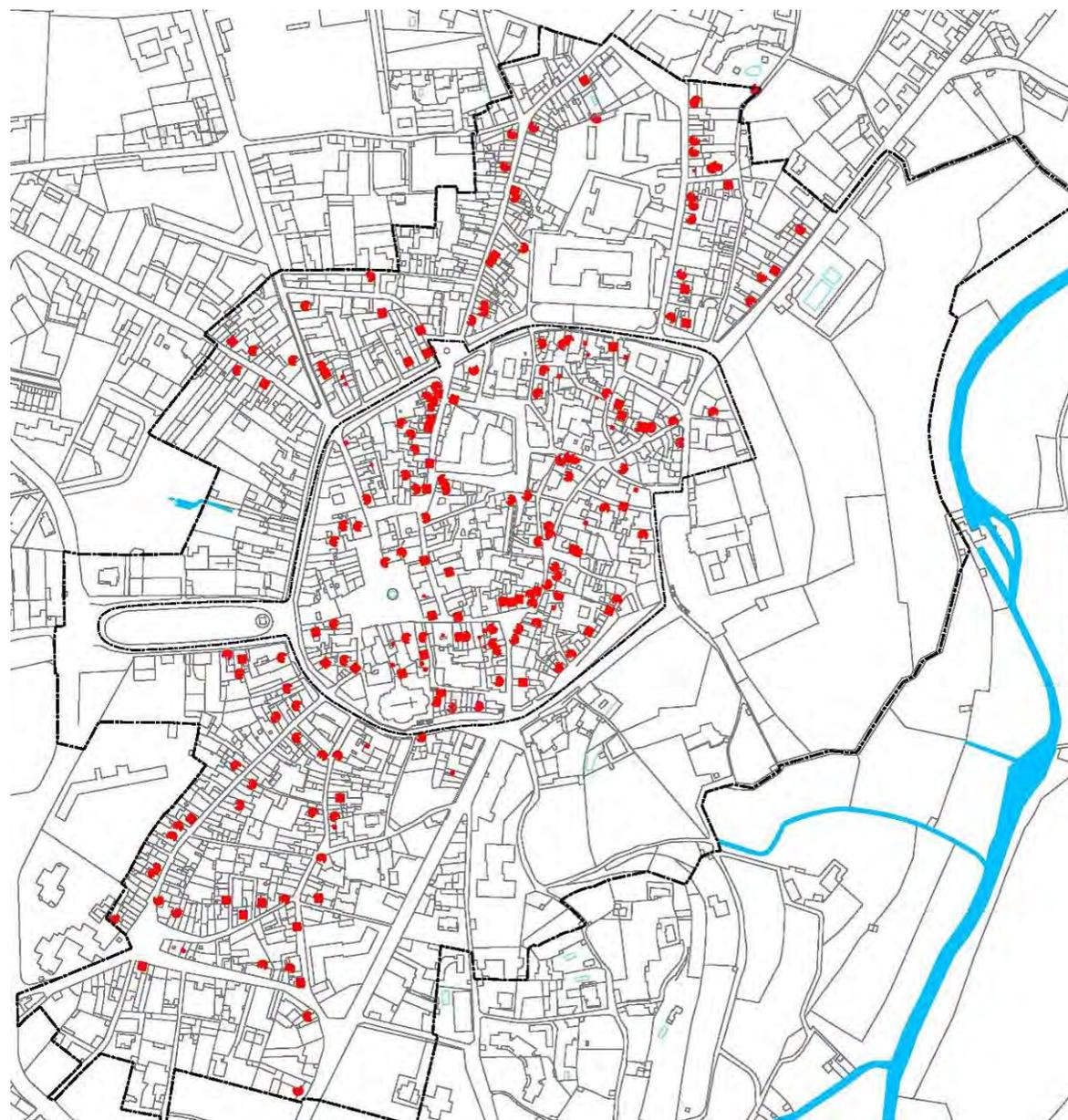
Report (en rouge) du cadastre napoléonien sur le cadastre de 2010



Relevé indicatif des hauteurs d'immeubles (2010)



Immeubles à chaînages d'angle architecturé



Plan de repérage des escaliers en vis

SECTEUR D'ORDRE PUBLIC
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

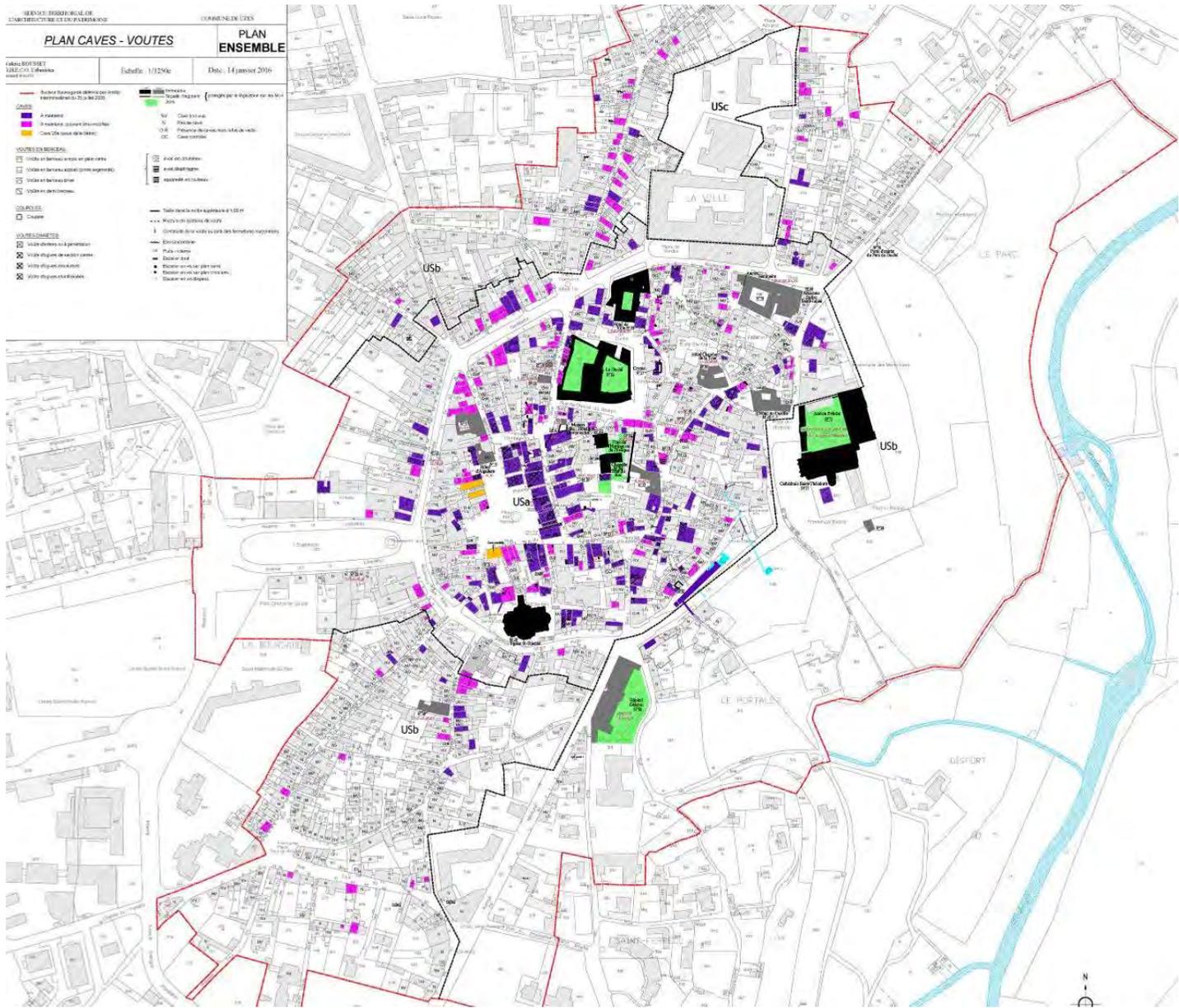
EXAMEN EN COURS

PLAN CAVES - VOÛTES

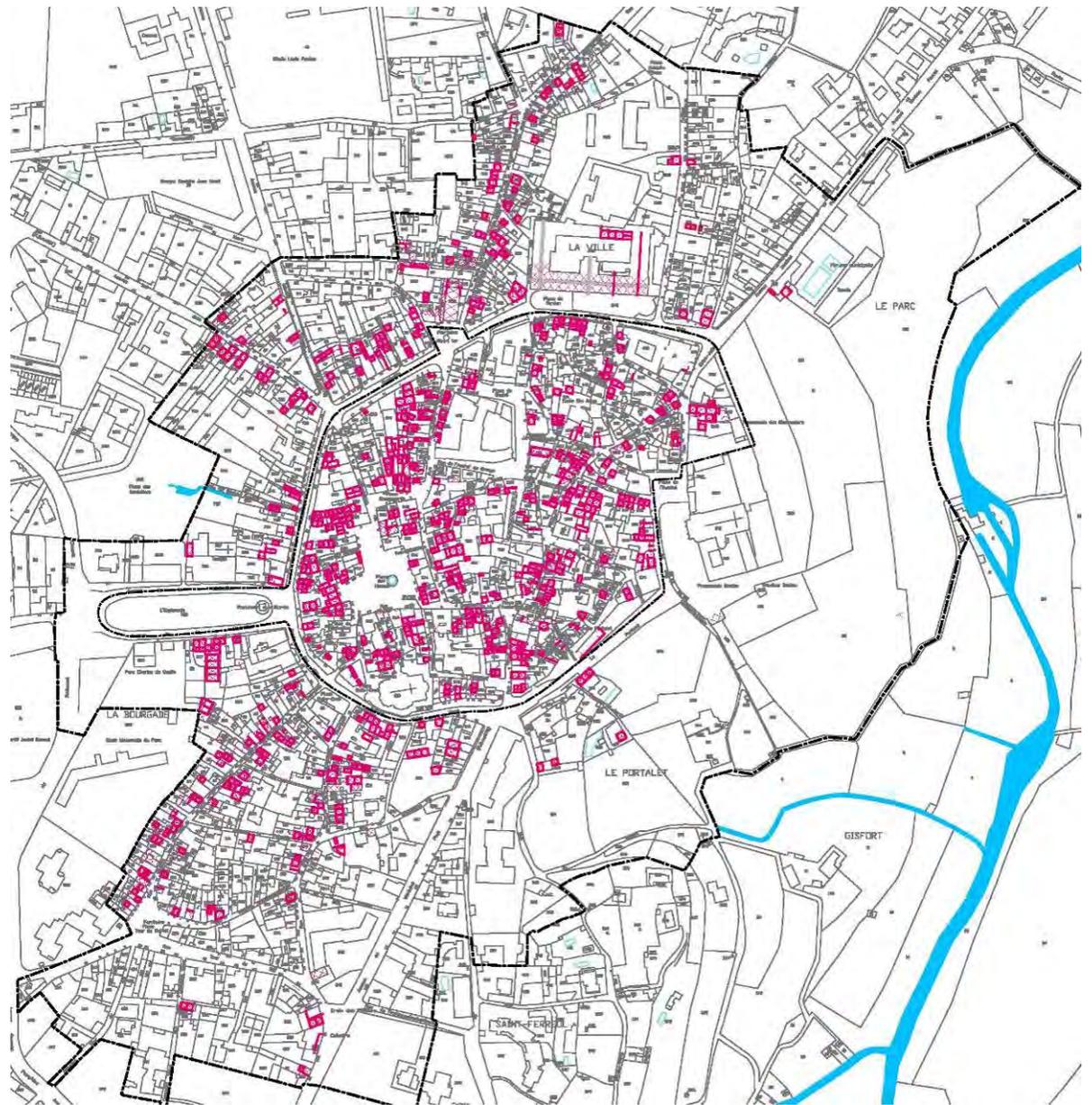
PLAN ENSEMBLE

Objet: Bâtiments
Date: 14 janvier 2016

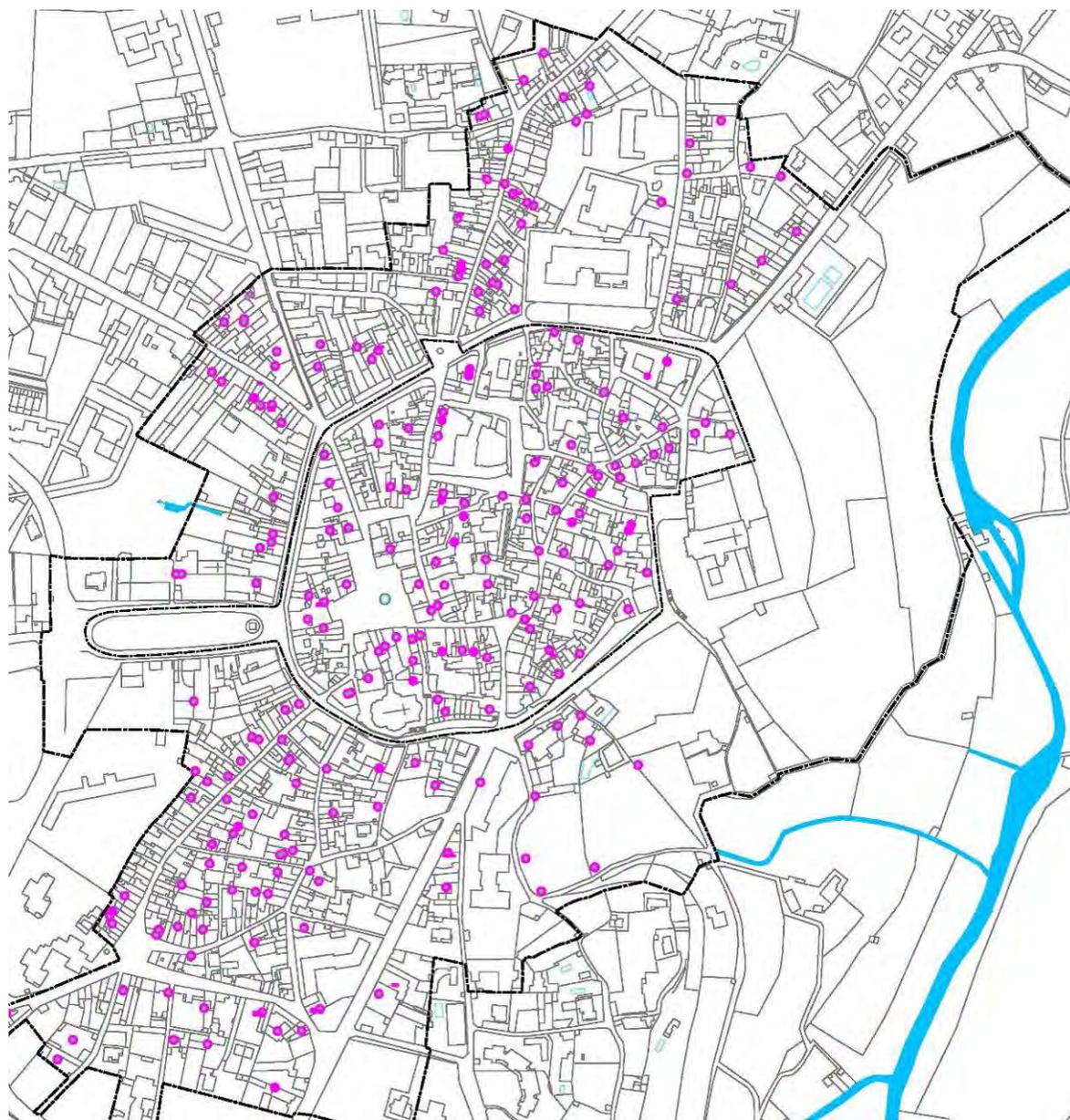
- Échelle: 1/1250e
- Borne triangulaire délimitant zone d'urbanisme (art. 23 de loi 2010)
 - CAVES**
 - A traverser
 - à traverser, à l'exception d'ouvrages
 - Caves de sous-sol de caves
 - VOÛTES EN SOUS-SOL**
 - Voûte en berceau en maçonnerie
 - Voûte en berceau en béton armé
 - Voûte en berceau en béton précontraint
 - Voûte en berceau en béton
 - Caisson
 - VOÛTES SURTERRAINES**
 - Voûte en berceau en maçonnerie
 - Voûte en berceau en béton armé
 - Voûte en berceau en béton précontraint
 - Voûte en berceau en béton
 - Voûte en berceau en béton
 - VOÛTES EN SOUS-SOL**
 - Voûte en berceau en maçonnerie
 - Voûte en berceau en béton armé
 - Voûte en berceau en béton précontraint
 - Voûte en berceau en béton
 - Voûte en berceau en béton
 - VOÛTES SURTERRAINES**
 - Voûte en berceau en maçonnerie
 - Voûte en berceau en béton armé
 - Voûte en berceau en béton précontraint
 - Voûte en berceau en béton
 - Voûte en berceau en béton



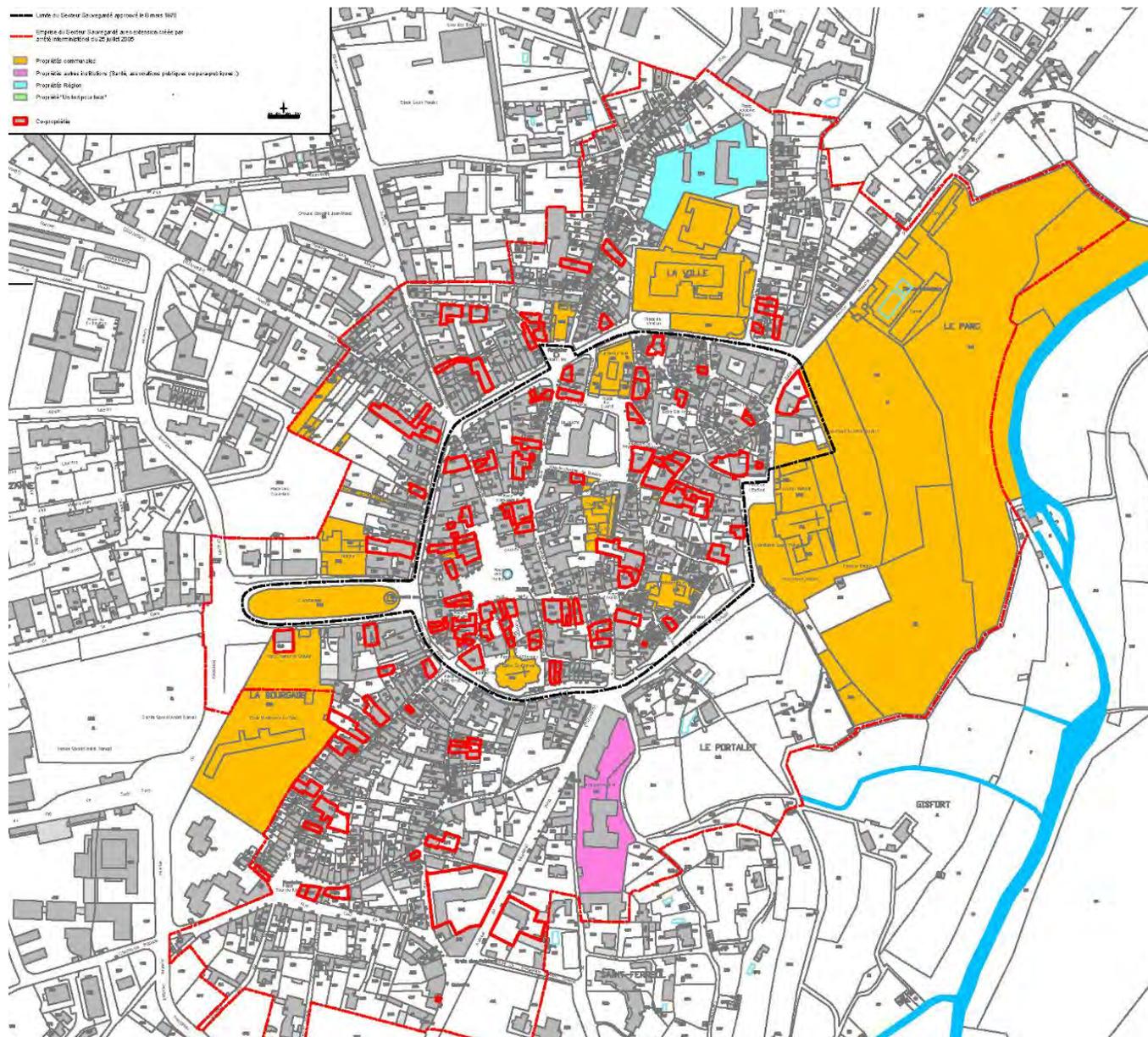
Plan des caves et des voûtes en sous-sol



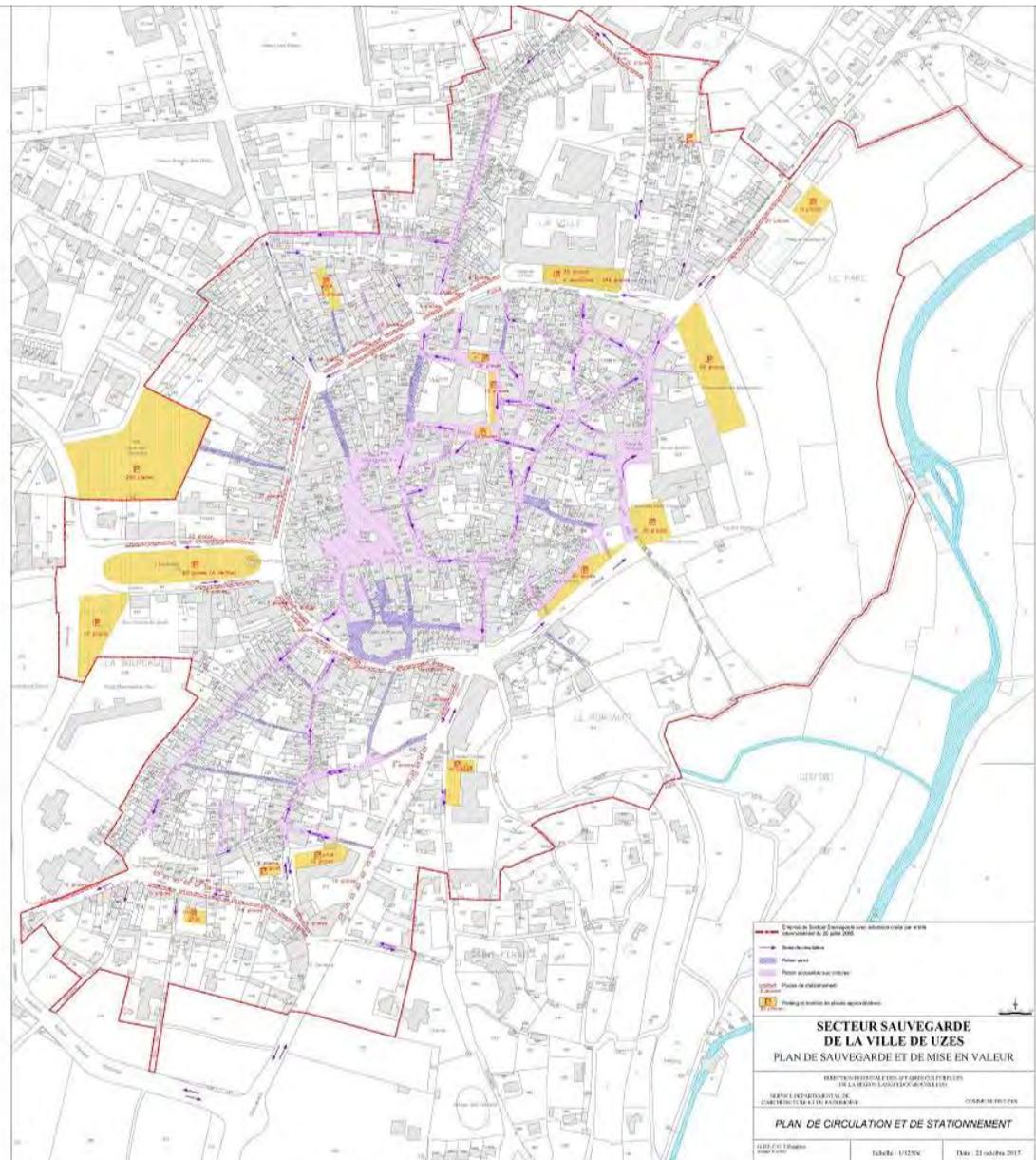
Repérage (non exhaustif) des rez-de-chaussée voutés en pierre



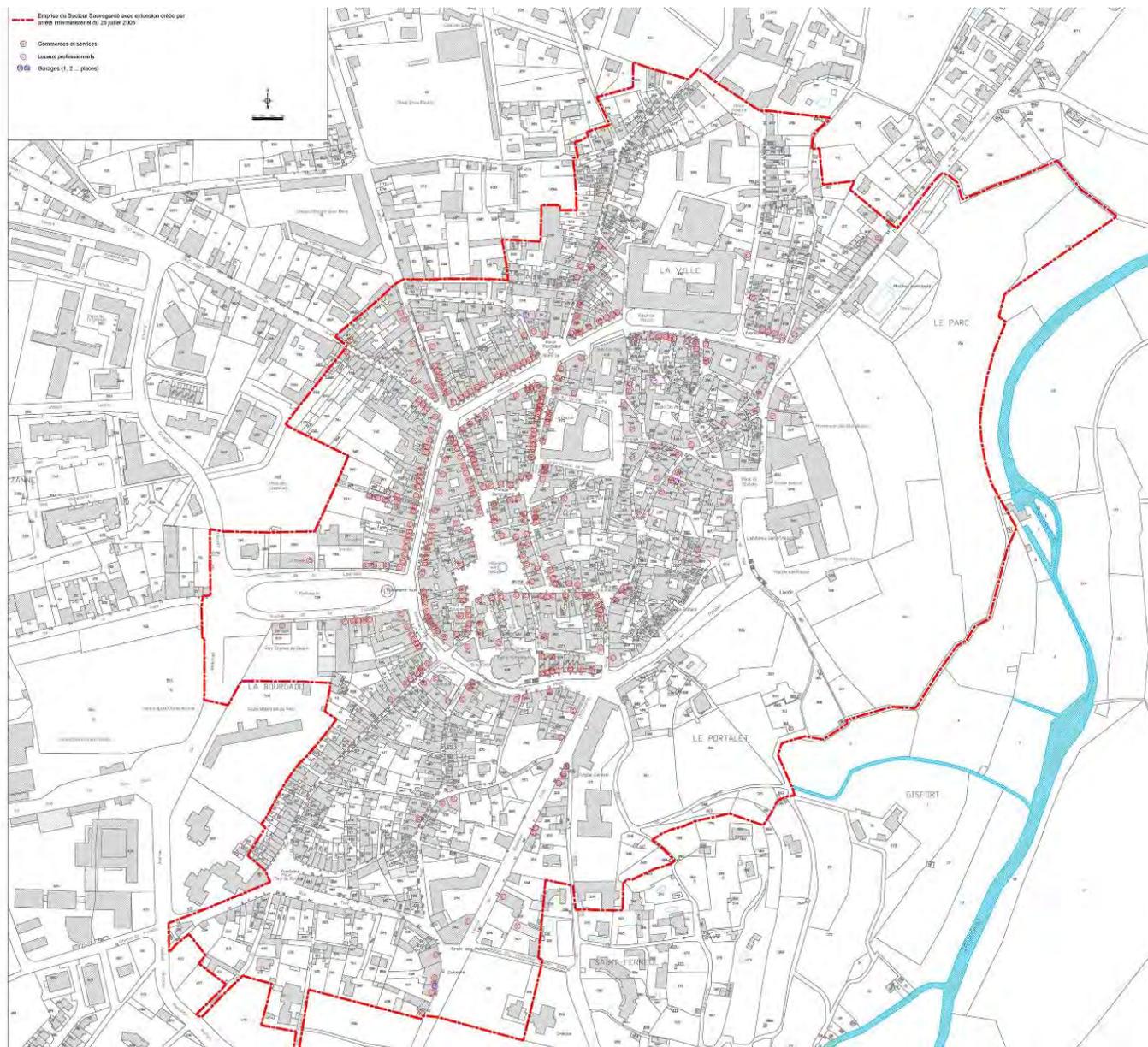
Plan de repérage des puits



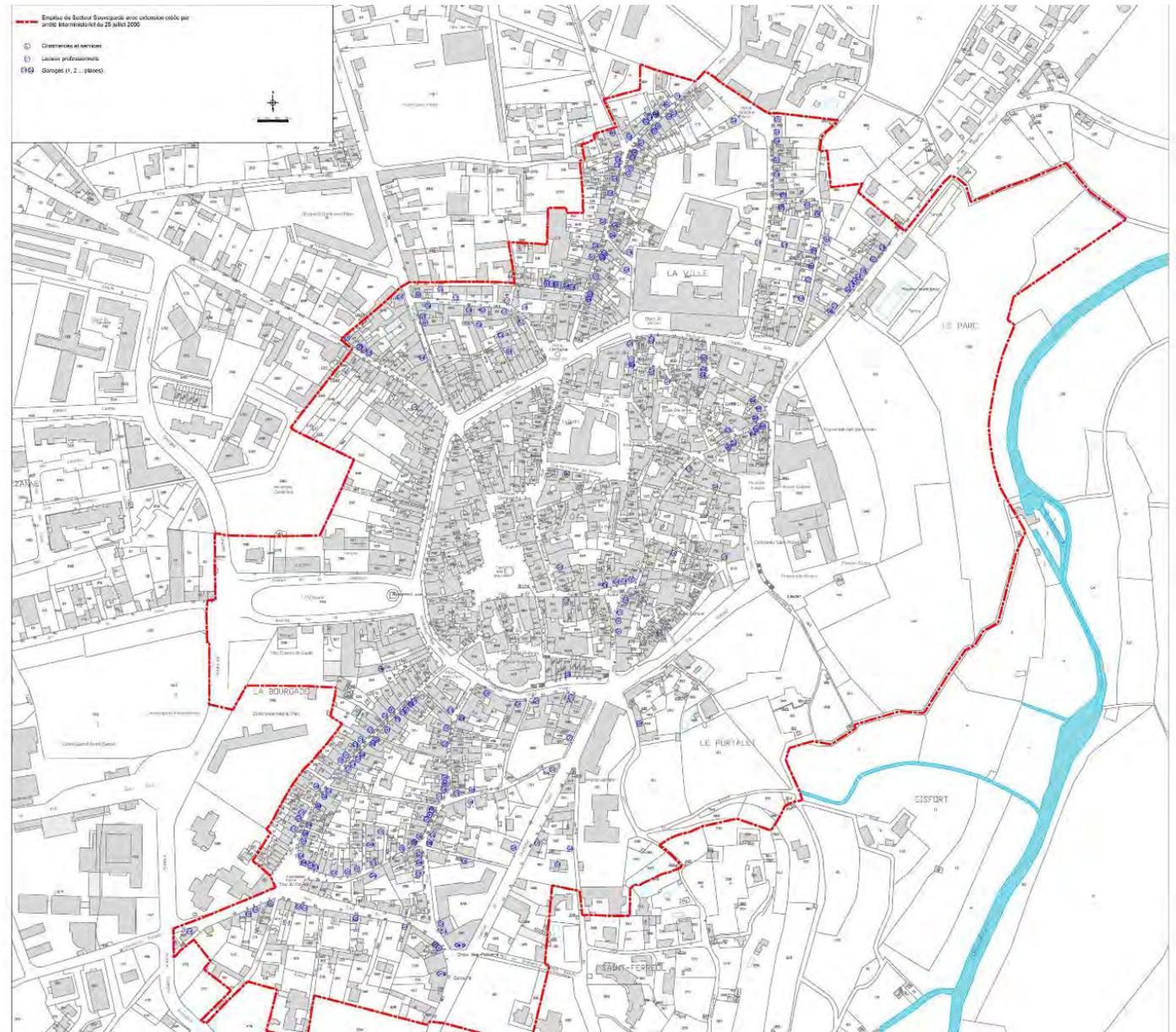
Plan indicatif des propriétés communales et des copropriétés



Plan du stationnement régulier et en parking public (2013)



Plan sommaire du tissu commercial (2013)



Plan de repérage des portes de garages de véhicules légers (ou locaux à usage de garage potentiels), en bleu - 2013